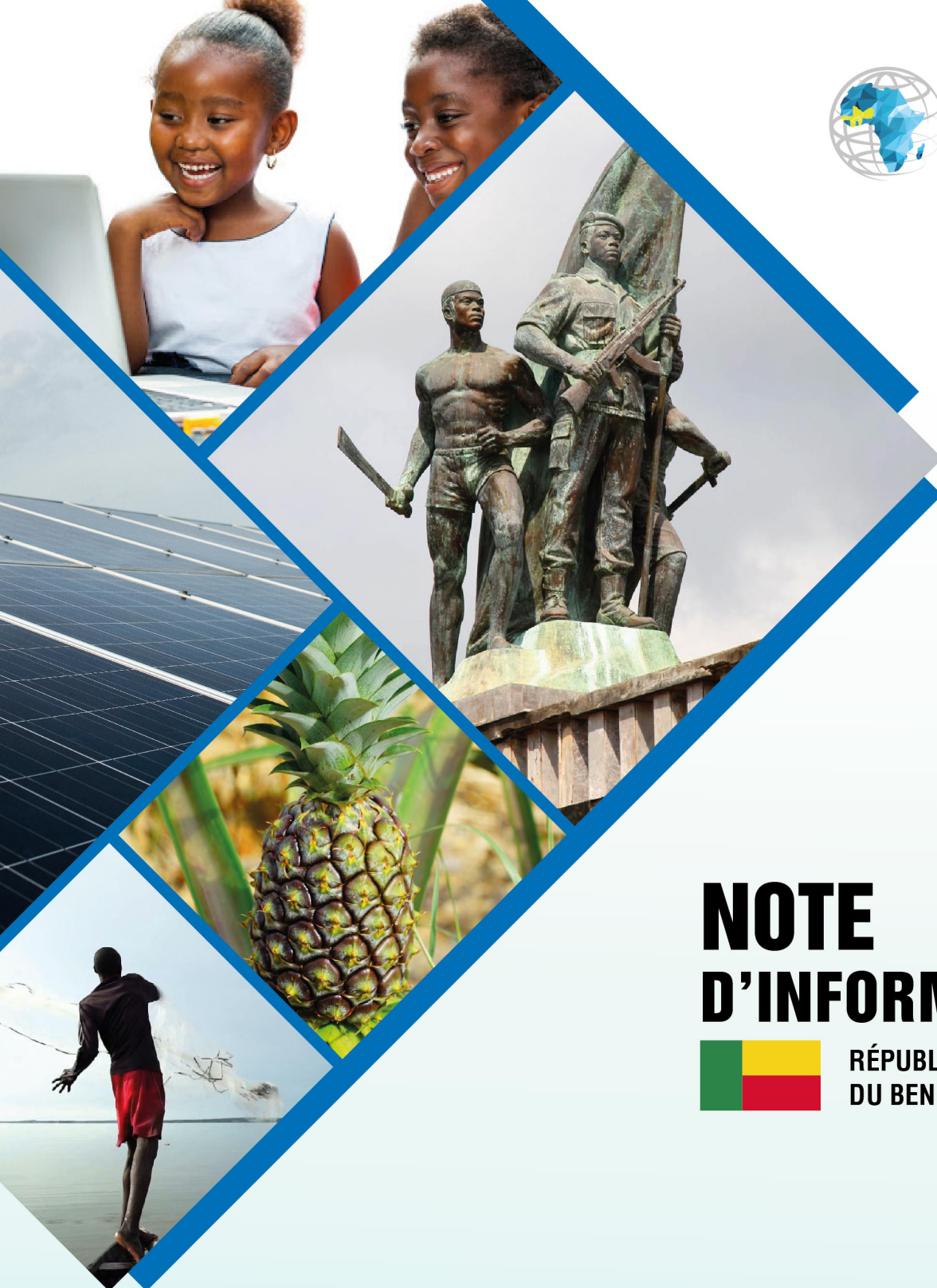




**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics



# NOTE D'INFORMATION



RÉPUBLIQUE  
DU BENIN

Présentation des émetteurs souverains de  
l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)

Septembre 2020



# SOYEZ UN INVESTISSEUR AVERTI GRÂCE AUX NOTES D'INFORMATION DU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS 2020

Bénin | Burkina Faso | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

A télécharger sur

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)



Ensemble, construisons l'UMOA de demain

# Sommaire

<b>ACRONYME.....</b>	<b>5</b>
<b>ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR .....</b>	<b>7</b>
<b>SOMMAIRE EXECUTIF .....</b>	<b>8</b>
<b>BREF APERÇU DU PAYS.....</b>	<b>9</b>
<b>1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS .....</b>	<b>10</b>
1.1. Système politique .....	10
1.2. Organisation administrative .....	13
1.3. Situation géographique.....	13
1.4. Population.....	14
1.5. Éducation.....	17
1.6. Santé .....	21
1.7. Emploi.....	26
1.8. Rappel des principaux agrégats.....	30
<b>2 SITUATION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>33</b>
2.1. Évaluation du produit intérieur brut .....	33
2.2. Détail du produit intérieur brut.....	36
<b>3 ANALYSE DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT .....</b>	<b>41</b>
3.1. Réalisations et achèvement récents.....	41
3.2. Réalisations à venir.....	44
<b>4 SYSTÈME MONÉTAIRE ET MARCHÉS FINANCIERS.....</b>	<b>46</b>
4.1. Éléments structurels .....	46
4.2. Système bancaire et marchés financiers.....	49
4.3. Taux d'inflation .....	61
4.4. Taux de change.....	61
4.5. Réserves étrangères.....	62
<b>5 COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS.....</b>	<b>63</b>
5.1. Balance des paiements .....	63
5.2. Commerce régional .....	67
5.3. Commerce international.....	72
5.4. Investissements directs étrangers.....	80
5.5. Intégration régionale .....	83
<b>6 QUALITÉ DE SIGNATURE.....</b>	<b>85</b>
6.1. Climat des affaires .....	85
6.2. Gouvernance Financière .....	88
6.3. Notations financières.....	89

<b>7</b>	<b>FINANCES PUBLIQUES .....</b>	<b>91</b>
7.1.	Budget.....	91
7.2.	Politique fiscale .....	96
<b>8</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>100</b>
8.1.	Risques politiques et sécuritaires .....	100
8.2.	Risques sociaux.....	100
8.3.	Risques macroéconomiques.....	101
8.4.	Risques concernant la mobilisation .....	102
	des ressources financières publiques et privées	
8.5.	Risques sanitaires .....	103
8.6.	Risques environnementaux .....	104
<b>9</b>	<b>SITUATION DE LA DETTE .....</b>	<b>105</b>
9.1.	Description générale de la dette publique .....	105
9.2.	Stratégie d'endettement et viabilité de la dette.....	109
9.3.	Dette extérieure.....	111
9.4.	Dette intérieure.....	114
9.5.	Viabilité et soutenabilité.....	115
<b>10</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>117</b>
10.1.	Détail des émissions du pays de 2015 à 2019.....	117
10.2.	Détail des titres en vie fin 2019 .....	120
<b>11</b>	<b>LEXIQUE .....</b>	<b>121</b>

## ACRONYMES

<b>AED</b>	: Dirham des Emirats Arabes Unies
<b>AFD</b>	: Agence Française de Développement
<b>AIB</b>	: Acompte sur Impôts Assis sur Bénéfice
<b>ANSSFD</b>	: Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés
<b>ARCH</b>	: Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
<b>AVD</b>	: Analyse de Viabilité de la Dette
<b>BAD</b>	: Banque Africaine de Développement
<b>BADEA</b>	: BADEA Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
<b>BCEAO</b>	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BEI</b>	: Banque Européenne d'Investissement
<b>BEPC</b>	: Brevet d'Etude de Premier Cycle
<b>BID</b>	: Banque Islamique de Développement
<b>BIDC</b>	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
<b>BOAD</b>	: Banque Ouest Africaine de Développement
<b>CAA</b>	: Caisse Autonomie d'Amortissement
<b>CAE</b>	: Contrat d'Appui aux Entreprises
<b>CAF</b>	: Cout Assurance Fret
<b>CAP</b>	: Certificat d'Aptitude Professionnelle
<b>CE</b>	: Cours Elémentaire
<b>CEDEAO</b>	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CENTIF</b>	: Cellule Nationale de traitement des Informations Financières
<b>CI</b>	: Cours d'Initiation
<b>CM</b>	: Cours Moyen
<b>CNM</b>	: Comité National de Microfinance
<b>CNUCED</b>	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
<b>CNY</b>	: Yuan Chinois
<b>CP</b>	: Cours Préparatoire
<b>CPEP</b>	: Contrat Première Expérience Professionnelle
<b>CQM</b>	: Certificat de Qualification au Métier
<b>CQP</b>	: Certificat de Qualification Professionnelle
<b>CRIET</b>	: Cours de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme
<b>CSFAM</b>	: Comité de Stabilité Financière et d'Assainissement du secteur de la Microfinance
<b>CSPEF</b>	: Cellule de suivi des Programmes Economiques et Financiers
<b>DGAE</b>	: Direction Générale des Affaires Economiques
<b>DGB</b>	: Direction Générale du Budget
<b>DGI</b>	: Direction Générale des Impôts
<b>DPMF</b>	: Direction de la Promotion de la Microfinance
<b>EFTP</b>	: Enseignement et Formation Technique et Professionnelle
<b>ESG</b>	: Enseignement Secondaire Général

<b>FAD</b>	: Fonds Africain de Développement
<b>FCFA</b>	: Francs de la Communauté Financière Africaine
<b>FDU</b>	: Forces Démocratiques Unies
<b>FEC</b>	: Facilité Elargie de Crédit
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>IDA</b>	: Association Internationale de Développement
<b>IDE</b>	: Investissements Directs Etrangers
<b>INSAE</b>	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>IS</b>	: Impôt sur les sociétés
<b>JPY</b>	: Yen japonais
<b>KFW</b>	: Kreditanstalt für Wiederaufbau
<b>KWD</b>	: Dinar Koweïtien
<b>MDGLAT</b>	: Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
<b>MEF</b>	: Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MEMP</b>	: Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
<b>MESFP</b>	: Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Professionnelle
<b>MSP</b>	: Ministère de la Santé Publique
<b>NTCM</b>	: Note de Conjoncture Trimestrielle de la Microfinance
<b>OMC</b>	: Organisation Mondiale du Commerce
<b>OMS</b>	: Organisation Mondiale de la Santé
<b>PaDE</b>	: Partenariat Décentralisé pour l'Emploi
<b>PAEI</b>	: Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant
<b>PAES</b>	: Programme d'Actions du Gouvernement
<b>PAG</b>	: Programme d'Appui à l'Emploi Salarié
<b>PFE</b>	: Point Focaux Emploi
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>RGPH</b>	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RNIE</b>	: Route Nationale Inter Etat
<b>SAR</b>	: Rial Saoudien
<b>SIGFIP</b>	: Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
<b>TCAM</b>	: Taux de croissance Annuelle Moyen
<b>TEC</b>	: Tarif Extérieur Commun
<b>TVA</b>	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UMOA</b>	: Union Monétaire Ouest Africaine
<b>USD</b>	: United States Dollars
<b>VA</b>	: Valeur Actuelle
<b>YRMB</b>	: Renminbi



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE  
Tél : 21 30 19 37 – Fax : 21 30 07 58  
BP : 40 COTONOU – ROUTE DE L'AÉROPORT  
www.tresorbenin.bj



## Attestation de l'émetteur

Je soussigné, Oumara KARIMOU ASSOUMA, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Bénin, atteste que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et n'ai connaissance d'aucune information de nature à en altérer la portée.

L'objectif visé à travers cette Note d'Information est de porter à l'attention des investisseurs sur les titres publics émis par l'État du Bénin, toutes les informations utiles à la prise de décisions d'investissement.

Toutefois, je rappelle que les informations et analyses prospectives présentées dans ce document, sont basées sur des projections établies à partir d'hypothèses qui sont entachées d'incertitudes pouvant entraîner des différences entre les réalisations effectives et les performances économiques attendues.

Cette note d'information publiée sera mise à jour chaque fois que nécessaire, afin de rendre compte :

- de l'évolution de la situation économique du Bénin ;
- de la disponibilité ou de la mise à jour des données économiques ;
- de quelques changements intervenus.

Fait à Cotonou, le 06 août 2020

Le Directeur Général du Trésor  
et de la Comptabilité Publique,  
  
Oumara KARIMOU ASSOUMA



En 2019, l'économie béninoise, en dépit d'un environnement extérieur moins favorable et de la fermeture de la frontière avec le Nigeria, a enregistré une croissance de 6,9 % contre 6,7 % en 2018 et 5,7 % en 2017, traduisant ainsi une consolidation de la croissance au cours des trois dernières années. Cette forte croissance est soutenue par la bonne tenue de la production agricole, notamment cotonnière et vivrière, les travaux engagés par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions et le dynamisme des activités des services.

L'activité économique s'est déroulée dans un environnement non inflationniste marqué par un taux d'inflation de -0,9 % en 2019 contre 0,8% en 2018 et 1 % en 2017.

Par ailleurs, l'amélioration de la gouvernance économique et financière a permis de renforcer l'efficacité des régies financières dans la mobilisation des recettes publiques.

L'exécution des dépenses publiques a été conduite dans la discipline budgétaire, toutes choses qui a permis au Bénin d'obtenir des résultats très satisfaisants dans le cadre du programme appuyé par le FMI. En effet, tous les critères quantitatifs de performance à fin décembre 2019 et les repères structurels ont été respectés.

Du côté de la dette, le taux d'endettement est ressorti à 41,2 % du PIB contre 41,1 % en 2018, en dessous du critère des 70 % défini par l'UEMOA.

En 2020, la pandémie du COVID-19 ainsi que la fermeture prolongée de la frontière avec le Nigeria devraient affaiblir considérablement les perspectives économiques à court terme au Bénin. La croissance économique devrait décélérer à 3,5 % en 2020 en raison des restrictions imposées à la suite de la crise sanitaire du COVID-19 sur l'activité nationale, la baisse substantielle de la demande extérieure et les perturbations du commerce mondial et des chaînes d'approvisionnement.

Le déficit budgétaire pour 2020 devrait se creuser à 3,5 % du PIB, en raison de la baisse des recettes, de l'augmentation des dépenses de santé et des mesures de soutien à l'économie. Alors que la dette publique devrait atteindre 43,3 % du PIB en 2020, les autorités restent pleinement concentrées sur l'objectif de soutenabilité budgétaire, ancré dans une baisse constante du ratio de la dette publique sur le PIB à moyen terme, à mesure que la crise s'atténue.

En 2021, il est attendu une accélération de la croissance avec un taux de croissance de 6 %. La croissance devrait se stabiliser autour de 7,0 % à l'horizon 2023.





# République du Bénin



**Superficie**  
114 763 km<sup>2</sup>



**Population**  
11 801 153



**Capitale**  
Porto-Novo



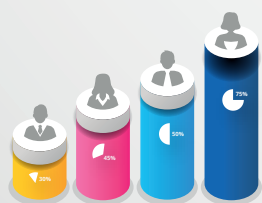
**Régime**  
Présidentiel



**Monnaie**  
FCFA



**Langue Officielle**  
Français



**8 432,2 Milliards**  
**FCFA**

(source : Services nationaux, BCEAO)

**PIB Nominal en 2019**

- ▶ Une économie basée sur l'**agriculture** et les **services**
- ▶ Taux de croissance en 2019 : **6,9 %**
- ▶ Principal produit d'exportation : **Coton**
- ▶ PIB par habitant à prix courant en 2019 : **714 523,5 FCFA**
- ▶ Taux d'endettement en 2019 : **41,2% du PIB**
- ▶ Déficit budgétaire, dons compris en 2019 : **0,5% du PIB**

## 1.1. Système politique

Le Bénin, ex-colonie française, a accédé à l'indépendance le 1<sup>er</sup> août 1960, sous la dénomination de République du Dahomey, avant de prendre son nom actuel en 1975. Le Bénin dispose d'une constitution, dénommée « loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ».

Le Bénin est une République démocratique, multipartite avec un régime politique de type présidentiel. Depuis le début du processus de démocratisation, le paysage politique béninois est marqué par une alternance pacifique du pouvoir.

### 1.1.1. Pouvoir exécutif

Le Président de la République est le Chef de l'Etat, il est l'élu de la Nation et incarne l'unité nationale. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale et du respect de la Constitution, des traités et accords internationaux. Tel qu'établi dans la Constitution, il est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, renouvelable une seule fois. En aucun cas, nul ne peut, de sa vie, exercer plus de deux mandats de Président de la République.

Le Président de la République est élu en duo avec un Vice-président de la République. L'élection du duo président de la République et du Vice-président de la République a lieu au scrutin majoritaire à deux (02) tours. Le duo du Président de la République et du Vice-président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si celle-ci n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé, à un second tour. Sont admis au second tour de scrutin, les deux duos de candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour du scrutin. En cas de retrait d'un duo, les duos suivants sont retenus dans l'ordre de leur classement après le premier tour.

Nul ne peut être candidat aux fonctions de Président de la République ou de Vice-président de la République s'il n'est pas de nationalité béninoise de naissance ou acquise depuis au moins dix ans, n'est de bonne moralité et d'une grande probité, ne jouit de tous ses droits civils et politiques, n'est âgé d'au moins 40 ans et au plus 70 ans à la date d'entrée en fonction, a été élu deux (02) fois Président de la République et a exercé comme tel deux mandats ; n'est présent en République du Bénin lors du dépôt de sa candidature ; ne jouit d'un état complet de bien-être physique et mental dûment constaté par un collège de trois (03) médecins assermentés désignés par la Cour constitutionnelle ; n'est dûment parrainé par des élus dans les conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le Président de la République est le détenteur du pouvoir exécutif. Il est le chef du Gouvernement. A ce titre, il détermine et conduit la politique de la nation. Il exerce le pouvoir réglementaire. Il dispose de l'administration et des forces de défense et de sécurité. Il est responsable de la défense nationale. Il nomme, après avis consultatif du bureau de l'Assemblée nationale, les membres du Gouvernement ; Il fixe leurs attributions et met fin à leurs fonctions.

Par ailleurs, le Président de la République, après consultation du Président de l'Assemblée nationale et du Président de la Cour constitutionnelle, peut prendre l'initiative du référendum sur toute question relative à la promotion et au renforcement des Droits de l'Homme, à l'intégration sous régionale ou régionale et à l'organisation des pouvoirs publics.

S'agissant des lois, le Président de la République a l'initiative concurremment avec les membres de l'Assemblée nationale. Il assure la promulgation des lois dans les quinze jours qui suivent la transmission qui lui en est faite par le Président de l'Assemblée nationale. Ce délai est réduit à cinq jours en cas d'urgence déclarée par l'Assemblée nationale. Il peut, avant l'expiration de ces délais, demander à l'Assemblée

nationale une seconde délibération de la loi ou de certains de ses articles. Si après ce dernier vote, le Président de la République refuse de promulguer la loi, la Cour constitutionnelle, saisie par le Président de l'Assemblée nationale, déclare la loi exécutoire si elle est conforme à la Constitution. Aussi, le Président de la République assure l'exécution des lois et garantit celle des décisions de justice.

En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, les fonctions de Président de la République sont exercées par le Vice-président de la République pour le reste de la durée du mandat en cours. Il prête immédiatement le serment prévu à l'article 53 de la Constitution. Il désigne ou plus tard quarante-huit (48) heures après la prestation de serment, et après avis consultatif du Bureau de l'Assemblée nationale, un nouveau Vice-président de la République conformément aux dispositions de l'article 44, excepté celle relative ou parrainage.

Au cas où il décède, démissionne ou est définitivement empêché avant la désignation du nouveau Vice-président de la République, le Président de l'Assemblée nationale saisit la Cour constitutionnelle qui constate le décès, la démission ou l'empêchement définitif du vice-président élu, l'absence d'un Vice-président de la République, et la vacance de la présidence de la République. Les fonctions de Président de la République sont exercées par le Président de l'Assemblée nationale et celle-ci élit un nouveau Président de la République. Il en est de même au cas où le Président de la République élu seul dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 45 décède, démissionne ou est définitivement empêché avant la désignation du Vice-président de la République.

Le Bénin a connu depuis le renouveau démocratique, 6 élections présidentielles et 4 présidents

se sont succédé. Les présidents démocratiquement élus sont notamment Nicéphore Dieudonné SOGLO (1991-1996), suivi de Mathieu KEREKOU (1996-2006) ; Thomas Boni YAYI (2006-2016) et le Président en exercice depuis le 6 avril 2016, Patrice Athanase Guillaume Talon.

### 1.1.2. Pouvoir législatif

Le Parlement est constitué par une assemblée unique, dite Assemblée nationale. Il s'agit de l'Assemblée représentative de la République du Bénin dont les membres portent le titre de député. Il exerce le pouvoir législatif et contrôle l'action du gouvernement. Le parlement est composé de 83 sièges. Les députés sont élus au suffrage universel direct. La durée du mandat est de cinq (05) ans renouvelable deux (02) fois. Chaque député est le représentant de la nation toute entière et tout mandat impératif est nul<sup>1</sup>.

L'Assemblée nationale vote la loi et consent l'impôt. La loi est votée par l'Assemblée nationale à la majorité simple. Cependant, les lois auxquelles la Constitution confère le caractère de lois organiques sont votées et modifiées dans les conditions suivantes : (i) la proposition ou le projet n'est soumis à la délibération et au vote de l'Assemblée qu'après l'expiration d'un délai de quinze jours après son dépôt sur le bureau de l'Assemblée ; (ii) le texte ne peut être adopté qu'à la majorité absolue des membres composants l'Assemblée ; (iii) les lois organiques ne peuvent être promulguées qu'après déclaration par la Cour constitutionnelle de leur conformité à la Constitution.

Les députés de la 8<sup>ème</sup> législature sont issus des dernières élections législatives d'avril 2019. La composition des députés par formation politique se présente comme indiqué dans le tableau suivant.

**Tableau 1. Composition actuelle du Parlement par formation politique**

Formation politique	Nombre de sièges
Union Progressiste	46
Bloc Républicain	37

Source : <https://assemblee-nationale.bj>

<sup>1</sup> Les nouvelles dispositions régissant l'élection et le mandat des députés entrent en vigueur à l'occasion des élections législatives de 2023.

### 1.1.3. Pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Il est exercé par la Cour suprême, les cours et tribunaux créés conformément à la Constitution en vigueur. Le Président de la République est garant de l'indépendance de la justice. Il est assisté par le Conseil supérieur de la Magistrature. Cette dernière statue comme Conseil de discipline des magistrats. Il étudie les dossiers de grâce et les transmet avec son avis motivé au Président de la République.

#### La Cour suprême

La Cour suprême est la plus haute juridiction de l'Etat en matière administrative et judiciaire. Elle est également compétente en ce qui concerne le contentieux des élections locales. Les décisions de la Cour suprême ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent au pouvoir exécutif, au pouvoir législatif, ainsi qu'à toutes les juridictions. La Cour suprême peut être consultée par le gouvernement sur toutes les matières administratives et juridictionnelles.

#### La cour des comptes<sup>2</sup>

La Cour des comptes est la plus haute juridiction de l'Etat en matière de contrôle des comptes publics. Elle vérifie les comptes et contrôle la gestion des entreprises publiques et organismes à participation financière ou bénéficiant des fonds publics. Elle est l'institution supérieure de contrôle des finances publiques. La Cour des comptes veille au bon emploi des fonds publics. Les décisions de la Cour des comptes ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent au pouvoir exécutif, au pouvoir législatif ainsi qu'à toutes les juridictions.

#### La Haute Cour de justice

La Haute Cour de justice est composée des membres de la Cour constitutionnelle à l'exception de son président, de six députés élus par l'Assemblée nationale et du Président de la Cour suprême. Elle est compétente pour juger le Président de la République et les membres du gouvernement à raison de faits qualifiés de haute trahison, d'infractions commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs

fonctions, ainsi que pour juger leurs complices en cas de complot contre la sûreté de l'Etat. Les juridictions de droit commun restent compétentes pour les infractions perpétrées en dehors de l'exercice de leurs fonctions et dont ils sont pénalement responsables. La Haute Cour de justice est liée par la définition des infractions et par la détermination des sanctions résultant des lois pénales en vigueur à l'époque des faits.

#### Les tribunaux de première instance

Le premier degré de juridiction est le tribunal de première instance. Les tribunaux de première instance sont animés par des juges professionnels. Ils sont juges de droit commun en matière pénale, civile, commerciale, sociale et administrative. Les décisions des tribunaux de première instance sont susceptibles d'appel devant les Cours d'appel.

#### Les tribunaux de conciliation

Le tribunal de conciliation est institué par arrondissement dans les communes à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo et Parakou). Pour ce qui concerne les communes ordinaires, un tribunal est institué par commune. Les tribunaux de conciliation ont pour mission de rechercher la conciliation entre les protagonistes d'un litige. Ils sont animés par des notables et non des juges professionnels ; ils ne rendent pas des décisions de nature juridictionnelle. Leur domaine d'intervention privilégié reste actuellement la recherche de la conciliation dans les litiges domaniaux qui sont très fréquents dans le pays.

#### Les tribunaux de commerce

Au nombre de trois, les tribunaux de commerce traitent notamment des :

- Différends relatifs aux commerçants et intermédiaires de commerce pour les actes accomplis à l'occasion ou pour les besoins de leur commerce et les différends qui concernent leurs relations commerciales ;
- Contestations relatives aux sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, contestations relatives aux actes de commerce entre toutes personnes physiques ou morales

<sup>2</sup> La cour des comptes a été instaurée suite la révision constitutionnelle du 07 novembre 2019.

- Contestations relatives aux sûretés consenties pour garantir l'exécution d'obligations commerciales ;
- Contestations relatives aux baux commerciaux ;
- Litiges en matière de concurrence, de distribution, propriété industrielle, contrefaçons ;
- Opérations comptables ;
- Procédures collectives ;
- Offres publiques d'achat et les actes du marché financier.

### Les cours d'appel

Ces dernières sont au nombre de trois. Chaque cour d'appel comprend au moins une chambre civile moderne et sociale, une chambre de droits de propriété ; une chambre administrative, une chambre de droit traditionnel, une chambre correctionnelle, une chambre des comptes, et une chambre d'accusation.

La Cour d'appel est compétente pour se prononcer sur tous les jugements rendus par les tribunaux de première instance de son ressort et frappés d'appel dans les formes et délais de la loi. Les décisions des Cours d'appel peuvent faire l'objet de pourvoi en cassation devant la Cour suprême.

### Les cours d'appel de commerce

Les cours d'appels de commerce sont au nombre de trois. Chaque cour d'appel comprend au moins une chambre civile moderne et sociale, une chambre de droit de propriété ; une chambre administrative, une chambre de droit traditionnel, une chambre correctionnelle, une chambre des comptes, et une chambre d'accusation. La cour d'appel de commerce est compétente pour se prononcer sur tous les jugements rendus par les tribunaux de commerce de son ressort et frappés d'appel dans les formes et délais de la loi.

## 1.2. Organisation administrative

Le Bénin est administrativement organisé en douze (12) départements et soixante-dix-sept (77) communes. Les départements sont : l'Alibori, l'Atakora, l'Atlantique, le Borgou, les Collines, le Couffo, la Donga, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau, et le Zou. La capitale officielle est Porto-Novo, et Cotonou est la capitale économique.

## 1.3. Situation géographique

D'une superficie de 114 763 km<sup>2</sup>, le Bénin se situe en Afrique de l'Ouest. Il est limité à l'Est par le Nigéria (809 km), à l'Ouest par le Togo (651 km), au Nord par le Burkina Faso (386 km) et le Niger (277 km), et au Sud par l'Océan Atlantique (121 km). Au total, le Bénin partage 2 123 km de frontières terrestres avec quatre pays.

Niger, et ses affluents, la Sota (250 km), la Mékrou (410km), l'Alibori (338 km) et la Pandjari (500 km). L'Ouémé (510 km) et le Couffo (190 km) drainent la majeure partie du Bénin méridional, tandis que le Mono (350km), à la frontière du Togo, arrose le Sud-Ouest du pays.

De forme étirée entre le fleuve Niger au Nord et la plaine côtière dans le Sud, le relief de l'ensemble du pays est peu accidenté et comprend une région côtière, basse et sablonneuse limitée par des lagunes ; un plateau d'argile ferrugineux ; un plateau silico-argileux, parsemé de quelques sous-bois ; au Nord-Ouest, le massif de l'Atakora (800 mètres) ; et au Nord-Est, les plaines du Niger, silico-argileuses très fertiles.

Le pays compte aussi plusieurs plans d'eau dans le Sud : le lac NOKOUE (138 km<sup>2</sup>) ; le lac AHEME (78 km<sup>2</sup>) et la lagune de PORTO-NOVO (35 km<sup>2</sup>).

Le Bénin fait partie des pays à climat chaud et humide de la zone intertropicale avec des nuances saisonnières et géographiques liées à la latitude, au relief et à l'alternance des saisons. On distingue deux types de climats :

Les principaux cours d'eau du nord du Bénin sont le fleuve Niger, qui longe partiellement la frontière du

- Le climat de type subéquatorial au Sud comprenant une grande saison des pluies d'avril à juillet ;

- une petite saison sèche de juillet à septembre ; une petite saison pluvieuse de septembre à octobre ; et une grande saison sèche de novembre à mars ;
- Le climat soudanien au Nord comprenant deux saisons : une saison sèche de novembre à mai et une saison pluvieuse de juin à septembre.

Trois types de végétation caractérisent le Bénin : la savane arborée dans les régions soudanaises du Nord ; la savane au centre avec des essences comme l'acajou, l'iroko et la samba ; et la forêt au Sud et au moyen Bénin.

## 1.4. Population

### Structure de la population

Selon le recensement général effectué en 2013, la population du Bénin s'élevait à 10 008 749 habitants, dont 51,2 % de femmes. Les départements situés dans le bassin méridional, l'Atlantique, le Couffo, le Littoral, le Mono, l'Ouémé, le Plateau et le Zou, sont les plus peuplés. Plus de 50 % de la population du Bénin avaient moins de 18 ans. Les jeunes de 15 à 35 ans représentaient environ 60,3 % de la popula-

tion. Le taux d'accroissement de la population est d'environ 2,8 % par an.

En 2019, la population béninoise est estimée à 11 801 153 habitants et la densité est de 104,7 habitants au km<sup>2</sup>. Les femmes représentaient 50,1 % de la population totale contre 49,9 % pour les hommes. La proportion femmes/ hommes se trouve ainsi en moyenne à 99,2 entre 2010 et 2019.

**Tableau 2. Répartition de la population béninoise par sexe**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population totale (en millions)	9,2	9,5	9,7	10,0	10,3	10,6	10,9	11,2	11,5	11,8
Hommes	4,6	4,7	4,8	5,0	5,1	5,3	5,4	5,6	5,7	5,9
Femmes	4,6	4,8	4,9	5,0	5,2	5,3	5,5	5,6	5,8	5,9
Proportion Homme/Femme (%)	98,7	98,8	98,9	99,1	99,2	99,3	99,4	99,5	99,6	99,7
Taux de croissance démographique (%)*	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,7	-

Source : World Population Prospects 2019, Nations Unies ; \*Banque Mondiale

Le taux de croissance annuel moyen (TCAM)<sup>3</sup> de la population est ressorti à 2,5 % entre 2010 et 2019. Il tournera autour de 2,6 % à l'horizon 2025. L'indice synthétique de fécondité (ISF) était de 5,7 enfants par femme en 2018 contre 4,9 en 2012, traduisant une hausse du nombre d'enfants par femme. L'ISF varie selon le milieu de résidence, de 5,2 enfants par femme en milieu urbain à 6,1 enfants par femme en milieu rural.

**Tableau 3. Evolution de l'indice de fécondité de 2010 à 2018**

	EDSB-I 1996	EDSB II 2001	EDSB-III 2016	EDSB-IV 2011-2012	EDSB-V 2017-2018
Indice synthétique de fécondité (15-49 ans)	6,0	5,6	5,7	4,9	5,7

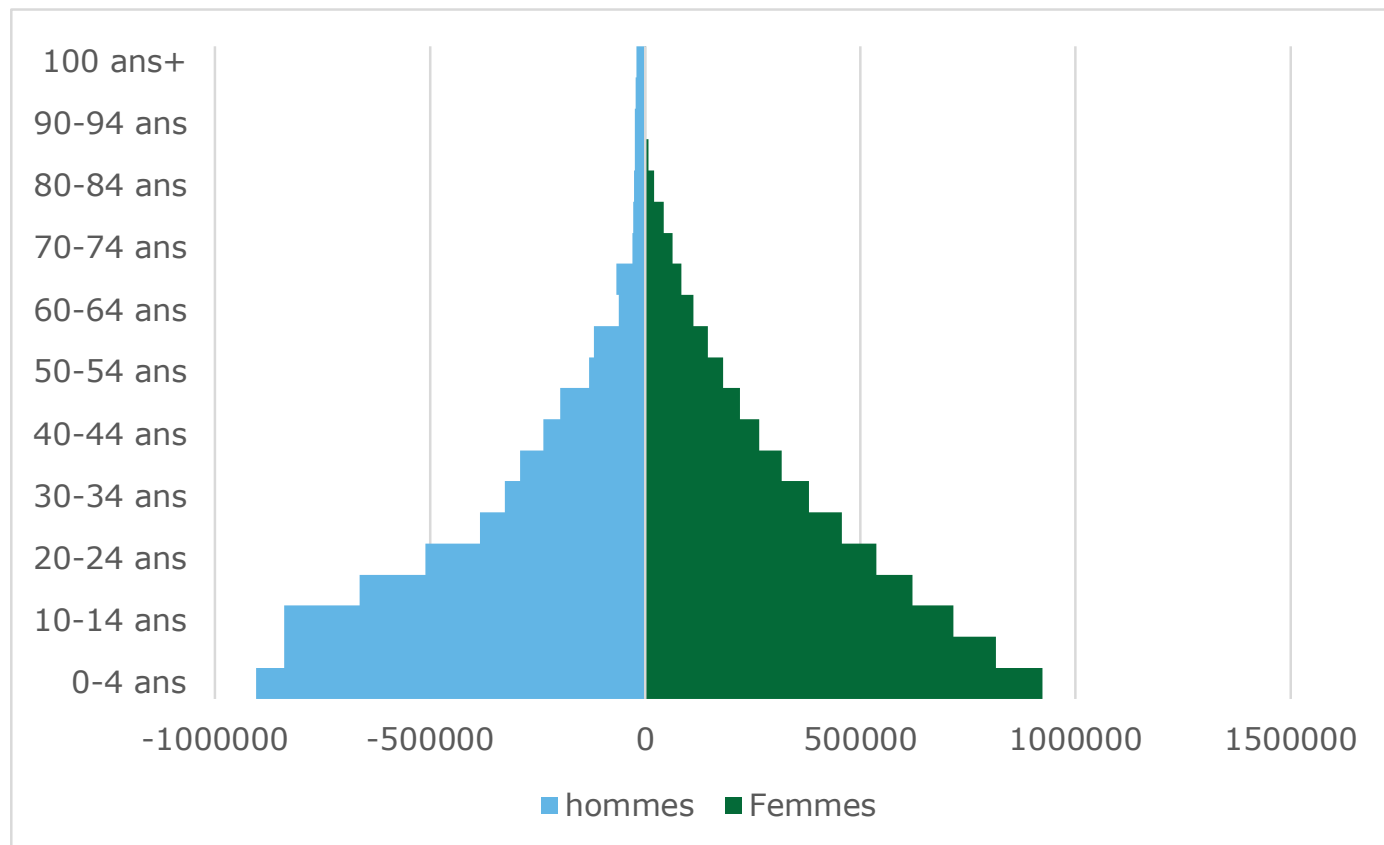
Source : Cour constitutionnelle

<sup>3</sup> Calculé sur la base de la formule  $PUISSANCE(Pop2019/Pop2010 ; 1/10) - 1$ .

Selon l'INSAE, l'espérance de vie était de 64,9 ans en 2018 contre 61,4 ans en 2010. Les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes.

La pyramide des âges de la population présente une base élargie qui se resserre rapidement, un trait caractéristique des populations à fécondité et à mortalité élevée. Sur la base de la pyramide des âges, la population béninoise est majoritairement jeune. 70 % de la population avaient moins de 30 ans en 2019, 62,1 % moins de 25 ans, 52,9 % moins de 20 ans et seulement 5 % de la population avaient plus de 60 ans.

**Figure 1. Pyramide des âges en 2019**



Source : sur la base des données de World Population Prospects 2019, Nations Unies

En termes de projections, la population béninoise attendrait 15 672 310 d'habitants en 2030 et 24 280 484 habitants en 2050. En 2020, la population masculine dépassera légèrement la population féminine. La tendance sera inversée à partir de 2025.

**Tableau 4. Projection de la population béninoise**

	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050
<b>Homme</b>	6 069	6 909	7 826	8 815	9 868	10 973	12 120
<b>Femme</b>	6 054	6 913	7 847	8 848	9 907	11 014	12 160
<b>Totale</b>	12 123	13 822	15 672	17 663	19 775	21 986	24 280

Source : World Population Prospects 2019, Nations Unies

La structure de la population connaîtrait une légère évolution en termes de projection. En effet, la population de moins de 30 ans représenterait 61,1 % en 2050 contre 67,2 % en 2030.

Figure 2. Pyramide des âges en 2030

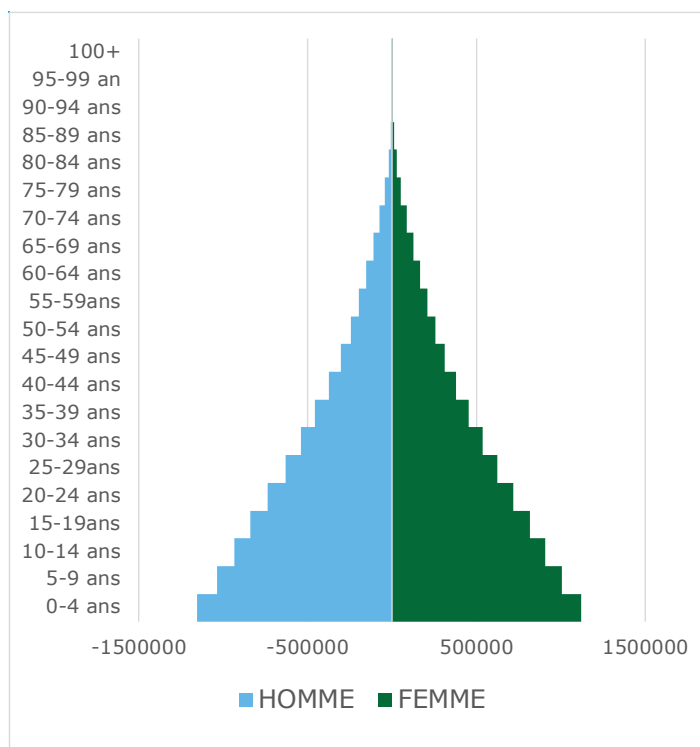
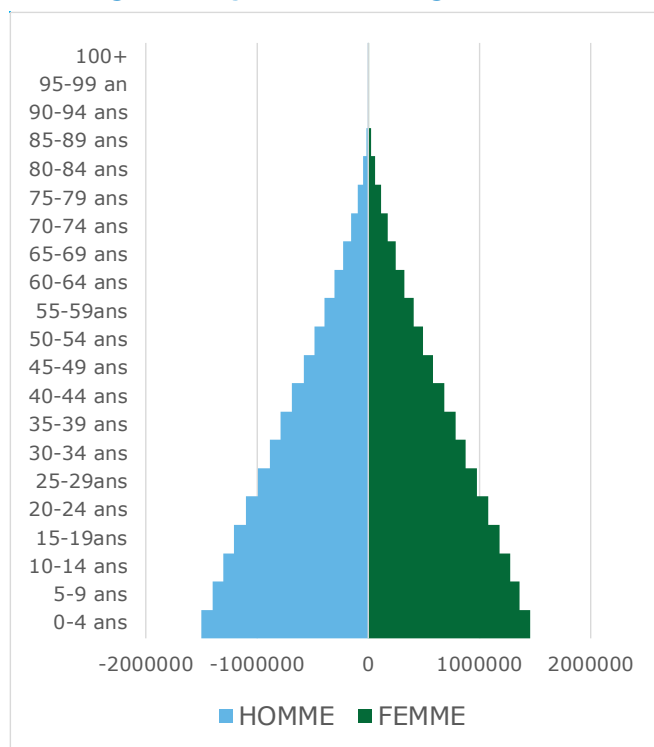


Figure 3. Pyramide des âges en 2050



Source : World Population Prospects 2019, Nations Unies

La population rurale est plus importante que la population urbaine. En effet, la population rurale est passée de 5,23 millions en 2010 à 6,15 millions en 2019 alors que la population urbaine est passée de 3,96 millions en 2010 à 5,65 millions en 2019, traduisant une urbanisation plus rapide de la population. En termes de proportion, le ratio population urbaine sur population rurale est passé de 1,3 en 2010 à 1,1 en 2019. Le taux d'urbanisation était de 48,2 % en 2018 contre 44,1 % en 2010<sup>4</sup>.

Tableau 5. Répartition de la population béninoise par milieu de résidence (millions)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Population Totale</b>	9,20	9,46	9,73	10,00	10,29	10,58	10,87	11,18	11,49	11,80
<b>Population urbaine</b>	3,96	4,13	4,29	4,47	4,65	4,83	5,03	5,23	5,43	5,65
<b>Population rurale</b>	5,23	5,34	5,44	5,54	5,64	5,74	5,85	5,95	6,05	6,15
<b>Population Rurale/population urbaine</b>	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1
<b>Taux d'urbanisation (%)*</b>	44,1	44,1	45,6	44,6	45,2	45,9	46,7	47,4	48,2	-

Source : World Population Prospects 2018, Nations Unies ; \* INSAE

En termes de projections, il est attendu que la population urbaine soit égale à la population rurale en 2023 et que la population urbaine dépasse la population rurale à partir de 2024, le ratio population rurale sur population urbaine diminuant à un niveau inférieur à 1 (0,8) en 2030.

<sup>4</sup> INSAE.



**Tableau 6. Projection de la population béninoise par milieu de résidence (millions)**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2035	2040	2045	2050
<b>Population Urbaine</b>	5,9	6,1	6,3	6,6	6,8	7,1	8,5	10	11,8	13,6	15,7
<b>Population Rurale</b>	6,3	6,4	6,5	6,5	6,6	6,7	7,2	7,5	7,9	8,1	8,3
<b>Population rurale/population Urbaine</b>	1,1	1,04	1,02	1,00	0,97	1	0,8	0,8	0,7	0,6	0,5

Source : World Population Prospects 2018, Nations Unies

## Religion

La Constitution de 1990 proclame la laïcité de l'État et la liberté de pensée, d'expression et de pratiques religieuses. D'après le recensement de 2013 (RGPH4), 27,7 % des habitants étaient musulmans, 25,5 % catholiques, 11,6 % étaient adeptes du vaudou, 6,7 % appartenaient à l'église du christianisme céleste. Les statistiques ne reflètent pas la place réelle du vaudou au Bénin, son berceau historique au XVIIIe siècle. En effet, de nombreux béninois associent sa pratique à celles d'autres religions.

**Tableau 7. Répartition de la population béninoise par religion**

Religion	Part (2002)	Part (2013)
<b>Christianisme</b>	<b>42,8 %</b>	<b>48,5 %</b>
Catholicisme	27,1 %	25,5 %
Christianisme céleste	5,0 %	6,7 %
Protestant méthodiste	3,2 %	3,4 %
Autres protestants / chrétiens	7,5 %	12,9 %
<b>Islam</b>	<b>24,4 %</b>	<b>27,7 %</b>
<b>Vaudou</b>	<b>17,3 %</b>	<b>11,6 %</b>
<b>Aucune religion</b>	<b>6,5 %</b>	<b>5,8 %</b>
<b>Autres</b>	<b>9,0 %</b>	<b>6,4 %</b>

Source : INSAE/RGPH4

## 1.5. Éducation

### Organisation des cycles scolaires

Le système éducatif béninois est organisé depuis avril 2016 en trois (03) sous-secteurs correspondant à des regroupements des six (06) ordres d'enseignement qui le composent :

- Les enseignements en maternelle et primaire ;
- L'enseignement secondaire général, la formation technique et professionnelle et l'alphabétisation ;
- L'enseignement supérieur.

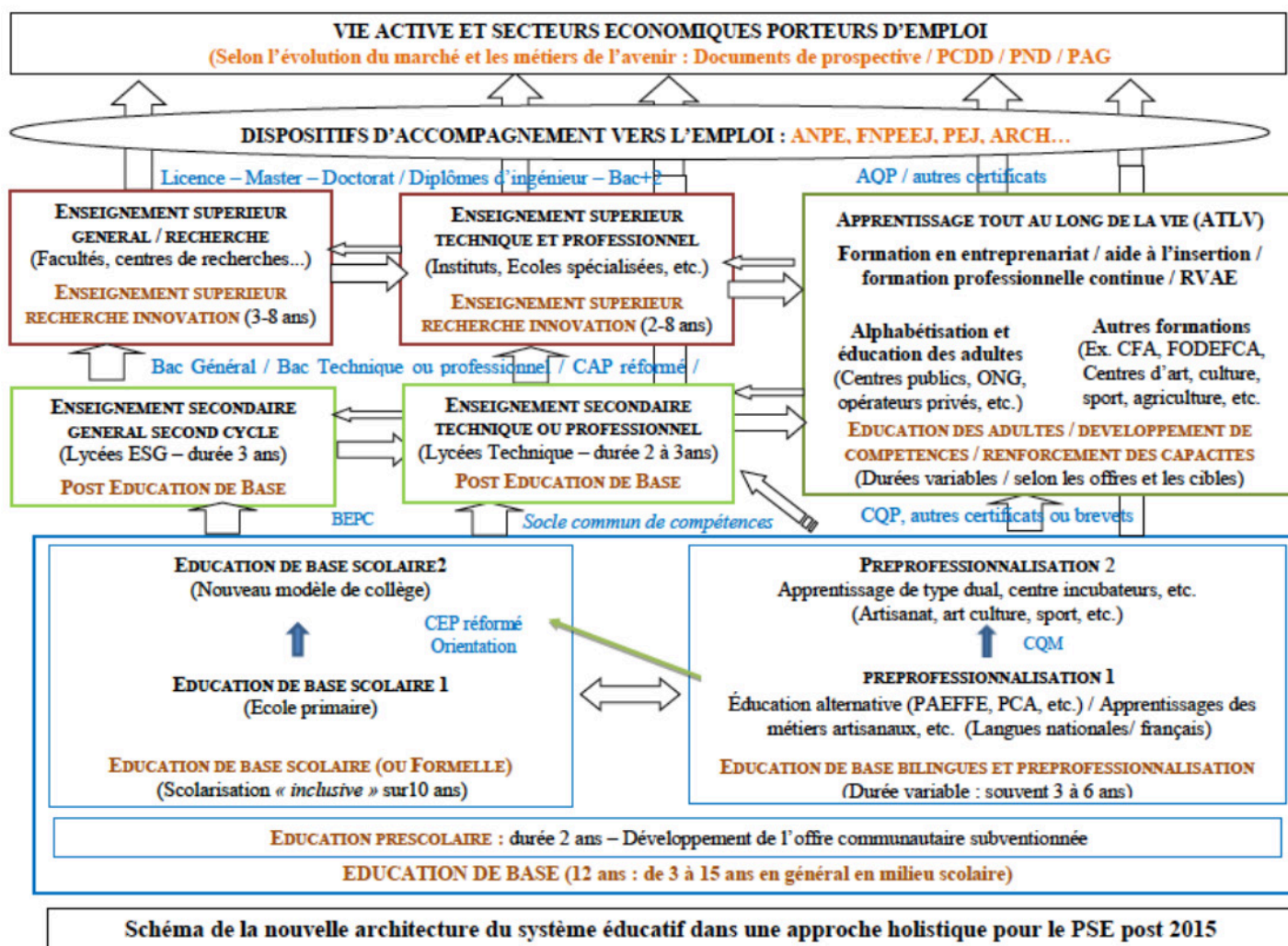
La nouvelle architecture structure le système éducatif en trois blocs :

- L'éducation de base ;
- Le post-éducation de base, alphabétisation, éducation des adultes, développement des compétences et renforcement des capacités ;
- L'enseignement supérieur, recherche scientifique et innovation.

Le taux d'alphabétisation des adultes en 2018 était

de 48,4 % contre 47,9 %<sup>5</sup> en 2014. Cela traduit une amélioration du niveau d’alphabétisation des adultes.

Figure 4. Nouvelle structuration du système éducatif



Source : Plan Sectoriel de l'Éducation post 2015 (2018-2030)

## L'Éducation de base

L'éducation de base a trois composantes : l'éducation de base préscolaire (enseignement en maternelle), l'éducation de base scolaire (primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire), et l'éducation alternative et la préprofessionnalisation. L'éducation alternative et la préprofessionnalisation constituent des composantes à part entière de l'éducation de base pour lesquelles des passerelles sont prévues avec l'éducation de base scolaire.

## Le post-éducation de base, alphabétisation, éducation des adultes, développement des compétences et renforcement des capacités

Trois composantes sont destinées à la formation des

apprenants de 15 ans et plus. Le post-éducation de base renvoie à l'éducation formelle et englobe le second cycle de l'enseignement secondaire général ainsi que l'enseignement et la formation technique et professionnelle. L'enseignement secondaire général accueille les apprenants ayant obtenu le BEPC à l'issue du cycle d'éducation de base scolaire. Sa durée est de trois (03) ans sanctionnés par le baccalauréat de l'enseignement général. L'enseignement et la formation techniques et professionnels forment les apprenants ayant obtenu le BEPC ou le CQP (sous certaines conditions).

Le développement des compétences et le renforcement des capacités est une composante transversale qui peut être articulée avec la post-éducation de base, l'alphabétisation et l'éducation des adultes ou

<sup>5</sup> Annuaire statistique de la BCEAO 2018.

l'enseignement supérieur. Les politiques et systèmes de développement des compétences englobent l'enseignement et la formation professionnels, l'apprentissage sur le lieu de travail, l'apprentissage informel, les possibilités d'apprentissage dans les économies informelles et rurales ainsi que l'éducation et la formation tout au long de la vie.

### Enseignement supérieur, recherche scientifique et innovation

Cet enseignement correspond au troisième niveau de la nouvelle architecture du système éducatif. Il comprend des formations générales et des formations professionnelles adressées à un public varié dans le cadre de la réforme Licence Master Doctorat. La durée des études varie de 3 à 11 ans. Des formations professionnelles courtes d'une durée de deux ans sont également offertes dans des branches spécifiques jugées porteuses d'emploi au regard de l'environnement socioéconomique.

Quant à la recherche scientifique, elle sert de base à l'innovation et à la production de la richesse à travers le développement des structures de recherche, la valorisation des produits de la recherche et des inventions.

### Statistiques par cycle

#### Enseignement préscolaire

Le sous-secteur de l'enseignement préscolaire comptait, en 2014-2015, 2 458 écoles maternelles, dont 1 072 privées, avec un effectif de 151 732 enfants, dont 48 470 enfants dans le privé. Cet effectif est en constante évolution. Selon l'Enquête Démographique et de Santé 2017-2018, la fréquentation d'un programme d'éducation préscolaire est plus courante en milieu urbain (31 %), surtout à Cotonou (55 %), qu'en milieu rural (12 %). Le taux brut de préscolarisation<sup>6</sup> est en constante évolution. Il est passé de 13 % en 2014 à 16,8 %<sup>7</sup> en 2018. Le taux brut de préscolarisation des filles était plus élevé que celui des garçons en 2017 et 2018.

**Tableau 8. Taux brut de préscolarisation au niveau de l'enseignement en maternelle (en %)**

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Taux brut de préscolarisation</b>	13	14,7	15,6	16,1	16,8
<b>Taux de progression</b>	-	1,7	0,9	0,5	0,7
<b>Masculin</b>	13	14	15,2	15,9	16,5
<b>Taux de progression</b>	-	1	1,2	0,7	0,6
<b>Féminin</b>	13	15	15,9	16,3	17
<b>Taux de progression</b>	-	2	0,9	0,4	0,7
<b>Taux de scolarisation des filles sur les garçons</b>	100	93,3	95,6	102,5	103
<b>Taux de progression</b>	-	-6,7	2,3	6,9	0,5

Source : INSAE/MEMP

S'agissant du taux net de scolarisation<sup>8</sup>, il était de 14,4 % en 2018 contre 12,6 % en 2015.

#### Enseignement primaire

Le taux brut de scolarisation<sup>9</sup> a franchi les 100 % grâce à la mesure de gratuité des enseignements en maternelle (préscolaire) et primaire décrétée par le gouvernement en 2006. Pour rappel le taux brut de scolarité au primaire était de 95,5 % en 2006. Ce taux a régulièrement augmenté jusqu'en 2015 avant

de connaître un léger repli sur la période 2016-2018, imputable au recul de la scolarisation aussi bien au niveau des garçons que des filles. Globalement, le taux de scolarisation brut est plus faible pour les filles que pour les garçons. Cependant, un taux brut de scolarisation largement supérieur à 100 % met en lumière la scolarisation d'enfants trop âgés pour leur niveau de scolarisation, notamment à cause de redoublements ou d'enfants qui entrent tardivement dans le système scolaire.

<sup>6</sup> Le taux brut de préscolarisation est l'effectif des élèves de l'enseignement préscolaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge théorique qui correspond à ce niveau d'enseignement. <sup>7</sup> MENP, cependant les statistiques de l'Unesco sont plus élevées, le taux est de 25,4 % en 2018 dont 25,87 % pour les filles et 25,04 % pour les garçons. <sup>8</sup> Institut de statistique de l'UNESCO. <sup>9</sup> Le taux brut de scolarisation est le nombre d'élèves scolarisés dans un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge théorique qui correspond à ce niveau d'enseignement

**Tableau 9. Taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire (en %)**

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Taux brut de scolarisation</b>	122	124,82	115,4	113,3	110,8
<b>Taux de progression</b>	-	2,82	-9,42	-2,1	-2,5
<b>Sexe Masculin</b>	123,68	126,16	119,12	117,1	114,6
<b>Taux de progression</b>	-	2,48	-7,04	-2,02	-2,5
<b>Sexe Féminin</b>	120,18	123,37	111,58	109,3	106,8
<b>Taux de progression</b>	-	3,19	-11,79	-2,28	-2,5
<b>Taux de scolarisation filles / garçons</b>	97,2	97,8	93,7	93,3	93,2
<b>Taux de progression</b>	-	0,6	-4,1	-0,4	-0,1

Source : INSAE/MEMP/Banque Mondiale

S'agissant du taux net<sup>10</sup> de scolarisation, en 2018 au niveau de l'enseignement primaire au Bénin, près de 7 enfants sur 10 en âge de fréquenter l'école étaient scolarisés (68,8 %)¹¹, avec peu de différence selon le sexe : les filles à 69,4 % et les garçons à 68,2 %. En considérant le milieu de résidence, Cotonou (93,4 %) est en tête avec 9 enfants sur 10 scolarisés, en seconde position les autres milieux urbains (77,8 %) et enfin le milieu rural (61 %). Selon les départements, ce sont ceux du nord (Alibori avec 30,8 %, l'Atacora avec 51,1 %, le Borgou avec 56 %) et dans une moindre mesure le Couffo (61,4 %) où le taux de

fréquentation au primaire était le plus faible.

### Enseignement secondaire

Le taux brut de scolarité au secondaire s'est inscrit en repli. Il est passé de 57,1 % en 2014 à 40,7 % en 2018. Le taux brut est plus important au secondaire premier cycle que celui du secondaire deuxième cycle. Que ce soit au niveau du premier cycle ou du second cycle, le taux de scolarisation des garçons est plus important que celui des filles.

**Tableau 10. Taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire (en %)**

		2014	2015	2016	2017	2018
<b>TBS 1er cycle</b>	Taux Brut de scolarisation	69,6	68,7	58,7	53,7	50,1
	Taux de progression	-	-0,9	-10	-5	-3,6
	Sexe masculin	75,3	72,3	62,2	57	53,4
	Taux de progression	-	-3	-10,1	-5,2	-3,6
	Sexe féminin	63,6	64,3	54,9	50,2	46,7
	Taux de progression	-	0,7	-9,4	-4,7	-3,5
<b>TBS 2nd cycle</b>	Taux Brut de scolarisation	37,2	34,4	29,7	28,7	25,2
	Taux de progression	-	-2,8	-4,7	-1	-3,5
	Sexe masculin	48,6	44	37,7	35,7	30,8
	Taux de progression	-	-4,6	-6,3	-2	-4,9
	Sexe féminin	25	24,3	21,2	21,3	19,3
	Taux de progression	-	-0,7	-3,1	0,1	-2
<b>TBS 1er et 2nd cycle</b>	Taux Brut de scolarisation	57,1	55,5	47,6	44,3	40,7
	Taux de progression	-	-1,6	-7,9	-3,3	-3,6
	Sexe Masculin	65	61,7	52,8	48,9	44,8
	Taux de progression	-	-3,3	-8,9	-3,9	-4,1
	Sexe féminin	48,6	48,9	42,1	39,4	36,4
	Taux de progression	-	0,3	-6,8	-2,7	-3
	Taux de scolarisation filles / garçons	74,8	79,3	79,7	80,6	81,25
	Taux de progression	-	4,5	0,4	0,9	0,65

Source : MESFP

<sup>10</sup> Taux net représente le pourcentage de la population d'âge de fréquentation scolaire qui fréquente le niveau primaire ou le niveau secondaire. <sup>11</sup> Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSAE.

L'analyse du taux net de scolarisation montre que près de 4 enfants sur 10 d'âge compris entre 12 ans à 18 ans (37,7 %) sont effectivement au secondaire au Bénin. Comme dans le cas de l'enseignement primaire, l'analyse des résultats tenant compte du milieu de résidence place Cotonou en tête (66%), suivie des autres milieux urbains (48,3%) et du milieu rural (28,5%). A l'opposé de l'enseignement primaire, une disparité selon le sexe est observée avec 40,8 % des garçons qui sont scolarisés contre 34,1 % des filles au niveau national. Une analyse, selon le département, révèle également une disparité en défaveur de l'Alibori, l'Atacora, la Donga et le Bogou où

les taux nets de scolarisation au secondaire étaient respectivement de 17,1 %, 25,7 %, 22,5 % et 33,4 %. Dans le Sud, le département du Couffo affiche aussi un faible taux de scolarisation au secondaire (27,0 %).

### Enseignement tertiaire

Au niveau du tertiaire, le taux de scolarisation brut est assez faible et en léger repli depuis 2014. Il est noté dans l'ensemble un taux assez faible aussi bien pour les filles que pour les garçons.

**Tableau 11. Taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement tertiaire (en %)**

	2014	2015	2016	2017
<b>Taux brut de scolarisation</b>	16	13,6	13	12,3
<b>Taux de progression</b>	-	-2,4	-0,6	-0,7
<b>Sexe Féminin</b>	8,5	7,8	7,6	7,5
<b>Taux de progression</b>	-	-0,7	-0,2	-0,1
<b>Sexe Masculin</b>	23,3	19,3	18,2	17
<b>Taux de progression</b>	-	-4	-1,1	-1,2
<b>Taux de scolarisation filles / garçons</b>	36,5	40,2	42,1	44
<b>Taux de progression</b>	-	3,7	1,9	1,9

Source : Unesco

Pour relever les défis liés à l'éducation, le gouvernement entend, pour la période 2018-2021, axer ses interventions sur (i) le renforcement des acquis du PDDSE 2006-2015 ; (ii) la promotion d'une éducation de base holistique, inclusive et de qualité ; (iii) l'amélioration de l'enseignement post éducation de base, le développement de compétences et le renforcement des capacités de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes ; (iv) la modernisation et la professionnalisation de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation ; et (v) le renforcement de la coordination du secteur de l'éducation.

Par ailleurs, le Conseil National de l'Education a été mis en place en janvier 2020 pour coordonner l'ensemble des réformes engagées afin que l'école béninoise retrouve ses lettres de noblesse. Composé de 29 membres, dont 4 nommés par le président de la République, 13 retenus sur appel à candidature libre, 6 élus, 6 désignés par les ministres, le CNE est présidé par le Professeur Noël GBAGUIDI, précédemment titulaire de la Chaire UNESCO des Droits de l'Homme, de la Personne et de la Démocratie (DHPD) de l'Université d'Abomey-Calavi.

## 1.6. Santé

La politique de développement sanitaire du Bénin vise entre autres :

- La réduction de la mortalité maternelle et infantile, la prévention, la lutte contre la maladie et l'amélioration de la qualité des soins ;

- La valorisation des ressources humaines ;
- Le renforcement du partenariat dans le secteur et la promotion de l'éthique et de la responsabilité médicale ;
- L'amélioration du mécanisme de financement du secteur ;
- Le renforcement de la gestion du secteur.

Le bilan à mi-parcours a montré que : (i) les performances en matière d'accessibilité et de qualité des services de santé sont encore faibles ; (ii) les résultats sont encourageants en matière de santé de la mère et de l'enfant, (iii) et la fréquentation des centres de santé reste encore faible.

Pour relever les défis liés aux indicateurs sanitaires, le gouvernement a opté pour la mise en place d'un dispositif de Couverture en Santé Universelle (CSU) dans le cadre du projet « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ».

### Architecture du système de soins dans le pays

Le système national de santé a une structure pyramidale calquée sur le découpage territorial et comprend trois différents niveaux : le niveau central ou national, le niveau départemental ou intermédiaire et le niveau périphérique. En plus des structures publiques, le système sanitaire béninois regorge de praticiens en clientèle privée de soins et d'acteurs de la médecine traditionnelle.

Le Ministère de la santé a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique de l'Etat en matière de santé, conformément aux lois et réglementations en vigueur au Bénin et aux visions et politique de développement du gouvernement. Outre les structures administratives,

le niveau central comprend les établissements hospitaliers de référence.

Au nombre de six (06), à raison d'une pour deux départements, les Directions Départementales de la Santé (DDS) représentent le niveau intermédiaire du système de santé et sont les organes de programmation, d'intégration et de coordination de toutes les actions de santé au niveau départemental. Elles supervisent les structures de santé des niveaux intermédiaire et périphérique.

Le niveau périphérique constitue la base de la pyramide sanitaire et compte 34 zones sanitaires réparties sur toute l'étendue du territoire national. Il est organisé sous forme d'un réseau de services publics de premier contact et des formations sanitaires privées, le tout appuyé par un hôpital de première référence public ou privé (hôpital de zone).

### Données Sanitaires

#### Esperance de vie à la naissance

L'espérance de vie des béninois s'est considérablement améliorée au cours des 10 dernières années. En effet, l'espérance de vie est passée de 61,4 ans en 2010 à 64,9 ans en 2018. Par sexe, l'espérance de vie est plus longue chez les femmes que chez les hommes.

**Tableau 12. Evolution de l'espérance de vie par sexe (en années)**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Sexe Masculin</b>	58,9	59,2	60	62,2	62,3	62,5	62,7	63	63,2
<b>Sexe Féminin</b>	63,5	63,5	64,6	65,2	65,4	65,7	66	66,2	66,5
<b>Ensemble</b>	61,4	61,4	62,3	63,7	63,9	64,1	64,4	64,6	64,9

Source : INSAE

### Mortalité infantile et maternelle

Le taux de mortalité néonatale a évolué selon une tendance baissière au cours des dix dernières années en passant de 35‰ en 2009 à 31,3‰ en 2018. Il en est de même du taux de mortalité des enfants de 0 à 5 ans qui a significativement baissé en s'établissant à 93,0‰ en 2018 contre 113,3‰ en 2009. S'agissant du taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes, il s'est réduit de près de 60 % en passant de 457 en 2009 à 195 en 2018. Les résultats obtenus traduisent une certaine performance en matière de santé de la mère et de l'enfant.

**Tableau 13. Taux de mortalité néonatale, infantile et maternelle**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes)</b>	35	34,7	34,3	34	33,5	33,1	32,6	32,2	31,8	31,3
<b>Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans, garçons (pour 1 000)</b>		117,4					106			98,8
<b>Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans, filles (pour 1000 naissances vivantes)</b>		104,5					93,4			86,8
<b>Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1 000)</b>	113,3	111,1	108,9	106,6	104,4	102,1	99,9	97,6	95,5	93
<b>Taux de mortalité maternelle</b>	457	446	436	429	422	414	405	201	201	195

Source : OMS, Banque Mondiale, Ministère de la santé

### Prévalence des maladies

Les maladies transmissibles constituent encore les principales causes de morbidité et de mortalité au Bénin. Le paludisme et les infections respiratoires aiguës sont les deux premières causes de consultation et d'hospitalisation, soit respectivement 44,7 % et 11,9 % des cas enregistrés au niveau des centres en 2018 contre 41,7 % et 12,7 % en 2011. Viennent

ensuite les affections gastro-intestinales (5,4 % en 2018 contre 6,3 % en 2011), les traumatismes (4,0 % contre 5,4 %) et les maladies diarrhéiques (2,3 % contre 3,0 %).

Dans l'ensemble, il est noté un fléchissement de la prévalence des différentes maladies à l'exception du paludisme.

**Tableau 14. Prévalence des maladies (%)**

Affections	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Paludisme</b>	41,7	41,4	39,7	39,8	38,9	43,1	43,4	44,7
<b>Infections respiratoires Aigües</b>	12,7	12,3	12,4	12,1	12,7	13,7	11,5	11,9
<b>Affections gastro-intestinales</b>	6,3	6,5	6,4	6,2	5,6	6,9	5,7	5,4
<b>Traumatisme</b>	5,4	5,3	3,5	4,5	4,3	4,2	4,1	4,0
<b>Anémie</b>	4,8	5	4,7	4,3	3,6	3,5	3,3	2,7
<b>Diarrhée</b>	3	2,8	3	2,8	2,7	2,5	2,5	2,3
<b>Autres affections dermatologiques</b>	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0	1,5	1,5	1,4
<b>Douleurs abdominales basses</b>	1,2	1,2	1,3	1,3	1,5	1,6	1,4	1,4
<b>Hypertension artérielle</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>

Source : INSAE, Annuaire Statistiques de la santé, MSP

Il est observé également l'émergence de maladies non transmissibles (MNT), telles que l'hypertension artérielle, le diabète ou l'obésité. Ces pathologies sont liées principalement à une alimentation déséquilibrée, à l'inactivité physique, au tabagisme et à la consommation nocive d'alcool.

Spécifiquement chez les enfants, les taux de prévalence des maladies semblent plus élevés. Celui du paludisme était de 48,9 %, dont 48,8 % chez les garçons et 49,1 % chez les filles. Au niveau des infections respiratoires aiguës, le taux de prévalence était de 16,7 % en 2018.

S'agissant du VIH Sida, le Bénin enregistre un faible taux de prévalence. En effet, les statistiques de

ONUSIDA indiquent une stabilisation du taux de prévalence à 1 % pour les personnes comprises entre 15 ans à 49 ans. Les nouveaux cas chez les adultes de 15 ans et plus et les enfants de 0 à 14 ans ont connu une baisse en s'établissant à 3 800 cas en 2018 contre 4 000 cas en 2016.

Le nombre d'enfants de 0 à 14 ans vivant avec le VIH a considérablement baissé en ressortant à 4 600 enfants en 2018 contre 7 400 enfants en 2014.

La couverture thérapeutique des personnes vivant avec le VIH sida s'est considérablement améliorée. Elle est passée de 27 % en 2009 à 61 % en 2018. Au niveau des femmes enceintes, la couverture est de 95 % depuis 2014 contre 61 % en 2009.

**Tableau 15. Statistiques relatives au VIH SIDA**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans)</b>	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Incidence du VIH (% de la population de 15 à 49 ans)</b>	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,06	0,06	0,06
<b>Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les adultes (15 ans et plus) et les enfants (0-14 ans)</b>	4 400	4300	4400	4400	4500	4600	4300	4000	4000	3800
<b>Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les enfants (0-14 ans)</b>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<b>Nouveaux cas d'infection par le VIH chez les adultes (15 ans et plus)</b>	3200	3100	3100	3200	3300	3500	3500	3400	3300	3300
<b>Enfants (0-14) vivant avec le VIH</b>	7000	7200	7300	7300	7400	7400	7200	6900	6700	4600
<b>Couverture de la thérapie antirétrovirale (% des personnes vivant avec le VIH)</b>	4 400	4 300	4 400	4 400	4 500	4 600	4 300	4 000	4 000	3 800
<b>Couverture des traitements antirétroviraux chez les femmes enceintes (% des femmes enceintes séropositives)</b>	61	30	39	45	42	76	95	95	95	95
<b>Prévalence du VIH, hommes (% des hommes âgés de 15 à 24 ans)</b>	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 100	820	660	660	500
<b>Prévalence du VIH, femmes (% des femmes âgées de 15 à 24 ans)</b>	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4

Source : Banque Mondiale, ONUSIDA.



Une autre infection liée souvent au VIH est la tuberculose (TB). Elle est encore fréquente au Bénin. En 2018, le nombre de cas de tuberculose détectés était de 4 096 contre 3 662 en 2017. Le nombre de TB/VIH est passé de 544 en 2017 à 584 en 2018. Le taux de séroprévalence tourne autour de 14 %-15 % sur les 5 dernières années.

**Tableau 16. Evolution du taux de réalisation du test VIH et de séroprévalence chez les tuberculeux au Bénin (2009-2018) .**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre TB dépistés</b>	3 987	3 841	4 320	4 075	3 957	3 977	4 092	3 968	3 662	4 096
<b>Nombre de TB testé</b>	3 845	3 774	4 259	4 006	3 730	3 828	4 017	3 879	3 568	4 031
<b>Taux de réalisation</b>	96,4	98,3	98,6	98,3	94,3	96,3	98,2	97,8	97,4	98,4
<b>Nombre de TB/VIH</b>	629	585	721	637	587	588	613	572	544	584
<b>Séroprévalence (%)</b>	16	16	17	16	16	15	15	15	15	14

Source : Annuaire des statistiques sanitaires 2018, MS

Le Bénin n'a jamais connu de cas de pandémie liée à Ebola. Cependant, le pays reste en alerte en ce qui concerne la fièvre hémorragique à virus Lassa. Depuis 2014, le Bénin a enregistré des épisodes épidémiques de fièvre hémorragique à virus Lassa durant le premier et le quatrième trimestre de l'année. Cette fièvre est présente au Nigéria et quelques cas sont souvent identifiés au niveau des villes frontalières avec le Nigéria.

A l'instar de la plupart des pays du monde, le Bénin a mis en place un dispositif de prévention et d'alerte contre le coronavirus qui sévit en Chine depuis décembre 2019. Ce dispositif est composé d'une caméra thermique qui analyse la température des voyageurs, une salle d'isolement des cas suspects, et d'autres instruments comme les masques, des lave-mains, etc.

Avec l'enregistrement des premiers cas de coronavirus dans le pays, les autorités ont lancé la mise en œuvre des mesures de riposte, notamment la fermeture des lieux de grands rassemblements, la quarantaine pour les voyageurs en provenance des pays touchés, la mise en place d'un cordon sani-

taire, le port obligatoire du masque et le dépistage systématique de certaines catégories de personnel, notamment le personnel de santé, les enseignants et les agents de la police républicaine. A la date du 23 mai 2020, sur la base des tests PCR<sup>12</sup> (« polymérase chain reaction ») retenus par l'OMS, le Bénin a enregistré 191 cas confirmés de Covid-19, 82 guérisons, 106 personnes sous traitements et 03 décès.

Au total, 13 932 tests ont été réalisés à la date du 22 mai 2020. Dans un élan de solidarité, plusieurs donateurs ont apporté leur soutien au Gouvernement à travers des dons matériels composés de kits de protection (masques, gel hydroalcoolique, gants, savon, etc.), de biens alimentaires, de matériels médicaux (lits d'hospitalisation, des kits de test rapide, ambulances médicalisées, appareils ECG CARDIOLINE AR600 VIEW, thermomètres, tables de consultation, etc.), des téléphones portables, des téléviseurs, etc. Les dons financiers à la date du 22 mai 2020 étaient de 2 552 397 307 FCFA. Selon les autorités, ces dons financiers et matériels ne prennent pas en compte les dons reçus des Etats, des institutions publiques et des institutions de coopération internationale.<sup>13</sup>

<sup>12</sup> Le test PCR (« polymérase chain reaction ») ou « virologique » consistant à la recherche du matériel génétique c'est-à-dire de l'ARN du virus sur un prélèvement naso et/ou oropharyngé (gorge, nez, nasopharynx) dont le délai de manipulation pour l'obtention du résultat varie entre 3 à 6 heures pour les tests réalisés au Bénin. <sup>13</sup> <https://www.gouv.bj/coronavirus/dons/>

Plusieurs réformes ont été engagées par le Gouvernement depuis 2016 pour l'assainissement du secteur de la santé dont, entre autres, la lutte contre les faux médicaments et la réglementation de l'exercice en clientèle privée du personnel médical.

## 1.7. Emploi

### Politique de l'emploi

La vision du gouvernement en matière de promotion d'emploi contenue dans le PAG 2016-2021 a été traduite dans la Politique Nationale de l'Emploi (PNE 2018-2025). La vision de la PNE est : « A l'horizon 2025, toutes les Béninoises et tous les Béninois en âge de travailler disposent d'un emploi susceptible de leur procurer un revenu permettant de satisfaire leurs besoins vitaux et leur bien-être intégral ». De cette vision, découle les objectifs spécifiques (OS) ci-après :

- OS1 : Renforcer le capital humain pour améliorer la productivité des entreprises et l'inclusivité de la croissance économique ;
- OS2 : Renforcer le mécanisme de promotion de l'emploi ;

- OS3 : Améliorer l'efficacité et l'efficience des politiques transversales et sectorielles en termes de création d'emplois ;
- OS4 : Améliorer la gouvernance du secteur de l'emploi.

### Population active

La population active du Bénin est en constante évolution. Elle est passé de 4,86 millions d'actifs à 6,10 millions en 2018. Les femmes sont plus actives que les hommes. En effet, elles étaient 3,17 millions contre 2,93 millions d'hommes en 2018. Selon les données issues des projections des Nations Unies, la population active est estimée à 6 435 121 habitants en 2019.

**Tableau 17. Evolution de la population active de 2014 à 2019**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019*
<b>Sexe Féminin</b>	2 467 470	2 593 337	2 726 444	2 659 891	3 170 518	3 234 818
<b>Sexe Masculin</b>	2 391 757	2 524 701	2 665 484	2 595 093	2 926 708	3 200 303
<b>Total</b>	<b>4 859 227</b>	<b>5 118 038</b>	<b>5 391 928</b>	<b>5 254 984</b>	<b>6 097 226</b>	<b>6 435 121</b>

Source : INSAE. \* données de WPP 2019 (population de 15 à 64 ans)

Selon, l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel de 2018, le ratio emploi sur population de 15 à 64 ans s'élevait à 60,5 % contre 67,9 %<sup>14</sup> en 2015. Le taux d'activité est plus important chez les hommes (65,4 %) par rapport aux femmes (56,0 %). En tenant compte du niveau d'instruction, ce ratio est beaucoup plus élevé chez les individus n'ayant aucun niveau (66 %) et ceux de niveau primaire (68 %) mais plus faible chez les individus de niveau secondaire (47,4 %) et le supérieur (57,4 %).

En effet, les personnes disposant d'une qualification sont les plus aptes à s'insérer dans la vie active.

La tranche d'âge des 35-64 ans est celle avec la plus grande part d'actifs occupés (54,6 %) avec 50,6 % chez les femmes et 58,1 % chez les hommes. Elle est suivie par celle des 25-34 ans (28,8%) pour laquelle ce chiffre s'élevait à 31,3 % pour les femmes et 26,6 % pour les hommes.

<sup>14</sup> Selon l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie de Ménages au Bénin (EMICOV)-2015

En termes de résidence, les départements de l'Alibori (40,8 %), du Borgou (45,3 %), de la Donga (56,1 %), du Littoral/Cotonou (56,9 %) et du Mono (54,1 %) enregistraient les plus faibles taux d'emplois disponibles sur la population en âge de travailler.

Le taux d'emploi précaire en 2018 était de 24,2 %. Cette précarité de l'emploi était moins marquée dans les départements de l'Atlantique (10,2 %), du Borgou (13,3 %) et de la Donga (13,9 %), dans le milieu rural (18,6 %), chez les personnes de 65 ans ou plus (14,4 %) et celles n'ayant aucun niveau d'instruction (18,8 %).

Le taux de pluriactivité, ou la proportion de la population exerçant au moins deux activités en 2018, était de 12,6 %. Par rapport au niveau national, les hommes étaient plus concernés (14,3 %). Les taux de pluriactivité les plus faibles étaient observés chez les personnes ayant atteint le supérieur (8 %), les personnes de 15-24 ans (9,1 %) et de 65 ans ou plus (10,8 %), celles résidant à Cotonou (3,9 %), dans les départements de l'Alibori (9,5 %), de l'Atacora (8,2 %), du Borgou (7,1 %), du Mono (6,7 %) et du Zou (4,8 %).

Par ailleurs 95,3 % des actifs travaillent principalement dans le secteur informel contre 4,7 % dans le secteur formel.

**Tableau 18. Bilan de l'emploi au Bénin (2018)**

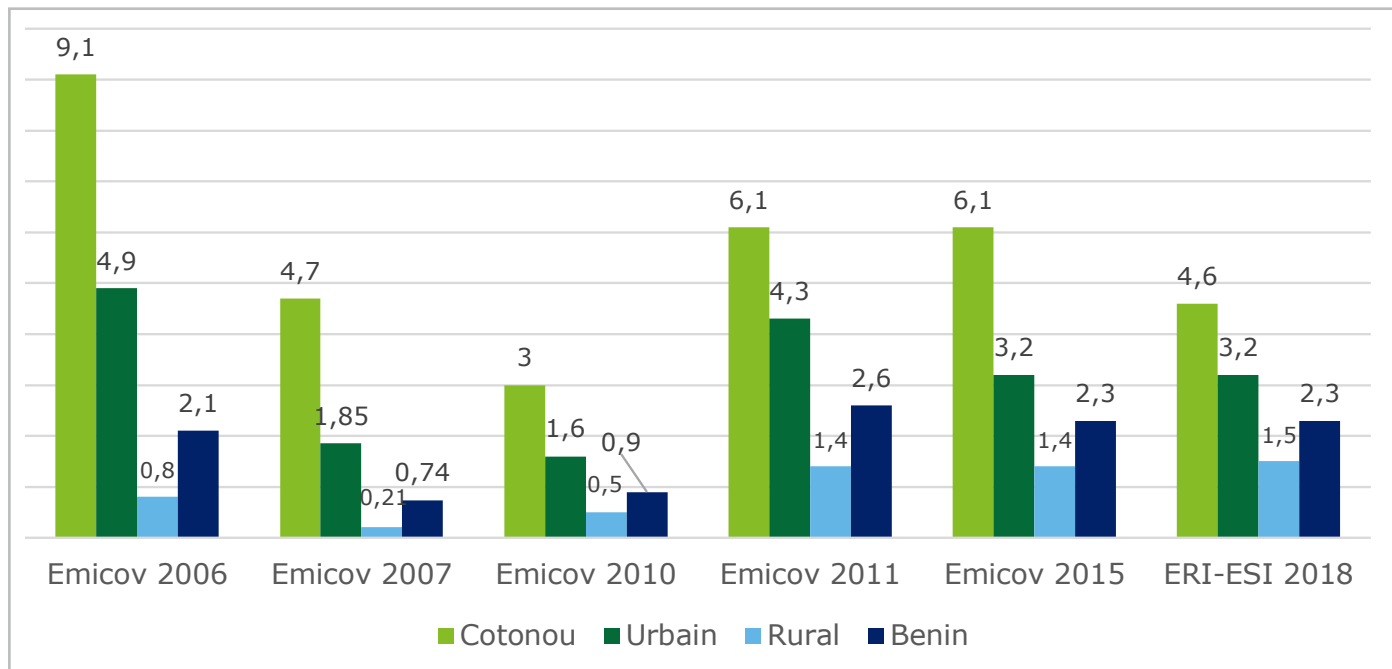
	Formel	Informel	Total	Effectifs
<b>Secteur institutionnel non agricole</b>				
Secteur public	75,5	24,5	100	197 467
Secteur privé	1,2	98,8	100	2 117 943
Ménages	0	100	100	13 267
<b>Total</b>	<b>7,5</b>	<b>92,5</b>	<b>100</b>	<b>2 328 677</b>
<b>Secteur institutionnel agricole</b>				
Secteur public	78,5	21,5	100	2 775
Secteur privé	0	100	100	1 394 943
Ménages		100	100	405
<b>Total</b>	<b>0,2</b>	<b>99,8</b>	<b>100</b>	<b>1 398 124</b>
<b>Ensemble</b>				
Secteur public	75,6	24,4	100	200 242
Secteur privé	0,7	99,3	100	3 512 886
Ménages	0	100	100	13 672
<b>Total</b>	<b>4,7</b>	<b>95,3</b>	<b>100</b>	<b>3 726 801</b>

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSAE

## Taux de chômage

Selon l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel de 2018, le taux de chômage au sens du BIT était de 2,3 % au Bénin, tout comme en 2015. Les taux les plus élevés s'observent chez les personnes ayant atteint le niveau supérieur (8,4 %), les personnes de 15-24 ans (5 %), les résidents à Cotonou (4,6 %) et dans le département du Couffo (5,8 %).

Figure 5. Evolution du taux de chômage au Bénin (%)



Source : INSAE

Le taux de chômage est élevé en milieu urbain : 4,6 % en 2018 à Cotonou. On observe toutefois un repli par rapport à 2015. Le taux était de 2,9 % dans les autres milieux urbanisés et 3,2 % dans l'ensemble des milieux urbains par rapport au milieu rural (1,5 %). En région, les départements de Couffo (5,8 %), du Littoral (4,6 %), du Mono (3,7 %), la Donga (3,1 %) de l'Ouémé (2,7 %) détiennent les plus forts taux de chômage.

Le taux de sous-utilisation de la main œuvre était de 17,6 %. Il était de 21,3 % chez les femmes et de 13,4 % chez les hommes. Cette sous-utilisation frappe davantage les jeunes générations, notamment les jeunes de 15-24 (33,2 %) et ceux de 25-34 ans (20 %). Ce sont les personnes les plus instruites qui sont exposées au sous-emploi. Il était de 22,4 % et 23,9 % respectivement chez les personnes ayant un niveau secondaire et supérieur en 2018.

Le taux combiné du chômage et du sous-emploi lié à la durée du travail était estimé à 10,8 % de la main

d'œuvre. Celui du taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle était de 9,7 %. Ces taux étaient plus importants chez les femmes (respectivement 12,5 % et 12,0 %), à Cotonou (13,8 % et 10,6 %), chez les personnes de 15-34 ans (13,7 % et 15,2 %), dans les départements du Couffo (15,7 % et 16,5 %), de la Donga (13,5 % et 11,6 %) et du Mono (13,2 % et 16,8 %).

Les estimations d'Ilostat pour 2019 indiquent un taux de chômage de 2,2 % au niveau national pour les personnes âgées de 15 ans et plus. Ce taux est plus élevé en milieu urbain (3,6 %) qu'en milieu rural (1,1 %). Le taux de chômage est sensiblement le même en 2019 chez les femmes (2,3 %) et chez les hommes (2,1 %). En milieu urbain, le chômage frappe aussi bien les hommes que les femmes avec la même ampleur (3,6 %). Tandis qu'en milieu rural, il frappe davantage les femmes (1,3 %) que les hommes (0,9 %).

## Dynamique de l'emploi

Le gouvernement béninois a mis en place à partir de 2003, une agence dénommée Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE). L'ANPE dispose de douze (12) antennes qui constituent ses bras opérationnels, réparties dans les douze (12) départements administratifs du pays. L'ANPE a pour mission de « contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi » au Bénin. A ce titre, elle est chargée de :

- Contribuer à l'élaboration des indicateurs sur l'emploi, le chômage, la formation professionnelle et au développement de la communication pour l'emploi ;
- Faciliter l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emplois à travers des activités d'information, d'orientation, d'appui conseil, de proposition des potentialités d'emplois en milieux urbain, péri-urbain, rural, etc. ;
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des programmes de développement de l'emploi à travers des activités d'appui à la promotion de l'auto-emploi ainsi que de l'emploi salarié par le développement des stages de pré-insertion ;
- Contribuer au développement de l'emploi à travers des activités de perfectionnement et de reconversion ;
- Gérer les ressources destinées au financement des divers programmes et projets relatifs à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (Article 4 de ses statuts).

L'ANPE dispose de plusieurs programmes pour la promotion de l'emploi dont les plus importants sont brièvement présentés ci-après.

### Le Programme d'Appui à l'Emploi Salarié (PAES)

C'est un programme destiné aux primo demandeurs d'emploi, spécifiquement aux femmes et jeunes diplômés des universités, des écoles et des centres de formation professionnalisés. Il est conçu pour améliorer l'employabilité des jeunes et les accompagner dans leur insertion. La tranche d'âges pouvant bénéficier de ce programme est de « 18 à 40 ans ». En 2018, 2 250 jeunes contre 1 028 en 2017 ont

bénéficié de ce programme dont 750 reconductions parmi les bénéficiaires de 2017. Le PAES a deux (02) composantes :

- Le Contrat Première Expérience Professionnelle (CPEP) qui permet, d'une part, de mettre les bénéficiaires en stage de pré-insertion dans les ministères et structures décentralisées et déconcentrées de l'Etat, et d'autre part, dans des entreprises privées, pour une période de six (06) mois renouvelables une fois ;
- Le Contrat d'Appui aux Entreprises (CAE) qui permet aux jeunes entreprises de bénéficier d'une mise à disposition de stagiaires rémunérés par l'ANPE pour une période de douze (12) mois avec l'obligation de recruter le stagiaire à l'issue du contrat.

### Le Programme d'Appui à l'Emploi Indépendant (PAEI)

Le PAEI est une mesure destinée à favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs. Il a pour objectif de développer l'esprit d'entreprise au sein de la population cible et d'accompagner les initiatives privées créatrices de richesses et génératrices d'emplois décents. En 2018, 88 jeunes ont bénéficié de ce programme contre 300 en 2017. Les jeunes entrepreneurs ont été formés dans les secteurs de l'agrobusiness (85) et des services (03).

### Le Partenariat Décentralisé pour l'Emploi (PaDE)

Avec le PaDE, l'ANPE entre en relation fonctionnelle avec les 77 communes du Bénin afin de rapprocher ses offres de service des demandeurs d'emploi qui y résident. Ce programme vise à renforcer les 77 communes en ressources humaines. Dans la mise en œuvre du PaDE, des Points Focaux Emploi (PFE) ont été nommés par les Maires dans les soixante-dix-sept (77) communes pour servir de relai d'information de l'ANPE au niveau local. L'objectif de l'ANPE est que les PFE deviennent des institutions communales de promotion de l'emploi. En 2018, 82 agents communaux ont été formés pour ce programme tout comme en 2017.

## Le Programme d'Appui au Renforcement des Capacités des Demandeurs d'Emplois (RCDE)

Le Programme RCDE permet de renforcer les capacités techniques de la cible ou de la reconvertir au besoin, à travers des modules de formation. L'objectif est, entre autres, de contribuer à la réduction de l'inadéquation entre l'offre et la demande. En 2018, 167 personnes sur 200 attendues ont bénéficié de ce programme contre 226 bénéficiaires en 2017. Les bénéficiaires du programme RCDE en 2018 se trouvent principalement dans trois secteurs que sont l'élevage (71), le maraîchage (60) et la transformation (36).

Par ailleurs, en vue de combler le déficit d'enseignants dans le secteur des enseignements en maternelle, primaire et secondaire, le Gouvernement a procédé en septembre 2019, pour le compte de la rentrée scolaire 2019-2020, à un recrutement massif d'aspirants à la fonction enseignante. Ainsi, plus de 10 000 contrats ont été signés au profit des aspirants.

Il faut aussi rappeler que le Gouvernement travaille dans le domaine de la promotion des entreprises en vue d'accroître l'offre d'emplois. De même, depuis 2016, le Gouvernement a créé plusieurs emplois publics à travers le recrutement de jeunes diplômés au profit de l'administration publique.

### 1.8. Rappel des principaux agrégats

#### 1.8.1. Niveau de développement

##### Indice de Développement Humain

L'IDH est un indice composite qui mesure la qualité de vie moyenne de la population d'un pays. Théoriquement, l'indice varie de 0 à 1. Il tient compte de trois dimensions du développement humain : i) la possibilité d'avoir une vie longue et en santé en

se fondant sur l'espérance de vie à la naissance, ii) le niveau de scolarisation, évalué à partir du taux d'analphabétisme et de la fréquentation des différents niveaux du système scolaire et iii) le standard de vie, calculé à partir du produit intérieur brut (PIB) per capita en tenant compte de la parité du pouvoir d'achat (PPA).

Tableau 19. Evolution de l'indice de développement au Bénin

Année	IDH	Variation (%)
2010	0,470	0,00
2011	0,480	2,13
2012	0,490	2,08
2013	0,500	2,04
2014	0,510	2,00
2015	0,510	0,00
2016	0,510	0,00
2017	0,520	1,96
2018	0,515	-0,96
2019	0,520	0,97

Source : Banque Mondiale

Sur les dix dernières années, l'IDH du Bénin a progressé. En effet, l'indice est ressorti à 0,52 en 2019 contre 0,47 en 2010, marquant ainsi une amélioration du niveau de vie de la population en lien avec les programmes de gratuité dans les domaines de l'éducation et de la santé. En termes de classement, le Bénin occupe la 30<sup>ème</sup> place au plan africain et 163<sup>ème</sup> au rang mondial.

## Indice de GINI

L'indice de Gini est un indicateur qui mesure l'inégalité des revenus par tête et varie entre 0 et 1. Le tableau suivant présente l'évolution des inégalités entre 2011 et 2015. On note une légère accentuation des inégalités dans la répartition du revenu entre 2011 et 2015. En effet, l'indice de Gini est passé de 0,43 en 2011 à 0,48 en 2015, soit une augmentation de 10,14 % des inégalités.

**Tableau 20. Evolution de l'Indice de Gini**

Année	Indice (%)	Variation
2015	47,80	10,14%
2011	43,40	12,44%
2003	38,60	

Source : Banque Mondiale

## Produit Intérieur brut par tête

Le PIB/tête du Bénin est en constante amélioration. Il est passé en 2014 de 637 640 FCFA à 714 523,5 FCFA en 2019, soit une augmentation de 12,1 %. Cette situation s'explique par une progression plus importante du PIB par rapport à la croissance de la population.

**Tableau 21. Evolution du PIB/tête (en FCFA)**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PIB/Habitant Constant, prix 2015	643 074,1	636 613,5	639 960,8	657 912,6	683 036,7	710 379,9
PIB/Habitant Courant	637 640,0	636 613,5	644 329,8	659 970,8	689 218,6	714 523,5

Source : Calcul des auteurs sur la base des données du PIB (INSAE) et de projections de la population (WPP 2019 Nations Unies)

### 1.8.2. Tableau récapitulatif

**Tableau 22. Les principaux agrégats économiques observés ces cinq dernières années (en milliards de FCFA)**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Economie nationale</b>						
PIB Nominal	6 559,3	6 732,8	7 005,2	7 375,3	7 915,7	8 432,2
Croissance du PIB réel (en %)	6,4	1,8	3,3	5,7	6,7	6,9
Taux d'investissement (en % du PIB)	19,3	20,7	20,3	24,0	26,4	25,6

<b>Taux d'inflation (en %)</b>	<b>-1,1</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,9</b>
<b>Balance des paiements</b>						
Exports FOB	1 267,3	1 414,40	1 680,30	1 730,70	1 857,60	2 014,57
Imports FOB	-1 618,5	-1 724,00	-1 745,90	-1 930,20	-2 166,20	-2 131,96
Solde	-351,2	-309,60	-65,60	-199,50	-308,60	-117,39
<b>Balance courante</b>	<b>-437,6</b>	<b>-401,6</b>	<b>-209,9</b>	<b>-308,3</b>	<b>-360,3</b>	<b>-193,3</b>
<b>Finances publiques</b>						
Recettes et dons	824,8	848,3	780,4	1 001,7	1 075,8	1 185,7
Dépenses	916,5	1 242,3	1 086,3	1 318,1	1 305,9	1 227,27
Solde	-91,7	-394,0	-305,9	-316,4	-230,1	-41,57
<b>Dettes publiques</b>	<b>1 461,9</b>	<b>2 080,50</b>	<b>2 513,1</b>	<b>2 927,43</b>	<b>3 251,78</b>	<b>3 476,59</b>
Dettes intérieures	511,01	1 036,9	1 373,4	1 742,83	1 719,70	1 455,91
Dettes extérieures	950,87	1 043,59	1 139,61	1 184,60	1 532,08	2 020,68
Dettes intérieures en % du PIB nominal	7,8	15,4	19,6	23,6	21,7	17,3
<b>Déficit budgétaire hors don</b>						
En valeur	-135,8	-422,9	-340,6	-373,7	-277,3	-139,2
En pourcentage du PIB nominal (%)	-2,1	-6,3	-4,9	-5,1	-3,5	-1,7

Source : DGAE, INSAE, CAA, CSPEF, BCEAO



### 2.1. Évaluation du produit intérieur brut

L'activité économique s'est inscrite à partir de 2016, dans une phase d'amélioration continue. En effet, l'économie béninoise s'est hissée sur un sentier de croissance en permanente accélération. Le taux de croissance ressortirait, en effet, à 6,9% en 2019 contre 6,7% en 2018 et 5,7% en 2017. Les performances enregistrées sont essentiellement portées par :

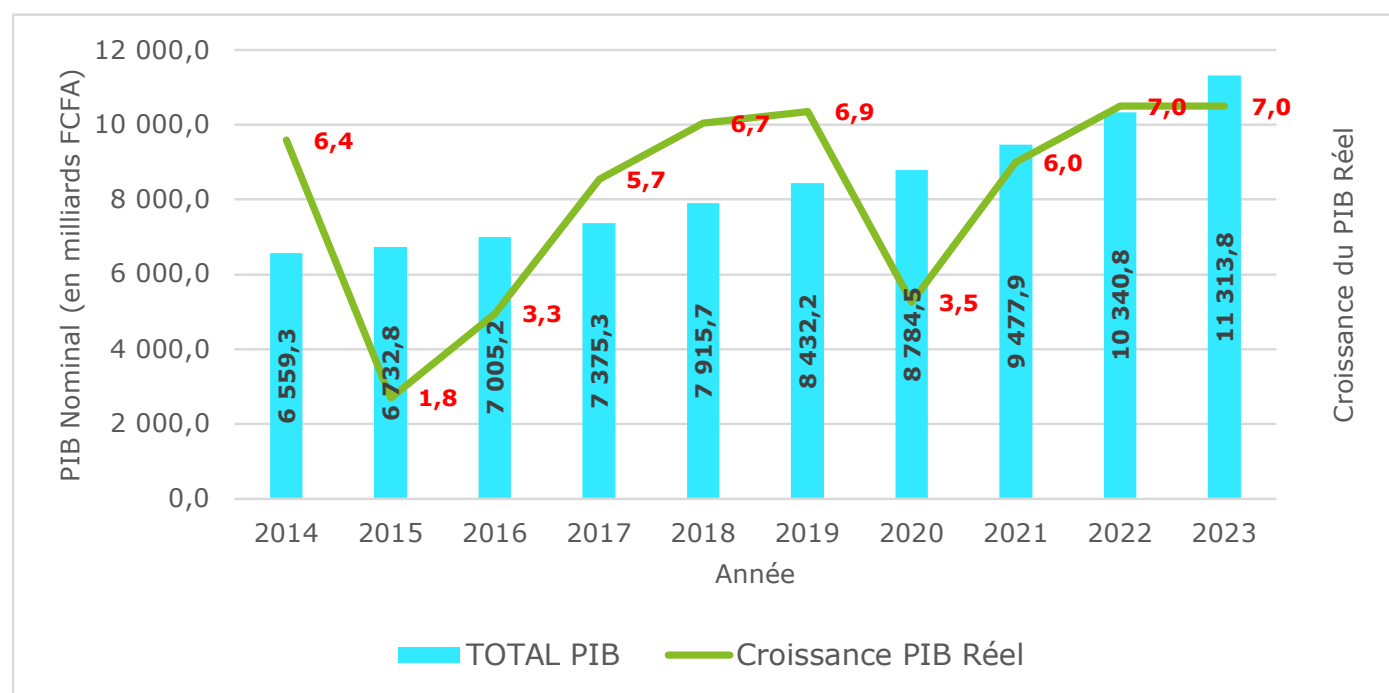
- La bonne tenue de la production de coton qui n'a cessé d'atteindre des niveaux records depuis 2016<sup>15</sup> ;
- La vitalité de l'activité dans le secteur des BTP en lien avec la mise en œuvre effective du PAG ;
- L'évolution favorable dans la branche de l'agro-industrie en réponse aux bonnes performances du secteur agricole ;
- L'accroissement de l'offre d'énergie électrique avec la mise en service de la centrale électrique de Maria-Gléta 2<sup>16</sup>, pour une capacité de 127 MW ;
- Le dynamisme au Port de Cotonou et ses effets induits sur l'activité de transport, à la suite des réformes mises en œuvre par le Gouvernement. Par ailleurs, l'amélioration de la gouvernance écono-

mique et financière a permis de renforcer l'efficacité des régies financières dans la mobilisation des recettes publiques.

Les perspectives économiques pour 2020 tablent sur un taux de croissance de 3,5 %<sup>17</sup> contre une prévision initiale de 7,6 % induisant ainsi une décélération du rythme de la croissance. Cette décélération du rythme de création de la richesse nationale est principalement le fait de la pandémie du coronavirus qui a induit un double choc sur l'offre et la demande mondiale. En effet, la pandémie de COVID-19 devrait avoir un impact significatif sur l'économie béninoise. On s'attend à ce que les diverses mesures de confinement et de prévention mises en place pour endiguer la propagation du virus, conjuguées à des retombées mondiales (envois de fonds, commerce et IED inférieurs) aient un impact significatif sur la demande intérieure et extérieure, ce qui se traduirait par une croissance économique plus faible.

A partir de 2021, le dynamisme de la croissance observée avant 2019 devrait à nouveau reprendre, les prévisions de croissance pour 2021 tablent sur un taux de 6,0 % et devrait se stabiliser autour de 7,0 % à l'horizon 2023<sup>18</sup>.

Figure 6. Evolution du PIB nominal et du taux de croissance réel de 2014 à 2023



Source : INSAE.DGAE, juin 2020

<sup>15</sup> Selon l'AIC, la production de coton pour la campagne 2019/2020 s'établirait à 732 273,0 tonnes contre à 678 000,3 tonnes au titre de la campagne 2018/2019 et 597 573,2 tonnes pour la campagne cotonnière 2017/2018. <sup>16</sup> Le jeudi 29 août 2019 <sup>17</sup> le FMI prévoit un taux de 3,2% <sup>18</sup> FMI, Baseline as of 04/16/2020

## 2.1.1. Niveau du PIB

Le produit intérieur brut nominal du Bénin s'est inscrit dans une tendance haussière depuis 2015 en passant de 6 732 milliards de FCFA de FCFA à 8 432,2 milliards de FCFA en 2019. La hausse du PIB nominal est stimulée par l'ensemble des secteurs d'activités et des impôts et taxes nets de subventions. Cependant, il faut noter que le secteur primaire est le principal moteur de cette hausse avec un accroissement moyen de 6,8 % contre 5,6 % et 5,0 % respectivement pour le secteur secondaire et le secteur tertiaire sur la période 2014-2019.

**Tableau 23. Évolution du PIB nominal (en milliards de FCFA)**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Prév	Prév	Prév	Prév
Secteur primaire	1 680,4	1 776,9	1 944,2	2 101,2	2 223,3	2 266,2	2 406,0	2 586,2	2 814,6	3 037,9
Secteur secondaire	1 076,5	1 103,2	1 100,0	1 114,2	1 159,9	1 375,5	1 486,5	1 633,5	1 768,1	1 956,3
Secteur tertiaire	3 248,7	3 315,3	3 376,7	3 569,7	3 859,6	4 049,7	4 172,2	4 443,2	4 854,7	5 325,5
<b>PIB aux coûts des facteurs</b>	<b>6 005,6</b>	<b>6 195,4</b>	<b>6 420,9</b>	<b>6 785,1</b>	<b>7 242,8</b>	<b>7 691,4</b>	<b>8 064,7</b>	<b>8 662,9</b>	<b>9 437,4</b>	<b>10 319,7</b>
<b>Impôts et taxes nets des subventions</b>	<b>553,7</b>	<b>537,4</b>	<b>584,3</b>	<b>590,2</b>	<b>672,9</b>	<b>740,8</b>	<b>719,8</b>	<b>815,0</b>	<b>903,4</b>	<b>994,1</b>
<b>TOTAL PIB</b>	<b>6 559,3</b>	<b>6 732,8</b>	<b>7 005,2</b>	<b>7 375,3</b>	<b>7 915,7</b>	<b>8 432,2</b>	<b>8 784,5</b>	<b>9 477,9</b>	<b>10 340,8</b>	<b>11 313,8</b>

Source : INSAE-DGAE, juin 2020

## 2.1.2. Croissance du PIB réel

Sur la période 2017- 2019, l'activité économique a bénéficié des bonnes performances du secteur agricole en lien avec aussi bien l'accroissement de la production cotonnière que vivrière. La production de coton a progressé de 13,4 % pour s'établir à 678 000,3 tonnes au titre de la campagne 2018-2019 contre 597 573,2 tonnes au titre de la campagne 2017-2018, faisant du Bénin le premier producteur de coton en Afrique. Selon l'AIC, la production attendue au titre de la campagne 2019-2020 s'établirait à 732 273,0 tonnes.

Cette forte progression de la production cotonnière depuis la campagne 2016-2017 est consécutive aux réformes engagées par le Gouvernement, qui a repositionné l'Association Interprofessionnelle du Coton dans son rôle initial de gestionnaire de la filière coton, et aux efforts d'encadrement des cultivateurs du coton. Quant à la production vivrière, elle s'est renforcée durant les campagnes 2017-2018 et 2018-2019 grâce notamment aux réformes mises en œuvre, notamment la territorialisation de la gouvernance du secteur par la création et l'opérationnalisation des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA).

Le taux de croissance ressortirait<sup>19</sup> en 2019 à 6,9 % contre 6,7 % en 2018 en lien avec la bonne tenue

des activités dans l'ensemble des secteurs économiques. La valeur ajoutée du secteur primaire, afficherait une progression de 5,2 % et une contribution à la croissance de 1,5 % en 2019 imputable à l'accroissement de la production vivrière (céréales et tubercules), la performance notable enregistrée par la production cotonnière ainsi que la contribution appréciable des activités d'égrenage<sup>20</sup>.

Le secteur secondaire progresserait en 2019 de 13,6 % avec une contribution à la croissance de 2,0 % en lien avec :

- Le renforcement de l'activité de construction entrant dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des projets du PAG 2016-2021 ;
- Le dynamisme affiché par les industries agroalimentaires ;
- Le renforcement de l'offre d'énergie électrique à travers, entre autres, la mise en service de la centrale électrique de Maria-Gléta 2 en août 2019 et la réhabilitation du parc existant.

Dans le secteur tertiaire, la valeur ajoutée a connu une hausse de 5,2% en 2019, avec une contribution à la croissance de 2,5% induite d'une part, par la bonne performance enregistrée dans le sous-secteur des télécommunications, des hôtels et restaurants et des autres services.

**Tableau 24. Croissance du Produit Intérieur Brut réel (en %)**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Prév	Prév	Prév	Prév
<b>PIB total</b>	<b>6,4</b>	<b>1,8</b>	<b>3,3</b>	<b>5,7</b>	<b>6,7</b>	<b>6,9</b>	<b>3,5</b>	<b>6,0</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>
Secteur primaire	8,3	0	9,0	7,6	7,3	5,2	4,5	4,7	5,9	5,8
Secteur secondaire	3,9	13,8	0,9	0,5	4,8	13,6	6,5	7,7	8,2	8,3
Secteur tertiaire	5,0	0	1,9	5,5	5,7	5,2	2,1	5,0	7,1	7,2
Droits et taxes	13,6	-2,8	-1,1	11,0	14,0	10,1	2,5	12,5	7,3	7,3

Source : INSAE/DGAE, juin 2020

<sup>19</sup> Le conditionnel est utilisé dans cette partie parce que les chiffres sont encore provisoires. Les chiffres définitifs d'une année n ne sont disponibles qu'à l'année n+2. <sup>20</sup> L'égrenage est désormais comptabilisé dans le secteur primaire pour les nouveaux comptes, conformément aux recommandations du SCN 2008

### 2.1.3. Décomposition du PIB en structure

La structure du PIB montre une prédominance du secteur tertiaire avec une part moyenne de 48,5 % entre 2014 et 2019. Le secteur primaire vient en seconde position avec une moyenne de 27,5 %. Le secteur secondaire se présente derrière celui primaire avec une moyenne de 15,6 %.

Tableau 25. Structure du PIB (%)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Prév	Prév	Prév	Prév
<b>PIB total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Secteur primaire	25,6	26,4	27,8	28,5	28,1	26,9	27,4	27,3	27,2	26,9
Secteur secondaire	16,4	16,4	15,7	15,1	14,7	16,3	16,9	17,2	17,2	17,3
Secteur tertiaire	49,5	49,2	48,2	48,4	48,8	48,0	47,5	46,9	46,9	47,1
Droits et taxes nets de subventions	8,5	8,0	8,3	8,0	8,5	8,8	8,2	8,6	8,7	8,7

Source : INSAE-DGAE, juin 2020

## 2.2. Détail du produit intérieur brut

### 2.2.1. PIB en valeur, détail des secteurs

Au niveau du secteur primaire, l'agriculture est la branche qui génère le plus de revenus, soit en moyenne 1 597,68 milliards de FCFA entre 2015 et 2019, contre 271,06 milliards de FCFA et 193,62 milliards de FCFA respectivement pour la branche « élevage, chasse » et la branche « pêche, sylviculture ». La part de revenus générée par l'agriculture a représenté en moyenne sur la période 2014-2019, 77,5 % du revenu du secteur primaire. Les prévisions de 2020 tablent sur accroissement de 6,2 % du revenu primaire par rapport à 2019.

Au niveau du secteur secondaire, l'agro-industrie, les BTP et les autres industries manufacturières sont les principales branches qui ont le plus contribué aux revenus du secteur avec respectivement en moyenne sur la période 2015-2019, 468,48 milliards de FCFA (40,0 %), 350,74 milliards de FCFA (30,0 %) et 259,26 milliards de FCFA (22,1 %). Les prévisions de 2020 indiquent une augmentation de 8,1 % de la valeur ajoutée du secteur secondaire sou-

nue, entre autres, par la contribution de la branche BTP (+9,1 %) en lien avec la poursuite des chantiers inscrits au Programme d'Actions du Gouvernement.

Au niveau du secteur tertiaire, la branche commerce crée le plus de richesses. Elle est suivie des branches « transport », « administration publique et sécurité sociale », « Education », « postes et télécoms » et « restauration et hôtel ». Les branches « commerce », « transport » et « administration publique et sécurité sociale » contribuent en moyenne, à la formation du revenu du secteur tertiaire à hauteur de 58,5 % sur la période 2015-2019. Le revenu du secteur tertiaire connaîtrait une hausse de 3,0 % en 2020 par rapport à 2019.

**Tableau 26. Evolution du PIB nominal par branche d'activités (en milliards de FCFA)**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
					EST	Prév	Prév	Prév	Prév	Prév
<b>Secteur primaire</b>	<b>1 680,4</b>	<b>1 776,9</b>	<b>1 944,2</b>	<b>2 101,1</b>	<b>2 223,2</b>	<b>2 266,3</b>	<b>2 406,0</b>	<b>2 586,1</b>	<b>2 814,6</b>	<b>3 037,9</b>
<i>Agriculture</i>	1 317,5	1 347,7	1 486,8	1 648,8	1 743,5	1 761,6	1 882,1	2 035,5	2 228,7	2 414,2
<i>Elevage, chasse</i>	188,1	243,7	263,4	263,5	280,6	304,1	319,3	341,9	369,6	399,5
<i>Pêche sylviculture et exploitation forestière</i>	174,8	185,6	194,0	188,8	199,1	200,6	204,6	208,7	216,3	224,2
<b>Secteur secondaire</b>	<b>1 076,3</b>	<b>1 103,2</b>	<b>1 100,0</b>	<b>1 114,3</b>	<b>1 159,9</b>	<b>1 375,5</b>	<b>1 486,4</b>	<b>1 633,5</b>	<b>1 768,1</b>	<b>1 956,3</b>
Activités Extractives	24,8	26,1	26,6	28,3	30,5	34,4	36,8	40,5	43,7	48,3
Industrie Agro-Alimentaire	466,7	434,9	443,2	462,9	469,9	531,5	561,8	601,7	643,8	715,3
Autres Industries manufacturières	214,5	240,8	252,5	246,6	256,0	300,4	326,3	356,1	384,9	426,7
Electricité et eau	80,2	89,4	53,3	55,5	55,8	60,6	72,2	76,2	80,8	88,6
BTP	290,1	312,0	324,4	321,0	347,7	448,6	489,3	559,0	614,9	677,4
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>3 248,7</b>	<b>3 315,4</b>	<b>3 376,7</b>	<b>3 569,7</b>	<b>3 859,7</b>	<b>4 049,7</b>	<b>4 172,2</b>	<b>4 443,2</b>	<b>4 854,7</b>	<b>5 325,5</b>
Commerce,	877,9	867,8	926,9	970,2	1 030,6	1 035,3	1 024,3	1 058,5	1 152,0	1 263,5
Restaurants et hôtels	240,5	238,8	207,2	216,9	224,1	251,8	256,8	269,6	296,3	323,1
Transports	543,0	580,0	629,7	659,1	706,9	795,0	781,4	822,0	878,8	960,0
Postes et télécommunications	201,7	134,2	129,7	135,1	143,1	153,2	168,7	185,9	201,4	218,8
Banques et organismes financiers	122,3	106,3	120,1	117,6	121,3	132,5	141,9	162,0	186,9	211,7
Postes et télécommunications	201,7	134,2	129,7	135,1	143,1	153,2	168,7	185,9	201,4	218,8
Banques et organismes financiers	122,3	106,3	120,1	117,6	121,3	132,5	141,9	162,0	186,9	211,7

Administration publique et sécurité sociale	400,0	461,1	426,6	461,1	577,0	511,8	540,0	594,0	651,6	713,4
Education	301,4	334,2	291,1	317,2	324,8	367,4	382,8	419,9	460,6	499,6
Santé et action sociale	60,1	75,3	64,6	70,2	73,2	82,7	135,0	127,9	139,6	152,9
Autres services	501,8	517,7	580,8	622,3	658,7	720,2	741,3	803,2	887,4	982,5
<b>PIB aux coûts des facteurs</b>	<b>6 005,4</b>	<b>6 195,6</b>	<b>6 420,9</b>	<b>6 785,1</b>	<b>7 242,8</b>	<b>7 691,5</b>	<b>8 064,7</b>	<b>8 662,8</b>	<b>9 437,4</b>	<b>10 319,7</b>
<b>Impôts et taxes nets des subventions</b>	<b>553,7</b>	<b>537,4</b>	<b>584,3</b>	<b>590,2</b>	<b>672,8</b>	<b>740,8</b>	<b>719,8</b>	<b>815,0</b>	<b>903,4</b>	<b>994,1</b>
<b>TOTAL PIB</b>	<b>6 559,3</b>	<b>6 732,8</b>	<b>7 005,2</b>	<b>7 375,3</b>	<b>7 915,7</b>	<b>8 432,2</b>	<b>8 784,5</b>	<b>9 477,9</b>	<b>10 340,8</b>	<b>11 313,8</b>

Source : INSAE-DGAE, juin 2020

### 2.2.2. PIB en composition

La composition du PIB montre que le secteur tertiaire constitue le moteur de la croissance. Les principales branches dudit secteur sont notamment « le commerce », « les transports », et « l'administration

et la sécurité sociale ». Le secteur primaire, tiré par la branche agriculture, constitue le deuxième secteur qui contribue le plus à la composition du PIB. Au niveau du secteur secondaire, ce sont les industries agroalimentaires suivies de la branche BTP qui constituent l'essentiel du PIB secondaire.

Tableau 27. Structure du Produit Intérieur Brut nominal en %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Prév	Prév	Prév	Prév
<b>Secteur primaire</b>	<b>25,6</b>	<b>26,4</b>	<b>27,8</b>	<b>28,5</b>	<b>28,1</b>	<b>26,9</b>	<b>27,4</b>	<b>27,3</b>	<b>27,2</b>	<b>26,9</b>
Agriculture	20,1	20,0	21,2	22,4	22	20,9	21,4	21,5	21,6	21,3
Elevage, chasse	2,9	3,6	3,8	3,6	3,5	3,6	3,6	3,6	3,6	3,5
Pêche sylviculture et exploitation forestière	2,7	2,8	2,8	2,6	2,5	2,4	2,3	2,2	2,1	2,0
<b>Secteur secondaire</b>	<b>16,4</b>	<b>16,4</b>	<b>15,7</b>	<b>15,1</b>	<b>14,7</b>	<b>16,3</b>	<b>16,9</b>	<b>17,2</b>	<b>17,2</b>	<b>17,3</b>
Activités Extractives	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Industrie Agro-Alimentaire	7,1	6,5	6,3	6,3	5,9	6,3	6,4	6,3	6,2	6,3
Autres Industries manufacturières	3,3	3,6	3,6	3,3	3,2	3,6	3,7	3,8	3,7	3,8

Electricité et eau	1,2	1,3	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
BTP	4,4	4,6	4,6	4,4	4,4	5,3	5,6	5,9	5,9	6,0
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>49,5</b>	<b>49,2</b>	<b>48,2</b>	<b>48,4</b>	<b>48,8</b>	<b>48,0</b>	<b>47,5</b>	<b>46,9</b>	<b>46,9</b>	<b>47,1</b>
Commerce,	13,4	12,9	13,2	13,2	13,0	12,3	11,7	11,2	11,1	11,2
Restaurants et hôtels	3,7	3,5	3,0	2,9	2,8	3,0	2,9	2,8	2,9	2,9
Transports	8,3	8,6	9,0	8,9	8,9	9,4	8,9	8,7	8,5	8,5
Postes et télécommunications	3,1	2	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9	2,0	1,9	1,9
Banques et organismes financiers	1,9	1,6	1,7	1,6	1,5	1,6	1,6	1,7	1,8	1,9
Administration publique et sécurité sociale	6,1	6,8	6,1	6,3	7,3	6,1	6,1	6,3	6,3	6,3
Education	4,6	5	4,2	4,3	4,1	4,4	4,4	4,4	4,5	4,4
Santé et action sociale	0,9	1,1	0,9	1,0	0,9	1,0	1,5	1,3	1,3	1,4
Autres services	7,7	7,7	8,3	8,4	8,3	8,5	8,4	8,5	8,6	8,7
<b>PIB aux coûts des facteurs</b>	<b>91,6</b>	<b>92</b>	<b>91,7</b>	<b>92</b>	<b>91,5</b>	<b>91,2</b>	<b>91,8</b>	<b>91,4</b>	<b>91,3</b>	<b>91,2</b>
<b>Impôts et taxes nets des subventions</b>	<b>8,5</b>	<b>8,0</b>	<b>8,3</b>	<b>8,0</b>	<b>8,5</b>	<b>8,8</b>	<b>8,2</b>	<b>8,6</b>	<b>8,7</b>	<b>8,7</b>
<b>TOTAL PIB</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : INSAE/DGAE, juin 2020

### 2.2.3. PIB par composante

Du côté de la demande, la consommation finale tirée par sa composante privée constitue le principal moteur de la croissance entre 2014-et 2019. La consommation finale est soutenue par la hausse des revenus générés par les activités économiques et les différents transferts reçus par les ménages.

L'investissement a enregistré une amélioration continue entre 2014 et 2019 et connaîtrait des perspec-

tives encourageantes consécutives à la reprise de certains chantiers routiers et au lancement de plusieurs autres projets d'infrastructures inscrits au Programme d'actions du gouvernement (PAG).

La demande interne devrait augmenter en 2020, passant de 8 805 milliards de FCFA en 2019 à 9 126 milliards FCFA, avec une hausse de la consommation totale mais une légère baisse de la formation brute de capital fixe.

**Tableau 28. Produit Intérieur Brut nominal, Emploi-ressources (en milliards de FCFA)**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Est	Prév	Prév	Prév	Prév
<b>1.Demande interne</b>	<b>6 677,8</b>	<b>7 225,3</b>	<b>7 269,6</b>	<b>7 896,4</b>	<b>8 489,7</b>	<b>8 805,0</b>	<b>9 126,0</b>	<b>9 907,6</b>	<b>10 644,1</b>	<b>11 290,9</b>
<b>Consomma-tion totale</b>	<b>5 454,0</b>	<b>5 829,5</b>	<b>5 849,5</b>	<b>6 129,2</b>	<b>6 400,6</b>	<b>6 643,8</b>	<b>7 177,1</b>	<b>7 653,0</b>	<b>7 986,2</b>	<b>8 334,4</b>
Privée	4 786,2	5 061,2	5 129,3	5 356,4	5 576,6	5 771,7	6 124,2	6 670,9	6 914,7	7 162,1
Public	667,8	768,3	720,2	772,9	824,1	872,1	1 052,9	982,2	1 071,5	1 172,3
<b>FBCF totale</b>	<b>1 379,9</b>	<b>1 379,9</b>	<b>1 381,6</b>	<b>1 728,7</b>	<b>2 050,6</b>	<b>2 122,7</b>	<b>1 910,4</b>	<b>2 216,1</b>	<b>2 619,4</b>	<b>2 918,0</b>
Privé	1 092,9	1 092,9	1 080,5	1 415,1	1 605,0	1 792,3	1 452,9	1 663,2	2 067,9	2 348,5
Public	287,0	287,0	301,1	313,6	445,6	330,4	457,5	552,9	551,5	569,5
<b>Variation des stocks</b>	<b>-156,1</b>	<b>15,9</b>	<b>38,5</b>	<b>38,5</b>	<b>38,5</b>	<b>38,5</b>	<b>38,5</b>	<b>38,5</b>	<b>38,5</b>	<b>38,5</b>
<b>2.Demande extérieure totale</b>	<b>-157,8</b>	<b>-492,5</b>	<b>-264,3</b>	<b>-521,1</b>	<b>-574,1</b>	<b>-372,7</b>	<b>-341,5</b>	<b>-429,7</b>	<b>-303,4</b>	<b>22,8</b>
<b>PIB</b>	<b>6 520,0</b>	<b>6 732,8</b>	<b>7 005,2</b>	<b>7 375,3</b>	<b>7 915,7</b>	<b>8 432,2</b>	<b>8 784,5</b>	<b>9 477,9</b>	<b>10 340,8</b>	<b>11 313,8</b>

Source : INSAE/DGAE



Le Plan National de Développement 2018-2025 est organisé autour des thématiques majeures que sont le développement du capital humain et du bien-être de la population, la productivité et la compétitivité de l'économie nationale, l'environnement et les changements climatiques, le développement des territoires et la gouvernance. Il est structuré en quatre (4) parties : le diagnostic stratégique de développement économique et social assorti de défis et enjeux de développement, des objectifs et orientations stratégiques, du cadrage macroéconomique et social et le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

### 3.1. Réalisations et achèvement récents

#### 3.1.1. Présentation du Plan National de Développement

Le Bénin s'est doté d'un Plan National de Développement au cours de l'année 2018 avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Le PND vise à préciser les repères stratégiques pour l'action de développement pour les huit (08) années d'ici 2025, échéance retenue pour la réalisation et la concrétisation de la vision. Le plan sera opérationnalisé en deux phases : une première phase de 2018 à 2021, à travers le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) et le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) intégrant les axes stratégiques et une deuxième phase de 2022 à 2025.

La mise en œuvre du PND 2018-2025 devrait contribuer à renforcer les réalisations du PAG 2016-2021 en assurant la continuité de l'action de développement d'un Gouvernement à l'autre. Elle offre également l'opportunité d'assurer l'atteinte des cibles prioritaires des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Afrique à tous les niveaux du processus de gestion de développement (niveaux central, sectoriel et local).

Se fondant sur les avantages comparatifs du Bénin, en lien avec les aspirations inscrites dans la « vision Bénin 2025 scénario Alafia »<sup>21</sup>, l'évolution des tendances internationales et régionales, l'option stratégique retenue est de faire de l'agro-industrie, du tourisme et des services, le moteur de la croissance économique inclusive et durable dans le cadre d'une gouvernance nationale et locale plus efficace tout en

misant sur le développement du capital humain et des infrastructures.

Le scénario PND-ODD repose sur une célérité satisfaisante dans la mise en œuvre du Programme d'actions du Gouvernement et de ses réformes économiques ainsi que des programmes quadriennaux, PC2D. Ce scénario est donc orienté vers un renforcement de l'investissement, notamment privé.

Les hypothèses retenues s'articulent autour de l'amélioration réelle du climat des affaires et les progrès dans la mise en œuvre des réformes majeures, notamment la modernisation de l'administration publique, la lutte contre la corruption, la modernisation du système de protection sociale et l'efficacité du système de gestion des finances publiques et de l'accès inclusif aux services financiers.

Sur cette base, il est prévu que :

- Le taux de croissance économique atteindrait 10,2 % en 2025, contre 5,7 % en 2017 ;
- Le taux d'investissement passerait de 26,4 % en 2018 à 33,2 % pour la période 2022-2025 ;
- Le taux d'emploi précaire représenterait moins de 60 % en 2025, contre 83,7% en 2015 ;
- Une réduction de l'incidence de la pauvreté à hauteur de 23,2 % en 2025 contre 40,1 % en 2015.

#### Financement du plan national de développement

Le schéma de financement du PND requiert une mobilisation accrue des recettes intérieures, le développement de Partenariats Public Privé (PPP), le recours au marché financier notamment aux prêts concessionnels et semi-concessionnels auprès des

<sup>21</sup> La vision Bénin 2025, scénario Alafia, est un document prospectif élaboré en 2000 dont la vision est de faire du Bénin un pays bien gouverné, avec une économie compétitive et prospère, le rayonnement culturel et de bien-être.

Partenaires Techniques et Financiers (PTF), la participation active de la diaspora, l'exploitation des instruments de financement innovants, et l'instauration des guichets de financement spécialisés (environnement, santé, éducation etc.).

Hormis la mobilisation des ressources financières, le Bénin doit disposer d'une masse critique de ressources humaines constituées principalement du personnel de l'Administration publique (État central et collectivités territoriales) sans occulter l'assistance technique des organismes internationaux. Le Bénin s'est inscrit dans l'initiative mise en place par les Nations Unies en vue de l'évaluation du financement du développement dans le cadre du Programme d'actions d'Addis-Abeba qui vise à explorer toutes les sources de financement potentielles accessibles au pays (ressources internes, externes, de la diaspora, des fonds souverains, des marchés financiers, des fondations, les financements innovants y compris ceux liés au climat, le PPP, etc.).

### **Mécanismes de suivi de mise en œuvre du plan national de développement**

Le suivi de la mise en œuvre du PND se fait au niveau stratégique et opérationnel à travers celui du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D), du Programme d'actions du Gouvernement et des actions qui concourent à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du PND est conçu pour renforcer la coordination et la synergie nécessaires à l'efficacité et à la complémentarité des plans et programmes sectoriels. Ce cadre comprend : (i) le Conseil des Ministres qui est l'organe chargé de l'adoption des orientations globales ; (ii) le Conseil National d'Orientation (CNO) qui est la plus haute instance du dispositif de pilotage et qui est chargé de la gestion stratégique et politique du PND ; (iii) le Comité Gouvernement-Partenaires au Développement (CGPAD) qui assure le dialogue continu sur le PND et (iv) le Comité Technique de Pilotage et de Suivi (CTPS) qui est chargé du suivi technique de la mise en œuvre du PND.

Un cadre de mesure de la performance est mis en place et des évaluations et revues périodiques sont

réalisées pour assurer un suivi-évaluation dudit plan. Par ailleurs, un système d'information est mis en place et s'articule autour des dispositifs standards de collecte de données de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Il permet la collecte périodique des données nécessaires au suivi et à l'évaluation du PND.

### **3.1.2. Réformes structurelles récentes liées au plan de développement**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAG, plusieurs actions ont été engagées par le Gouvernement dont entre autres : l'amélioration de l'accès à l'eau potable de la population rurale, la digitalisation des procédures de recouvrement des impôts et taxes, la mise en place d'infrastructures routières, l'amélioration du cadre de vie des populations, etc.

#### **L'amélioration de l'accès à l'eau potable à la population.**

Dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, le programme d'investissement à court terme a démarré en octobre 2018 et permis de lancer les travaux pour 110 nouvelles adductions d'eau multi-villages dans tout le pays pour desservir 821 700 personnes, soit environ 20 % des populations non encore desservies. Le programme s'est poursuivi en 2019 avec le lancement des travaux de construction de 500 nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau potable multi-villages en vue de l'accès universel à l'eau potable à l'horizon 2021. En trois ans, le programme mis en place pour l'accès universel et équitable à l'eau potable en milieu urbain a permis d'améliorer la capacité de stockage de plus de 143 600 m<sup>3</sup>, mais aussi d'étendre le réseau de distribution de 176 km et celui d'adduction d'eau de 47 km.

#### **La digitalisation des procédures de recouvrement des impôts et taxes**

Le gouvernement a engagé plusieurs réformes au niveau de la Direction Générale des Impôts avec notamment :

- La mise en service en 2018 du Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilés (SIGTAS) au ni-

veau de la Direction des Grandes Entreprises. Ce système doit garantir une meilleure gestion des contribuables, en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale et de renforcer le suivi des obligations déclaratives et de paiement. A compter de janvier 2019, le SIGTAS a été déployé au niveau de quatre (4) des huit (8) centres des impôts des moyennes entreprises que compte le pays. Il est prévu l'extension du SIGTAS sur les quatre (4) autres centres restants à l'horizon 2021 ;

- L'instauration des Machines Electroniques Certifiées de Facturation (MEceF) en 2018 pour améliorer le taux de recouvrement de la TVA. Sa généralisation à l'ensemble des assujettis à la TVA est entrée dans sa phase active depuis décembre 2019 ;
- L'effectivité de la télé déclaration et du télé paiement des impôts depuis 2018 ;
- Le dépôt en ligne des états financiers en 2019 ;
- Le paiement de la taxe sur les véhicules à moteur par téléphonie mobile pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- La déclaration unique des impôts sur le salaire et des cotisations sociales en ligne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **La construction d'infrastructures routières, pistes rurales et de grands ouvrages**

Du 16 décembre 2016, date de lancement du Programme d'Actions du Gouvernement, à décembre 2018, les grands projets du PAG ont été exécutés à plus de 60 %. Les réalisations portent sur un linéaire total de 776 Kilomètres pour un coût de 710 milliards de F CFA. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, onze (11) projets pour un linéaire total de 1 077 kilomètres et un coût global de 750 milliards de Francs CFA ont été lancés. Quant aux grands ouvrages, trois sont construits ou presque achevés. Il s'agit du pont de Womey qui est frontalier à Cocotomey dans l'arrondissement de Godomey, le pont de Tovègbamè dans la vallée et le pont sur le fleuve Affon entre Djougou et Péhunco.

Au nombre des autres projets exécutés ou en cours d'exécution, il y a la route Porto-Novo-Akpro Missérétié ; la route Akpro-Méssérétié-Pobè-Adja-Ouèrè-Ouinihi ; la route des pêches Phase 1, la route Cococo-

dji-Hèvié-Calavi Kpota, la Route Zinvié-Zè-Sèdjè-dénou, la route Comè-Lokossa-Dogbo ; la Route Toffo-Lallo-Agbangnizoun-Abomey et ses bretelles Abomey-Mougnon, Mougnon-Djidja et Bohicon-Mougnon ; la route Dassa-Savalou-Bantè-Bassila-Djougou et ses bretelles Bassila-Frontière Togo, Bassila-Manigri et Prèkètè-Frontière Togo ; la Route Natitingou-Boukounbé-Korontière,

La même attention a été accordée aux pistes rurales dans plusieurs communes pour faciliter les déplacements des populations et surtout le transport de leurs productions vers les marchés (locaux). Ainsi, les travaux d'entretien ont concerné plus de 11 000 km de pistes rurales au titre de l'année 2018. Au total, sur la période 2016-2019, 51 736,10 Km de linéaire de routes et de pistes rurales ont fait l'objet de réfection pour un montant global de 23,736 milliards de FCFA.

### **La mise en œuvre du projet asphaltage et du programme assainissement pluvial de la ville de Cotonou**

L'amélioration du cadre de vie des populations a également été une préoccupation majeure du gouvernement. Les travaux de la première phase du « Projet Asphaltage » ont démarré depuis le dernier trimestre 2018. A ces chantiers, qui vont embellir les villes et faciliter la mobilité de leurs habitants, s'associe le Programme d'Assainissement pluvial de la ville de Cotonou dont les engagements financiers de 238 milliards de FCFA couvrent les besoins exprimés. Grâce à ce programme, la crise des inondations dans la ville de Cotonou devrait être jugulée.

### **Le démarrage effectif de la mise en œuvre de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH)**

Ce projet d'un coût global de 313 milliards de FCFA, couvre le volet de l'assurance maladie, de la formation, des microcrédits et de l'assurance retraite. L'année 2019 a été marquée par le dénombrement des ménages les plus pauvres sur la base de l'EMICOV pour l'édition des cartes d'assurance et leur distribution. Ainsi, les zones sanitaires des départements du Zou, des Collines, de l'Atacora et de la Donga ont reçu des équipes d'agents recenseurs sous la

supervision des autorités locales. Les ménages pauvres ont donc été dénombrés et les premières cartes d'assurance ont été distribuées au cours du 4ème trimestre 2019 aux chefs de ménages recensés.

### 3.2. Réalisations à venir

Les réalisations à venir s'inscrivent étroitement dans la mise en œuvre du chronogramme de réalisation du Programme d'Actions du Gouvernement. Les trois (03) grands chantiers à impact majeur sur l'économie et son potentiel sont décrits ci-après.

#### √ La construction du nouvel aéroport international à Glo-Djigbé

Ce projet vise à doter le Bénin d'un aéroport aux standards internationaux, avec une excellente interconnexion avec le centre-ville de Cotonou grâce à une voie routière express. L'aéroport international de Glo-Djigbé devrait permettre de traiter plus de 900 passagers par heure de pointe tant à l'arrivée qu'au départ et une aérogare de fret pouvant traiter 12 000 tonnes par an. Il sera également procédé à la construction d'une voie express de 40 km reliant la Route des Pêches à la plateforme aéroportuaire avec un franchissement de la RNIE1 à la hauteur de Cocotomey.

L'impact économique et social attendu de la réalisation de ce projet est d'offrir de meilleures conditions de transport aérien pour accélérer la croissance du pays. Il sera exécuté pour un financement global de 360 milliards de FCFA, dont 145 milliards de FCFA à la charge du secteur public et 215 milliards pour le secteur privé. Les travaux préliminaires engagés sont en cours d'achèvement et le dédommagement des propriétaires terriens ayant rempli les formalités a été fait.

#### √ La rénovation de l'aéroport de Cotonou

En avril 2020, la Société des aéroports du Bénin a lancé des travaux de mise en conformité de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Cotonou, en partenariat avec l'Anac et l'Anescna. Ce projet est financé par le gouvernement du Bénin à hauteur de 10 milliards de FCFA. Ces travaux devraient permettre

d'augmenter la capacité d'accueil de l'aéroport de 500 000 passagers à 1,5 million de passagers.

#### √ La modernisation et l'extension du port

Ce projet vise à faire du port de Cotonou, un port très performant grâce à la mise à niveau de ses infrastructures. Il est prévu :

- L'extension du bassin vers l'ouest de 154 m, la construction d'un nouveau quai de 360 m devant le quai actuel (gardant la largeur du bassin à 295 m minimum) et l'extension du quai sud de 154 m (phase 1) ;
- La reconstruction des quais nord pour augmenter la capacité d'accueil et permettre l'accessibilité aux terminaux conteneurs équitables. Cela devrait se traduire par la construction d'un nouveau quai 340 m devant le quai actuel, la démolition de terrain en première ligne, le dragage bassin à -15m (phase 2) ; la construction d'un nouveau quai de 436 m devant le quai actuel (phase 3) ; la construction d'un nouveau quai de 500 m devant le quai actuel et le dragage du bassin à -15 m (phase 4). Les marchandises non conteneurisées (vrac et véhicules) seront déchargées au niveau des quais nord<sup>22</sup>.
- L'aménagement des terre-pleins et du quai pétrolier géré par l'opérateur ORYX ;
- La construction d'une nouvelle tour de contrôle ;
- L'acquisition d'un remorqueur, de 2 grues mobiles et d'autres équipements ;
- La construction d'un centre d'affaires maritime à Cotonou.

L'impact économique attendu est de permettre l'accès de navires adaptés aux demandes du marché, de renforcer la capacité en conteneurs et de générer des emplois grâce aux activités du port et à la capacité d'exportation du pays. Ce projet bénéficiera d'un financement exclusivement du secteur privé d'un montant estimatif de 502 milliards de FCFA.

<sup>22</sup> Les quais nord sont des quais publics destinés à recevoir tous types de navires à l'exception des pétroliers et des RORO. Les RORO sont des navires dotés d'une rampe d'accès mobile permettant un chargement/déchargement de la marchandise par tractage entre le bord et le quai. Ils sont rapides et offrent des temps de chargement / déchargement réduit.

## √ La modernisation du marché Dantokpa

Ce projet vise d'une part, à créer une zone commerciale moderne centrée sur le textile, la bijouterie et les cosmétiques, et, d'autre part, d'assurer une meilleure interconnexion avec l'agglomération de Cotonou. Il sera procédé au transfert du marché de gros et de certaines activités (friperie, alimentaire, équipements des ménages etc.) vers des marchés secondaires, la libération des emprises publiques, la dépollution, assainissement de la zone et gestion durable des déchets, le réaménagement de la voirie et des espaces de stationnement, la modernisation des installations marchandes et l'appui au déplacement des commerçants. L'impact économique et social attendu de ce projet est de stimuler les activités commerciales à forte valeur ajoutée et d'améliorer les conditions d'hygiène et de travail des commerçants. Ce projet sera exécuté pour un financement global de 80 milliards de FCFA, dont 8 milliards de FCFA à la charge du secteur public et 72 milliards de FCFA pour le secteur privé.

## 4.1. Eléments structurels

## 4.1.1. Description de la zone Franc

La zone Franc est caractérisée par des principes fondateurs au nombre de quatre (4). Ces principes ont été énoncés dans la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de la zone d'émission de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et la France du 23 novembre 1972, ainsi que dans l'accord de coopération entre les pays membres de l'Union monétaire ouest-africaine et la France du 4 décembre 1973.

Les 4 grands principes de la zone Franc sont :

- ° **Une garantie du Trésor français pour la convertibilité illimitée de la monnaie Banque Centrale** : les monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc ont une convertibilité sans limite garantie par le Trésor français. Pour assurer la libre convertibilité de chacune des sous-zones, un compte d'opérations est ouvert auprès du Trésor français par chaque Banque Centrale de la zone et sur lequel les Banques Centrales ont un droit de tirage illimité en cas d'épuisement de leurs réserves en devises ;
- ° **Une parité fixe avec l'euro de 1 Euro pour 655,957 FCFA** : la parité de la monnaie de la zone avec l'euro est fixe et définie pour chaque sous-zone. Les monnaies de la zone sont convertibles entre elles, à des parités fixes, sans limitation de montants. Le passage à l'euro s'est traduit par une simple substitution de l'ancrage au franc français par l'ancrage à l'euro, à parité équivalente, soit 655,957 FCFA : 1 euro (la parité étant identique pour les sous-zones Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale).
- ° **Le transfert gratuit et illimité des réserves** : les transferts sont, en principe, libres à l'intérieur de la Zone.
- ° **La centralisation des réserves** : les États centralisent leurs réserves de change dans leurs Banques Centrales tandis qu'en contrepartie de la convertibilité illimitée garantie par la France, les Banques Centrales de la zone franc sont tenues de déposer auprès du Trésor français sur le

compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles, une part de leurs avoirs extérieurs nets (réserves de change). Pour la BCEAO, depuis la réforme de septembre 2005, elle doit déposer 50 % de ses avoirs extérieurs sur son compte d'opérations.

Une nouvelle convention monétaire a été signée en décembre 2019 par les Etats-membres de l'UEMOA et la France en vue de réformer le FCFA. Elle jette les bases de l'adhésion des pays membres à l'ECO, projet de monnaie unique de la CEDEAO. En vue de permettre aux économies de l'UEMOA de se préparer à l'ECO, les accords de coopération monétaire liant les Etats membres de la zone à la France ont été profondément remaniés. Trois décisions ont été prises :

- ° Le changement du nom de la monnaie Franc CFA en ECO, lorsque les pays de l'UEMOA intégreront la nouvelle zone ECO de la CEDEAO ;
- ° L'arrêt de la centralisation des réserves de change au Trésor Français, la fermeture du compte d'opérations et le transfert à la BCEAO des ressources disponibles dans le compte ;
- ° Le retrait de tous les représentants Français dans les organes de décision et de gestion de l'UEMOA (Conseil d'Administration de la BCEAO, Commission bancaire et Comité de Politique Monétaire).

Deux piliers clés de la stabilité monétaire ont été conservés :

- ° Le maintien du taux de change fixe par rapport à l'euro (qui assure la parité actuelle).
- ° La garantie de convertibilité illimitée de la monnaie par la France.

En mai 2020, le projet de loi entérinant la fin du franc CFA a été adopté par la France en Conseil des ministres. Il valide la transformation du franc CFA, qui deviendra l'ECO, en maintenant une parité fixe avec l'Euro ainsi que la fin de la centralisation des réserves de change des Etats d'Afrique de l'ouest auprès du Trésor français.

### 4.1.2. Description de la BCEAO

L'article 41 du Traité de l'UEMOA désigne la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme une institution spécialisée autonome de l'Union. En toute indépendance, la BCEAO concourt à la réalisation des objectifs du Traité.

#### Membres

Les huit (8) États membres de l'UEMOA sont membres de la BCEAO. Ce sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

#### Organes

Les organes de la Banque Centrale sont : le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit, les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des États membres de l'UEMOA.

#### Fonctionnement

La Banque Centrale, ses organes, un membre quelconque de ses organes ou de son personnel ne peuvent solliciter, ni recevoir des directives ou des instructions des institutions ou organes communautaires, des gouvernements des États membres de l'UEMOA, de tout autre organisme ou de toute autre personne. Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des États membres de l'UEMOA s'engagent à respecter ce principe.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en vue d'une croissance saine et durable.

#### Rôle

La Banque centrale est investie des missions fondamentales suivantes :

✓ Définir et mettre en œuvre la politique monétaire

au sein de l'UEMOA ;

- ✓ Veiller à la stabilité du système bancaire et financier de l'UEMOA ;
- ✓ Promouvoir le bon fonctionnement et assurer la supervision et la sécurité des systèmes de paiement dans l'UEMOA ;
- ✓ Mettre en œuvre la politique de change de l'UEMOA dans les conditions arrêtées par le Conseil des Ministres ;
- ✓ Gérer les réserves officielles de change des États membres de l'UEMOA.

La Banque Centrale peut conduire, dans le respect de l'équilibre monétaire, des missions ou projets spécifiques qui concourent à l'amélioration de l'environnement de la politique monétaire, à la diversification ainsi qu'au renforcement du système financier de l'UEMOA et des capacités techniques et professionnelles dans le secteur bancaire et financier.

L'objectif principal de la politique monétaire de la Banque Centrale est d'assurer la stabilité des prix. A ce titre, elle définit la politique monétaire qui permet de conserver le taux de couverture extérieure de la monnaie à un niveau satisfaisant, et de soutenir l'activité économique des pays membres sans pression inflationniste<sup>23</sup>.

La BCEAO encadre la politique monétaire de chaque pays membre par l'élaboration d'objectifs de masse monétaire et de crédit fixés sur une base annuelle. Les avances statutaires aux Trésors nationaux des États membres ont été suspendues en 2001 et supprimées à compter de 2010.

Pour la conduite de la politique monétaire commune, la BCEAO s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment le pilotage des taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

### 4.1.3. Politique monétaire

La BCEAO jouit du privilège exclusif de l'émission monétaire sur l'ensemble des États membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Elle émet des signes monétaires, billets et pièces de monnaie, qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'ensemble des États membres de l'Union. La création, l'émis-

<sup>23</sup> Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO, lors de sa première réunion tenue le 14 septembre 2010 à Dakar, a défini l'objectif opérationnel de stabilité des prix comme un taux d'inflation annuel dans l'Union compris dans une marge de  $\pm$  un point de pourcentage (1%) autour de 2%, à un horizon de vingt-quatre (24) mois.

sion et l'annulation des signes monétaires sont décidées par le Conseil des Ministres.

La gestion de la politique monétaire des Etats membres de l'Union par la Banque Centrale consiste à ajuster la liquidité globale de l'économie en fonction de l'évolution de la conjoncture économique, pour assurer une stabilité des prix, d'une part ; et promouvoir la croissance économique, d'autre part. Le dispositif actuel de gestion de la monnaie et du crédit s'appuie sur des mécanismes de marché et des instruments indirects de régulation de la liquidité, notamment les taux d'intérêt et le système des réserves obligatoires.

Le fonctionnement de la BCEAO repose sur :

- e Des opérations d'open market : le refinancement à sept jours et à vingt-huit jours (respectivement chaque semaine et chaque mois pour les banques soumises aux réserves obligatoires) attribué à des taux variables ; le taux minimum de soumission considéré par la BCEAO comme son taux directeur (2,0 % actuellement<sup>24</sup>). Les adjudications prévues sont en général calibrées en fonction des prévisions des besoins de liquidités faites par la BCEAO sur l'échéance des opérations ;
- e Des guichets de prêt permanents : le refinancement de 1 à 7 jours ou de 90 à 360 jours contre des titres d'Etat et des demandes de crédit dont les échéances varient de 5 à 20 ans, à la demande des banques (guichet de prêt marginal). Les taux de ces guichets sont supérieurs au taux directeur

de 200 points de base. À compter de juin 2017, le recours au guichet de prêt a été plafonné à deux fois les fonds propres de la contrepartie.

Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), dont les niveaux sont fixés par le Comité de Politique Monétaire, sont respectivement de 2,00 % et 4,00 %, et constituent les deux principaux taux directeurs de la BCEAO.

### Offre de monnaie

La masse monétaire a régulièrement progressé sur la période sous revue en passant de 1965,5 milliards de FCFA en 2014 à 2376,6 milliards de FCFA en 2019. Cette augmentation est liée à l'accroissement des actifs nationaux (2014-2018) et des actifs étrangers (2015, 2018-2019). Les dépôts ont représenté en moyenne sur la période sous revue 74 % de la masse monétaire contre 26 % pour les devises en circulation.

Les actifs nationaux se sont inscrits en hausse sur la période 2014-2018 avant de connaître un repli de 12,9 % en 2019 par rapport à leur niveau de 2018. La baisse enregistrée en 2019 a été induite par un repli du crédit à l'économie de 0,7 %. Le crédit à l'Etat, quant à lui, a enregistré une évolution erratique sur toute la période sous revue en ressortant à -227,46 milliards de FCFA en 2019 contre -128,23 milliards de FCFA en 2014.

**Tableau 29. Situation monétaire du Bénin (en milliards de FCFA)**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Actifs étrangers</b>	1 192,94	1 272,97	1 108,52	990,23	1 187,09	1 353,22
Banque centrale	258,78	303,25	40,12	203,55	425,95	314,04
Banques	934,16	969,72	1 068,40	786,68	761,14	1 039,19
<b>Actifs nationaux</b>	1 087,51	1 119,47	1 336,26	1 520,30	1 543,94	1 345,25
<b>Au crédit de l'Etat</b>	- 128,23	- 131,17	30,48	189,32	- 40,01	- 227,46
Banque centrale	2,73	- 43,44	13,93	- 69,30	- 226,11	- 167,84
Banques	- 130,96	- 87,73	16,55	258,61	186,10	- 59,61
<b>Au crédit de l'économie</b>	1 215,74	1 250,64	1 305,77	1 330,99	1 583,96	1 572,70
<b>Autres</b>	- 314,91	- 306,30	- 354,97	- 398,91	- 518,08	- 321,90
<b>Offre de monnaie (M2)</b>	<b>1 965,53</b>	<b>2 086,15</b>	<b>2 089,81</b>	<b>2 111,62</b>	<b>2 212,96</b>	<b>2 376,57</b>

<sup>24</sup> La BCEAO a baissé de 50 points de base ses principaux taux directeurs. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité est passé ainsi de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal a été ramené de 4,50% à 4,00%. Cette décision est entrée en vigueur depuis le 24 juin 2020.



Devises en circulation	629,98	605,88	526,36	527,01	513,74	569,12
Dépôt	1 335,56	1 480,27	1 563,45	1 584,61	1 699,22	1 807,45
<b>% d'augmentation observée au 31. Dec de n-1 à n</b>						
Actifs étrangers nets	-	6,7	-12,9	-10,7	19,9	14,0
Actifs nationaux nets	-	2,9	19,4	13,8	1,6	-12,9
Crédit à l'Etat	-	2,3	-123,2	521,0	-121,1	468,4
Banque centrale	-	-1693,4	-132,1	-597,3	226,3	-25,8
Banques	-	-33,0	-118,9	1462,6	-28,0	-132,0
Crédit à l'économie	-	2,9	4,4	1,9	19,0	-0,7
Offre de monnaie (M2)	-	6,1	0,2	1,0	4,8	7,4

Source : BCEAO

Les actifs étrangers ont enregistré une baisse sur la période 2016-2017 avant de s'inscrire en hausse à partir de 2018. En 2019, la hausse des actifs étrangers est ressortie à 14,0 %. Elle est liée aux actifs des banques primaires contre 19,9 % en 2018, année où elle a été portée par les actifs de la Banque Centrale.

## 4.2. Système bancaire et marchés financiers

### 4.2.1. L'environnement bancaire

L'environnement bancaire béninois comptait 15 banques au 31 décembre 2019 :

- Orabank BÉNIN
- BANK OF AFRICA - BÉNIN
- BANQUE INTERNATIONALE DU BÉNIN (B.I.BE.)
- ECOBANK –BÉNIN
- UNITED BANK FOR AFRICA BÉNIN (UBA - BÉNIN)
- NSIA BANK
- SOCIETE GENERALE - BÉNIN
- Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC-BÉNIN)
- BANQUE ATLANTIQUE BÉNIN
- Banque Gabonaise de Financement et d'investissement BGFIBANK
- CBAO Groupe Attijariwafa bank
- BAIC
- CCEI BANK BÉNIN
- CORIS BANK
- SONIBANK, succursale du BÉNIN

Les actifs extérieurs nets des banques commerciales ont enregistré, entre 2014 et 2016, une certaine pro-

gression avant de connaître un repli en 2017 et 2018. Le repli observé en 2017 et 2018 est lié à l'effet combiné de la baisse des créances sur les résidents et l'importance des engagements envers les non-résidents. En 2019, les actifs extérieurs sont ressortis à nouveau en hausse en lien avec un accroissement des créances sur les non-résidents.

S'agissant des créances sur la Banque Centrale, elles ont évolué en dents de scie avec un pic en 2017. Elles sont constituées davantage par des dépôts que des numéraires. Ce qui traduit la santé financière des banques commerciales.

Les créances sur l'administration centrale sont ressorties à - 59,61 milliards de FCFA en 2019 en lien avec l'importance des engagements.

Le crédit à l'économie s'est inscrit en hausse en ressortant à 1 568,67 milliards de FCFA en 2019 contre 1 208,88 en 2014. Les créances sur le secteur privé représentent l'essentiel du crédit à l'économie. En effet, les créances sur le secteur privé ont représenté entre 2014 et 2019, en moyenne 90 % du crédit à l'économie contre 8 % pour les créances sur les sociétés non-financières publiques et 1 % pour les créances sur les autres sociétés financières. Les

créances sur le secteur privé sont passées de 1 090,98 milliards de FCFA en 2014 à 1 413,28 milliards de FCFA en 2019.

Les dépôts transférables et autres dépôts inclus dans la masse monétaire au sens large, et les engagements envers la Banque centrale, constituent les

trois (3) éléments les plus importants du passif des banques commerciales. A l'exception des dépôts, exclus de la masse monétaire au sens large qui ont enregistré un repli en 2019, l'ensemble des éléments du passif se sont inscrits dans une tendance haussière.

**Tableau 30. Actif et passif des banques commerciales au Bénin (en milliards de FCFA)**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Actifs</b>						
<b>Actifs extérieurs nets</b>	<b>934,16</b>	<b>969,72</b>	<b>1 068,40</b>	<b>786,68</b>	<b>761,14</b>	<b>1 039,19</b>
Créances sur les non-résidents	1 266,91	1 509,35	1 626,89	1 335,22	1 165,53	1 390,73
Engagements envers les non-résidents	-332,75	-539,64	-558,48	-548,54	-404,39	-351,54
<b>Créances sur la Banque Centrale</b>	<b>132,33</b>	<b>165,43</b>	<b>156,04</b>	<b>186,20</b>	<b>116,48</b>	<b>120,31</b>
Numéraire	63,90	54,27	48,07	41,73	48,70	47,20
Dépôts	68,43	111,16	107,97	144,47	67,78	73,11
Autres créances sur la banque centrale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Créances nettes sur l'administration centrale</b>	<b>-130,96</b>	<b>-87,73</b>	<b>16,55</b>	<b>258,61</b>	<b>186,10</b>	<b>-59,61</b>
Créances sur l'administration centrale	284,09	380,36	453,34	616,61	555,88	556,02
Engagements envers l'administration centrale	-415,05	-468,09	-436,79	-358,00	-369,78	-615,63
<b>Créances sur l'économie</b>	<b>1 208,88</b>	<b>1 244,33</b>	<b>1 299,66</b>	<b>1 326,59</b>	<b>1 579,97</b>	<b>1 568,67</b>
Créances sur les autres sociétés financières	5,36	5,38	5,76	5,57	21,49	12,70
Créances sur les administrations d'états fédérés et locales	0,00	0,00	0,00	0,00	103,88	0,17
Créances sur les sociétés non-financières publiques	112,54	118,48	75,34	102,75	82,93	142,53
Créances sur le secteur privé	1 090,98	1 120,47	1 218,57	1 218,27	1 371,67	1 413,28
<b>Passif</b>						
<b>Engagements envers la banque centrale</b>	<b>412,72</b>	<b>435,58</b>	<b>643,86</b>	<b>569,37</b>	<b>378,85</b>	<b>460,48</b>
<b>Dépôts transférables inclus dans la masse monétaire au sens large</b>	<b>613,76</b>	<b>666,46</b>	<b>694,75</b>	<b>727,35</b>	<b>816,57</b>	<b>902,13</b>

<b>Autres dépôts inclus dans la masse monétaire au sens large</b>	712,94	802,59	857,40	846,13	871,41	894,27
<b>Titres autres qu'actions inclus dans la masse monétaire au sens large</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépôts exclus de la masse monétaire au sens large</b>	37,30	47,44	37,59	42,13	66,68	60,82
<b>Titres autres qu'actions exclus de la masse monétaire au sens large</b>	1,22	0,81	0,41	0,00	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	19,31	30,04	31,52	47,02	39,90	63,65
<b>Dérivés financiers</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Réserves techniques d'assurance</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Actions et autres titres de participation</b>	199,01	217,07	197,42	245,44	227,55	263,96
<b>Autres postes (net)</b>	148,15	91,74	77,71	80,65	242,74	23,24

Source : BCEAO, 2020

Les taux d'intérêt varient selon que la durée du crédit et du dépôt est courte, moyenne ou longue. Le tableau suivant montre les taux mensuels moyens pratiqués par les banques commerciales au titre de 2019.

**Tableau 31. Taux moyen de rémunération des crédits accordés et des dépôts au cours de l'année 2019**

Taux d'intérêt moyen des crédits accordés									
	Moyenne	moins d'un mois	entre 1 et 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	de plus de 10 ans
Janvier	7,57	7,59	7,10	8,81	6,96	7,73	8,55	7,63	3,05
Février	7,36	7,39	9,08	9,15	6,96	8,46	8,98	7,16	2,58
Mars	7,70	8,86	10,29	8,31	7,64	7,51	7,81	7,14	3,64
Avril	7,32	6,00	8,26	8,74	6,58	7,34	8,18	7,44	5,69
Mai	6,82	8,13	9,22	10,70	7,92	7,07	6,39	8,64	4,95
Juin	7,02	9,67	8,97	8,44	7,37	6,14	6,30	8,84	3,98
Juillet	8,03	9,82	8,32	7,96	7,94	7,90	8,58	7,86	3,28
Août	7,67	8,10	7,60	7,93	8,63	7,67	5,84	7,69	8,31
Septembre	7,57	8,53	7,41	9,30	8,18	8,52	8,04	6,90	2,53
Octobre	7,37	8,35	7,15	8,86	7,05	10,41	7,44	6,97	3,07
Novembre	6,80	7,89	9,02	7,88	8,52	7,54	6,26	8,60	2,00
Décembre	7,28	6,54	6,91	9,41	7,16	6,77	7,53	7,34	3,19

Taux moyen de rémunération des dépôts									
	Moyenne	inferieur a 1 mois	entre 1 et 3 mois	entre 3 et 6 mois	6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5	entre 5 et 10 ans	plus de 10 ans
Janvier	5,98	5,49	5,30	5,46	4,82	5,63	6,26	Nd	7,17
Février	5,77	1,23	4,07	6,64	5,54	6,14	6,13	Nd	6,11
Mars	3,42	1,60	6,15	0,10	2,57	4,63	6,57	Nd	5,40
Avril	6,11	5,50	6,33	5,12	5,82	6,03	6,71	Nd	5,98
Mai	3,69	3,56	5,55	5,81	5,21	5,94	1,69	Nd	5,26
Juin	5,30	4,16	6,72	5,52	6,16	5,85	5,77	Nd	5,89
Juillet	5,76	3,65	4,42	5,96	5,27	5,66	6,15	Nd	5,13
Août	5,63	4,06	4,23	5,88	5,80	5,88	5,57	Nd	5,35
Septembre	5,58	0,43	4,72	6,62	5,48	4,91	5,57	Nd	5,93
Octobre	5,65	2,69	4,53	5,42	5,04	4,91	5,64	Nd	6,31
Novembre	5,58	4,50	4,27	5,01	5,90	5,88	5,61	Nd	5,31
Décembre	5,44	0,08	4,26	5,04	5,91	5,90	5,79	Nd	5,02

Source : BCEAO, 2020

Les taux sur le crédit et l'épargne varient aussi d'une banque à l'autre comme le montre les tableaux sur les conditions débitrices et créditrices au titre du second semestre 2019.

**Tableau 32. Conditions débitrices appliquées par les établissements de crédit au titre du second semestre 2019**

	Taux de base bancaire	Taux débiteur maximum	Date de la dernière modification du taux de base bancaire
Orabank BÉNIN	7,5	15,0	01/01/2019
BANK OF AFRICA - BÉNIN	9,0	13,0	01/02/2018
BANQUE INTERNATIONALE DU BÉNIN (B.I.BE.)	9,0	13,0	01/04/2019
ECOBANK – BÉNIN	9,0	15,0	01/01/2017
UNITED BANK FOR AFRICA BÉNIN (UBA - BÉNIN)	9,0	14,0	01/04/2011
NSIA BANK	9,0	14,0	17/11/2015
SOCIETE GENERALE – BÉNIN	9,0	13,0	01/10/2014
BSIC-BÉNIN	9,0	13,5	04/01/2019
BANQUE ATLANTIQUE BÉNIN	9,0	14,0	01/08/2005
BGFIBANK	9,80	15,0	01/09/2018
CBAO	9,0	14,0	01/03/2018
BAIC	9,0	13,0	01/07/2019
CCEI BANK BÉNIN	9,0	13,0	31/12/2016
CORIS BANK	8,0	14,0	01/01/2018
SONIBANK, succursale du BÉNIN	9,0	12,5	23/03/2018

Source : BCEAO, 2020

**Tableau 33. Conditions créditrices appliquées par les établissements de crédit au titre du second semestre 2019**

	Taux DAT Hors Epargne Règlementée				Epargne contractuelle	
	Minimum	Date de modification	Maximum	Date de modification	Taux (%)	Date de modification
Orabank BÉNIN	3,5	10/05/2019	5,75	10/05/2019	3,5	01/01/2014
BANK OF AFRICA – BÉNIN	3,5	01/02/2018	7,0	01/02/2018	4,5	01/05/2018
ECOBANK - BÉNIN	3,25	24/07/2017	5,75	24/07/2017	4,5	01/12/2017
BANQUE INTERNATIONALE DU BÉNIN (B.I.BE.)	3,5	12/12/2018	5,6	12/12/2018	3,5	18/09/2011
UNITED BANK FOR AFRICA BÉNIN (UBA - BÉNIN)	3,5	01/01/2013	7,00	01/07/2013	3,5	01/04/2011
NSIA BANK	1	31/07/2018	7,00	07/05/2019	4,0	01/02/2019
SOCIETE GENERALE – BÉNIN	3,0	16/12/2019	7,0	16/12/2019	3,5	01/10/2014
BSIC-BÉNIN	2,85	04/01/2019	7,25	04/01/2019	N/A	N/A
BANQUE ATLANTIQUE BÉNIN	3,5	01/08/2005	7,0	01/09/2018	4,8	01/11/2010
BGFIBANK	3,75	01/09/2018	6,75	01/09/2018	N/A	N/A
CBAO	3,5	01/03/2018	6,0	01/07/2019	3,5	01/03/2018
BAIC	3,5	06/11/2015	6,5	01/07/2019	3,5	01/07/2019
CCEI BANK BÉNIN	3,5	30/09/2019	6,0	01/01/2019	3,5	01/01/2019
CORIS BANK	4,0	30/06/2017	6,0	30/06/2019	3,5	23/03/2018

Source : BCEAO, 2020

## Microfinance

En 2017, le Ministre de l'Economie et des Finances, en vertu de ses prérogatives, a signé des arrêtés portant retrait des agréments des sociétés suivantes : les URCLCAM du réseau FECECAM, ANFANI Finances, GEMAB, MARITIME MICROFINANCE, MUFED et CCEC.

Ainsi, au 31 décembre 2017, la nouvelle configuration du secteur de la finance décentralisée au Bénin se composait de 03 réseaux de caisses de base agréés (FECECAM, UNACREP et RENACA) ; 32 SFD de forme mutualiste ou coopérative agréés et non affiliés à un réseau ; 19 SFD de forme associative ; 04 SFD de forme de société à capital privé de type Société Anonyme (SA) ; 41 SFD de forme mutualiste ou coopérative agréés et affiliés aux réseaux (FECECAM et RENACA). Soit un total de 99 SFD agréées

pour exercer tout ou partie des opérations de collecte de dépôts, d'octroi de prêts et d'engagement par signature.

Les indicateurs de la microfinance montrent une évolution des points de vente sur la période 2018-2019. En effet, au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019, le nombre de points de vente était de 826 contre 546 au 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Le taux de pénétration géographique des services de microfinance est passé de 4,56 % en 2014 à 5,58 % en 2018<sup>25</sup>.

Le nombre de déposants est passé de 2,96 millions au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 à 4,98 millions au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019. Les dépôts des déposants ont atteint 2,49 milliards de FCFA au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 avant de fléchir à 1,45 milliard de FCFA le trimestre suivant contre 987,36 millions au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

<sup>25</sup> BCEAO

**Tableau 34. Les indicateurs de la microfinance au Bénin**

	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019	T3 2019	T4 2019
Nombre de point de service	546	595	601	585	745	760	832	826
Effectif de la clientèle (en millions)	2,33	2,12	2,21	2,25	3,29	3,59	3,80	3,64
Nombre de déposants (en millions)	2,96	2,65	2,82	2,94	4,63	4,75	5,12	4,98
Montant des dépôts (millions FCFA)	987,36	240,20	313,35	101,22	949,98	501,46	2 491,13	1 448,23
Encours de crédits sains (Millions CFA)	430,38	136,46	904,38	128,60	1 087,56	1 120,28	2 737,71	491,85
Créances en souffrance (Millions FCFA)	24,64	326,99	133,14	2 236,92	388,95	314,07	728,08	561,92
Fonds propres (Millions FCFA)	66 600,46	64 245,22	65 147,51	44 586,04	92 906,46	93 550,51	97 151,16	95 985,24
Résultat trimestriel (Millions FCFA)	-406,28	-1 120,54	1 356,41	1 490,08	5 872,29	1 552,91	3 201,31	6 879,96
Total actif	235 377,64	224 542,21	216 942,44	193 790,88	334 539,73	336 762,34	345 151,05	329 146,66

Source : ANSSFD/MEF

En termes de résultat trimestriel, les institutions de microfinance ont réalisé un montant excédentaire de 6,88 milliards de FCFA au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 contre un déficit de 1,12 milliard de FCFA au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018.

Les taux d'intérêt appliqués par les institutions de microfinance varient de 0,6 % à 1,5 % pour le taux

créditeur et de 3,0 % à 5,1 % pour le taux débiteur. Au deuxième trimestre 2019, les taux créditeurs se sont inscrits en hausse par rapport au trimestre précédent. Au niveau des taux débiteurs, le taux maximal s'est inscrit en baisse au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

**Tableau 35. Taux d'intérêt appliqués dans les institutions de microfinances au Bénin (%)**

	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018	T1 2019	T2 2019
<b>taux d'intérêt Trimestriel</b>						
<b>CREDITEUR</b>						
Minimum	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6	0,7
Maximum	1,3	1,2	1,4	1,4	1,3	1,5
<b>DEBITEUR</b>						
Minimum	3	3,1	3,2	3,3	3,2	3,2
Maximum	4,7	5,0	4,7	5,0	5,1	4,9

Source : ANSSFD/MEF/ NTCM 1<sup>er</sup> semestre 2019

## 4.2.2 Marchés financiers

Le marché financier de l'UEMOA est structuré autour du marché des titres de créance (obligations publiques et privées) et du marché des actions. Le marché régional des titres publics a deux (2) composantes : le marché par adjudication et le marché par syndication.

Le marché des titres publics par adjudication est organisé et régulé par la BCEAO à travers l'Agence UMOA-Titres ; alors que ceux des titres publics par syndication, des obligations privées et des actions sont quant à eux régulés par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et organisés par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR)

### BRVM : Présentation et rôles

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) est une institution financière spécialisée créée le 18 décembre 1996, conformément à une décision du Conseil des Ministres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) prise en décembre 1993.

La BRVM est une société anonyme dotée d'une mission de service public communautaire. Cette bourse est commune aux 8 pays de l'Afrique de l'Ouest. La BRVM/DC/BR a démarré ses activités le 16 Septembre 1998 à Abidjan. Ses principales missions sont les suivantes :

- L'organisation du marché boursier ;
- La publication des transactions boursières ;
- La diffusion des informations sur la Bourse ;
- La promotion et le développement du marché.

### Evolution du marché des obligations et des actions sur le marché de la BRVM

Depuis 2016, le marché boursier de l'UEMOA (BRVM) connaît des baisses successives qui s'accroissent jusqu'en 2018 puis un ralentissement en 2019. Il a reculé de -3,8 % en 2016 à -16,81% en 2017 et -29,14 % en 2018. Toutefois, la baisse s'est ralentie en 2019 pour atteindre -3,4 %.

Cette contreperformance montre que le marché de l'UEMOA n'a pas totalement résisté au mouvement général de baisse qui a saisi les marchés financiers du monde. Le recul en 2018 de la BRVM est particulièrement marqué. Les valeurs préférées en 2015, orientées vers les secteurs de l'agro-alimentaires et boisson ainsi que l'agro-Industrie, de la consommation, de l'automobile et équipementier et des banques, ont connu un recul.

La baisse des cours sur la BRVM pourrait s'expliquer d'une part, par la prise de profit de plusieurs gros investisseurs qui avait fait d'importantes plus-values sur leur investissement. La baisse vient aussi du réajustement (rectification) après quatre (4) années de hausse intensive qu'a connu le marché (2012 à 2015) et d'autre part, de la mauvaise compréhension des différents fractionnements faits sur le marché. De nouveaux investisseurs font de la spéculation et la plupart des sociétés cotées n'ont pas réagi face à la chute de leur capitalisation.

Durant l'exercice boursier 2019, l'Indice BRVM Composite est passé de 172,2 le 31/12/2018 à 159,2 le 31/12/2019. La capitalisation boursière du marché d'actions est passée de 4 845 milliards de FCFA à fin 2018 à 4 741 milliards de FCFA à fin 2019, soit une baisse de 2 %.

La BRVM a également atteint la barre des 236 milliards de FCFA de transactions en 2018 et 117 303 543 titres ont été échangés pour une valeur de 174 449 217 023 FCFA.

Concernant le compartiment des obligations, 6 359 442 obligations ont été transigées pour une valeur de 61 767 647 783 FCFA en 2018. La capitalisation boursière des obligations s'est élevée à 4 233 milliards de FCFA au 31 décembre 2019 contre 3 444 milliards de FCFA l'année précédente, soit une hausse de 23 %. Cette embellie a été impulsée par l'appétit des Etats membres de l'UEMOA à recourir au marché financier régional afin de soutenir leurs économies respectives.

**Tableau 36. Evolution du marché financier de la BRVM**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indices BRVM 10	246	268	290	262	220	154	149
Indices BRVM composite	232	258	304	292	243	172	159
Capitalisation boursière composite (actions et obligations) en milliards de F CFA	6 706	7 459	9 079	10 216	9 806	8 289	8 973
Marché Actions	5 634	6 320	7 500	7 706	6 836	4 845	4 741
Marché Obligations	1 073	1 139	1 579	2 509	2 970	3 444	4 233
Nombre de sociétés cotées	37	38	39	43	45	45	46

Source : BRVM

### Marché des obligations

Au titre de l'année 2019, le Bénin a réalisé neuf (09) émissions de titres publics, dont cinq (5) obligations assimilables du Trésor (OAT) ; quatre (04) bons assimilables du Trésor (BAT). A la date du 6 mai 2020, le Bénin a réalisé pour le compte de l'année 2020, quinze (15) émissions, dont 13 OAT et 2 BAT. Les bons assimilables du trésor « BAT » sont des titres de créances à court terme émis par l'Etat par voie d'adjudication. Les Obligations Assimilables du Trésor « OAT » sont des titres de créances à moyen et long terme, émis par l'Etat par voie d'adjudication.

**Tableau 37. Les émissions du Bénin en 2019 et en 2020**

Date d'émission	Maturité	Montant en millions FCFA	Taux marginal	Taux moyen Pondéré
06/05/2020	3	133 000	3,14%	3,10%
23/04/2020	12	9 044	5,09%	5,00%
23/04/2020	36	45 956	-	-
02/04/2020	60	25 743	-	-
02/04/2020	84	5 543	-	-
02/04/2020	120	12 597	-	-
19/03/2020	36	19 503	6,50%	5,91%
19/03/2020	60	10 497	6,67%	6,64%
05/03/2020	60	26 642	6,39%	6,20%
05/03/2020	84	40 448	6,78%	6,61%
05/03/2020	120	20 910	6,92%	6,70%
06/02/2020	60	38 500	6,42%	6,25%
23/01/2020	36	38 500	6,26%	5,93%
09/01/2020	36	14 136	5,89%	5,89%
09/01/2020	60	40 864	6,23%	6,13%
13/06/2019	3 mois	27 000	6,00%	5,70%
16/05/2019	6 mois	28000	5,35%	5,07%



18/04/2019	7 ans	14 553	7,19%	7,06%
18/04/2019	5 ans	18 447	6,84%	6,77%
06/09/2018	5 ans	13 319	7,53%	6,99%
21/02/2019	6 mois	25 000	6,35%	6,10%
07/02/2019	3 ans	22 000	7,25%	6,99%
24/01/2019	3 ans	22 000	7,24%	7,18%
09/01/2019	1 an	22 000	6,45%	6,31%

Source : Agence UMOA-Titres

## Marché des actions

Au Bénin, une seule entreprise financière, la BOA Bénin, est cotée à la BRVM. Le cours des actions ainsi que la valeur des capitalisations boursières ont évolué en dents de scie sur les trois dernières années. Le taux de croissance annuel moyen (2017-2019) des cours à la clôture au 31 décembre 2019 s'est inscrit en baisse de 30,4 %. Le cours de clôture au 31 décembre 2019 est ressorti à 3 610, enregistrant un repli de 14,0 % par rapport à 2018.

**Tableau 38. Performances boursières de la BOA BÉNIN**

	2015	2016	2017	2018	2019	TCAM17-19
Cours de clôture au 31/12	6 500	8 400	7 450	4 200	3610	-30,4 %
Performance annuelle	58,5 %	29,2 %	-11,3 %	-43,6%	-14,0%	
Bénéfice par action	622	801	735	627	740	9,5 %
Fonds propres par action	3 201	3 596	3 785	3931	4232	6,4 %
Capitalisation boursière à la clôture (en milliards)	130,9	169,2	150,1	85,2	73,2	-30,4 %
Dividende par action	415	436	481	438	459	2,4 %
Rendement du dividende	6,38 %	5,18 %	6,45 %	10,4%	12,7%	
PER (Price Earning Ratio)	10,4x	10,5x	6,45x	6,7x	4,9x	
P/B (Price to Book)	2,0x	2,3x	2,0x	1,1x	0,9x	

Source : BRVM

### 4.2.3. Mécanismes de souscription à la dette

Tout investisseur basé dans ou en dehors de l'UE-MOA peut investir dans les titres publics émis par voie d'adjudication ou par voie de syndication. Les ordres sont passés par le biais des intervenants agréés du marché : syndicat de placement ou toute SGI exerçant sur le territoire de l'Union dans le cadre des émissions par syndication, et établissements de crédit installés dans l'Union ou les SGI ayant un compte dans les livres de la Banque Centrale pour ce qui est des émissions par adjudication. Les transactions sur le marché des actions de la BRVM se font par les intermédiaires en bourse, notamment les SGI.

### Organisation des marchés par adjudication et montant des souscriptions

Le marché par adjudication est un compartiment du marché des titres publics, sur lequel les Etats membres de l'UEMOA émettent des bons et obligations du Trésor suivant une procédure d'enchère en vue du financement de leurs budgets.

A la différence du marché par syndication, le marché par adjudication est animé par les acteurs suivants :

- La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), qui est le régulateur de ce marché. A ce titre, elle édicte les dispositions appli-

- cables, intervient dans l'organisation des adjudications des titres publics, assure la fonction de Dépositaire Central / Banque de règlement, la compensation, le règlement et la livraison des opérations entre les intervenants possédant un compte dans ses livres, à travers sa plateforme électronique SAGETIL-UMOA <sup>26</sup>;
- Les Etats qui sont les émetteurs de titres de dette publique sur le marché monétaire de l'Union, sous la responsabilité du Ministre chargé des Finances ;
  - L'Agence UMOA-Titres, structure régionale en charge de l'émission et de la gestion des titres de dette publique, organise matériellement les émissions et apporte à ce titre, une assistance aux Etats membres dans la mobilisation des ressources sur les marchés de capitaux et la gestion de leur dette ;
  - Les investisseurs qui sont les établissements de crédit, les SGI et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale<sup>27</sup>;
  - Les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) qui sont des établissements de crédit et des SGI ayant obtenu l'agrément des Ministres chargés des Finances des Etats membres de l'UEMOA pour agir en cette qualité et bénéficier ainsi du statut de partenaires privilégiés d'un ou plusieurs Trésors des Etats membres sur les opérations sur les titres de dette publique émis sur le marché régional.<sup>28</sup>

Les titres émis par adjudication s'échangent sur le marché secondaire, suivant une procédure de gré à gré.

La dette publique de l'Etat du Bénin est cogérée par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). Conformément aux articles 3 et 6 de l'arrêté 5061/MEFPD/DC/SGM/DGTCP/CAA/SP du 6 octobre 2015 portant délimitation des compétences et responsabilités de la DGTCP et de la CAA en matière de gestion de la dette publique au Bénin, la DGTCP est chargée entre autres :

- De l'élaboration du calendrier d'émission des titres publics ;
- De l'émission des titres publics (par adjudication

- ou appel public à l'épargne) sur le marché financier régional de l'UEMOA ;
- Du suivi du marché des capitaux ;
- De la gestion des relations avec les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) et les investisseurs du marché financier régional ;
- De la participation aux travaux liés à la formulation de la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT) et à ceux relatifs à l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD) ;
- De la production de statistiques et de l'élaboration des rapports et publications périodiques liés aux titres de l'Etat.

Outre ces attributions de la dette publique, la Direction du Trésor a vu son champ d'actions s'élargir avec l'élaboration du Plan Prévisionnel de Trésorerie annexe au Projet de Loi de Finances. Les activités menées au cours de l'année 2019 ont été les suivantes : l'élaboration et l'exécution du calendrier d'émission de titres publics gestion 2019, l'évaluation de l'encours des titres publics au 31 décembre 2019, et l'élaboration du Plan Prévisionnel de Trésorerie de l'Etat, gestion 2020.

Le calendrier d'émission de titres publics de l'année 2019 a été exécuté dans un contexte marqué dès les premiers mois par des conditions de marché peu favorables aux obligations du Trésor alors que la préférence de l'Etat est restée orientée vers les titres de moyen et long terme en raison notamment du financement des vastes projets d'infrastructures engagés dans le Programme d'Actions du Gouvernement qui vise à réduire le déficit en infrastructures de base pour accélérer la croissance économique.

Les fonds levés sur le marché des titres publics au titre de l'année 2019 sont indiqués dans le tableau ci-après. L'Etat du Bénin avait réalisé 109,3 % de son programme d'émission de titres publics au 31 décembre 2019 contre 100,87 % l'année précédente. Plus de la moitié des fonds mobilisés, soit 63,1 % proviennent d'investisseurs du marché international contre 36,9 % du marché régional.

<sup>26</sup> Système Automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union Monétaire Ouest Africaine. <sup>27</sup> Tous les autres investisseurs désirant participer devront passer par les intervenants agréés. <sup>28</sup> L'opérationnalisation des SVT dans l'UEMOA a démarré le 1er mars 2016.

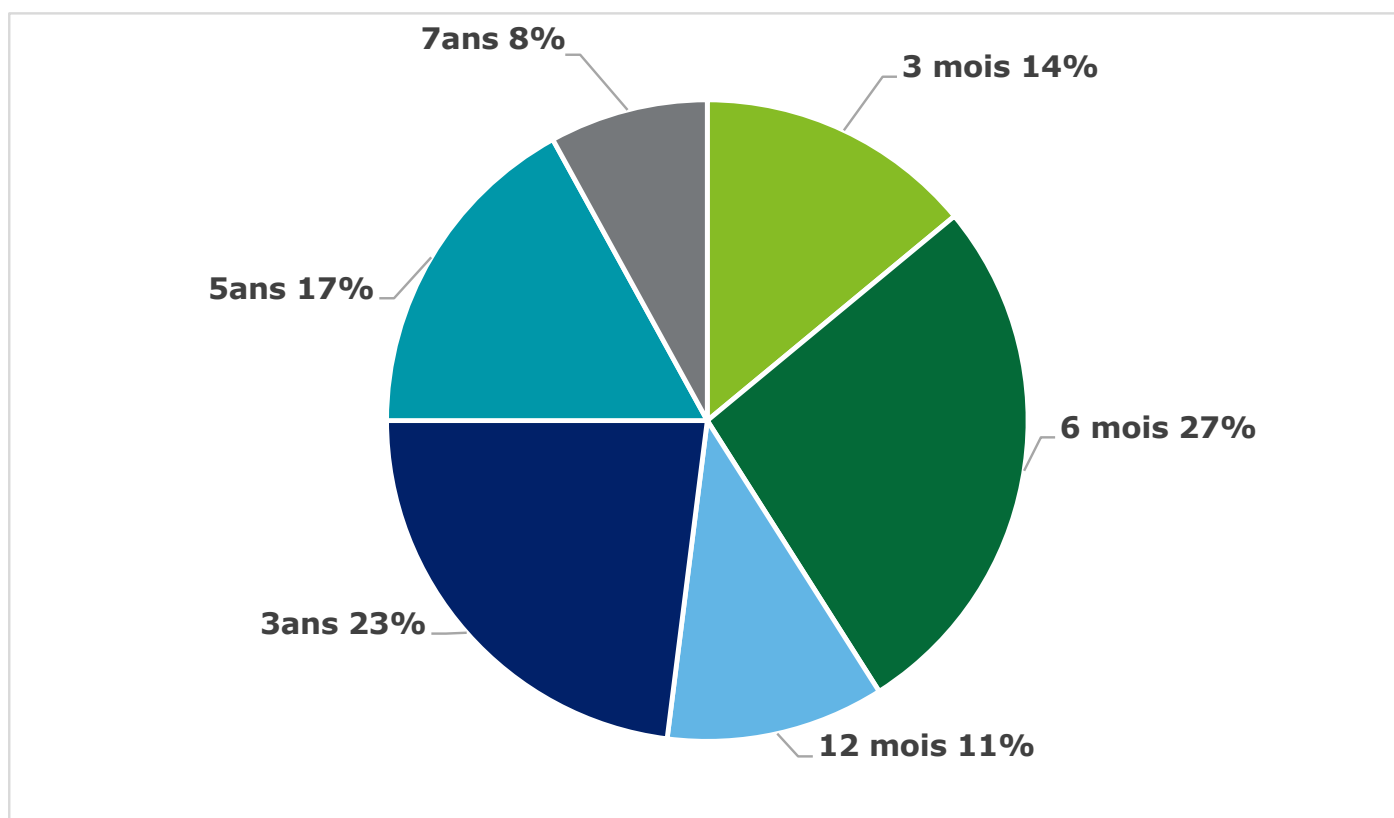
**Tableau 39. Situation des fonds levés sur le marché des titres publics au titre de l'année 2019**

	Prévision		Réalisation		Taux d'exécution	
	Y.c les émissions infra annuelles	Hors émissions infra annuelles	Y.c les émissions infra annuelles	Hors émissions infra annuelles	Y.c les émissions infra annuelles	Hors émissions infra annuelles
<b>Montant</b>	472 895,00	397 895,00	519 391,49	440 245,49	109,3 %	110,60 %
<b>Bons du Trésor</b>	125 000	101 093,00				
<b>Obligations du Trésor</b>	347 895	90 319,99				
<b>Euro-obligations</b>		327 978,50				
<b>Nombre d'émissions</b>	16		9			56,25 %

Source : DGTCP/DTr/SGDP

La totalité des fonds a été mobilisé par adjudication. Le graphique suivant présente la ventilation des fonds par maturité.

**Figure 7. Fonds mobilisés par maturité**



Source : DGTCP/DTr/SGDP

La direction générale du trésor et de la comptabilité publique du Bénin a levé le 19 mars 2020 sur le marché financier de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) 30 milliards de FCFA (45 millions d'euros) à l'issue de son émission simultanée d'obligations

assimilables du trésor (OAT) à 3 et 5 ans. Cette mobilisation de l'épargne des personnes physiques et morales des pays de l'UMOA est destiné à assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'Etat du Bénin.

Ce montant correspond à celui mis en adjudication. Mais, au terme de l'émission, l'émetteur a reçu des soumissions globales provenant des investisseurs de 35,404 milliards de FCFA, soit un taux de couverture du montant mis en adjudication par les soumissions s'est situé à 118 %. Tous les pays de l'UEMOA ont pris part à l'opération d'adjudication à l'exception de la Guinée-Bissau, du Niger et du Togo.

Sur le montant global des soumissions, l'émetteur a retenu 30 milliards de FCFA et rejeté les 5,404 milliards de FCFA restants, soit un taux d'absorption de 84,74 %. Le remboursement des titres émis se fera en totalité le premier jour ouvrable suivant la date d'échéance fixée au 24 janvier 2023 pour les OAT à 3 ans et le 6 mars 2025 pour les OAT à 5 ans. Quant au paiement des intérêts, il se fera sur la base d'un taux de 5,90 % l'an dès la première année pour les OAT à 3 ans et 6 % pour les OAT à 5 ans.

### Organisation des marchés par syndication et montant des souscriptions

Le marché financier régional de l'UEMOA se caractérise par une organisation mixte. En effet, il se compose d'un pôle public constitué du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et d'un pôle privé qui comprend d'une part, les structures centrales que sont la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) et le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) et, d'autre part, les intervenants commerciaux.

Le CREPMF est le régulateur du marché financier régional (MFR) de l'UEMOA. Ses missions sont, entre autres, de :

- Assurer l'autorisation et le contrôle des procédures d'appel public à l'épargne ;
- Habilitier les structures de gestion du marché et agréer les intervenants commerciaux ;
- Homologuer les tarifs des intervenants commerciaux ;
- Réglementer le fonctionnement du marché ;
- Assurer la surveillance de la régularité des opérations de bourse.

La BRVM est organisée en un site central basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et représentée dans chaque Etat membre par une Antenne Nationale de Bourse

(ANB). Les principales attributions de la BRVM sont :

- L'habilitation des intervenants boursiers pour l'exercice de leur activité ;
- La gestion du marché, notamment le fait d'assurer la centralisation des ordres d'achat ou de vente, la gestion de la côte, la diffusion des informations du marché, ainsi que la promotion et la vulgarisation de la culture financière au sein de l'UEMOA ;
- La gestion des transactions non dénouées.

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) est un établissement financier dont le rôle est de :

- Procéder à l'habilitation des postulants à la fonction de teneur de compte ;
- Assurer le règlement des négociations et la gestion du service financier des titres ;
- Assurer la tenue des comptes courants des valeurs mobilières ouverts par les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) dans ses livres ;
- Assurer la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières ;
- Procéder au paiement en numéraire, en qualité de banque de règlement, des soldes des transactions boursières.

Dans le cadre de l'organisation des émissions par syndication, les Etats confient le processus de placement des titres à un syndicat de placement, dont les membres sont constitués de SGI agréées par le CREPMF. Par ailleurs, l'émetteur choisit parmi les membres du syndicat de placement un chef de file, en charge de missions spécifiques dans le processus d'émission.

Depuis sa création, les principaux produits présents sur le marché financier régional sont les actions et les obligations. Au cours des dernières années, plusieurs nouveaux produits tels que le refinancement hypothécaire, la titrisation (Fonds Commun de Titrisation de Créances Sukuk) y ont été introduits. Les titres émis par syndication s'échangent sur le marché secondaire sur la plateforme de négociation électronique de la BRVM.

Le Bénin n'a mobilisé aucun fonds par syndication en 2019.

### 4.3. Taux d'inflation

Depuis 2014, l'inflation est contenue dans la limite de 3 % prescrites par l'UEMOA. Le taux d'inflation moyen était de 0,28 % sur la période 2014 à 2019. Ce faible niveau d'inflation s'explique d'une part, par la baisse des cours du pétrole et ses effets induits sur les coûts du transport et les prix des produits alimentaires et d'autre part par la disponibilité des produits vivriers consécutivement aux bonnes campagnes agricoles, qui ont eu des effets baissiers sur les prix.

Tableau 40. Évolution de l'inflation au Bénin (%)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*
BÉNIN	0,4	-0,6	0,2	-0,8	1,8	0,8	-0,9	0,6	1,3
UEMOA	1,5	-0,2	1,0	0,3	1,2	1,2	-0,7	0,8	1,4

Source : BCEAO. INSAE \* prévisions FMI

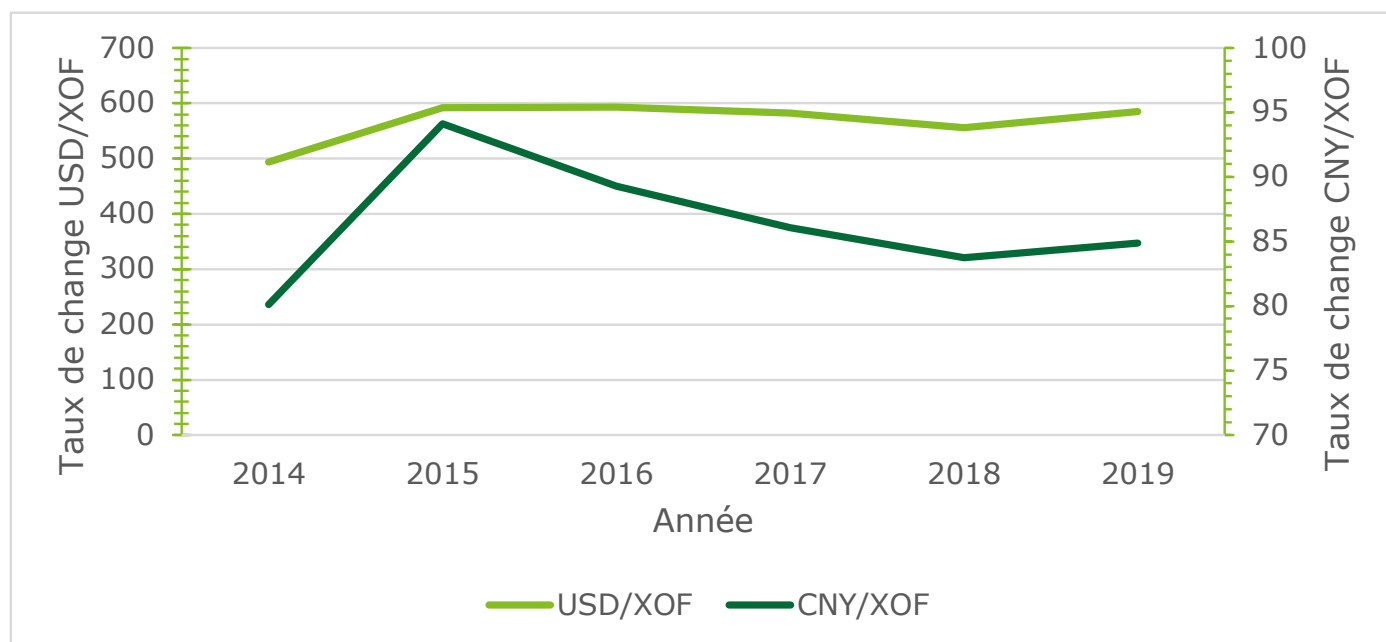
Les perspectives d'inflation pour 2020 et 2021 tablent sur une remontée des prix. Le taux d'inflation ressortirait en 2020 à 0,6 % et attendrait 1,3 % en 2021 au Bénin. La même tendance inflationniste sera observée pour l'UEMOA où le taux d'inflation ressortirait à 0,8 % en 2020 et 1,4 % en 2021.

### 4.4. Taux de change

Le taux de change dollar/FCFA n'a pas enregistré d'importantes fluctuations. Il s'est inscrit en hausse entre 2014 et 2016 sans toutefois atteindre la barre des 600 FCFA pour un dollar. En 2017 et 2018, on observe une légère dépréciation du dollar vis-à-vis du FCFA suivi d'une remontée en 2019.

De 80,11 FCFA pour un CNY en 2014, la monnaie chinoise s'est appréciée pour atteindre 94,13 FCFA en 2015. A partir de 2016, la monnaie CNY s'est dépréciée pour atteindre 84,87 FCFA fin 2019.

Figure 8. Evolution des taux de change USD/XOF et CNY/XOF



Source : BCEAO

## 4.5. Réserves étrangères

Les actifs extérieurs nets total-créances sur les non-résidents se sont établis à 600,09 milliards de FCFA en 2019 contre 167,35 milliards de FCFA en 2016, année au cours de laquelle ils avaient enregistré leur plus bas niveau au cours de la période sous revue. Ces actifs extérieurs ont été tirés à la hausse par les autres actifs extérieurs. En effet, ces derniers sont passés de 129,3 milliards de FCFA en 2016 à

526,38 milliards de FCFA en 2019.

Les actifs officiels de réserves étaient composés en 2019 de 59,96 milliards de droits de tirage spéciaux, de 13,11 milliards de positions de réserve au FMI et de 0,65 milliard de FCFA en termes de monnaies étrangères.

**Tableau 41. Actifs extérieurs nets total - Avoirs officiels de réserve, Bénin (en milliards de FCFA)**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Créances sur les non-résidents</b>	<b>392,97</b>	<b>507,26</b>	<b>167,35</b>	<b>425,58</b>	<b>579,14</b>	<b>600,09</b>
<b>Actifs officiels de réserve</b>	43,97	41,00	38,05	43,35	63,48	73,71
<b>Monnaies Etrangères</b>	0,32	1,67	2,91	1,91	1,23	0,65
<b>Position de réserve au FMI</b>	4,77	2,74	17,24	9,34	16,00	13,11
<b>Avoirs en DTS</b>	38,89	36,60	17,90	32,10	46,25	59,96
<b>Autres actifs extérieurs</b>	349,00	466,26	129,30	382,24	515,66	526,38

Source : BCEAO

### 5.1. Balance des paiements<sup>29</sup>

Les statistiques de la balance des paiements<sup>30</sup>, compilées conformément à la méthodologie de la sixième édition du manuel du FMI et des nouvelles données issues du rebasage des comptes nationaux, indiquent une hausse de la valeur nominale du déficit structurel du compte courant qui s'est établie à 392,3 milliards de FCFA en 2019 contre 360,4 milliards de FCFA en 2018. En valeur relative, le déficit des transactions courantes s'est creusé en ressortant à 4,7% du PIB en 2019, contre 4,6% du PIB en 2018. En 2016, le déficit de la balance courante a enregistré une amélioration en ressortant à 209,9 milliards de FCFA contre 401,6 milliards de FCFA en 2015. En lien avec la pandémie du Covid-19, il est attendu pour 2020, une quasi-stagnation des importations, et une hausse légère hausse des exportations tirée par les performances de la production cotonnière de la campagne agricole 2019/2020. En conséquence, on note une amélioration du déficit courant qui passerait de 392,3 milliards de FCFA (4,7% du PIB) en 2019 à 361,4 milliards de FCFA (4,1% du PIB) en 2020. Il est attendu qu'il enregistre une dégradation en 2021 pour s'inscrire à 492,6 milliards de FCFA en 2024. L'évolution du compte courant est en lien avec l'évolution de la balance commerciale et de celle des revenus.

La balance commerciale du Bénin, structurellement déficitaire, a connu une dégradation en 2019 en ressortant à -495,40 milliards de FCFA contre -456,02 milliards de FCFA en 2018. Cette évolution est imputable à la progression plus rapide des importations par rapport aux exportations. Les importations sont ressorties en 2019 à 2 252,3 milliards FCFA contre 2 166,20 milliards de FCFA en 2018 alors que les exportations sont passées de 1 857,60 milliards de FCFA en 2018 à 1 912,4 milliards FCFA en 2019. Il faut par ailleurs noter que le déficit commercial a connu une amélioration en 2016 par rapport à 2015. En termes de perspectives, le déficit commercial ressortirait en 2020 à 535,70 milliards de FCFA en lien avec l'accroissement des importations.

Le déficit du solde des services s'est dégradé légèrement en 2019 en s'établissant à 155,5 milliards de FCFA contre 147,44 milliards de FCFA en 2018.

Le solde du compte des revenus primaires est demeuré déficitaire en ressortant à -39,0 milliards de FCFA en 2019 contre -30,59 milliards de FCFA en 2015, en raison principalement des intérêts nets réglés sur les autres investissements et des revenus nets versés au titre des investissements directs, en relation avec la performance des entreprises bénéficiaires de flux d'investissements directs.

Le solde du compte des revenus secondaires était excédentaire grâce aux envois de fonds des travailleurs et aux transferts reçus par les administrations publiques et les organismes privés dans le cadre de l'aide au développement. Il s'est établi à 111,9 milliards de FCFA en 2019 contre 126,25 milliards de FCFA en 2018 demeurant toutefois en progression par rapport à son niveau de 2015.

Le compte de capital retrace les flux relatifs aux remises de dettes, aux dons-projets destinés au financement des investissements et aux acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (terres, ressources du sous-sol, brevets, licences d'exploitation, droits d'auteurs, marques commerciales, etc.). Il présente un excédent qui a régulièrement augmenté en passant de 74,11 milliards de FCFA en 2015 à 113,9 milliards de FCFA en 2017. Cette évolution reflète une progression des transferts en capital reçus par les administrations publiques et les organisations non gouvernementales opérant au Bénin. En 2018, il est resté excédentaire mais en repli de 4,2 % par rapport à son niveau de 2017. Ce profil baissier est principalement sous-tendu par le recul des transferts en capital reçus par l'Administration publique et les organisations non gouvernementales du Bénin. Les estimations de 2019 situent le solde du compte capital à 147,4 milliards FCFA en hausse par rapport à son niveau de 2019. Cette hausse devrait

<sup>29</sup> Les données utilisées pour l'analyse sur la période 2015-2021 proviennent des estimations et prévisions de la BCEAO. <sup>30</sup> Le rebasage des comptes nationaux a entraîné une réévaluation des exportations de biens (crédit), des importations de biens (débit) et des services de fret (débit) qui a été équilibrée dans le compte financier par les numéraires et dépôts (crédit) au niveau du poste « Autres investissements ». Les corrections enregistrées dans le compte financier de la balance des paiements sont identiques à celles effectuées dans la position extérieure globale ; – les modifications des avoirs extérieurs nets ont été prises en compte dans le compte financier sur la ligne « autres avoirs de réserve » (pour la Banque Centrale) et « investissements de portefeuille » (pour les banques primaires). L'équilibre a été assuré au niveau des erreurs et omissions. Les modifications ainsi faites dans le compte financier de la balance des paiements sont identiques à celles effectuées dans la position extérieure globale. C'est ce qui a conduit à la modification des statistiques de 2015 à 2018.

se poursuivre sur la période 2020-2024.

Le compte financier s'est soldé par un passif net en 2018 de 443,3 milliards de FCFA contre 405,19 milliards de FCFA en 2015 après 38,45 milliards de FCFA, 72,19 milliards de FCFA et 444,7 milliards de FCFA respectivement en 2016, 2017 et 2018. La diminution des flux financiers nets reçus en 2016 résulte d'une baisse des émissions de titres publics du Trésor du Bénin et des mobilisations de financements extérieurs par le Gouvernement. La baisse des mobilisations des ressources financières extérieures en 2016 s'explique par la réorientation de la gestion des finances publiques dès le mois d'avril par le nouveau régime. La consolidation observée à partir de 2017 des flux financiers nets reçus résulte des mobilisations au titre des autres investissements et des investissements directs. Elle s'explique notamment par les besoins liés à la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement et des engagements extérieurs des autres secteurs. En 2020, il est attendu que le passif net du compte financier ressorte à 235,9 milliards de FCFA.

S'agissant des investissements directs étrangers, ils ont enregistré une hausse en ressortant à 108,0 milliards de FCFA en 2019 contre 69,20 milliards de FCFA en 2015. Le niveau observé en 2015 s'explique par l'arrêt des investissements dans le secteur de l'exploration pétrolière. Quant à la consolidation en 2018 et en 2019 par rapport à 2017, elle est liée aux perspectives favorables de l'économie béninoise. Les flux nets d'investissements directs en 2018 sont essentiellement constitués d'instruments de dette (111,22 milliards de FCFA).

En ce qui concerne les flux financiers nets reçus au titre des investissements de portefeuille, ils se sont établis à 381,9 milliards de FCFA en 2019 contre 54,52 milliards en 2017, 50,8 milliards de FCFA en 2016 et 117,5 milliards de FCFA en 2015. La baisse observée en 2016 s'explique par la politique de rationalisation des émissions de titres publics mise en œuvre par le Gouvernement en 2016. En effet, en 2016, le Trésor du Bénin a levé, sur le marché des titres publics de l'Union, un montant de 396,6 milliards contre 599,6 milliards en 2015. En 2018, les flux financiers nets reçus au titre des investissements de portefeuille s'expliquent notamment par

les émissions de titres réalisées par le Trésor Public, qui se sont traduites vis-à-vis des investisseurs non-résidents par une mobilisation nette par le canal des bons de trésor (+4,97 milliards de FCFA) et un remboursement net des obligations (-56,17 milliards de FCFA).

En effet, le Trésor Public du Bénin a levé des ressources sur le marché financier de l'Union à hauteur de 273,3 milliards de FCFA contre 503,6 milliards de FCFA en 2017. Sur ces montants, les acquisitions des investisseurs non-résidents sont ressorties à 177,2 milliards en 2018 contre une réalisation de 279,8 milliards en 2017. En ce qui concerne les remboursements, ils se sont chiffrés à 399,3 milliards de FCFA en 2018 contre 339,8 milliards en 2017, dont 228,4 milliards de FCFA en 2018 pour les investisseurs non-résidents contre 207,4 milliards de FCFA en 2017.

Les autres investissements nets se sont soldés par un passif net de 396,34 milliards de FCFA en 2018 contre 218,76 en en 2015. Ce niveau de réalisation provient des tirages nets effectués par l'Administration Centrale sous forme d'emprunts auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux et de la dette nette des autres secteurs vis-à-vis des non-résidents. Les tirages auprès des partenaires ont été affectés au financement de projets et programmes de développement dans les domaines des infrastructures, de l'énergie, de l'environnement, de l'éducation, de l'agriculture et des télécommunications. Ils ont également servi à rembourser la Banque Ouest Africaine de Développement et des banques locales, dans le cadre du reprofilage de la dette publique. Les estimations pour 2019 font ressortir un passif net de 46,5 milliards FCFA.

Le solde global est ressorti excédentaire en 2019 tout comme en 2018 contre un déficit en 2016 et 2017. L'excédent s'est établi à 168,2 milliards FCFA et 196,86 milliards de FCFA respectivement en 2019 et 2018 contre un déficit 118,28 milliards de FCFA et 164,44 milliards de FCFA respectivement en 2016 et en 2017. Le solde était excédentaire de 80,02 milliards de FCFA en 2015. En 2020, il est attendu que le solde global enregistre un déficit de 75,6 milliards de FCFA.



**Tableau 42. Balance des paiements du Bénin (en milliards de FCFA)**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
					Est	Projections				
<b>Balance du compte courant</b>	-401,55	-209,93	-308,33	-367,38	-422,50	-466,80	-342,70	-401,90	-458,60	-492,60
<b>Balance du compte courant hors dons</b>	-419,78	-255,68	-349,7	-419,1	-456,3	-490,6	-357	-417,4	-475,4	-510,8
<b>Balance commerciale sur les biens et services</b>	-447,43	-311,73	-408,48	-463,04	-495,40	-535,70	-377,10	-450,30	-520,00	-579,00
<b>Balance des Biens</b>	-309,6	-65,6	-199,5	-315,60	-339,90	-372,50	-203,60	-261,80	-314,40	-355,50
Exportations de Biens FOB	1 414,40	1 680,30	1 730,70	1 857,60	1 912,40	1 851,20	2 165,10	2 314,80	2 484,30	2 672,60
Importations de biens FOB	-1 724,00	-1 745,90	-1 930,20	-2 166,20	-2 252,30	-2 223,70	-2 368,70	-2 576,60	-2 798,70	-3 028,10
<b>Balance des Services</b>	-137,83	-246,13	-208,98	-147,44	-155,5	-163,2	-173,5	-188,5	-205,6	-223,5
Transports	-123,63	-239,86	-230,36	-188,77	-	-	-	-	-	-
dont fret	-101,92	-217,38	-163,58	-163,42	-	-	-	-	-	-
Voyages	46,46	35,28	58,2	72,96	-	-	-	-	-	-
Autres services	-60,66	-41,55	-36,82	-31,64	-	-	-	-	-	-
<b>Balance des revenus primaires</b>	-38,82	-22,4	-18,46	-30,59	-39	-50,7	-91,9	-95,8	-100,6	-94,4
Rémunération des salariées	1,87	-0,05	0,64	-0,88	-	-	-	-	-	-
Revenus des Investissements	-35,71	-17,53	-19,09	-33,42	-	-	-	-	-	-
dont intérêt sur la dette publique	-16	-25,6	-60,9	-25,3	-	-	-	-	-	-

Autres revenus primaires	-4,98	-4,82	0	3,7	-	-	-	-	-	-
<b>Balance des revenus secondaire (transfert)</b>	<b>84,7</b>	<b>124,2</b>	<b>118,61</b>	<b>126,25</b>	<b>111,9</b>	<b>119,6</b>	<b>126,3</b>	<b>144,2</b>	<b>162</b>	<b>180,8</b>
Autres secteurs	66,5	78,4	77,23	67,5	81,1	95,8	112,1	128,7	145,1	162,6
Publics	18,23	45,8	41,38	58,8	30,82	23,8	14,2	15,4	16,8	18,3
<b>COMPTE CAPITAL ET OPERATION FINANCIERES</b>	<b>-330,96</b>	<b>120</b>	<b>41,79</b>	<b>-335,64</b>	<b>-296</b>	<b>-80,7</b>	<b>465,38</b>	<b>499,8</b>	<b>519,35</b>	<b>344,55</b>
<b>Compte en capital</b>	<b>74,11</b>	<b>81,6</b>	<b>113,9</b>	<b>109,1</b>	<b>147,4</b>	<b>155,2</b>	<b>159,8</b>	<b>169,2</b>	<b>179,8</b>	<b>190,9</b>
Acquisition et vente d'actifs non financiers non produits	-0,2	-0,1	0	0	0					
Transfert en capital	74,3	81,6	113,9	109,1	-	-	-	-	-	-
Administration publique	28,8	35	73,2	70,1	-	-	-	-	-	-
Autres secteurs	45,5	46,6	40,7	39	-	-	-	-	-	-
<b>Compte financier</b>	<b>-405,19</b>	<b>38,45</b>	<b>-72,19</b>	<b>-444,74</b>	<b>-443,4</b>	<b>-235,9</b>	<b>-305,6</b>	<b>-330,6</b>	<b>-339,6</b>	<b>-153,7</b>
Investissements directs	-69,2	-67,8	-98,1	-102,37	-108	-85	-134,6	-145,1	-142,7	-155,1
Investissements de portefeuille	-117,54	-50,79	-54,5	53,97	-381,9	-44,8	-71	-76,5	-75,2	81,8
Autres investissements	-218,76	157	80,49	-396,34	46,5	-106,1	-99,98	-109,1	-121,65	-83,25
<b>Erreurs et omissions statistiques</b>	<b>2,27</b>	<b>2,36</b>	<b>3,99</b>	<b>3,33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde global</b>	<b>80,03</b>	<b>-164,32</b>	<b>-118,32</b>	<b>196,88</b>	<b>168,2</b>	<b>-75,6</b>	<b>122,68</b>	<b>97,8</b>	<b>60,8</b>	<b>-148,à</b>

Source : BCEAO \*estimation et projections, FMI

### 5.2.1. Politique commerciale régionale

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont engagés dans de nombreuses négociations commerciales tant aux niveaux régional (processus d'intégration) que bilatéral (accord de partenariat économique intérimaire - APEi) et multilatéral (Organisation mondiale du commerce – OMC et APE régional).

La bonne articulation entre les différentes négociations au niveau régional et international (TEC ; APE ; OMC, AGOA, etc.) est indispensable pour atteindre les objectifs de performances commerciales des Etats membres de l'UEMOA.

Les politiques commerciales nationales et régionales en Afrique de l'Ouest dépendent de différents espaces. En effet, l'espace de négociation régional est articulé autour des éléments suivants :

- La finalisation du tarif extérieur commun (TEC) au niveau de la CEDEAO, et donc sur la constitution d'une Union douanière ;
- Un espace de négociation bilatéral, notamment entre la région Afrique de l'Ouest et l'UE, concernant l'APE ;
- Un espace de négociation multilatéral, qui renvoie aux règles de l'OMC, dont tous les Etats d'Afrique de l'Ouest sont membres (à l'exception du Libéria qui a le statut d'observateur). Notons que chaque pays négocie individuellement et que l'UEMOA et la CEDEAO n'ont qu'un statut d'observateur ad hoc dans la commission commerce et développement à l'OMC.

S'agissant spécifiquement de l'UEMOA, celle-ci dispose d'une politique commerciale commune fondée en particulier sur :

- Un marché commun mis en place au 1<sup>er</sup> juillet 1996 pour les produits locaux et non transformés (produits de l'Union relevant du règne animal, minéral et végétal) et l'artisanat traditionnel, et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2000 pour les produits industriels agréés. Ce marché commun a été élargi à tous les pays de la CEDEAO en 2004 ;
- Une Union douanière mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2000, basée sur un TEC applicable à l'ensemble

des pays membres de l'UEMOA, qui comprend quatre catégories de produits, taxés de 0 à 20 %, en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, date à laquelle le TEC UEMOA a été remplacé par le TEC CEDEAO qui consacre l'élargissement de l'Union douanière aux 15 pays de la CEDEAO.

- Des règles d'origine et de concurrence commune, une harmonisation de la TVA et des droits d'accise, une harmonisation et la reconnaissance mutuelle des normes, des mesures de sauvegarde et de protections communes (taxe dégressive de protection (TDP), taxe conjoncturelle à l'exportation (TCI), valeurs de références et droit antidumping).

L'UEMOA dispose par ailleurs d'un programme régional de promotion commerciale, d'une « Stratégie régionale de mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA » et d'un « Cadre logique pour la mise en œuvre du programme d'aide pour le commerce de l'UEMOA ».

L'objectif général de la stratégie d'aide pour le commerce est d'aider les Etats membres à augmenter leurs exportations de biens. Le cadre logique sert de base à un programme dans lequel s'inscrivent les donateurs internationaux, ainsi que les institutions financières nationales et régionales. Il identifie cinq objectifs spécifiques correspondant aux catégories de l'aide au commerce :

- Assurer l'appropriation et la maîtrise des politiques et réglementations commerciales par les experts des Etats membres et de la Commission ;
- Développer le commerce intra régional et international des Etats membres ;
- Renforcer les infrastructures liées au commerce dans la sous-région ;
- Diversifier et accroître les capacités de production des Etats membres ;
- Réaliser des ajustements indispensables et prendre en compte les autres besoins liés au commerce.

Les besoins et priorités ont été identifiés sur la base du Programme économique régional (PER) qui constitue le cadre de référence du processus d'intégration de l'UEMOA, ainsi que des programmes de renforcement des capacités existants dans les Etats.

## Le Tarif Extérieur Commun

Les règles en vigueur aux frontières de la CEDEAO en matière de politique douanière sont celles édictées par le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO. Les règles d'origine applicables, sont quant à elles, définies par le Schéma de la Libéralisation des Echanges (SLE).

Le TEC vise à harmoniser les droits de douane et les taxes en vue d'approfondir l'intégration économique à travers l'instauration d'une Union douanière, la mise en place d'une plate-forme pour construire la politique commerciale commune et les négociations commerciales régionales telles que l'APE ; stimuler la capacité de production régionale et d'investissement, et consolider le marché régional.

Le TEC est organisé autour d'une architecture comprenant :

- i. Une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS), c'est-à-dire une nomenclature douanière com-

mune basée sur le Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) adoptée par la Communauté ;

- ii. Un tableau des droits et taxes applicables aux produits importés et qui comprend : le droit de douane (DD), la redevance statistique (RS) et le prélèvement communautaire de la CEDEAO (PC CEDEAO) ;
- iii. Les mesures de défense commerciale ou les mesures complémentaires de protection le cas échéant pouvant générer des droits pouvant influencer sur le prix final des produits importés dans la Communauté de pays tiers ;
- iv. Le taux de redevance statistique fixé à 1 % applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non ;
- v. La base de taxation pour l'application du tarif extérieur commun est ad valorem.

La structure de droits de douanes du TEC est présentée dans le tableau suivant :

Catégorie	Description	Taux
0	Biens sociaux essentiels	0 %
1	Matières premières de base et biens d'équipement	5 %
2	Produits intermédiaires	10 %
3	Biens de consommation finale	20 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Le TEC a été établi en respectant les exigences du Système Harmonisé de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et celles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) relatives aux Accords Commerciaux Régionaux (article 24 du GATT).

### Les règles spécifiques applicables au commerce

### extérieur de marchandises des pays de la CEDEAO

Plusieurs régimes commerciaux sont en vigueur au sein de la CEDEAO. Le tableau suivant présente les régimes existants en fonction des partenaires commerciaux.

PARTENAIRES	REGIMES SPECIFIQUES
Union Européenne (UE)	APEi, SPG, SPG+, TSA
CEDEAO	TEC, SLE
Reste AFRIQUE	Accords bilatéraux
USA	AGOA
ASIE	Accords Bilatéraux
Autres pays industrialisés	Système de Préférences Généralisées (SPG)
Reste du monde	Accords bilatéraux, SPG

En attendant l'application de l'APE, différents régimes tarifaires s'appliquent selon le statut des pays dans le cadre du commerce entre la CEDEAO et l'UE :

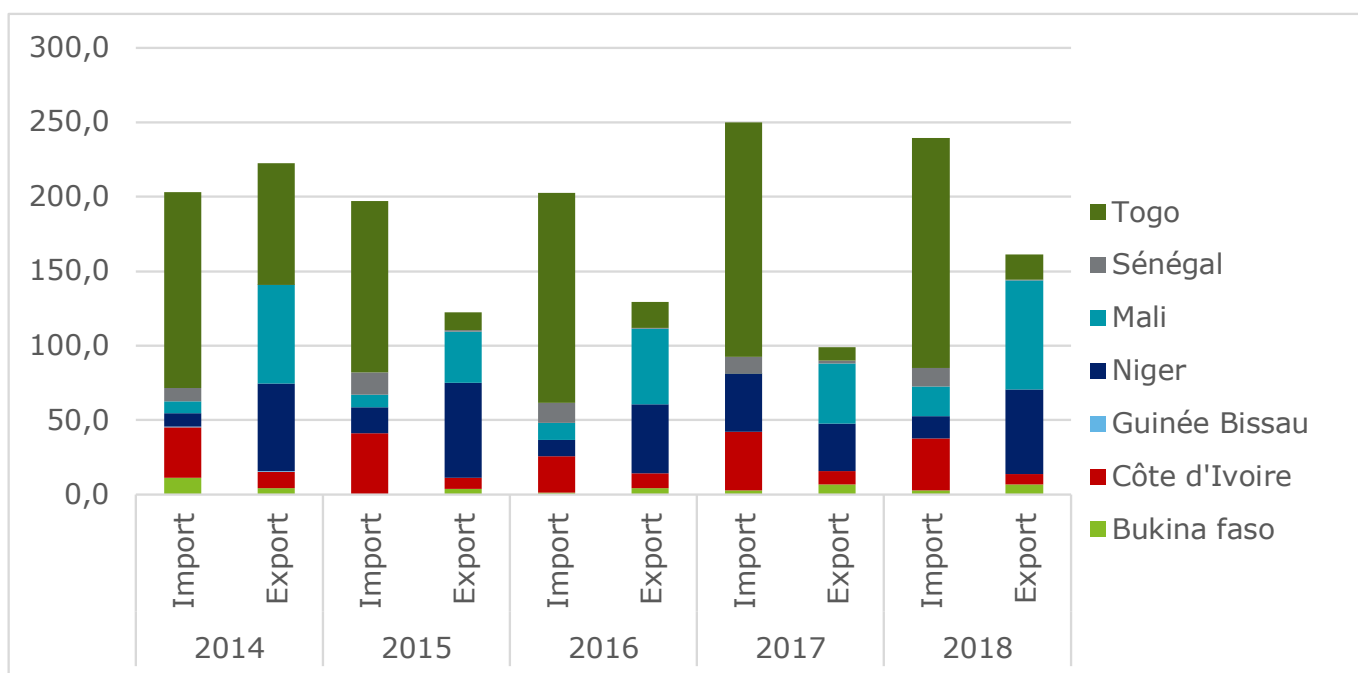
- **La Côte d'Ivoire et le Ghana** ont ratifié des APE intérimaires en 2016. L'APE de la Côte d'Ivoire est en application provisoire depuis le 4 septembre 2016 et l'APE du Ghana s'applique depuis le 15 décembre 2016. Ces APE intérimaires garantissent à ces deux pays un accès total au marché européen et prévoient à terme une libéralisation de 80 % des lignes tarifaires par la Côte d'Ivoire et le Ghana, étalée sur une période de 15 ans<sup>31</sup>;
- **Le Nigéria** bénéficie dans le cadre du SPG, d'une réduction des droits de douane européens sur environ 1/3 des lignes tarifaires et d'une exemption totale des droits de douane sur 1/3 de lignes tarifaires supplémentaires
- **Le Cap Vert** bénéficie du SPG+ qui octroie une exemption de droits de douane européens sur environ 2/3 des lignes tarifaires ;
- **Les douze** autres pays (y compris les sept pays

de l'UEMOA en dehors de la Côte d'Ivoire), du fait de leur statut de PMA, bénéficient du SPG Tout sauf les armes qui leur octroie un accès au marché européen pour toutes leurs exportations vers l'UE sans droit ni quota.

## 5.2.2. Echanges régionaux en valeur

Les exportations vers les pays de l'UEMOA ont connu sur la période sous revue une évolution erratique en ressortant à 161,72 milliards de FCFA en 2018 contre 122,43 milliards de FCFA en 2015. Par rapport à 2017, les exportations en 2018 ont enregistré une hausse de 63,7 % induite par une hausse des produits à destination du Niger (77 %), du Mali (81 %) et du Togo (98 %). Les échanges avec les pays de l'UEMOA sur la période 2015-2018 ont représenté en moyenne 7,7 % des exportations totales du Bénin. Les principaux clients du Bénin dans l'UEMOA sont le Mali (3,6 %), le Niger (3,7 %) et le Togo (2,0 %). Le Bénin exporte vers le Togo des poissons congelés, des produits pétroliers, des médicaments ainsi que de la peinture. En ce qui concerne les exportations vers le Mali, elles portent essentiellement sur les produits pétroliers. Quant au Niger, il importe du Bénin les produits alimentaires et métallurgiques.

Figure 9. Valeur des exports et des imports entre le Bénin et les 7 autres pays de l'UEMOA (en milliards de FCFA)



Source : BCEAO. Extraits des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2014-2018

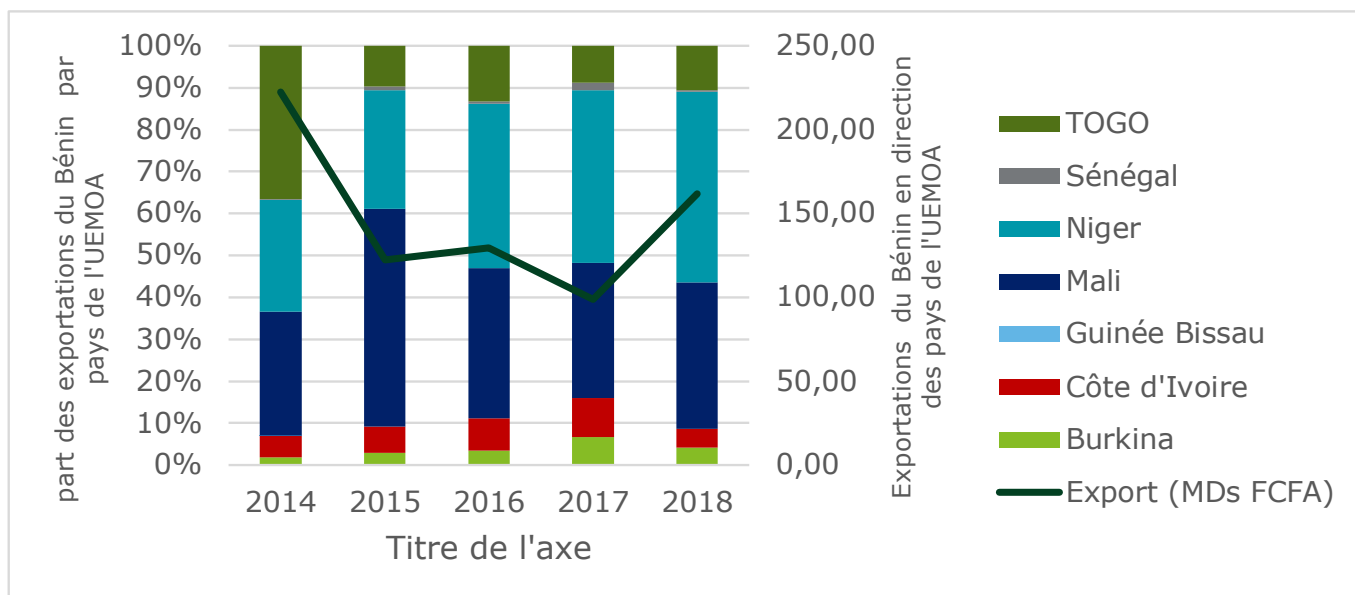
<sup>31</sup> Sur 11 ans (2019-2029) actuellement en ce qui concerne la Côte d'Ivoire.

Les importations en provenance de l'UEMOA ont évolué de façon irrégulière sur la période sous revue en ressortant à 239,09 milliards de FCFA en 2018 contre 196,96 milliards de FCFA en 2015. Par rapport à 2017, les importations en 2018 ont enregistré un recul de 4,3 % lié au repli des produits en provenance de la Côte d'Ivoire (-12 %), du Togo (-2 %) et du Niger (-61 %). Les échanges intra-UEMOA sur la période 2015-2018 ont représenté en moyenne 10,6 % des importations totales du Bénin. Les principaux partenaires du Bénin en termes d'importations sont le Togo (7,7 %) duquel le Bénin importe essentiellement de l'énergie électrique par le biais de la Communauté Electrique du Bénin. Il est suivi de la Côte d'Ivoire (1,9 %) et du Niger (0,8 %).

### 5.2.3. Echanges régionaux par partenaire

En 2014, le Togo était le principal pays de destination des produits béninois avec une part de 36,6 % des exportations suivi du Mali (29,6 %) et du Niger (26,6 %). A partir de 2015, les échanges avec le Togo ont baissé faisant ainsi du Niger et du Mali les deux principaux partenaires du Bénin. En 2018, le Niger est le premier pays destinataire des exportations béninoises avec une part de 45,4 %, suivi du Mali (35,0 %).

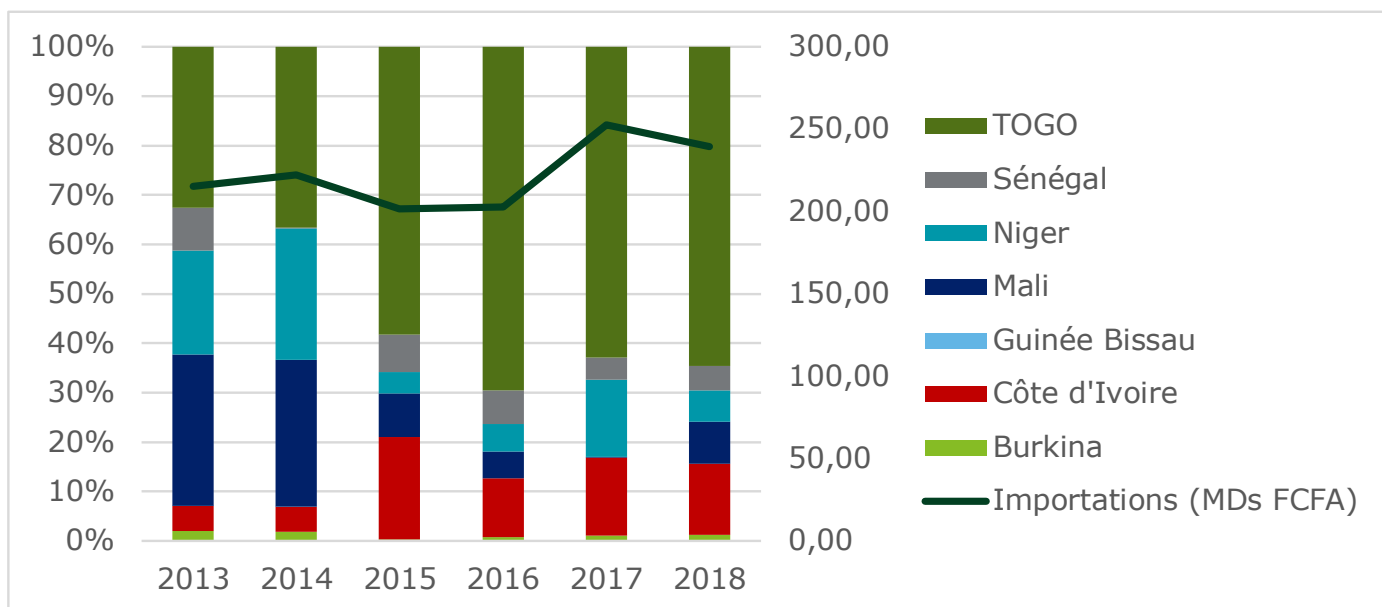
Figure 10. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les exportations du Bénin



Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2014-2018

En termes d'importations, le Togo est demeuré le principal fournisseur du Bénin, suivi de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Mali. Les importations en provenance du Togo, essentiellement constituées de l'énergie électrique ont représenté 64,5 % des importations en provenance de l'UEMOA en 2018 contre 62,4 % en 2017.

Figure 11. Part de chaque pays de l'UEMOA dans les importations du Bénin

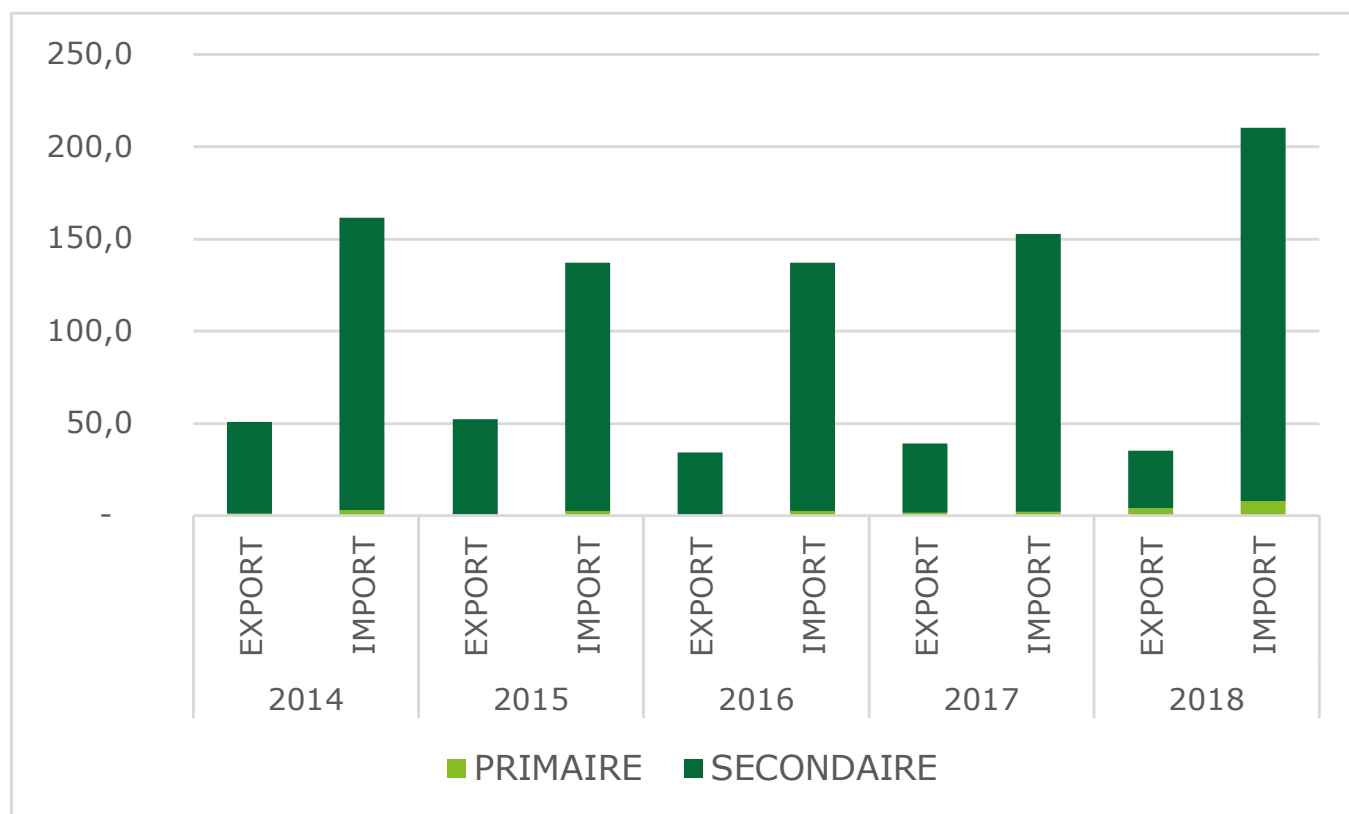


Source : BCEAO. Extraites des rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2014-2018

#### 5.2.4. Echanges régionaux par type

Les produits du Bénin échangés avec les pays de l'UEMOA, regroupés selon les secteurs primaire et secondaire<sup>32</sup> font ressortir un niveau plus important des produits relevant du secteur secondaire aussi bien en termes d'exportations que d'importations.

Figure 12. Valeur des exports et des imports entre le Bénin et les 7 autres pays de l'UEMOA selon les deux catégories primaire et secondaire (en milliards de FCFA)



Source : ITC/ www.trademap.org <sup>33</sup>

<sup>32</sup> Les échanges de services du Bénin avec les pays de l'UEMOA ne sont pas disponibles. <sup>33</sup> Les données ont été recueillies en milliers d'euros et converties sur la base de 1 euro pour 655,957 FCFA.

En matière d'exportations, les produits du secteur secondaire ont représenté sur la période 2014 à 2018 en moyenne 40,76 milliards de FCFA contre 1,45 milliard de FCFA pour les produits du secteur primaire. Les produits qui ont le plus tiré les exportations sont :

- Secteur primaire : les graines et fruits oléagineux, graines, semences et fruits divers, plantes industrielles ou médicinales, pailles et fourrages (52 %), céréales (14 %), poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques (14 %) ;
- Secteur secondaire : sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciments (28 %), coton (14 %), fonte, fer et acier (15 %), sucres et sucreries (7 %), combustibles minéraux et huiles minérales (6 %), machines, appareils et engins mécaniques, réacteurs nucléaires, chaudières, parties de ces machines ou appareils (6 %).

En matière d'importations, les produits relevant du secteur secondaire ont représenté en moyenne sur la période 2014 à 2018, 162,78 milliards de FCFA contre 3,80 milliards de FCFA pour les produits du secteur primaire. Les produits qui ont tiré les importations sont :

- Secteur primaire : lait et produits de la laiterie, œufs d'oiseaux, miel naturel, produits comestibles d'origine (28 %), céréales (24 %), poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques (24 %), bois et ouvrage de bois (10 %) ;
- Secteur secondaire : combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation, matières bitumineuses (57 %), sel, soufre, terres et pierres, plâtres, chaux et ciments (6 %), fonte, fer et acier (3 %), coton (4 %), matières plastiques et ouvrages en ces matières (3 %), voitures, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres (3 %).

## 5.3. Commerce international

---

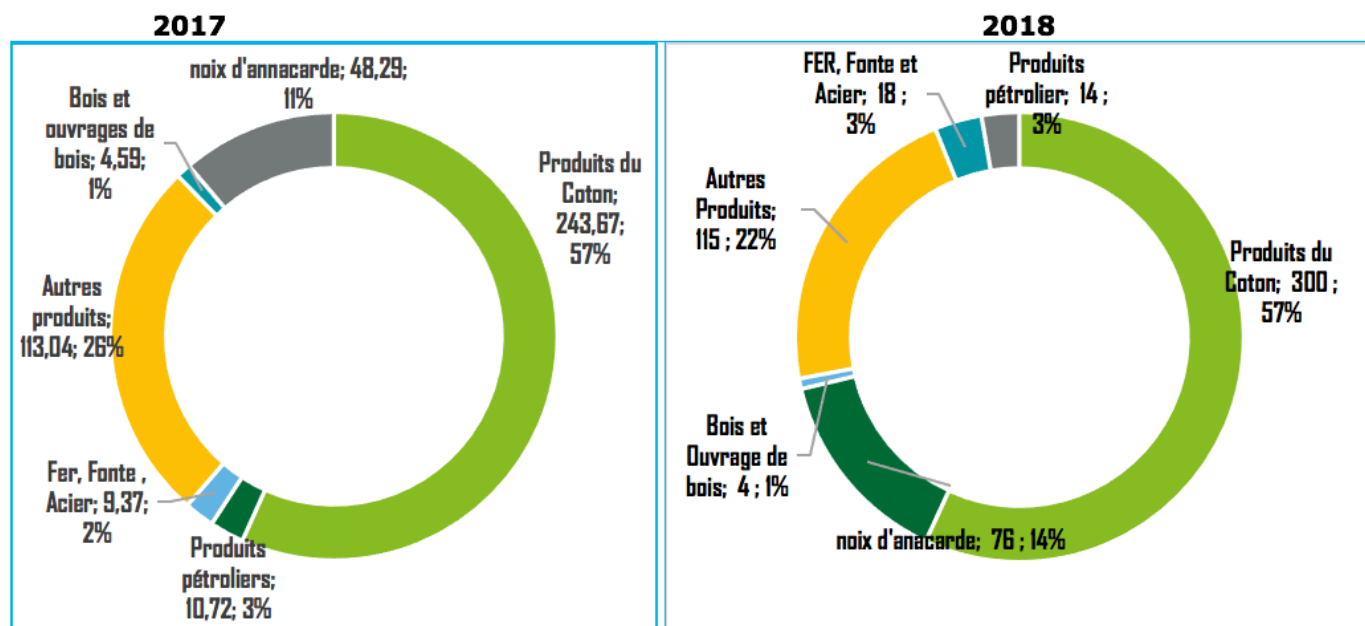
### 5.3.1. Politique commerciale

Le Bénin enregistre une balance commerciale structurellement déficitaire depuis des années en lien principalement avec la faiblesse des exportations, pour l'essentiel composées de produits agricoles à bas coût, et la forte dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur, notamment pour son approvisionnement en pétrole et en électricité. La promotion des filières à haute valeur ajoutée tels que l'ananas, l'anacarde, le maïs, le manioc et le riz, l'essor régulier de la production de coton et les investissements consentis dans le secteur énergétique pour accroître la capacité énergétique du pays devraient permettre de résorber au moins partiellement le déficit commercial.

Les exportations du Bénin restent dominées par les produits du coton qui représentent plus de la moitié (57 %) des ventes à l'étranger. Le Bénin exporte également des noix de cajou (14 % en 2018), des noix de coco, des noix du Brésil, du karité, du ciment, le bois et ouvrages de bois, des produits textiles et des fruits de mer à destination de l'Inde, du Niger, de la Malaisie, de Singapour, du Vietnam et du Bangladesh. Les exportations de fer, fonte et acier se composent de la production des industries métallurgiques ainsi que de la ferraille expédiée vers les pays asiatiques, tandis que les produits pétroliers sont en réalité réexportés pour partie vers les pays de l'hinterland (Mali et Burkina Faso).



Figure 13. Exportations officielles du Bénin (en milliards de FCFA)



Source : BCEAO. Rapports sur la balance des paiements et position extérieure globale 2017-2018

Les principaux produits importés sont les denrées alimentaires (riz, viande), les produits pétroliers, l'électricité, les médicaments et les biens d'équipement en provenance de la France, de Chine, de l'Inde, de la Thaïlande, et des Pays-Bas. Le Bénin est également très actif en matière de réexportation,

principalement vers le Nigeria. Le Bénin est membre du GATT depuis le 12 septembre 1963 et membre de l'OMC depuis le 22 février 1996. Avec les pays de la CEDEAO, le Bénin applique le Tarif extérieur Commun entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Tableau 43. Les règles spécifiques qui s'appliquent aux biens et services importés, aux partenaires et aux produits exportés

Tarifs et importations par groupe de produits									
Groupes de produits	Droits consolidés finals				Droits NPF appliqués			Importations	
	Moyenne	Exempt en %	Max.	Consolidation en %	Moyenne	Exempt en %	Max.	Part en %	Exempt en %
Produits d'origine animale	60,0	0	60	100	24,5	0	35	3,4	0
Produits laitiers	37,3	0	60	100	17,0	0	35	0,3	0
Fruits, légumes, plantes	60,0	0	60	100	17,9	0	35	0,5	0
Café, thé	60,0	0	60	100	18,5	0	35	0,1	0
Céréales & autres préparations	59,7	0	100	100	13,6	0	35	38,6	0
Oléagineux, graisses & huiles	78,5	0	100	98,8	11,1	0	35	7,1	0
Sucres et confiseries	60,0	0	60	100	12,6	0	35	2,0	0
Boissons et tabacs	60,1	0	75	100	17,3	0	35	0,5	0
Coton	60,0	0	60	100	5,0	0	5	0,0	0
Autres produits agricoles	60,3	0	100	100	9,6	0	20	0,4	0

Pêche et produits de la pêche	9,7	36,0	60	11,2	15,6	0	20	3,0	0
Métaux & minéraux	28,4	5,7	50	11,7	11,6	1,9	20	6,3	12,2
Pétrole	7,5	0	10	83,3	7,7	19,0	10	12,1	0,0
Produits chimiques	24,6	0	60	1,6	7,4	3,8	35	5,2	57,6
Bois, papier, etc.	5,8	0	15	4,7	11,3	5,1	20	1,3	5,8
Textiles	18,4	0	25	26,4	16,1	0,3	35	1,9	1,0
Vêtements	15,0	0	15	70,6	20,0	0	20	0,1	0
Cuir, chaussures, etc.	17,5	0	25	27,7	12,3	1,3	20	0,7	5,0
Machines non électriques	5,3	4,2	25	91,2	6,8	0	20	3,5	0
Machines électriques	6,9	0	7	93,5	11,2	0,4	20	3,1	4,0
Matériel de transport	12,5	0,3	25	72,3	8,1	2,5	20	5,4	0,0
Autres articles manufacturés, n.d.a.	7,4	0	15	2,7	14,2	2,1	20	4,5	0,5
Exportations vers les principaux partenaires et droits applicables									
	Import. bilatérales		Diversification		Moyenne NPF		Marge	Import. Exempt	
Principaux partenaires		en million	95% comm. en nb SH		pr du commerce en LT éfér.		préfér.	LT	Valeur
		US\$	2 chiffres	6 chiffres	Simple	Pondérée	Pondérée	en %	en %
Produits agricoles									
1. Viet Nam	2017	205	3	3	1,7	2,6	0,0	66,7	48,0
2. Inde	2017	168	3	3	23,6	24,8	24,2	92,9	98,1
3. Chine	2017	61	1	1	16,5	19,4	0,3	66,7	52,2
4. Bélarus	2017	24	2	24	8,2	6,7	6,7	100,0	100,0
5. Égypte	2017	23	1	1	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Produits non-agricoles									
1. Émirats arabes unis	2016	341	1	1	4,2	0,0	0,0	16,7	100,0
2. Mali	2017	79	1	2	14,7	3,7	3,7	100,0	100,0
3. République Libanaise	2017	70	1	1	1,3	0,0	0,0	75,0	100,0
4. Inde	2017	44	5	6	5,5	4,6	3,7	80,0	83,1
5. Niger	2017	31	8	10	15,7	17,3	17,3	100,0	100,0

Source : OMC-ITC-CNUCED

Les tarifs appliqués par le Bénin varient en fonction des produits. Au niveau des importations, les droits consolidés finaux moyens varient de 5,8 % pour les bois et papiers à 78,5 % pour les oléagineux avec un droit maximal de 100 %. S'agissant de droits de la nation la plus favorisée (NPF) appliqués, les taux moyens varient de 5 % pour le coton à 24,5 % pour les produits d'origine animale avec un droit maximal de 35 %.

Au niveau des exportations, les principaux partenaires du Bénin diffèrent selon la nature du produit. Pour les produits agricoles, il s'agit du Vietnam, de l'Inde, de la Chine, du Belarus et de l'Egypte. Les droits moyens NPF simples varient de 0 % pour l'Egypte à 23,6 % pour l'Inde.

Pour les produits non agricoles, les principaux partenaires sont les Emirats Arabes Unis, le Mali, la République libanaise, l'Inde et le Niger. Les droits moyens NPF simples varient de 1,3 % pour la République libanaise à 15,7 % pour le Niger.

### 5.3.2. Echanges internationaux en valeur et par destination

Les exportations béninoises sont à destination des pays de l'Afrique et des pays de l'Asie notamment pour les produits du coton. En Afrique, en dehors de l'UEMOA, le principal partenaire à l'exportation du Bénin en 2018 était le Nigeria (67,0 %). Les exportations du Bénin en direction du Nigeria sont en baisse en ressortant à 1 244,45 milliards de FCFA en 2018 contre 1 282,38 milliards de FCFA en 2017. Cette diminution concerne notamment le commerce de riz.

En Asie, en 2018, les principaux partenaires à l'exportation du Bénin étaient le Bangladesh (6,5 %), l'Inde (5,2 %), le Vietnam (2,8 %), la Chine (2,2 %) et la Malaisie (1,3 %). On observe depuis 2013 une perte de parts de marché de la Chine au profit des pays de l'Asie du Sud-Est. En 2018, les exportations en valeur en direction de la Chine sont essentiellement constituées du coton (79,7 %), de fer, fonte et acier (11,3 %) et du bois (4,5 %). L'Inde, quant à elle, importe en grande partie du Bénin la noix d'anacarde (53,4 %), le coton (25,8 %) et le bois (4,5 %).

**Tableau 44. Exportations par pays de destination et importations par pays de provenance (milliards de FCFA)**

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Pays de destination</b>	<b>EXPORTATIONS DE MARCHANDISES (milliards de FCFA)</b>				
<b>ASIE</b>	<b>190,32</b>	<b>219,94</b>	<b>137,01</b>	<b>271,25</b>	<b>373,18</b>
Chine	46,68	19,48	16,13	33,62	40,67
Vietnam	19,52	27,58	7,80	59,78	52,74
Pakistan	2,24	10,35	4,22	2,51	0,8168
Indonésie	16,96	13,84	2,68	4,15	2,22
Bangladesh	20,78	27,46	24,80	54,07	119,84
Inde	40,60	48,48	37,32	44,96	96,04
Malaisie	17,95	32,53	31,91	49,17	24,98
Singapour	0,21	29,01	1,61	2,76	12,88
Autres	25,25	11,22	10,53	20,24	23,00
<b>EUROPE</b>	<b>73,49</b>	<b>39,47</b>	<b>31,39</b>	<b>38,95</b>	<b>39,18</b>
<b>Union Européenne</b>	<b>64,62</b>	<b>32,48</b>	<b>20,32</b>	<b>31,94</b>	<b>33,39</b>
France	14,87	9,00	4,96	2,65	1,84

Pays-Bas	14,20	5,64	2,05	6,28	2,58
Danemark	9,25	7,88	4,96	14,38	19,79
Autres	25,93	9,96	8,35	8,63	9,19
<b>Non Union Européenne</b>	<b>8,87</b>	<b>7,00</b>	<b>11,07</b>	<b>7,01</b>	<b>5,79</b>
<b>AFRIQUE</b>	<b>993,02</b>	<b>730,80</b>	<b>1 506,22</b>	<b>1 406,00</b>	<b>1 430,49</b>
<b>UEMOA</b>	<b>222,41</b>	<b>122,44</b>	<b>129,32</b>	<b>98,78</b>	<b>161,72</b>
Burkina	4,09	3,64	4,54	6,56	6,82
Côte-D'Ivoire	11,36	7,49	9,92	9,14	7,08
Niger	59,24	63,78	46,31	31,90	56,53
Mali	65,92	34,65	50,77	40,64	73,39
Sénégal	0,34	0,8857	0,5439	1,83	0,52
Togo	81,36	11,99	17,22	8,68	17,17
<b>NON UEMOA</b>	<b>770,61</b>	<b>608,35</b>	<b>1 376,90</b>	<b>1 307,22</b>	<b>1 268,77</b>
Nigéria	645,40	578,31	1 358,74	1 282,38	1 244,45
Tchad	12,67	3,76	1,47	2,91	1,85
Autres	183,06	26,28	16,69	21,93	22,47
<b>AMERIQUE</b>	<b>10,44</b>	<b>4,69</b>	<b>5,73</b>	<b>13,41</b>	<b>13,52</b>
USA	5,77	2,54	4,14	13,04	13,17
Autres	4,68	2,1494	1,587	0,3642	0,36
<b>Non classés ailleurs</b>	<b>0,01</b>	<b>419,46</b>	<b>0,0052</b>	<b>0,0014</b>	<b>1,23</b>
<b>Total</b>	<b>1 267,29</b>	<b>1 414,37</b>	<b>1 680,34</b>	<b>1 729,61</b>	<b>1 857,61</b>
<b>Pays d'origine</b>	<b>IMPORTATIONS DE MARCHANDISES (milliards de FCFA )</b>				
<b>ASIE</b>	<b>559,86</b>	<b>567,94</b>	<b>717,05</b>	<b>988,58</b>	<b>872,00</b>
Chine	137,82	162,18	132,63	138,96	144,56
Thaïlande	96,98	144,47	227,92	254,78	190,96
Inde	163,64	144,47	227,92	336,33	218,92
Malaisie	0,00	34,64	38,37	68,90	55,16
Singapour	0,00	33,53	16,00	21,86	13,95
Autres	24,57	79,17	110,68	167,75	248,47
<b>EUROPE</b>	<b>455,73</b>	<b>524,68</b>	<b>433,25</b>	<b>425,86</b>	<b>489,46</b>
<b>Union Européenne</b>	<b>431,40</b>	<b>504,30</b>	<b>405,12</b>	<b>406,49</b>	<b>398,63</b>
Belgique	56,47	74,11	63,75	61,95	74,21
France	165,61	173,43	155,25	120,17	136,58
Espagne	22,06	87,29	30,60	23,45	30,77
Pays-Bas	61,64	46,91	56,38	127,25	59,36
Danemark	0,00	6,85	4,01	3,97	17,90
Autres	36,49	122,56	99,14	73,67	79,80

<b>Non Union Euro-péenne</b>	<b>24,33</b>	<b>20,39</b>	<b>28,13</b>	<b>19,37</b>	<b>90,83</b>
<b>AFRIQUE</b>	<b>346,37</b>	<b>518,02</b>	<b>477,65</b>	<b>526,20</b>	<b>969,69</b>
<b>UEMOA</b>	<b>203,01</b>	<b>201,58</b>	<b>202,71</b>	<b>252,59</b>	<b>239,39</b>
Burkina	2,99	0,5135	1,43	2,76	2,82
Côte-D'ivoire	38,33	40,91	24,14	39,38	34,72
Niger	9,20	17,20	11,17	39,06	15,16
Mali	8,00	8,65	11,18	0,59	20,09
Sénégal	10,69	14,94	13,70	11,17	12,06
Togo	158,30	114,74	141,09	157,63	154,52
<b>NON UEMOA</b>	<b>0,00</b>	<b>316,45</b>	<b>532,92</b>	<b>411,35</b>	<b>756,79</b>
Ghana	12,30	12,41	11,88	12,37	16,17
Nigéria	37,98	245,32	429,37	335,23	602,43
Tchad	0,00	5,87	0,01	0,0024	0,0005
Afrique du Sud	13,89	2,60	8,78	13,52	16,40
Autres	0,00	50,24	82,88	50,23	121,80
<b>AMERIQUE</b>	<b>123,98</b>	<b>100,92</b>	<b>73,83</b>	<b>91,01</b>	<b>97,62</b>
USA	76,70	47,75	33,95	51,21	49,14
Brésil	35,91	41,07	30,88	34,51	40,63
Autres	7,03	12,10	8,99	5,29	7,86
<b>Non classés ailleurs</b>	<b>409,03</b>	<b>206,71</b>	<b>259,72</b>	<b>139,86</b>	<b>1,24</b>
<b>Total</b>	<b>1 894,97</b>	<b>1 918,28</b>	<b>1 961,50</b>	<b>2 171,51</b>	<b>2 430,01</b>

Source : BCEAO

Les importations du Bénin viennent de plusieurs continents notamment, l'Asie, l'Europe et l'Afrique. L'analyse par pays montre que les principaux fournisseurs du Bénin sont la Chine, l'Inde, la Thaïlande en Asie ; la France et les Pays Bas en Europe ; le Togo et le Nigéria en Afrique, et en Amérique, les Etats Unis et le Brésil. En 2018, comparativement à 2017, la part des importations en provenance de l'Asie a reculé au bénéfice des importations venant de l'Afrique et de l'Europe. En effet, l'Inde (8,9 % en 2018 contre 15,5 % en 2017) et la Thaïlande (8,9 % en 2018 contre 15,5 % en 2017) ont perdu des parts de marché au bénéfice du Nigeria (25,6 % en 2018 contre 15,4 % en 2017) et de la France (5,6 % en 2018 contre 5,5 % en 2017).

En Afrique, les principaux pays africains fournisseurs du Bénin en 2018 étaient le Nigeria (25,6 %) et le Togo (6,3 %). Le Bénin importe essentiellement de l'énergie électrique du Togo, par le biais de la Communauté Electrique du Bénin, et des produits pétroliers du Nigeria.

### 5.3.3. Echanges internationaux en valeur et par produit

Les exportations officielles du Bénin restent dominées par les produits du coton qui représentent plus de la moitié des ventes à l'étranger. Le Bénin exporte également de l'anacarde, du bois et des ouvrages en bois dont les valeurs demeurent encore faibles, comparativement au coton fibre. Les exportations de fer, fonte et acier se composent de la production des industries métallurgiques ainsi que de la ferraille expédiée vers les pays asiatiques, tandis que les produits pétroliers exportés sont en fait des réexportations.

La quantité de coton fibre exportée a progressé de 17,2 %, évoluant de 233,58 milles tonnes en 2017 à 273,72 milles tonnes en 2018, en liaison avec l'évolution de la campagne cotonnière 2017-2018 qui s'est soldée par une production de coton graine de 597.986 tonnes contre 451.121 tonnes lors de la campagne précédente. En valeur, les exportations de produit de coton ont enregistré une hausse de 23,2 % en 2018 par rapport à 2017. La production

cotonnière s'est redressée depuis la campagne 2016-2017 grâce aux mesures de restructuration initiées par le Gouvernement, notamment le repositionnement de l'Association Interprofessionnelle de Coton comme gestionnaire de la filière, le renforcement de l'encadrement des coton-cultures et l'amélioration du rendement à l'hectare. Il faut aussi noter que le cours moyen de placement de la fibre de coton à l'extérieur s'est élevé à 933,5 FCFA le kilogramme en 2018, contre 906,6 FCFA le kilogramme en 2017.

La noix d'anacarde est la seconde culture d'exportation après le coton. Sa production est tirée par l'intérêt croissant des agriculteurs pour cette culture, dont les cours sur le marché international se sont redressés, sous l'effet de la hausse de la demande mondiale, en provenance notamment d'Asie, d'Europe et des Etats-Unis. En 2018, les ventes d'anacarde à l'étranger se sont élevées à 76,19 milliards de FCFA en progression de 57,8 % par rapport à 2017.

Les produits en « fer, fonte et acier » sont principalement exportés par les industries métallurgiques en direction des pays de l'Afrique de l'Ouest (Niger, Togo et Burkina Faso) et de l'Afrique Centrale (Tchad). Outre la production industrielle, les exportations inscrites sous cette rubrique se rapportent à la ferraille<sup>34</sup> issue de la récupération. Ces produits sont par la suite exportés vers l'Asie, principalement la Chine, l'Inde et le Vietnam.

Les produits pétroliers exportés sont réexportés vers les marchés de l'hinterland (Mali et Burkina Faso). Ces réexportations ont progressé, passant de 10,72 milliards de FCFA en 2017 à 14,32 milliards de FCFA en 2018, en liaison avec la hausse des expéditions à partir des dépôts installés au port de Cotonou.

<sup>34</sup> La ferraille est acquise par des grossistes auprès des collecteurs ou des intermédiaires qui parcourent les domiciles ainsi que les garages pour récupérer les articles ménagers et les véhicules usagers, préalablement concassés.

**Tableau 45. Exportations et importations du Bénin par produit**

Postes	2014	2015	2016	2017	2018
	<b>Exportations (en milliards de FCFA)</b>				
<b>PRODUITS DU COTON</b>	<b>156,24</b>	<b>168,43</b>	<b>117,49</b>	<b>243,67</b>	<b>300,24</b>
Fibres de coton	150,43	161,61	110,36	211,77	255,52
Graines de coton	0,39	0,6571	2,05	13,90	24,35
Tourteaux de coton	2,64	3,29	2,34	4,03	7,25
Huile de coton	2,77	2,88	2,74	13,98	13,11
<b>PRODUITS DU PALMIER</b>	<b>2,80</b>	<b>2,90</b>	<b>2,76</b>	<b>14,00</b>	<b>13,46</b>
Huile de palme	2,77	2,88	2,74	13,98	13,11
Huile de palmiste	0,02	0,0154	0	0	0,3486
Tourteaux de palmiste	0,00	0,0033	0,0262	0,0262	0,00
<b>AUTRES PRODUITS dont :</b>	<b>314,71</b>	<b>198,31</b>	<b>122,04</b>	<b>172,01</b>	<b>214,34</b>
Viande et abats comestibles	0,20	0,1185	0,0128	13,25	17,12
Noix d'anacarde	32,44	42,52	23,14	48,29	76,19
Riz	3,57	0,1033	0	0	0,00
Tabacs et cigarettes	0,19	0,0611	0,1609	0,015	0,0192
Sucre et sucrerie	4,37	2,24	3,40	2,99	2,05
Boissons	0,18	0,3141	0,4592	0,4949	0,1855
Bois et ouvrages en bois	6,18	7,27	3,35	4,59	3,96
Produits pétroliers	51,41	13,43	8,58	10,72	14,33
Métaux précieux	10,75	8,87	10,62	13,16	7,19
Fer fonte et acier	26,07	19,24	12,14	9,37	17,97
<b>TOTAL (statistiques officielles)</b>	<b>473,74</b>	<b>369,64</b>	<b>242,29</b>	<b>429,69</b>	<b>528,03</b>
Ajustement de champ	793,54	1 044,72	1 438,06	1 201,58	1 329,58
Dont réexportation	641,51	550,20	835,87	853,06	852,30
<b>Exportations totales ajustées</b>	<b>1 267,29</b>	<b>1 414,36</b>	<b>1 680,34</b>	<b>1 729,61</b>	<b>1 857,61</b>
	<b>IMPORTATIONS TOTALES CAF (en milliards de FCFA)</b>				
<b>PRODUITS ALIMENTAIRES</b>	<b>846,83</b>	<b>605,87</b>	<b>766,13</b>	<b>969,01</b>	<b>873,76</b>
Céréales	505,28	272,26	453,76	620,94	488,63
Dont Riz	504,66	271,71	453,44	618,20	486,33
Sucres et sucreries	15,94	23,54	20,35	34,32	44,87
Boissons et tabacs	10,55	12,31	9,75	6,67	11,21
Autres produits alimentaires	315,06	297,76	282,26	307,07	329,05
<b>AUTRES BIENS DE CONSOMMATION</b>	<b>167,84</b>	<b>154,44</b>	<b>127,71</b>	<b>124,88</b>	<b>83,16</b>
<b>BIENS INTERMEDIAIRES</b>	<b>207,91</b>	<b>172,39</b>	<b>157,73</b>	<b>139,50</b>	<b>221,54</b>
Produits chimiques	60,00	43,52	47,90	29,86	94,37
Coton et articles en coton	28,35	21,96	14,01	14,82	13,10
Autres biens intermédiaires	119,55	106,91	95,81	94,82	114,08
<b>PRODUITS ENERGETIQUES</b>	<b>258,35</b>	<b>258,07</b>	<b>204,10</b>	<b>307,12</b>	<b>335,63</b>
Produits pétroliers	187,91	183,77	144,73	231,77	247,99
Energie électrique	68,48	71,33	55,53	70,60	79,26
Autres produits énergétiques	1,97	2,97	3,85	4,75	8,38

<b>BIENS D'EQUIPEMENT</b>	<b>366,18</b>	<b>283,08</b>	<b>222,46</b>	<b>218,51</b>	<b>240,41</b>
Machines et appareils	146,49	136,93	108,11	122,15	123,61
Matériels de transport	219,69	146,14	114,35	96,36	116,80
<b>AUTRES BIEN NON CLASSES AILLEURS</b>	<b>7,58</b>	<b>8,63</b>	<b>6,74</b>	<b>10,82</b>	<b>69,29</b>
<b>TOTAL (statistiques off. CAF)</b>	<b>1 854,70</b>	<b>1 482,47</b>	<b>1 484,87</b>	<b>1 769,83</b>	<b>1 823,80</b>
Ajustement de champ	40,27	435,81	476,64	401,68	606,21
Commerce non enregistré	40,27	435,81	476,64	401,68	606,21
<b>IMPORTATIONS TOTALES CAF</b>	<b>1 894,97</b>	<b>1 918,28</b>	<b>1 961,50</b>	<b>2 171,51</b>	<b>2 430,01</b>

Source : BCEAO

Les importations béninoises reflètent la structure de l'économie béninoise, dominées par les activités commerciales. Ainsi, les produits alimentaires demeurent les principaux produits d'importation avec une proportion de 47,9 % en 2018 contre 54,8 % en 2017. Ces produits alimentent essentiellement le commerce transfrontalier de réexportation informelle. Il s'agit notamment du riz, dont les importations ont atteint 486,33 milliards en 2018 contre 618,20 milliards de FCFA en 2017.

S'agissant des biens d'équipement, ils ont représenté 13,2 % des importations officielles en 2018 contre 12,3 % en 2017. En valeur, les achats à l'étranger de biens d'équipement ont progressé de 10,0 % pour s'établir à 240,41 milliards de FCFA. Cette hausse a été imprimée par la consolidation des importations de matériels de transport (+21,2 %).

Quant aux machines et appareils, elles sont en pro-

gression de 1,2 %, ressortant à 123,61 milliards de FCFA contre 122,15 milliards de FCFA en 2017.

En ce qui concerne les importations de produits énergétiques, elles se sont élevées à 335,63 milliards de FCFA, en hausse de 9,3 %. Elles ont représenté 18,4 % des importations totales. La progression observée découle notamment des importations de produits pétroliers (+7,0%) et de l'énergie électrique (+12,3%).

Enfin, les importations de biens intermédiaires sont en hausse de 58,8 % pour atteindre 221,54 milliards de FCFA en 2018. Elles ont représenté 12,1 % des importations officielles du Bénin. La hausse observée en 2018 est portée par les sous-catégories « produits chimiques » (+216 %) et « autres biens intermédiaires » (+20,3 %).

## 5.4. Investissements directs étrangers

### 5.4.1. IDE par pays d'origine

Les investissements directs étrangers proviennent pour la plupart des pays d'Afrique, d'Europe et d'Asie. Les entrées nettes d'investissements directs se sont établies à 102,37 milliards de FCFA en 2018 contre 98,13 milliards de FCFA en 2017, en hausse de 4,24 milliards de FCFA, en liaison avec les perspectives favorables de l'économie béninoise.

Les flux nets d'investissements directs en 2018 sont essentiellement constitués d'instruments de dette (111,22 milliards de FCFA). Le Togo (52,9 %), la Chine (36,2 %), le Sénégal (12,2 %) et le Nigeria (8,2

%) sont les principaux pourvoyeurs des flux d'investissements directs nets au Bénin en 2018. En 2017, les principaux pourvoyeurs des IDE au Bénin étaient la Chine (23,8 %), le Togo (13,8 %), la France (9,2 %), le Nigeria (7,5 %).



**Tableau 46. Investissements Directs Etrangers par pays d'origine (en millions de FCFA)**

	2014		2015		2016		2017		2018	
	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)
<b>AFRIQUE</b>	<b>64 293,50</b>	<b>32,1</b>	<b>-2 892,80</b>	<b>-3,3</b>	<b>8 011,40</b>	<b>10,3</b>	<b>45 980,60</b>	<b>46,9</b>	<b>24 574,90</b>	<b>24,0</b>
UEMOA	27 508,90	13,7	-830,8	-0,9	31 996,80	41	25 313,60	25,8	41 317,30	40,4
Bénin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Burkina	-1 708,90	-0,9	118,6	0,1	27 068,80	34,7	0	0	-7 591,60	-7,4
Côte d'Ivoire	21 285,50	10,6	2 053,10	2,3	-4 533,20	-5,8	7 319,30	7,5	-12 988,50	-12,7
Guinée-Bissau	0	0	0	0	5	0	3 696,70	3,8	0,00	0,0
Mali	0	0	-69,5	-0,1	2,2	0	1	0	-8 696,70	-8,5
Niger	1,2	0	2 592,80	2,9	-78	-0,1	1 500,00	1,5	3 920,00	3,8
Sénégal	8 228,00	4,1	-5 726,20	-6,5	-683,4	-0,9	-166	-0,2	12 478,70	12,2
Togo	-194,5	-0,1	200,3	0,2	10 215,40	13,1	13 556,10	13,8	54 195,40	52,9
CEDEAO hors UEMOA dont :	36 173,20	18,1	-3 007,40	-3,4	-6 939,50	-8,9	6 525,90	6,7	8 378,80	8,2
Ghana	35,8	0	36,2	0	0	0	-846	-0,9	-143	-0,1
Nigéria	36 137,40	18	-3 043,60	-3,4	-6 939,50	-8,9	7 371,90	7,5	8 410,80	8,2
CEMAC	-298,1	-0,1	15 954,60	18	-2 279,40	-2,9	1 114,60	1,1	-8 579,40	-8,4
Afrique hors CEDEAO, CEMAC et UEMOA dont :	909,5	0,5	-15 009,20	-17	-14 766,50	-18,9	13 026,50	13,3	-16 541,80	-16,2
Afrique du Sud	0	0	-810,4	-0,9	-20 137,60	-25,8	0	0	0	0,0
Libye	325,9	0,2	0	0	-353	-0,5	4 205,50	4,3	292,00	0,3
<b>EUROPE</b>	<b>102 664,20</b>	<b>51,2</b>	<b>92 435,00</b>	<b>104,4</b>	<b>67 033,70</b>	<b>85,8</b>	<b>18 790,30</b>	<b>19,1</b>	<b>24 448,40</b>	<b>23,9</b>
UNION EUROPEENNE	93 605,30	46,7	86 021,30	97,2	71 328,10	91,3	9 221,30	9,4	-15 139,30	-14,8
ZONE EURO dont :	93 617,90	46,7	82 556,50	93,2	63 535,30	81,4	9 221,30	9,4	-25 139,30	-24,6
France	89 795,40	44,8	80 867,40	91,3	62 652,90	80,2	9 034,40	9,2	-25 844,20	-25,2
Pays-Bas	2 171,10	1,1	-5	0	0	0	0	0	0	0,0
Portugal	0	0	-21	0	-344,2	-0,4	0	0	0	0,0
Autres	257,3	0,1	1 100,50	1,3	1 178,60	1,5	86,9	0,1	581,5	0,6
Union Européenne hors zone euro dont :	-12,6	0	3 464,90	3,9	7 792,70	10	0	0	10 000,00	9,8
Royaume-Uni	0,4	0	198,2	0,2	0	0	0	0	0	0,0

Europe hors UE dont :	9 059,00	4,5	6 413,60	7,2	-4 294,40	-5,5	9 569,00	9,8	39 587,70	38,7
Suisse	1 407,80	0,7	6 413,60	7,2	-2 591,40	-3,3	219	0,2	237,7	0,2
<b>AMERIQUE dont:</b>	<b>31 696,10</b>	<b>15,8</b>	<b>-289,8</b>	<b>-0,3</b>	<b>2 393,40</b>	<b>3,1</b>	<b>9 865,20</b>	<b>10,1</b>	<b>18 294,70</b>	<b>17,9</b>
Brésil	32 550,00	16,2	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Etats-Unis d'Amérique	174	0,1	-289,8	-0,3	2 645,60	3,4	9 865,20	10,1	10 218,00	10,0
<b>ASIE dont :</b>	<b>600,8</b>	<b>0,3</b>	<b>-712,4</b>	<b>-0,8</b>	<b>661,5</b>	<b>0,8</b>	<b>23 492,30</b>	<b>23,9</b>	<b>33 904,00</b>	<b>33,1</b>
Chine	-2 195,30	-1,1	-657,3	-0,7	0	0	23 394,40	23,8	37 023,00	36,2
Institutions internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	875,0	0,9
Autres	1204,9	0,6	109,9	0,1	65,1	0,1	92,9	0,1	359,5	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>200 335,80</b>	<b>100</b>	<b>88 539,90</b>	<b>100</b>	<b>78 100,00</b>	<b>100</b>	<b>98 128,30</b>	<b>100</b>	<b>102 370,50</b>	<b>100,0</b>

Source : BCEAO

#### 5.4.2. IDE par secteur

Les secteurs économiques qui ont bénéficié des IDE sur les cinq dernières années sont notamment l'exploitation minière (2014), l'industrie manufacturière (2014 et 2016-2018), la construction (2014-2016), le commerce de gros et de détail (2014-2018), les transports et l'entreposage (2014-2018), ainsi que l'intermédiation financière, l'assurance, et la retraite (2014-2015, et 2017).

En 2018, les principaux secteurs dans lesquels les investissements directs se sont consolidés sont les « transports et entreposages » (74,7 % du total) et le « commerce de gros et de détail » (72,1 %). En revanche, les flux nets d'investissements se sont inscrits en recul dans les secteurs de la « construction » (-27,3 %) et de l'intermédiation financière, assurance et retraite » (-10,0 %)

Tableau 47. IDE par produit (en millions de FCFA)

	2014	Part (%)	2015	Part (%)	2016	Part (%)	2017	Part (%)	2018	Part (%)
Sylviculture et Pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exploitation Minière	76 000,00	37,9	-70,6	-0,1		0		0	0	0
Industrie manufacturière	12 636,60	6,3	-3 302,20	-3,7	11 849,20	15,2	19,7	0	1 143,70	1,1
Production et distribution, d'électricité gaz		0	-122,9	-0,1		0	9 900,00	10,1	9 900,00	9,7
Distribution d'eau Assainissement		0	0	0		0	0	0	0	0
Construction	3 659,00	1,8	23 375,20	26,4	19 235,00	24,6		0	-27 991,20	-27,3
Commerce de gros et de détail	22 791,30	11,4	24 152,10	27,3	26 940,80	34,5	8 115,00	8,3	73 815,30	72,1
Transports, Entreposage	9 530,90	4,8	42 386,00	47,9	29 776,30	38,1	18 921,20	19,3	76 487,70	74,7
Hôtellerie, restauration et débits de boisson	3 399,70	1,7	-107	-0,1	-23,4	0		0	-56,3	-0,1
Communication	-3 497,20	-1,7	-23 457,60	-26,5	-8 877,90	-11,4		0	-20 770,60	-20,3
Intermédiation financière, assurance, retraite	75 653,50	37,8	25 411,60	28,7	-813,6	-1	61 172,40	62,3	-10 191,90	-10,0
Immobilier, location, services aux entreprises	161	0,1	275,3	0,3	13,8	0		0	33,9	0
Autres	1	0	1	0		0		0	0	0
<b>Total</b>	<b>200 335,80</b>	<b>100</b>	<b>88 540,90</b>	<b>100</b>	<b>78 100,20</b>	<b>100</b>	<b>98 128,30</b>	<b>100</b>	<b>102 370,50</b>	<b>100</b>

Source : BCEAO

## 5.5. Intégration régionale

### 5.5.1. Critères de convergence de l'UEMOA

Les critères de convergence sont au nombre de cinq (05). Trois (03) critères de 1er rang et deux (2) critères de second rang. Le critère clé est celui du Solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal.

Le Bénin a respecté sur les cinq dernières années, deux critères de 1er rang, notamment celui relatif au taux d'inflation et celui relatif à l'encours de la dette.

Le critère relatif au solde budgétaire a été respecté en 2014, 2018 et 2019. Aucun des critères de second rang n'a été respecté par le Bénin. Toutefois, il est noté un effort dans ce domaine. En effet, pour ce qui est du critère relatif à la masse salariale rapportée aux recettes fiscales, il connaît une amélioration depuis 2017 en lien avec les mesures prises par le Gouvernement pour encadrer la masse salariale. S'agissant de la pression fiscale, le Bénin doit encore dynamiser la mobilisation des recettes fiscales pour espérer approcher le seuil de 20 % préconisé par l'UEMOA.

Tableau 48. Indicateurs de convergence de l'UEMOA pour le Bénin

BÉNIN	Norme	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Premier rang</b>							
Solde budgétaire global (dons compris) / PIB nominal	≥3%	-1,4	-5,9	-4,4	-4,3	-2,9	-0,5
Taux d'inflation annuel moyen	≤3%	-0,6	0,2	-0,8	1,8	0,8	-0,9
Encours de la dette publique intérieure et extérieure /PIB nominal	≤ 70%	22,3	30,9	35,9	39,7	41,1	41,2
<b>Second rang</b>							
Masse salariale/Recettes fiscales	≤35%	45,3	48,2	55,2	47,3	44,0	41,2
Taux de pression fiscale	≥20	10,7	10,6	9,2	9,7	10,3	10,6

Source : BCEAO

### 5.5.2. Etat des lieux de l'intégration régionale

Le Bénin est membre de plusieurs organisations régionales et sous régionales, dont l'Union Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le Conseil de l'Entente et la CEN SAD. La CEDEAO est surtout une union économique alors que l'UEMOA traite aussi bien de sujets économiques que monétaires.

L'appartenance du Bénin à la CEDEAO lui a permis de mettre en œuvre le Tarif Extérieur Commun au cordon douanier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. En termes d'intégration au sein de l'UEMOA, il faut noter que les performances des pays sont évaluées à travers la mise en œuvre des projets et programmes sectoriels notamment dans les domaines de la gouvernance économique, la convergence, le marché commun et les réformes structurelles.

Globalement la revue annuelle des politiques et projets communautaires organisée en décembre 2019 relève que le Bénin a obtenu un taux de 77,3 % en 2019 contre 80,2 % dans la mise en œuvre des dites réformes. En dépit de ce léger repli, le Bénin a maintenu ses acquis dans plusieurs domaines.

Plus spécifiquement en matière de gouvernance économique, le taux moyen de mise en œuvre des textes communautaires était de 81,48 % en 2019 contre 88,15 % en 2018. Cette situation s'explique par l'absence de mise en œuvre de certaines dispositions dynamiques de prise en compte dans la nouvelle notation de 2019 des dispositions relatives à l'Acte additionnel n° 01/2015/CCEG/UEMOA portant sur les critères de convergence.

En matière de convergence, le Bénin a respecté en 2018 et 2019 les trois critères de premier rang contre deux en 2017. Il s'agit du critère du solde budgétaire

de base, du taux d'inflation et du ratio de la dette publique en 2018 et 2019 contre le critère du taux d'inflation et le ratio de la dette publique en 2017. Les deux autres critères qui ne sont pas encore atteints sont ceux relatifs à la masse salariale et à la pression fiscale.

Au niveau du marché commun, le taux de mise en œuvre des textes communautaires dans ce domaine était de 67,2 % en 2019 contre 69,10 % en 2018. Plus spécifiquement pour la fiscalité intérieure, neuf (09) directives sur dix (10) et une (01) décision sur trois (3) ont été mises en œuvre à 100 %. Pour ce qui est de l'union douanière, le Bénin applique la quasi-totalité (98 %) des dispositions communautaires. Des deux directives relatives à la concurrence, une seule est transposée de manière partielle. Le Bénin met en œuvre l'intégralité des dispositions communautaires relatives au régime préférentiel. Au 30 décembre 2017, 60 entreprises et 460 produits bénéficient de l'admission au régime préférentiel des échanges intracommunautaires.

Les quatre (04) directives relatives à la libre circulation et à l'établissement des professionnels de la santé n'ont pas encore été transposées au Bénin. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les quatre (04) universités publiques mettent en œuvre les dispositions relatives à la Directive n°01/2005/CM/UEMOA du 16 septembre 2005 relative à l'égalité de traitement des étudiants de l'Union inscrits dans les institutions d'enseignement supérieur publiques à travers des arrêtés rectoraux et la Directive n°02/2007/CM/UEMOA du 04 juillet 2007 portant instauration d'une période unique de tenue du baccalauréat dans les Etats membres est entièrement transposée et appliquée. En ce qui concerne le règlement relatif à l'harmonisation des règles régissant la profession d'avocat dans l'UEMOA, les trois dispositions sont mises en œuvre. La Directive n°01/2013/CM/UEMOA relative à l'harmonisation des règles régissant la profession d'Architecte au sein de l'UEMOA n'est toujours pas transposée.

En termes de réformes structurelles, le taux moyen de mise en œuvre était de 83,20 % en 2019 contre 83 % en 2018. Ces réformes concernent les secteurs

tels que le transport et la facilitation des transports, les télécommunications, l'agriculture, l'environnement, le développement humain et social, l'artisanat et la qualité.

## 6.1. Climat des affaires

Au cours des cinq (05) dernières années, le rang du Bénin en matière de « facilité à faire des affaires » s'est dans l'ensemble amélioré même s'il a connu une dégradation en 2019 par rapport à 2018. En effet, le rang du Bénin est passé de 158<sup>ème</sup> en 2016 à 149<sup>ème</sup> en 2020. Le score du Bénin est passé de 51,42 dans le rapport de 2019 à 52,4 points sur 100

dans le rapport 2020, plaçant le Bénin au-dessus de la moyenne africaine qui est de 51,8. La performance enregistrée en 2020 par rapport à 2019 dénote l'effectivité des réformes engagées par les autorités béninoises pour améliorer le climat des affaires.

**Tableau 49. Classement du Bénin Doing Business**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nombre de pays classés</b>	<b>189</b>	<b>189</b>	<b>190</b>	<b>190</b>	<b>190</b>	<b>190</b>
Rang global du Bénin	151	158	155	151	153	149
Création d'entreprise	117	115	57	56	61	65
Obtention permis de construire	64	82	74	46	51	82
Raccordement à l'électricité	173	179	174	174	176	178
Transfert de propriété	165	172	173	127	130	126
Obtention de crédits	116	133	139	142	144	152
Protection des investisseurs minoritaires	135	150	145	146	149	120
Paiements des taxes et impôts	178	179	173	174	176	171
Commerce transfrontalier	121	116	133	136	107	110
Exécution des contrats	167	168	169	170	171	162
Règlement de l'insolvabilité	115	112	115	105	110	108

Source : Banque mondiale

De 2016 à 2020, le Bénin a mis en œuvre plus de 12 réformes pour rendre le climat des affaires plus attrayant. En effet, des progrès substantiels ont été enregistrés en matière de création d'entreprises, d'obtention de permis de construire, de transfert de propriété, d'obtention de prêt et de règlement de l'insolvabilité.

Le Bénin a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en lançant un nouveau bureau de crédit. Il a facilité l'exécution des contrats en adoptant une loi réglementant tous les aspects de la médiation en tant que mécanisme alternatif de résolution des conflits. Le Bénin a modifié sa réglementation relative aux contrats à durée déterminée. Il a augmenté la transparence du traitement des permis de construire en publiant la réglementation relative à la construction

en ligne, gratuitement, sans frais. Pour ce qui est de l'enregistrement des biens, le Bénin a réduit les coûts en supprimant l'enregistrement des taxes sur plusieurs années. Il a également amélioré la transparence de l'administration foncière en publiant les exigences documentaires et le barème des frais requis pour les transactions immobilières. Le Bénin a amélioré son système d'information sur le crédit en introduisant une réglementation régissant l'octroi de licences et le fonctionnement des bureaux de crédit dans les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

De plus, le Bénin a facilité la création d'entreprises en éliminant la nécessité de légaliser les statuts de la société pour activer un compte bancaire après la constitution en société. Il a facilité la résolution de

l'insolvabilité en introduisant une nouvelle procédure de conciliation pour les entreprises en difficulté financière et une procédure simplifiée de règlement préventif pour les petites entreprises. Aussi, le Bénin a rendu la création d'entreprises moins coûteuse en réduisant les frais de dépôt des documents de la société auprès du guichet unique.

Le Bénin a également rendu le commerce transfrontalier plus facile en développant son système de guichet unique électronique, ce qui a réduit le temps nécessaire pour passer la frontière ». Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les résultats et bénéficier des impacts bénéfiques de ces évolutions réglementaires.

**Tableau 50. Indicateurs du Doing Business**

Indicateur	Régulation	Métrique (indiquer celles disponibles)
	Nom de la loi ou du programme voté ou en cours d'élaboration.	Temps de procédures, nombre de procédures en moyenne, coût consacré
<b>Créer une entreprise</b>	Décret N°2014-547 du 12 septembre 2014 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations du Bénin (APIEX) spécifie en son article 4 entre autres qu'elle s'occupe des formalités de création d'entreprises, d'exercice, de modification, de cessation d'activités ou de dissolution.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures - Hommes (nombre) : 5</li> <li>- Temps-Hommes (jours) : 8</li> <li>- Coût-Hommes (% du revenu par hbt) : 3,4</li> <li>- Procédures - Femmes (nombre) : 6</li> <li>- Temps-Femmes (jours) : 9</li> <li>- Coût-Femmes (% du revenu par hbt) : 3,5</li> <li>- Capital minimum requis : 25000 FCFA</li> <li>- Capital minimum requis (% du revenu par hbt) : 5,0</li> </ul>
<b>Permis de construction</b>	Décret N°2014-205 du 13 mars 2014 portant réglementation de la délivrance du permis de construire en République du Bénin et ses arrêtés d'application.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures (nombre) : 14</li> <li>- Délai (jours) : 88</li> <li>- Coût (% de la valeur de la construction) : 4,8</li> <li>- Indice de contrôle de la qualité de la construction (0-15) : 9,0</li> </ul>
<b>Accès à l'électricité</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures (nombre) : 5</li> <li>- Délai (jours) : 90</li> <li>- Coût (revenu par hbt) : 11584,3</li> <li>-Indicateur de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs (0-8) : 0</li> </ul>
<b>Enregistrement de propriété</b>	Loi N°2017-15 modifiant et complétant la loi N°2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédures (nombre) : 4</li> <li>- Délai (jours) : 120</li> <li>- Coût (% de la valeur du bien) : 3,4</li> <li>- Indicateur de la qualité de l'administration foncière (0-30) : 9,0</li> </ul>
<b>Accès au crédit</b>	Loi N°2017-02 du 03 mai 2017 relative au crédit-bail en République.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indice de fiabilité des garanties (0-12) : 6</li> <li>- Indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit (0-8) : 0</li> <li>- Couverture du registre de crédit (% adultes) : 0,0</li> <li>- Couverture du bureau de crédit (% adultes) : 1,3</li> </ul>

<b>Temps moyen pour être payé</b>		
<b>Protection des investisseurs minoritaires</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indice de la divulgation des informations (0-10) : 7,0</li> <li>- Indice mesurant la responsabilité des dirigeants (0-10) : 1,0</li> <li>- Indice de facilité des poursuites par les actionnaires (0-10) : 5,0</li> <li>- Indice des droits des actionnaires (0-6) : 4,0</li> <li>- Indice de détention et de contrôle (0-7) : 2,0</li> <li>- Indice de transparences des Entreprises (0-7) : 2,0</li> </ul>
<b>Niveau des taxes</b>		
<b>Facilité pour payer les taxes</b>	L'administration fiscale met en œuvre plusieurs réformes en matière de la facilitation de paiement des impôts et taxes par les contribuables. Ces réformes sont contenues dans le Plan d'Orientation Stratégique de l'Administration Fiscale (POSAF) 2016-2021. Les réformes concernent entre autres le télépaiement et les télé-procédures. Ces deux réformes sont devenues effectifs au cours du premier trimestre de l'année 2018.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiements (nombre par année) : 54</li> <li>- Délai (heures par année) : 270</li> <li>- Total à payer (% du bénéfice brut) : 48,9</li> <li>- Indice postérieure à la déclaration d'impôts (0-100) : 49,3</li> </ul>
<b>Facilité d'exportation</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délai à l'exportation : respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure) : 78</li> <li>- Coût à l'exportation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD) 354</li> <li>- Délai à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure) 48</li> <li>- Coût à l'exportation : Respect des exigences en matière de documentation (USD) 80</li> <li>- Délai à l'importation : respect des procédures de commerce transfrontalier (en heure) : 82</li> <li>- Coût à l'importation : Respect des procédures de commerce transfrontalier (USD) 599</li> <li>- Délai à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (en heure) 59</li> <li>- Coût à l'importation : Respect des exigences en matière de documentation (USD) 110</li> </ul>
<b>Faire respecter le droit des contrats</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps (jours) : 595</li> <li>- Coût (% de la créance) : 64,7</li> <li>- Qualité des procédures judiciaires (0-18) : 6,5</li> </ul>

<b>Résolution d'insolvabilité</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de récupération (centimes de dollar américain) : 23,9</li> <li>- Temps (années) : 4,0</li> <li>- Coût (% du patrimoine) : 21,5</li> <li>- Résultat (0 si les actifs sont vendus séparément et 1 si l'entreprise continue à fonctionner) : 0</li> <li>- Indice sur la pertinence du cadre juridique de l'insolvabilité (0-16) : 9,0</li> </ul>
<b>Résolution des faillites</b>		
<b>Règles pour embaucher et licencier</b>		

Source : Rapport Doing Business 2020

En matière de gouvernance, l'indice Mo-Ibrahim pour le Bénin était de 58,7 en 2017 contre 58,9 en 2016 et 58,6 en 2015. Le classement international de Transparency International selon l'indice de perception de la corruption publiée en 2020 classe le Bénin à la 80ème place en 2019 contre 85ème place en 2017.

Le Gouvernement est déterminé à mener une lutte contre la corruption et la préemption des ressources de l'Etat. Dans cette optique, une opération « main propre » a été lancée avec pour objectif d'une part, de poursuivre ceux qui dans l'exercice de leur fonction ont siphonné les ressources de l'Etat et d'autre part, de dissuader ceux qui seraient encore tentés de faire de la corruption. Ainsi, les personnes impliquées dans les cas de corruption avérés sont traquées devant les juridictions.

Par ailleurs, le Bénin s'est doté en 2018 de la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET). Cette cour a été opérationnalisée vers la fin de 2018 et au début de l'année 2019. Elle a connu l'instruction de plusieurs dossiers de détournement de deniers publics. Suite à des griefs de la Cour constitutionnelle et de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, le parlement a adopté en 2020 la loi n°2020-07 modifiant et complétant la loi n°2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2018-13 du 2 juillet 2018 relative à la CRIET. Ainsi, le ministère public et le greffe sont renforcés. La nouvelle loi implique également l'énumération indicative des infractions qui relèvent de la Criet, l'indication précise du profil des magistrats appelés à y officier, la clarification du régime procédural qui y est appliqué et au droit transitoire simplifié.

## 6.2. Gouvernance Financière

Au terme de la 6ème revue de l'accord avec le Bénin au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), du 9 au 17 avril 2020, le FMI a estimé que les performances économiques récentes du Bénin restent bonnes en dépit d'un environnement extérieur moins favorable et de la fermeture de la frontière avec le Nigeria. Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI restent très satisfaisants. Tous les critères quantitatifs de performance à fin décembre 2019 et les repères structurels ont été respectés. Après une forte croissance estimée à près de 7 % en 2019, la pandémie ainsi que la fermeture prolongée de la frontière avec le Nigeria devraient affaiblir

significativement les perspectives économiques à court terme du Bénin.

La croissance économique devrait décélérer à 3,2 % en 2020<sup>35</sup> en raison des restrictions liées au COVID-19 sur l'activité nationale, la baisse substantielle de la demande extérieure et les perturbations du commerce mondial et des chaînes d'approvisionnement. Le déficit budgétaire pour 2020 devrait se creuser à 3,5 % du PIB, en raison de la baisse des recettes, de l'augmentation des dépenses de santé et des mesures de soutien à l'économie. Les autorités sont en train de mobiliser des financements sup-

<sup>35</sup> Les prévisions de la DGAE tablent sur une croissance de 3,5%



plémentaires auprès du FMI et d'autres partenaires internationaux pour financer cette hausse du déficit budgétaire. Le plan de riposte, estimé à 1,7 % du PIB comprend une hausse des dépenses de santé, une aide aux couches de la population les plus vulnérables et un soutien ciblé et temporaire aux entreprises affectées. Les autorités s'engagent à maintenir une saine gouvernance et une pleine transparence dans la mise en œuvre de ces programmes. Alors que la dette publique devrait atteindre 43,3 % du PIB en 2020, les autorités restent concentrées sur l'objectif de soutenabilité budgétaire, ancré dans une baisse constante du ratio de la dette publique sur le PIB à moyen terme, à mesure que la crise s'atténue.

### 6.3. Distinctions du Bénin et notations financières

Les bonnes performances de l'économie nationale sur la période 2016-2019 lui ont valu plusieurs distinctions qui se présentent, notamment comme suit :

1. Le Bénin a systématiquement reçu la mention « très satisfaisante » suite aux revues du Programme Économique et Financier avec le FMI au titre de l'Article IV, pour la période 2019-2022, , niveau maximal dans l'échelle d'appréciation du FMI ;
2. le Bénin a été reconnu par l'UEMOA en 2019 comme le pays ayant réalisé la meilleure progression (plus de 80%) en matière de réformes et d'internalisation des textes de l'UEMOA au plan national ;
3. le Bénin a été reconnu en 2019 comme le seul pays de la CEDEAO qui promeut les principes et règles de libre échange et de circulation des biens et des personnes ;
4. le Bénin a été classé 1<sup>er</sup> en matière de transparence budgétaire en 2019 en Afrique francophone par l'Union Européenne et le Fonds Monétaire International ;
5. le Bénin obtenu le prix GlobalMarkets du meilleur gestionnaire de la dette souveraine en Afrique subsaharienne en 2019, lors de l'Assemblée Annuelle de la Banque Mondiale à Washington ;
6. en reconnaissance de la bonne gestion macroéconomique et de la bonne gouvernance, le Bénin a obtenu le prix du Meilleur Ministre des Finances d'Afrique en 2019, décerné par la Banque Africaine de Développement et le prix du Meilleur Ministre des Finances de l'UEMOA

Aux termes de la 5<sup>ème</sup> revue, le 5 novembre 2019, les services du FMI avait indiqué que le reprofilage de la dette en 2018 et l'émission d'euro-obligations en 2019 ont permis de réduire les coûts d'emprunt, de diversifier la structure de financement et d'allonger la maturité de la dette. Cependant, ces opérations peuvent aussi créer de nouvelles vulnérabilités qu'il est nécessaire de prendre en compte. Dans ce cadre, les services du FMI ont encouragé les autorités à continuer de renforcer leur cadre de gestion de la dette et se sont félicités de leur décision de mettre à jour la stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

7. le Bénin a adhéré au Compact With Africa du G20, en reconnaissance des efforts engagés au plan de la gouvernance. Seulement 12 pays africains avaient adhéré à cette date ;
8. le Bénin a réalisé une opération de reprofilage de la dette souveraine avec la garantie partielle de la Banque Mondiale. Cette opération a été reconnue comme la meilleure transaction internationale en 2018 parce qu'ayant impliqué l'utilisation des allocations IDA (Banque Mondiale) sous forme de garantie partielle, l'Agence ATI-ACA (Assurance pour le Commerce en Afrique) et la syndication d'un pool d'une vingtaine de compagnies d'assurance de la Lloyd's of London ;
9. le Bénin a été sélectionné par les Nations Unies pour la réalisation d'une étude sur le financement des Objectifs de Développement Durable avec quatre (04) autres pays du Monde (En Afrique, seulement deux (02) pays ont été choisis, le Rwanda étant le deuxième pays) ;
10. le Bénin est noté B+, perspective stable par l'agence Standard & Poor's en 2018 et confirmée en 2019. Cette note place le Bénin dans le peloton de tête des pays africains ;
11. le Bénin est noté A-, perspective stable par les agences régionales Bloomfield et WARA. Il s'agit là encore d'une des meilleures notes de la région UEMOA.
12. Le Bénin a été le premier pays africain à faire son émission inaugurale d'eurobonds en Euro. Le taux de souscription de plus de 200% et un coupon de 5,75% ;

13. En 2020, l'agence internationale de notation financière Standard & Poor's a maintenu la note « B+ avec la perspective stable » attribuée à la République du Bénin. Cette décision, confirme la solidité des fondamentaux économiques du pays et souligne la bonne gestion de la crise de la Covid-19 par les autorités, alors que plusieurs pays d'Afrique ont vu leur notation dégradée depuis le début de la pandémie ;
14. Le Bénin a enregistré une augmentation de son score CPIA pour la première fois depuis 12 ans, passant de 3,5 en 2018 à 3,6 en 2019, et n'est plus devancé en Afrique que par 5 pays ;
15. Le Bénin devient un pays à revenu intermédiaire en 2020, pour la première fois de son histoire, selon le classement de la Banque Mondiale, paru le 1<sup>er</sup> juillet 2020.

## 7.1. Budget

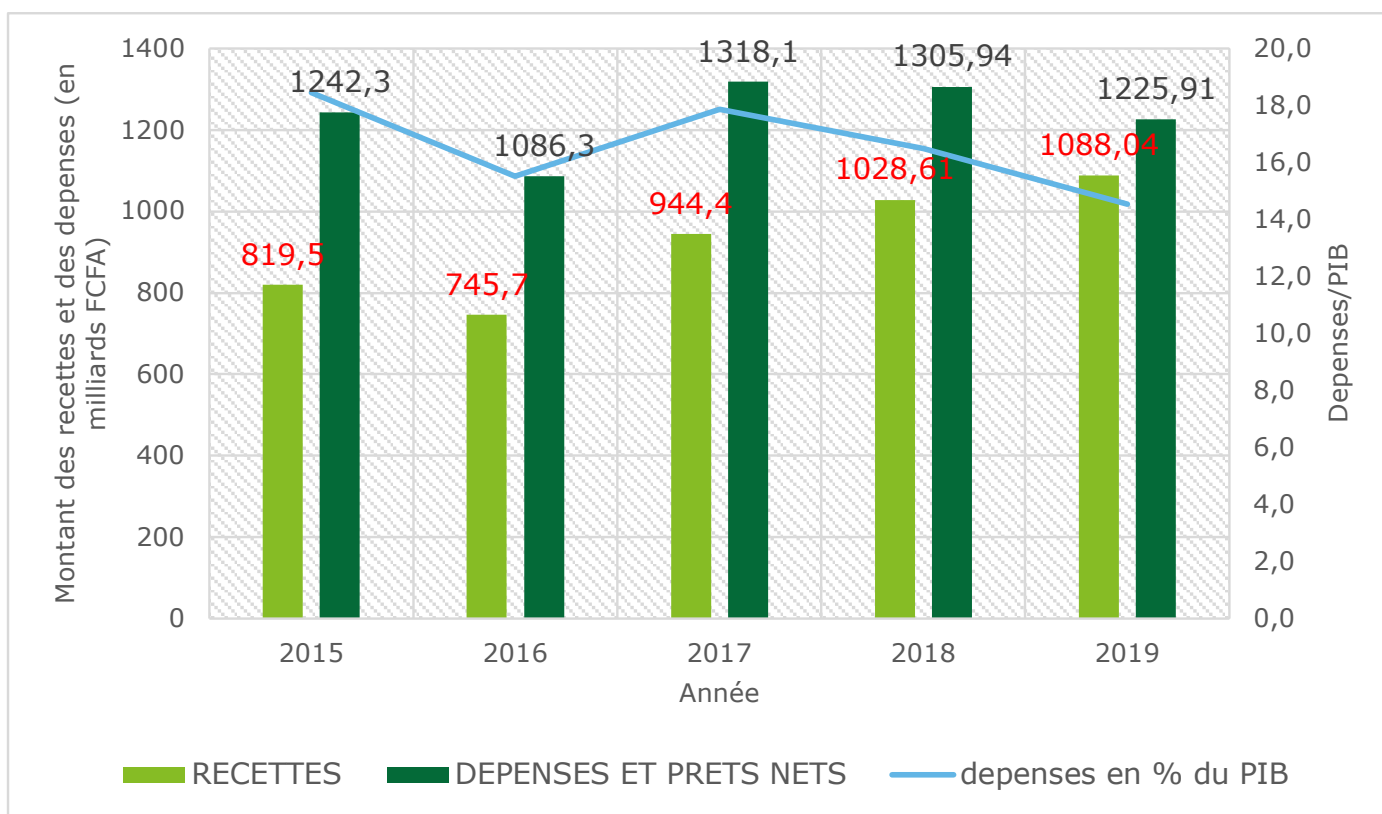
### 7.1.1. Dépenses et recettes

Les recettes de l'Etat se sont inscrites globalement en hausse sur la période 2015-2019 en lien, entre autres, avec les réformes engagées par les régies financières à partir de 2016. Elles sont ressorties à 1 088,8 milliards de FCFA en 2019 contre 819,5 milliards de FCFA en 2015. Les dépenses, quant à elles, se sont inscrites en baisse pour la deuxième année consécutive après avoir atteint 1 318,1 mil-

liards de FCFA en 2017. En effet, elles sont ressorties à 1 225,91 milliards de FCFA en 2019 contre 1 305,94 milliards de FCFA en 2018. En pourcentage du PIB, les dépenses publiques ont représenté 14,5 % en 2019 contre 18,5 % en 2015.

En lien avec l'évolution des recettes et des dépenses, le déficit base ordonnancement est ressorti à 137,9 milliards de FCFA en 2019 contre 422,9 milliards de FCFA en 2015. En pourcentage du PIB, le déficit a représenté 1,6 % en 2019 contre 6,3 % en 2015.

Figure 14. Evolution des recettes et des dépenses (en milliards de FCFA)



Source : CSPEF/DGAE/FMI

### 7.1.2. Présentation détaillée des dépenses et recettes

L'évolution des recettes de l'Etat traduit une tendance haussière liée principalement aux recettes fiscales.

Les recettes fiscales ont enregistré sur la période une progression moyenne de 5,3 % en ressortant à 893,3 milliards de FCFA contre 713,1 milliards de FCFA en

2015. En dépit de leur augmentation, la pression fiscale demeure assez faible traduisant la nécessité pour le Bénin de dynamiser les réformes en vue de l'élargissement de l'assiette fiscale. En effet, la pression fiscale est ressortie en moyenne à 10,0 % au cours de la période sous revue comparativement au taux de 20 % minimum fixé par l'UEMOA dans le cadre de la convergence des Etats membres. Elle était de 10,6 % en 2019 contre 10,3 % en 2018. Les recettes non fiscales ont enregistré pour la deu-

xième année consécutive, un repli en ressortant à 194,8 milliards de FCFA en 2019 contre 217,2 milliards de FCFA en 2018, soit un repli de 10,3 %. En 2015, elles étaient de 106,4 milliards de FCFA.

Les dépenses publiques et prêts nets sont ressortis en 2019 à 14,5 % du PIB contre 18,5 % du PIB en 2015, reflétant ainsi une baisse des dépenses publiques. Toutefois, l'analyse par an des différents postes de dépenses montre que les dépenses publiques ont enregistré en 2017 par rapport à 2016 une hausse imputable aussi bien aux dépenses courantes qu'aux dépenses en capital. La hausse des dépenses en capital est liée au démarrage effectif de plusieurs chantiers inscrits au Programme d'Actions du Gouvernement (PAG).

La baisse des dépenses publiques en 2016 par rapport à 2015 est liée à la contraction des transferts courants et des dépenses de fonctionnement consécutive à la non-reconduction des subventions

au secteur cotonnier d'une part, et des dépenses d'investissement, d'autre part.

En 2017, il est noté une contraction des dépenses de personnel en lien avec les mesures d'encadrement de la masse salariale prises par le gouvernement notamment : i) le recensement périodique des agents de l'Etat ; ii) l'audit des effectifs et des compétences ; iii) la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ; iv) l'interfaçage des systèmes FUR<sup>36</sup> et SUNKWE<sup>37</sup> ; v) la bancarisation des avantages des agents de l'Etat ; vi) la priorisation des secteurs essentiels pour les recrutements d'agents de l'Etat ; vii) le paiement par virement bancaire des agents des postes diplomatiques et consulaires.

En 2018 et 2019, c'est essentiellement le repli des dépenses d'investissement tiré par ses deux composantes, notamment la contribution budgétaire et le financement extérieur, qui explique la contraction des dépenses publiques.

**Tableau 51. Évolution détaillée des recettes et des dépenses de l'État**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
						Projections			
<b>Revenus et dons</b>	<b>848,30</b>	<b>780,40</b>	<b>1 001,70</b>	<b>1 075,80</b>	<b>1185,7</b>	<b>1236,7</b>	<b>1353,4</b>	<b>1476,7</b>	<b>1615,8</b>
<b>Revenus</b>	<b>819,50</b>	<b>745,70</b>	<b>944,40</b>	<b>1 028,60</b>	<b>1088</b>	<b>1107</b>	<b>1261,6</b>	<b>1376,7</b>	<b>1506,2</b>
Revenus des taxes	713,10	641,10	712,80	811,40	893,3	920,6	1060,6	1157,3	1266,2
Taxes sur le commerce Extérieur	345,70	288,50	316,00	331,90	358	371,3	446,4	487,1	532,9
Taxes directes et indirectes	367,40	352,60	396,80	479,40	535,3	549,3	614,2	670,2	733,2
Dont taxes sur le pétrole	2,89	3,49	2,93	1,98	3,7	-	-	-	-
Revenus non issus des taxes	106,40	104,60	231,60	217,20	194,8	186,3	201	219,4	240
<b>Dons</b>	<b>28,80</b>	<b>34,70</b>	<b>57,30</b>	<b>47,20</b>	<b>97,7</b>	<b>129,7</b>	<b>91,8</b>	<b>100</b>	<b>109,6</b>
Projets	28,80	26,10	43,30	31,20	66,8	74	77,4	84,4	92,4
Programmes	-	8,60	14,00	16,00	30,8	55,7	14,4	15,7	17,2

<sup>36</sup> FUR : Fichier Unique de Référence. C'est la base de données des Agents de l'Etat, géré par le Ministère du Travail et de la Fonction Publique. <sup>37</sup> SUNKWE : Logiciel de traitement des salaires.

<b>Dépenses totales et Prêts nets</b>	<b>1 242,40</b>	<b>1 086,20</b>	<b>1 318,10</b>	<b>1 305,90</b>	<b>1225,9</b>	<b>1537</b>	<b>1634,2</b>	<b>1730,1</b>	<b>1858,5</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>845,30</b>	<b>781,10</b>	<b>820,20</b>	<b>857,80</b>	<b>899,4</b>	<b>1079,5</b>	<b>1081,3</b>	<b>1178,6</b>	<b>1289</b>
Salaires et compensations	343,40	353,80	337,30	356,70	368,3	405,9	437,9	477,8	522,7
Sécurité Sociales	75,00	78,40	95,60	92,20	90,5	103	111,1	121,3	132,7
Transferts et autres	249,50	185,50	166,60	179,40	180,9	256,5	201,2	219,5	240,2
Dépenses exceptionnelles	141,10	100,10	114,30	103,60	125,1	151,8	120,3	131,3	143,6
Intérêts dus	36,30	63,30	106,40	125,90	134,6	162,3	210,7	228,8	249,8
Sur dette domestique	20,30	51,40	88,40	108,80	106,8	123,4	131	146	163,4
Sur dette extérieure	16,00	11,90	18,00	17,10	27,8	38,9	79,8	82,8	86,4
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>376,90</b>	<b>299,60</b>	<b>491,50</b>	<b>445,60</b>	<b>330,4</b>	<b>457,5</b>	<b>552,9</b>	<b>551,5</b>	<b>569,5</b>
Sur ressources domestiques	216,60	178,50	313,00	279,10	228,3	243,3	328,9	307,1	302,1
Sur ressources extérieures	160,30	121,10	178,50	166,50	102,1	214,2	224	244,4	267,4
Prêts nets	20,20	5,50	6,40	2,50	- 3,90	-	-	-	-
Balance primaire	- 206,10	- 150,60	- 82,40	17,60	94,90	53,50	62,20	119,80	164,90

Source : DGAE/CSPEF/DGB/FMI

Le déficit primaire est passé de 386,6 milliards de FCFA en 2015 à 3,2 milliards de FCFA en 2019 en raison du repli des dépenses d'investissement en 2018 et 2019, et d'une faible hausse des dépenses courantes.

En 2020, selon le FMI, le COVID-19 conduira à un manque à gagner et à des dépenses liées à la santé plus élevées. En outre, certaines dépenses en immobilisations non prioritaires peuvent être reportées. Les estimations préliminaires indiquent un déficit budgétaire global (base ordonnancement, y compris les dons) d'au moins 3,4 % du PIB en 2020, contre 1,8 % du PIB avant le COVID-19. Les projections

tablent sur une augmentation aussi bien des revenus que des dépenses publiques. Les revenus passeraient de 1 261,6 milliards FCFA en 2021 à 1 506,2 milliards de FCFA en 2023 et les dépenses totales passeraient de 1 634,2 milliards de FCFA en 2021 à 1 858,5 milliards de FCFA en 2023.

### 7.1.3. Présentation générale du budget

La loi de finances 2020 est en hausse de 12,3 % par rapport aux réalisations de la loi des finances gestion 2019. Au titre des dotations allouées aux ministères, à l'exception des secteurs « Energie Mine et Eau », « Industrie commerce et petites et moyennes

entreprises », « Défense nationale » et « travail et fonction publique » qui ont enregistré une baisse respective, tous les autres secteurs ont connu une augmentation de leur budget.

**Tableau 52. Evolution des dépenses de l'Etat par ministère sectoriel**

	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Valeur (Mrds FCFA)	Structure (%)	Valeur (Mrds FCFA)	Structure (%)	Valeur (Mrds FCFA)	Structure (%)	Valeur (Mrds FCFA)	Structure (%)	Valeur (Mrds FCFA)	Structure (%)	Valeur (Mrds FCFA)	Structure (%)
Education	193,4	19,9	200,2	31,7	208,0	11,5	226,463	11,0	229,30	12,96	270,6	13,6
Santé <sup>38</sup>	65,23	3,7	47,16	3,5	61,5	3,4	63,7	3,1	54,46	3,08	70,3	3,5
Travail et Fonction Publique	-		-		28,2	1,6	7,7	0,4	7,66	0,43	7,1	0,4
Affaires Sociales	-21,9	-1,2	-8,2	-0,6			4,7	0,2	3,70	0,21	7,7	0,4
Agriculture, Elevage, Pêche	67,3	3,8	57,6	4,3	58,6	3,2	53,9	2,6	39,37	2,23	70,9	3,6
Energie, Mine et Eau	23,5	1,3	36,7	2,8	97,8	5,4	111,5	5,4	96,37	5,45	95,7	4,8
Intérieur	19,8	1,1	19,1	1,4	37,2	2,1	38,9	1,9	38,71	2,19	54,4	2,7
Justice	13,9	0,8	10,4	0,8	17,0	0,9	14,1	0,7	13,51	0,76	17,3	0,9
Armée	48,9	2,8	49,5	3,7	59,2	3,3	66,4	3,2	44,74	2,53	41,3	2,1
Urbanisme et Habitat	26,8	1,5	9,7	0,7	101,0	5,6	113,4	5,5	54,34	3,07	86,3	4,3
Industrie et commerce, petites et moyennes entreprises	29,4	1,7	41,4	3,1	55,1	3,0	19,2	0,9	10,61	0,60	9,7	0,5
Infrastructures et Transport	43,3	2,4	39,0	2,9	55,5	3,1	33,4	1,6	37,99	2,15	91,5	4,6
Communication et numérique	28,9	1,6	14,2	1,1	31,2	1,7	17,5	0,8	17,65	1,00	19,0	1,0
<b>Total<sup>39</sup></b>	<b>1 772,7</b>		<b>1 329,1</b>		<b>1 808,5</b>		<b>2 061,8</b>		<b>1 768,69</b>		<b>1 986,9</b>	

Source : SIGFIP/DGP/MEF

Les secteurs « Education », « Infrastructures », « Urbanisme et Habitat » et « Agriculture » sont ceux qui ont enregistré les plus fortes hausses en termes absolus. En effet, le secteur « Education » a vu son budget augmenter de 41,30 milliards de FCFA, soit un accroissement de 18,0 % par rapport à 2019 en lien avec les réformes engagées par le Gouvernement pour rendre à l'école béninoise toutes ses lettres de noblesse. Pour l'atteinte des objectifs fixés dans le secteur éducatif, le budget prévisionnel est reparti de la manière suivante : 118,93 milliards de FCFA

pour l'enseignement en maternelle et primaire, 87,89 milliards de FCFA pour l'enseignement secondaire et la formation professionnelle et 63,76 milliards de FCFA pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Les secteurs « Infrastructures » et « Urbanisme » ont enregistré un niveau d'augmentation de leur budget respectivement de 53,51 milliards de FCFA et de 31,96 milliards de FCFA correspondant à une hausse de 140,8 % et 58,8 % par rapport à leur niveau de

<sup>38</sup> Il s'agit des trois ordres d'enseignement. <sup>39</sup> Le total représente le montant exécuté au titre de la loi de finances

2019 en lien avec la mise en œuvre des chantiers inscrits dans le Programme d'Actions du Gouvernement. Entre autres chantiers, il y a les travaux d'asphaltage et les travaux de bitumage.

Le secteur « Agriculture » a vu sa dotation croître en 2020 de 31,53 milliards de FCFA par rapport à 2019 correspondant à un accroissement de 80,1 % induit par plusieurs réformes en cours pour le renforcement de la diversification agricole et le renforcement de la sécurité alimentaire.

Le secteur de la sécurité intérieure et celui de la santé ont également enregistré des hausses respectives de 15,69 milliards FCFA et 15,84 milliards FCFA en 2020 par rapport à 2019. La hausse du budget de la sécurité se justifie par les actions que l'Etat projette de mettre en œuvre pour le renforcement de la sécurité intérieure et la lutte contre le grand banditisme. Quant au secteur de la santé, en lien avec la riposte à la pandémie de la COVID-19, son budget devrait connaître une croissance supérieure à celle initialement prévue.

#### 7.1.4. Présentation détaillée du budget par poste de dépenses

Le projet de loi de finances, gestion 2020 poursuit et renforce la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021), l'application des dispositions de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances (LOLF) et le respect des engagements pris avec les institutions financières internationales. La mise en œuvre

du budget de l'Etat pour la gestion 2020 devrait permettre au Bénin de consolider sa position sur le sentier de croissance économique et de stabilisation du cadre macro-économique. Le budget 2020 intègre dans la philosophie de sa construction, des efforts supplémentaires d'aménagement de l'espace budgétaire au profit de l'investissement et du social, par des moyens autres que l'augmentation des taxes et impôts notamment :

- L'élargissement de l'assiette fiscale (formalisation des entreprises du secteur informel) ;
- L'appréhension de nouvelles niches d'impôts, etc. ;
- La poursuite de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- La dématérialisation des procédures ;
- Le renforcement des capacités des personnels des régies et des acteurs de la chaîne des dépenses publiques ;
- La poursuite de l'exercice de rationalisation des crédits de fonctionnement des services publics et le ciblage de la dépense en faveur des engagements financiers déjà pris par les ministères dans le cadre de l'exécution des projets et programmes phares du Programme d'Actions du Gouvernement.

Le projet de loi de finances (y compris le budget de l'Etat) s'équilibre en ressources et en charges, à la somme de 1 986,910 milliards de FCFA. Il est en augmentation de 109,367 milliards de FCFA par rapport à la loi de finances 2019 qui était de 1 877,543 milliards de FCFA.

**Tableau 53. Les grandes masses du projet de loi de finances (2020)**

Dépenses Budgétaires	2019	2020
	Montant (en milliards de FCFA )	
<b>Budget Général</b>	<b>1 264,3</b>	<b>1 381,4</b>
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>824,5</b>	<b>895,9</b>
Dépenses de personnel	374,8	407,8
Charges financières de la dettes	153,9	162,3
Dépenses d'acquisition de biens	94,7	110,7
Dépenses de transfert courant	201,1	215,2
<b>Dépenses en capital</b>	<b>439,8</b>	<b>485,5</b>
Financement Intérieur	208,8	274,3
Financement Extérieur	231,0	211,2

<b>Budget Annexe du FNRB</b>	<b>85,5</b>	<b>89,0</b>
<b>Compte d'affectation spéciale</b>	<b>23,3</b>	<b>16,5</b>
<b>Total budget Général</b>	<b>1 373,0</b>	<b>1 486,9</b>
<b>Charge de trésorerie</b>	<b>504,5</b>	<b>500,0</b>
<b>Total Budget</b>	<b>1 877,5</b>	<b>1 986,9</b>

Source : Rapport de présentation du Budget Gestion 2020, DGB/MEF

L'analyse des différents postes de dépenses montre un accroissement des dépenses ordinaires de 8,7 % et des dépenses en capital de 10,7 %. La hausse des dépenses ordinaires est induite dans une large

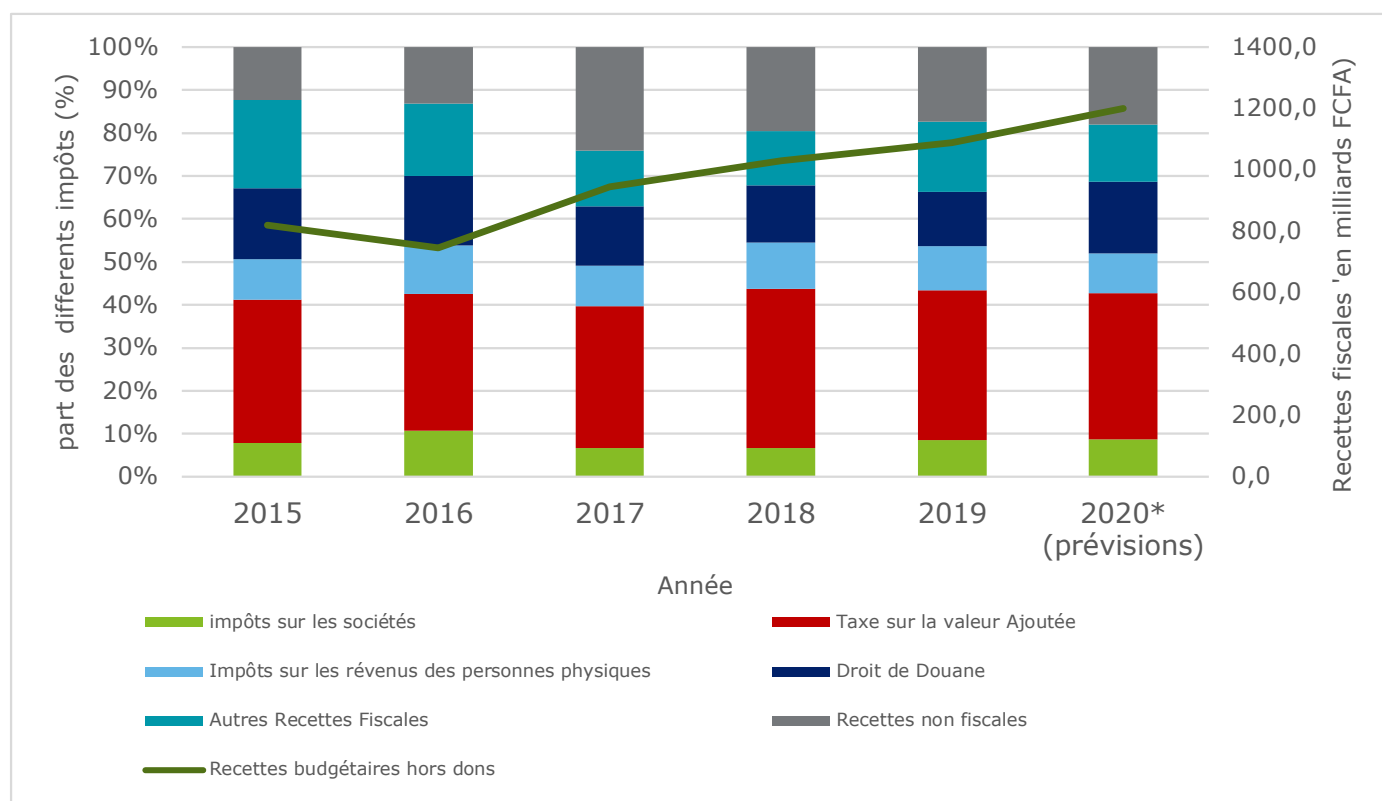
mesure par celles des dépenses de personnel. Quant aux dépenses en capital, leur croissance est essentiellement liée à la hausse du financement intérieur.

## 7.2. Politique fiscale

### 7.2.1. Recettes du budget général décomposées par source

Les impôts pourvoyeurs de recettes sont notamment la taxe sur la valeur ajoutée, le droit de douane, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Figure 15. Recettes fiscales par nature d'impôts (en milliards de FCFA)



Source : CGI/DGI

### La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

La TVA demeure le principal impôt pourvoyeur de recettes, elle est composée de la TVA intérieure et de la TVA sur les importations. La TVA sur les importa-

tions est une TVA déductible. Le taux de la TVA est de 18 % de la base imposable. La cotisation de TVA à acquitter correspond à l'excédent de TVA collectée par l'entreprise auprès des clients sur ses ventes ou ses prestations de services (TVA en aval) sur la TVA



en amont, c'est-à-dire la TVA payée sur les achats par le contribuable. La TVA en amont est déductible seulement si les opérations correspondantes en aval sont taxables. La taxe ayant grevé les biens susceptibles d'être appropriés par les dirigeants n'est pas déductible. Le nombre d'assujettis était de 2 411 en 2019<sup>40</sup>.

## L'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés (IS) est appliqué sur les bénéfices nets réalisés au Bénin, ainsi que ceux dont l'imposition est attribuée au Bénin par une convention internationale visant l'élimination des doubles impositions. Le bénéfice imposable est le bénéfice fiscal net obtenu sur la base du résultat comptable après la réintégration des charges non déductibles au plan fiscal et la déduction des éléments non soumis à l'impôt.

Une fois le bénéfice net imposable calculé, les taux appliqués sont les suivants :

- 30 % pour les personnes morales autres que les industries ;
- 25 % pour les personnes morales ayant une activité industrielle et les entreprises minières (bénéfices provenant exclusivement de l'exploitation d'un gisement de substances minérales) ;
- Entre 35 et 45 % pour les bénéficiaires tirés des activités de recherche, d'exploitation, de production et de vente d'hydrocarbures, y compris les opérations de transport qui en sont l'accessoire.

Toutefois, le montant de l'impôt ne peut être inférieur à 0,75 % des produits encaissables pour les per-

sonnes morales ayant une activité industrielle ; 1 % pour les entreprises minières et les personnes morales autres que les industries ; et 0,60 FCFA par litre de produits pétroliers vendus pour les stations-services. Dans tous les cas, le montant de l'impôt minimum ne peut être inférieur à 250 000 FCFA.

## L'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)

L'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) est un impôt annuel unique qui frappe le revenu net global du contribuable. Il est exigible de toute personne physique et assimilée dont le domicile fiscal est situé au Bénin.

Les personnes physiques et assimilées sont notamment l'Etat, les communes, les établissements publics à caractère administratif, culturel ou scientifique, les associations, les ONG, etc. Le barème d'imposition est spécifié par type de revenu.

Le revenu brut global annuel servant de base à l'IRPP a connu une modification à partir de l'exercice fiscal de 2020. Il est obtenu en totalisant les bénéfices ou revenus nets catégoriels que sont : (i) les bénéfices industriels, commerciaux, artisanaux et agricoles (BIC) ; (ii) les bénéfices des professions non commerciales et revenus assimilés (BNC). L'impôt qui en résulte n'est plus frappé de réduction pour charges de famille.

Les autres impôts assis sur les traitements et salaires, les revenus des capitaux mobiliers et revenus fonciers font l'objet de prélèvements libératoires.

**Tableau 54. Barème d'imposition de l'IRPP**

Type de revenus	Tranches de revenu imposable	Taux applicables
Bénéfices industriels, commerciaux, artisanaux et agricoles. Bénéfices des professions non commerciales et revenus assimilés.	De 0 à 10 000 000 francs CFA	30 %
	De 10 000 001 francs CFA à 20 000 000 francs CFA	35 %
	Supérieur à 20 000 000 francs CFA	40 %
Revenus Foncier	0 à 3 000 000 francs CFA	10 %
	Supérieur à 3 000 000 francs CFA	20 %

<sup>40</sup> <http://tva.impots.bj/cdgi/>

Traitement et salaires <sup>41</sup>	Supérieur à 3 000 000 francs CFA	20 %
	De 50 001 à 130 000 francs CFA	10 %
	De 130 001 à 280 000 francs CFA	15 %
	De 280 001 à 530 000 francs CFA	20 %
	Supérieur à 530 000 francs CFA	30 %
Revenus des Capitaux mobiliers		15% <sup>42</sup>

Source : CGI 2020/DGI

Le montant de l'impôt résultant de l'application du barème du BIC -BNC ne peut en aucun cas être inférieur à un minimum, déterminé suivant chaque catégorie de revenu : 1 % des produits encaissables sur le revenu des contribuables réalisant des revenus industriels, commerciaux et non commerciaux, artisanaux et agricoles, 0,60 franc par litre de produits pétroliers vendus pour les gérants de stations-service. Ce montant ne peut en aucun cas être inférieur à deux cent cinquante mille (250 000) francs.

## Le droit de douane

Le droit de douane ou tarif douanier est un impôt prélevé sur une marchandise importée lors de son passage à la frontière. La base imposable est la valeur en douane de la marchandise. Les personnes assujetties sont les personnes physiques et morales. Le taux de référence appliqué au Bénin relève de la catégorisation du Tarif Extérieur Commun (TEC). Il est de 0 % pour les biens sociaux, et monte jusqu'à 35 % pour des biens spécifiques pour le développement économique du pays.

Tableau 55. Taux de droit de douane par nature de produit

Produits	Taux
Biens sociaux	0 %
Biens de première nécessité, matières premières de base, Equipements, et Intrants spécifiques	5 %
Produits Intermédiaires	10 %
Biens de consommation finale	20 %
Biens spécifiques pour le développement économique du pays	35 %

Source : TEC CEDEAO

### 7.2.2. Présentation des nouveautés fiscales récemment votées ou en discussion et en passe d'être votées

Le projet de budget 2020 a été élaboré, entre autres, sur la base de la sécurisation et le renforcement du potentiel fiscal amorcés depuis la loi de finances rectificative pour la gestion 2016. L'objectif est de faire continuellement croître les produits des recettes sans forcément aggraver les niveaux des prélèvements. Les axes d'opérationnalisation de cette

ambition du Gouvernement sont, entre autres, l'élargissement de l'assiette fiscale, la sécurisation des produits des recettes fiscales et non fiscales, la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales. Les mesures fiscales pour l'année 2020 sont :

- Le maintien de la dispense de pénalité pour les entreprises régulièrement créées mais qui sont restées en conflit avec la loi fiscale (dispense de pénalité pour les contribuables qui font pour la

<sup>41</sup> Pour les traitements et salaires, le résultat de l'application du barème à taux progressifs subit une réduction d'impôts pour tenir compte des enfants à charge du chef de famille, contribuables ayant 2 enfants à charge (5 %), Contribuables ayant 3 enfants à charge (10 %), contribuables ayant 4 enfants à charge (15 %), contribuables ayant 5 enfants à charge (20 %), Contribuables ayant 6 enfants et plus à charge (23 %). <sup>42</sup> Ce taux est réduit à : 10 % pour les produits régulièrement distribués ; 5 % pour les produits des actions régulièrement distribués aux associés non-résidents au Bénin à moins qu'une convention visant l'élimination de la double imposition entre le Bénin et le pays desdits associés ne prévoie un taux d'imposition plus favorable ; 5 % pour les produits des actions régulièrement distribués par les sociétés cotées sur une bourse des valeurs agréées par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) au sein de l'UEMOA ; 7 % pour les plus-values dégagées lors des cessions d'actions et perçues par des particuliers ; 6 % pour les revenus des obligations et pour les lots et primes de remboursement payés aux créanciers et aux porteurs d'obligation ; 3 % et 0 % pour les produits des obligations émises par les États membres de l'UEMOA, par les collectivités publiques et leurs démembrements, selon que la durée des obligations est comprise entre 5 et 10 ans ou est supérieure à 10 ans ; 5 % pour les plus-values dégagées lors des cessions d'obligations.

- première fois, de façon spontanée leur déclaration) ;
- L'actualisation des modalités d'exercice des droits de visite, d'investigation et de saisie pour une meilleure adaptation aux horaires de travail des entreprises ;
- Le réajustement du taux de l'impôt des sociétés de 0,25 % et du minimum d'impôt sur les sociétés (IS) à 250 000F CFA contre 200 000 FCFA.
- Le regroupement des impôts fonciers en un seul impôt dénommé taxe foncière unique pour juguler les problèmes liés à complexité des procédures de recouvrement applicable au foncier dans les collectivités locales ;
- Le regroupement des taxes d'accises en un seul impôt dénommé taxe spécifique et le réajustement de certains taux, notamment celui du tabac ;
- Le renforcement de la législation en matière de prix de transfert ;
- L'introduction d'une nouvelle taxe dénommée « taxe de plus-value immobilière » ;
- Le réaménagement de l'imposition des revenus d'affaires et du revenu foncier ;
- La suppression de l'exonération sur le matériel informatique ;
- La suppression de l'enregistrement gratuit des droits d'enregistrement sur les conventions de parcelles et autres actes ;

Par ailleurs, en vue de renforcer la mobilisation des recettes, le Gouvernement a introduit le paiement mobile de la taxe sur les véhicules à moteur.

Dans le cadre de la promotion du climat des affaires, le Gouvernement a décidé de suspendre la perception de droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles au nom des sociétés commerciales et industrielles et sur les décisions de justice en matière commerciale de montants ne dépassant pas respectivement 25 000 000 FCFA et 5 000 000 FCFA.

### 8.1. Risques politiques et sécuritaires

#### Risques liés aux élections

Les risques politiques sont généralement ceux qui résultent de la contestation des résultats des élections liées à des dysfonctionnements dans l'organisation du processus électoral et dont les effets peuvent se traduire par un ralentissement de l'activité économique. Au Bénin, l'année 2020 marquera l'organisation des élections communales. Mais au regard du climat politique marqué par une accalmie de la tension politique née des élections législatives de 2019, les risques de soulèvement sont moindres. En effet, à ce jour l'ensemble des partis politiques régulièrement constitués et enregistrés au Ministère de l'intérieur ont obtenu leur certificat de conformité. Ce qui leur permettra de participer aux prochaines élections communales.

Aussi, faut-il noter que les élections communales, malgré leur fort enjeu n'ont jamais constitué un risque au Bénin. Généralement, ce sont les élections présidentielles qui se caractérisent par un attentisme du monde des affaires. Toutefois, la maturité de la démocratie béninoise est un élément important d'atténuation de ce risque pour le Bénin.

### 8.2. Risques sociaux

Depuis l'historique conférence des forces vives de la nation, le Bénin n'a pas connu de crise sociale. Les seuls blocages que l'on a pu noter sont liés aux mouvements de grèves avec parfois des paralysies de l'administration, des hôpitaux et centres de santé, des écoles et des juridictions.

Pour remédier à cette situation, le parlement a apporté, en septembre 2018, des amendements à la loi N°2001-09 du 21 juin 2002 portant exercice du droit de grève en République du Bénin. Ces amendements stipulent que lorsque les conditions sont respectées, le droit de grève s'exerce dans une durée

#### Risques liés à la sécurité intérieure

L'avènement de la police républicaine née de la fusion de la gendarmerie et de la police nationale a permis de réduire significativement la criminalité marquée par des cas de braquage répétés dans certains secteurs d'activités.

L'année 2019 a été marquée par l'enlèvement de deux français dans le parc de Pendjari au nord du pays par des groupes terroristes du Sahel. En réponse à cela, le gouvernement béninois a engagé promptement des actions nécessaires en renforçant davantage le dispositif sécuritaire dans la zone frontalière et en consolidant le contre-terrorisme et la coopération en matière de sécurité aux frontières avec les Etats de la région.

Dans le souci de renforcer la sécurité intérieure, le Gouvernement<sup>43</sup> a opté pour le recrutement au profit des forces de défense et de sécurité de 1 100 agents, dont 600 pour le compte de la police républicaine et 500 au titre des forces armées béninoises. L'objectif de ces recrutements est de renforcer les capacités humaines des forces de défense et de sécurité dans les unités existantes et nouvellement créées, d'activer de nouvelles unités territoriales et mobiles de la police républicaine et de compenser les départs à la retraite.

bien définie. Elle ne peut excéder dix jours au cours d'une même année. De même, la grève ne peut aller au-delà de sept jours au cours d'un même semestre, et deux jours au cours d'un même mois. Il est également précisé que, quelle que soit la durée, la cessation du travail au cours d'une même journée est considérée comme un jour entier de grève. A la suite de ces amendements, les mouvements de grèves se sont estompés au sein de l'administration publique.

<sup>43</sup> Relevé du conseil des Ministres du 20 novembre 2019

### 8.3. Risques macroéconomiques

Au Bénin, les risques macroéconomiques sont essentiellement portés par les politiques commerciales et de change au Nigéria et l'évolution des cours des matières premières, en particulier le coton, la noix de cajou et le pétrole. La proximité géographique entre Bénin et le Nigéria et l'étroitesse des relations commerciales entre les deux pays constituent une opportunité mais présentent également des incertitudes, même si une grande partie des échanges se fait de manière informelle.

Ces incertitudes tiennent aussi bien à la politique commerciale du Nigéria qu'à sa politique monétaire. Sur le plan monétaire par exemple, la décision de politique monétaire du Nigéria du 20 juin 2016 ayant consacré la dépréciation du naira a été fortement ressentie au Bénin. Il en a résulté une baisse de l'activité dans les industries béninoises, notamment les industries agroalimentaires.

Conscient de cette situation, le Gouvernement, quelques mois après son installation en 2016, a élaboré un Programme d'Actions orienté vers la résilience de l'économie et l'engagement de sa transformation structurelle. Les premiers résultats de cette stratégie montrent un affaiblissement du lien entre les économies béninoise et nigériane.

S'agissant de la politique commerciale, en dehors des produits maraichers, le Bénin est très actif en matière de réexportation vers le Nigéria. Cette réexportation concernait notamment les véhicules d'occasion, de produits congelés, des boissons ou de riz, les huiles végétales, etc. Le Nigéria figure au premier rang des partenaires commerciaux du Bénin. Du Nigeria, le Bénin importe des produits pétroliers, des pièces détachées, etc. En Afrique, en dehors de l'UEMOA, le principal partenaire à l'exportation du Bénin en 2018 est le Nigeria (67 %), le Nigeria est le principal pays africains fournisseurs du Bénin en 2018 (25,6 %).

Depuis, août 2019, le Nigeria a procédé à la fermeture unilatérale de sa frontière avec ses voisins dont le Bénin. Cette fermeture a induit une contraction des échanges entre les deux pays. Cette situation a conduit au renchérissement des prix des produits

pétroliers sur le marché informel et des autres biens importés du Nigeria particulièrement les importations et exportations formelles. Les importations du Bénin à destination du Nigeria ont également enregistré un ralentissement.

Sur le marché d'anacarde, le Bénin exporte la plus grosse partie du volume de noix de cajou brutes vers l'Inde et le Vietnam. Le volume à l'exportation est en nette progression depuis 2016 passant de 95 700 tonnes à 146 500 tonnes en 2018, soit une progression de 53 % en deux ans. Cette bonne performance a permis au Bénin d'être le quatrième fournisseur africain de noix de cajou derrière la Côte d'Ivoire, le Nigéria et la Guinée-Bissau.

Les perspectives devraient être bonnes en 2020 avec l'augmentation de la demande internationale et le peu de stocks reportés de la campagne précédente. Néanmoins, il faudrait compter sur le Cambodge qui représente un futur concurrent de l'Afrique. En effet, le Vietnam, premier importateur mondial de noix de cajou brute et premier exportateur d'amande de cajou a affiché sa volonté de réduire sa dépendance aux importations de noix de cajou d'origine africaine en favorisant le commerce avec le Cambodge et en investissant dans des plantations. De plus, l'Association vietnamienne de noix de cajou (Vinacas) a signé un accord avec le ministère cambodgien de l'agriculture pour porter les exportations de noix de cajou du Cambodge à 1 million de tonnes d'ici 2028.

S'agissant du coton, les prix internationaux devraient fléchir de 23 % en termes réels jusqu'en 2021, ceci en raison de l'existence d'un marché concurrentiel pour les fibres synthétiques comme le polyester. Le cours de noix de cajou brute devrait relativement se maintenir au prix planché de 400 F CFA/kg. Quant à la facture pétrolière, elle devrait baisser en termes réels, en raison des restrictions liées à la riposte contre la pandémie de covid-19 qui induisent une contraction de l'activité économique.

Pour ce qui est des termes de l'échange, le Bénin jouit d'une stabilité de sa monnaie avec l'euro. Ainsi, les risques de perte de change avec les principaux partenaires sont relativement contenus. En revanche, les risques liés à l'évolution des termes de

l'échange sont liés à l'évolution des cours mondiaux de matières premières exportées et de celle des prix des produits importés.

## 8.4. Risques concernant la mobilisation des ressources financières publiques et privées

### Mobilisation des ressources fiscales

Les risques liés à la mobilisation des recettes fiscales au Bénin sont liés à la prépondérance du commerce informel (environ 57 % du PIB). Pour faire face à cette situation, le Gouvernement met en œuvre depuis 2016 une stratégie orientée d'une part, vers la sécurisation des recettes collectées au travers notamment la dématérialisation des procédures (exemple : paiement des impôts en ligne, introduction des machines électroniques de facturation de la TVA, etc.) et d'autre part, l'élargissement de l'assiette fiscale (meilleur encadrement des exonérations, mise en œuvre de mesures incitatives à la formalisation des entreprises comme l'institution d'une taxe professionnelle synthétique, etc.).

De plus, le Bénin a bénéficié de plusieurs missions d'assistance du Fonds Monétaire International pour l'élaboration d'un plan d'amélioration du Civisme Fiscal. La mise en œuvre de cette stratégie et du plan d'amélioration du civisme fiscal a induit un accroissement des recettes, principalement intérieures.

Toutefois, en lien avec le développement des nouvelles technologies, certaines activités lucratives en ligne se développent et beaucoup de transactions se font via les réseaux sociaux comme Facebook, WhatsApp, etc. Ces activités échappent à l'imposition. Le risque de perte de recettes lié à l'expansion de ces affaires dans l'économie est permanent.

La baisse des cours internationaux des produits pétroliers devrait permettre à l'Etat d'engranger des recettes supplémentaires. En revanche, une hausse des cours internationaux constituerait un facteur de risque de contre-performance.

Au niveau des recettes de porte, il faut noter que la fermeture unilatérale de la frontière nigériane par les autorités du Nigeria constitue également des risques de pertes de recettes, car plusieurs opérateurs nigériens pour des raisons de célérité font passer leurs marchandises par le port de Cotonou.

### Financement extérieur par les bailleurs de fonds

Le Bénin affiche un programme ambitieux de réformes visant notamment à redonner de la confiance aux investisseurs, en donnant la priorité à l'amélioration de l'environnement des affaires. Ce programme suscite l'attention de plusieurs bailleurs qui se sont manifestés à travers des projets spécifiques pour accompagner le Gouvernement. De même, la qualité de la Gouvernance et la lutte renforcée contre la corruption sont de nature à rassurer les bailleurs de fonds.

Aussi, le Bénin a montré des résultats très encourageants dans la mise en œuvre du programme en cours avec le FMI. En effet, à la faveur de la 5<sup>ème</sup> revue effectuée en novembre 2019, le FMI a estimé que les résultats du Programme sont et continuent d'être très satisfaisants. Tous les indicateurs de performance sur la première moitié de 2019 ont été atteints. Il a été relevé que l'environnement macro-économique est très bon (une croissance au-dessus de 6 % avec une inflation extrêmement faible et un titre de change vraiment minimale), une gestion macro-économique qui est très bonne avec une politique budgétaire très prudente et un déficit budgétaire qui est réduit, le risque de surendettement est vraiment modéré, une amélioration notable de la gouvernance économique. Tous ces éléments traduisent un risque limité pour la mobilisation des ressources extérieures.

### Financement extérieur par les investissements directs étrangers

Les risques en matière de financement extérieur par les investisseurs directs étrangers sont limités. En effet, le Bénin s'est lancé dans un vaste programme de réformes visant à améliorer le climat des affaires et à attirer les investissements directs étrangers (IDE). Les entrées nettes d'investissements directs se sont établies à 102 370,5 millions en 2018 contre 98 128,3 millions en 2017, en hausse de 4 242,2 millions, grâce aux perspectives favorables de l'éco-

nomie béninoise. Les flux nets d'investissements directs en 2018 sont essentiellement constitués d'instruments de dette (111.221,4 millions). Le Togo (52,9 %), la Chine (36,2 %), le Sénégal (12,2 %) et le Nigeria (8,2 %) sont les principaux pourvoyeurs des flux d'investissements directs nets au Bénin en

2018. Toutefois, en lien avec le Covid-19, les risques liés au financement sont réels, compte tenu de l'ampleur de la pandémie sur les pays développés.

## 8.5. Risques sanitaires

Le Bénin ne fait vraiment pas face à des risques sanitaires épidémiques. Cependant, il faut préciser que certaines maladies sont fréquentes au Bénin, dont notamment le paludisme (le Bénin est classé dans les pays du groupe 3 – Pays qui connaissent la forme la plus grave de la maladie), la méningite (le pays se trouve dans la zone de la « ceinture de la méningite », et les maladies diarrhéiques sont répandues au Bénin. Toutefois, ces maladies sont bien prises en charge par le personnel médical.

Aussi, faut-il rappeler que le Bénin bénéficie de beaucoup d'appuis des partenaires au développement, bilatéraux et multilatéraux pour la mise en œuvre des différentes stratégies retenues par le Ministère de la Santé. Les domaines d'intervention touchent, entre autres, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (VIH/SIDA), la tuberculose et le paludisme.

Par ailleurs, avec l'apparition du nouveau coronavirus en Chine et sa progression au niveau mondial, le Gouvernement a pris des mesures diligentes visant à prévenir son apparition au Bénin et à en assurer une bonne gestion. A cet effet, le Gouvernement a approuvé les mesures urgentes de prévention, de préparation et de riposte préconisées par le ministère de la Santé. Ces mesures sont notamment :

- Le renforcement de la surveillance sanitaire à tous les points d'entrée de notre pays, notamment à l'aéroport et au port de Cotonou ;
- La prescription systématique de l'auto-isolement pour les voyageurs en provenance des pays touchés ou à risque,
- La restriction des voyages non indispensables vers les pays touchés ou à risque ;
- L'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation dans les communes ainsi que dans les établissements scolaires et universitaires

- ;
- L'aménagement de sites d'isolement et de prise en charge dans tous les départements ;
- La mise en place d'une ligne verte pour informer, conseiller et orienter les populations ;
- La recommandation d'éviter les poignées de mains et les accolades ;
- La mise en quarantaine systématique des voyageurs venant des pays touchés ;
- L'érection de cordon sanitaire dans les communes les plus exposées.

Pour assurer la mise en œuvre cohérente et efficiente de ces mesures, un plan de contingence décliné en actions à court, moyen et long terme a été élaboré. Les autorités béninoises, dans le cadre de la riposte, envisagent également des dépenses plus importantes de 60 milliards de francs CFA (0,7 % du PIB). Ils s'adressent actuellement aux donateurs et aux institutions internationales pour financer ce paquet. Aux fins de l'acquisition du matériel médical nécessaire, les autorités ont déjà mobilisé 16 millions de dollars (0,1 % du PIB) auprès de la Banque mondiale.

A la date du 23 mai 2020, sur la base des tests à la PCR ("polymerase chain reaction") retenus par l'OMS, le Bénin a enregistré 191 cas confirmés de Covid-19, 82 guérisons, 106 personnes sous traitements et 03 décès.

## 8.6. Risques environnementaux

---

Les risques environnementaux au Bénin se rapportent principalement aux aléas climatiques qui constituent une sérieuse entrave au bon déroulement de la campagne agricole. L'agriculture, l'un des secteurs stratégiques de l'économie, reste encore exposée aux perturbations liées au climat et aux autres phénomènes naturels. Les manifestations de ces phénomènes sont notamment l'apparition de poches de sécheresse, des retards dans l'arrivée des pluies ou leur mauvaise répartition, la récurrence des inondations, l'apparition de nouveaux ravageurs qui déciment les cultures<sup>44</sup>, la dégradation des terres agricoles, la baisse des rendements, etc.

Les simulations montrent qu'une baisse de 10 % de la production agricole suffirait à baisser le taux de croissance de 2 points en 2020 ; ce qui montre le niveau de vulnérabilité de l'économie. Face à cette situation, les mesures d'atténuation ont été prises concernant notamment la maîtrise de l'eau à travers les aménagements hydro-agricoles prévus dans divers projets et programmes, la promotion des méthodes d'irrigation ainsi que la mise en place de semences améliorées résilientes aux changements du climat.

<sup>44</sup> Cas des chenilles légionnaires qui ont dévasté les cultures du maïs au Bénin en 2016



### 9.1. Description générale de la dette publique

#### 9.1.1. Image globale

Au 31 décembre 2019, le stock de la dette publique est évalué à 3 476,59 milliards de FCFA contre 3 251,78 milliards de FCFA en 2018. En pourcentage

du PIB, l'encours de la dette du Bénin est ressorti à 41,2 % en 2019 contre 22,3 % en 2014. Au cours de la période sous revue, l'encours de la dette publique est resté en deçà des 70 % définis dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA.

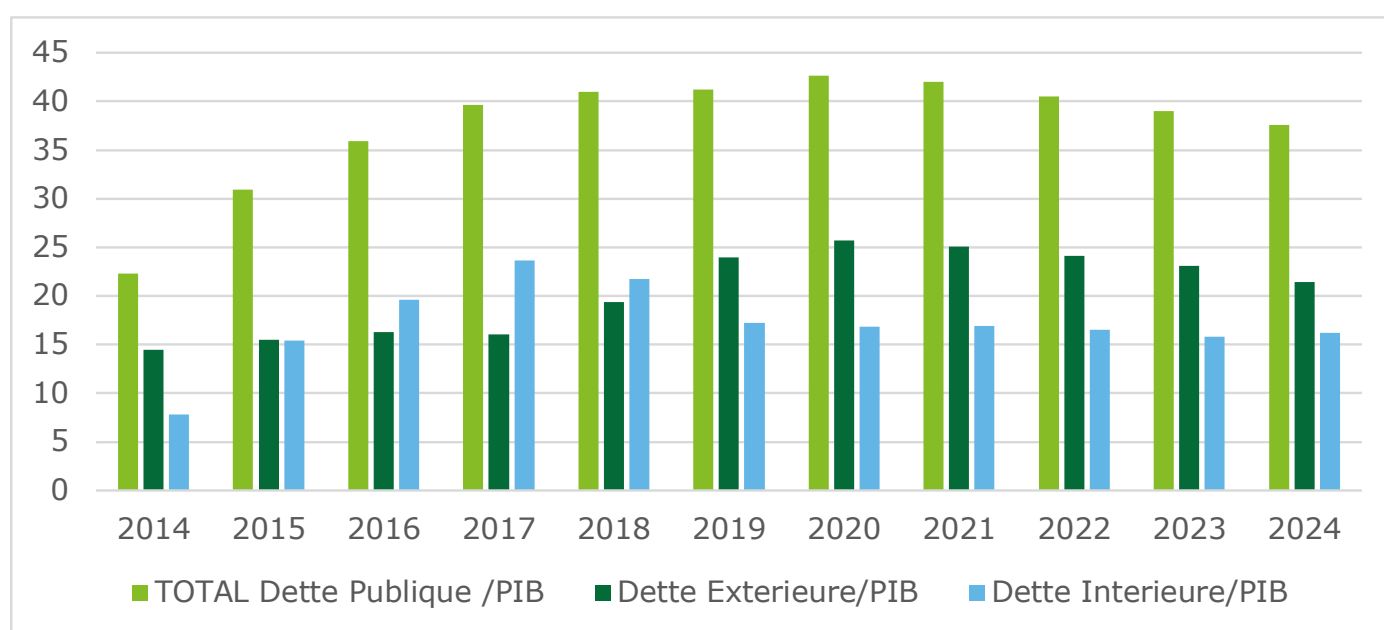
**Tableau 56. Évolution de l'encours de la dette Publique du Bénin (en milliards de FCFA)**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dette totale (% du PIB)	22,3	30,9	35,9	39,7	41,0	41,2
Dette totale	1 461,81	2 080,53	2 513,05	2 927,44	3 251,78	3 476,59
Dette extérieure totale	860,27	1 043,59	1 139,61	1 184,60	1 532,08	2 020,68
Dette intérieure totale	601,54	1 036,95	1 373,44	1 742,84	1 719,70	1 455,91
PIB nominal	6 559,3	6 732,8	7 005,2	7 375,3	7 915,7	8 432,2

Source : CAA-Bénin

En termes de prévisions, il est attendu que le ratio de l'encours de la dette publique sur PIB reste en dessous des 70 % et s'inscrive dans une tendance baissière à partir de 2021. En effet, l'encours de la dette publique sur PIB ressortirait en 2020 à 42,6 % et s'inscrirait en baisse ensuite pour ressortir en 2024 à 37,6 %. L'encours de la dette sera dominé par la dette extérieure.

**Figure 16. Evolution de la dette en pourcentage du PIB de 2014 à 2024**

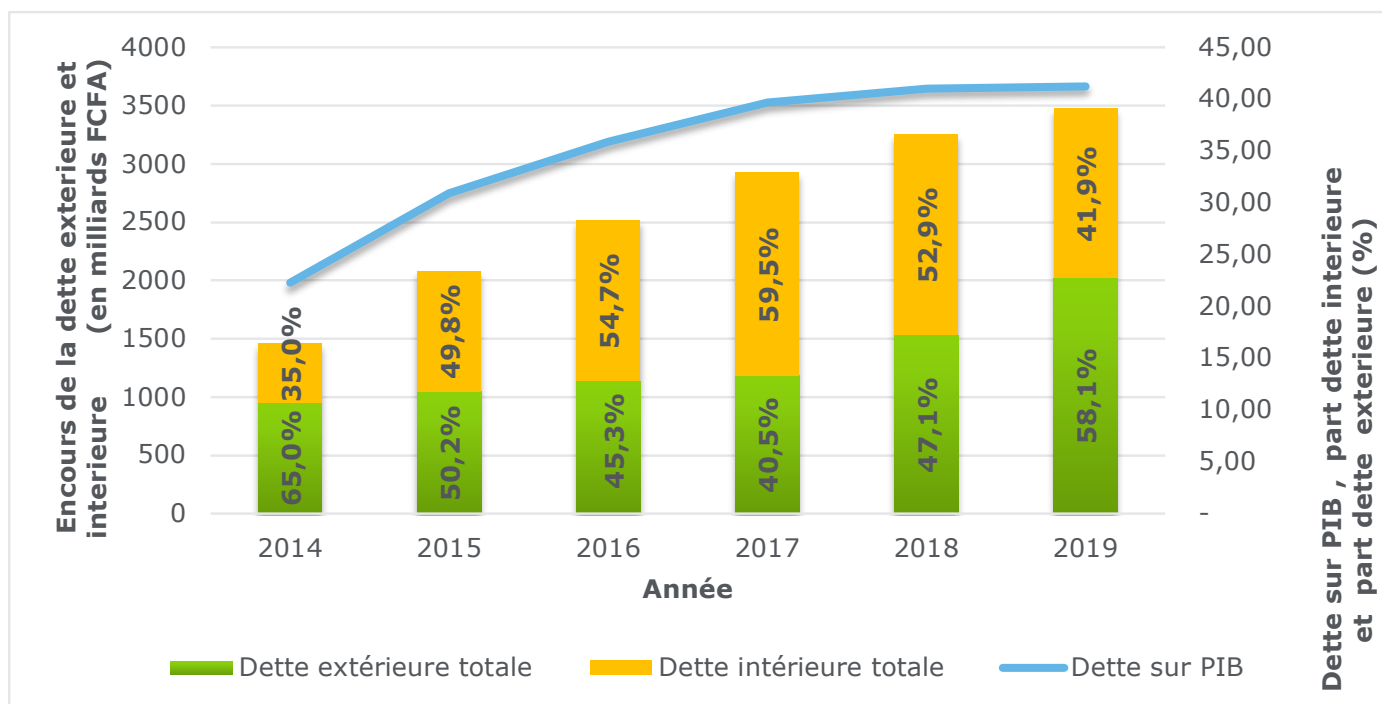


Source : CAA (2014-2019) ; FMI (Prévision 2020-2024) <sup>45</sup>

En termes de composition, la dette extérieure a connu à partir de 2018, une hausse contrairement à la dette intérieure qui s'est inscrite dans une dynamique baissière.

<sup>45</sup> FMI, *Cartastrophe Containment and relief trust*, page 19

Figure 17. Pourcentage de dette intérieure et de dette extérieure



Source : CAA-Benin

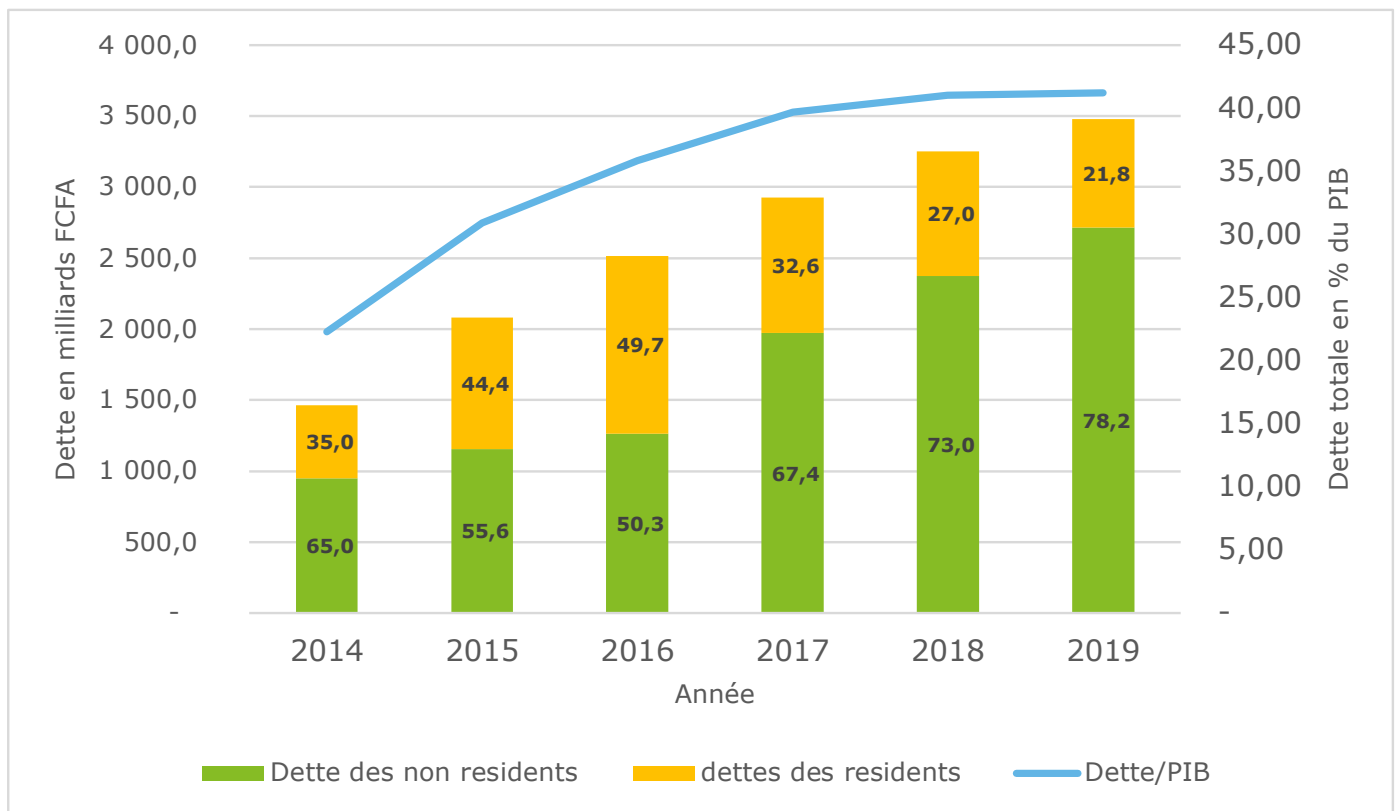
La hausse de la dette extérieure est induite par l'effet combiné du reprofilage de la dette de 2018 et de l'euro bond de mars 2019. En effet l'opération de reprofilage de la dette d'octobre 2018, qui a conduit à émettre une dette extérieure bon marché et à long terme pour racheter une dette intérieure plus chère et à échéance plus courte, a commencé à rééquilibrer la composition du stock de la dette. Fin décembre 2018, la dette extérieure représentait 47,1 % de la dette totale, tandis que la dette intérieure représentait 52,9 % de la dette. Ensuite, avec l'émission d'euro-obligations de mars 2019, la part de la dette extérieure a encore augmenté pour atteindre 58,1 % de la dette totale en 2019 contre une part de 41,9 % pour la dette intérieure.

La dette envers les créanciers non-résidents est composée de la dette libellée en devises, de la dette

contractée auprès de la BOAD et des souscriptions des investisseurs étrangers (autres que les banques béninoises) aux titres publics. La dette envers les créanciers résidents est constituée des souscriptions des banques et autres investisseurs béninois aux titres publics et des prêts directs de l'Etat auprès des banques locales.

La part de la dette des non-résidents a connu une hausse à partir de 2017 contrairement à la dette des résidents. En 2019, la dette des résidents est ressortie à 21,8 % de la dette totale contre 78,2 % pour la dette des non-résidents. Cette hausse de la dette des non-résidents est induite par l'opération de reprofilage qui a permis à l'Etat de substituer une partie de la dette intérieure par un financement international de maturité plus longue et moins coûteuse.

**Figure 18. Répartition de la dette publique entre résidents et non-résidents**

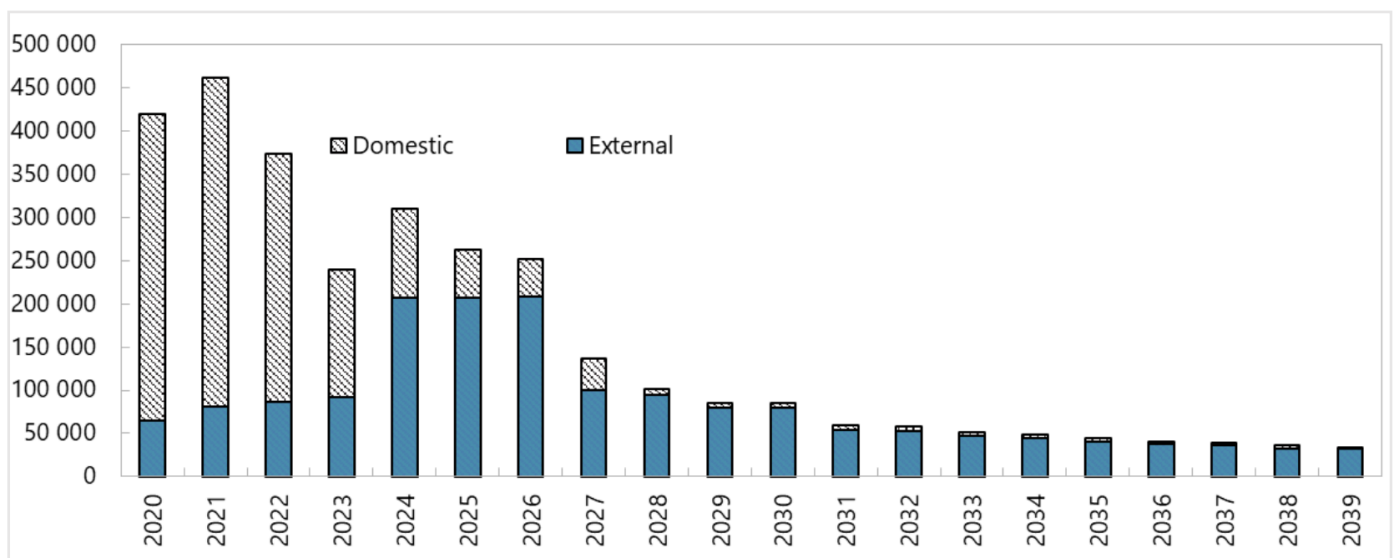


Source : CAA/BÉNIN/Rapport de gestion de la dette 2015-2018.

### 9.1.2. Profil temporel de la dette à rembourser

Le profil temporel de la dette à rembourser au 31 décembre 2019 montre sur la période 2019-2023 que la dette à rembourser est dominée par la dette intérieure. La dette extérieure devient prédominante à partir de 2024 jusqu'en 2039. Cela traduit la longue maturité de la dette extérieure.

**Figure 19 Profil d'amortissement de la dette publique au 31 décembre 2019**



Source : CAA

### 9.1.3. Montant de dette à rembourser à court terme

La dette à rembourser à court terme est constituée dans une large mesure par la dette intérieure.

**Tableau 57. Evolution du service de la dette**

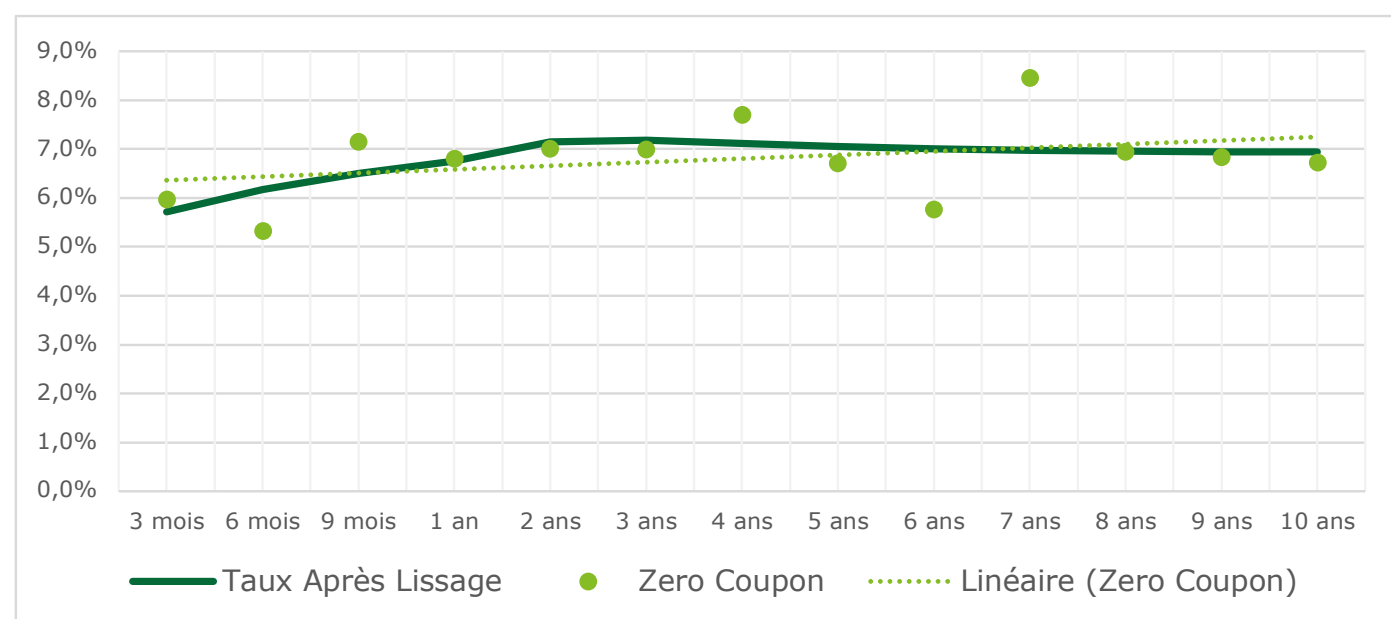
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Dette en devises</b>	<b>30,2</b>	<b>33,7</b>	<b>36,2</b>	<b>69,8</b>	<b>46,28</b>	<b>74,28</b>
Principal	22	23,3	24,3	51,8	28,78	41,71
Intérêts	8,2	10,3	11,9	18	17,5	32,57
<b>Dette en monnaie locale</b>	<b>327,1</b>	<b>293,4</b>	<b>265,3</b>	<b>381,4</b>	<b>718,02</b>	<b>572,70</b>
Principal	304,6	263	200,5	293,1	589,52	465,91
Intérêts	22,5	30,4	64,8	88,3	128,5	106,79
<b>Service de la dette publique</b>	<b>357,3</b>	<b>327,1</b>	<b>301,5</b>	<b>451,2</b>	<b>764,3</b>	<b>646,98</b>
Principal	326,6	286,3	224,8	344,9	618,30	507,62
Intérêts	30,7	40,8	76,7	106,3	146,00	139,36

Source : CAA Rapport de gestion de la dette

L'analyse de la courbe des taux au 08 mai 2020 montre que le taux zéro coupon à un an est ressorti à 5,32 %, contre 6,81 % au 27 décembre 2019. Après lissage, il était de 5,59 % au 08 mai 2020 contre 6,7 % au 27 décembre 2019. Au 27 décembre 2019, le taux zéro coupon à 7 ans est le plus élevé avec une valeur de 8,47 % contre 6,80 % au 08 mai 2020. Au 08 mai 2020, le taux zéro coupon le plus élevé est celui à 4 ans avec une valeur de 7,77 %.

Les figures suivantes présentent les courbes<sup>46</sup> de taux à fin décembre 2018 et fin décembre 2019.

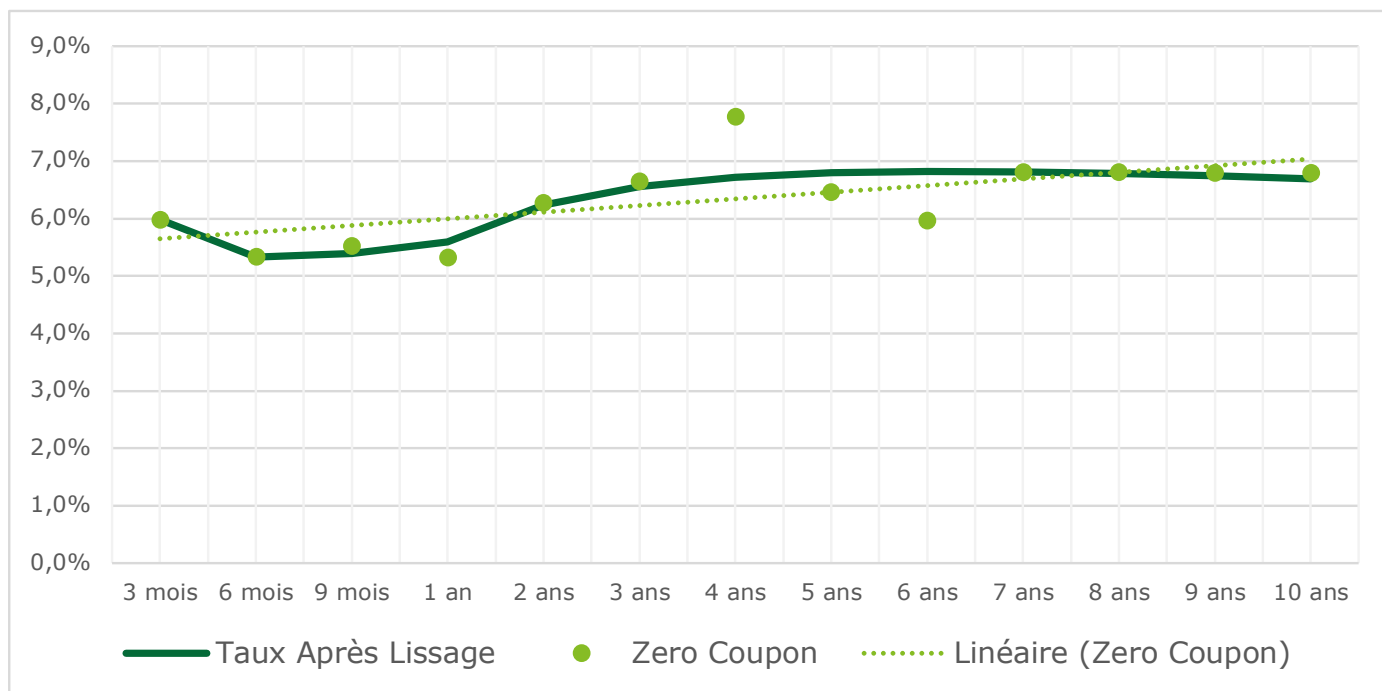
**Figure 20. Courbe des taux au 31 décembre 2019**



Source : Agence UMOA-Titres

<sup>46</sup> Une courbe de taux indique le rendement offert pour les titres de dette d'un émetteur à des échéances différentes.

Figure 21. Courbe des taux au 08 mai 2020



Source : Agence UMOA-Titres

## 9.2. Stratégie d'endettement et viabilité de la dette

### 9.2.1. Description de la stratégie

La stratégie de gestion de la dette à moyen terme participe à la rationalisation et l'efficacité des ressources d'emprunts. Le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale ont élaboré conjointement un outil pour aider les pays dans le processus d'élaboration de leur stratégie de gestion de la dette publique. Le Bénin élabore depuis 2009, à partir de cet outil, un document de stratégie d'endettement public qui est annexé à la loi de finances. L'élaboration dudit document répond au souci de disposer d'un référentiel pour une meilleure gestion de l'endettement public.

Les objectifs de gestion de la dette n'ont pas évolué depuis 2015. Ils sont régis par le décret n° 2015-581 du 18 novembre 2015 portant politique d'endettement et de gestion de la dette publique du Bénin et clairement définis en son article 3. Ils sont formulés comme suit :

- Les besoins de financement de l'Etat et le paiement ponctuel de ses obligations sont satisfaits au coût le plus faible possible dans une perspective de moyen et long-termes ;
- Le risque associé au portefeuille de la dette pu-

blique est maintenu à un niveau prudent ;

- Les indicateurs de viabilité et de soutenabilité de la dette sont en dessous des seuils définis ;
- Le développement des marchés des titres d'Etat est promu.

En cohérence avec les objectifs ci-dessus, les recommandations générales en matière de stratégie d'endettement public pour la période 2020-2024 seront guidées par les orientations suivantes :

- Accorder la priorité à la mobilisation des emprunts extérieurs concessionnels et à l'émission de titres publics pour la couverture du besoin de financement de l'Etat ;
- Limiter l'exposition du portefeuille de la dette publique aux risques de marché. Dans ce cadre, une priorité est accordée aux emprunts à taux d'intérêt fixe ; le recours à des emprunts à taux d'intérêt variable ne pouvant être autorisé que de manière exceptionnelle. Le Gouvernement veillera également à maintenir un portefeuille de dette extérieure diversifié en devises.

Il est attendu en 2020 une baisse du financement en devises au profit du financement en monnaie locale. Toutefois, au cas où les conditions sur le marché fi-

nancier international seraient plus attractives, le recours à une émission d'obligations internationales serait envisagé. Un accent sera mis sur les obligations du Trésor de longue maturité en lien avec les conditions favorables attendues sur le marché financier domestique pour poursuivre l'effort d'allongement de la maturité de la dette en monnaie locale.

Au plan extérieur, la priorité sera toujours accordée aux prêts libellés en euros (afin de contenir le risque de change) et l'effort de mobilisation des ressources concessionnelles sera maintenu.

L'objectif principal de l'Etat en termes de politique économique est de poursuivre la transformation structurelle de l'économie béninoise. De façon spécifique, il s'agira pour l'Etat : i) de poursuivre l'opérationnalisation des Pôles de Développement ; ii) d'accélérer l'exécution des projets en cours et visant globalement un bon maillage du territoire en fibre optique et la disponibilité de l'internet haut et très haut débit ; iii) de poursuivre la valorisation du potentiel touristique national ; iv) de construire des infrastructures de promotion de la culture ; v) de poursuivre des actions visant la modernisation du réseau routier et du cadre de vie ; vi) de renforcer la mise en œuvre de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) et des formations sanitaires ; vii) d'opérationnaliser la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (CIIS) ; viii) de réaliser l'accès universel et durable à l'eau potable ; etc. A cet effet, les besoins de l'Etat seraient couverts en partie par des tirages sur prêts projets pour 216,1 milliards de FCFA et l'émission de bons et obligations du Trésor pour 388,9 milliards de FCFA. Le plafond d'endettement public (montant total des nouveaux engagements de l'Etat vis-à-vis des bailleurs de fonds) s'établirait à 1 014,6 milliards de FCFA.

En lien avec les hypothèses macroéconomiques retenues et la stratégie d'endettement définie, le risque de surendettement du Bénin serait modéré. En effet, le ratio Valeur Actuelle (VA) de la dette/Exportations qui est l'indicateur le plus pertinent afficherait des dépassements ponctuels par rapport à son seuil en 2021 et en 2023 dans un scénario de choc le plus extrême. Lesdits dépassements seraient ponctuels avec les valeurs de 11 points et 14 points respectivement au-dessus du seuil. Le ratio Service de la dette/Exportations resterait en dessous de son seuil

dans le scénario de base, et dépasserait ce seuil de façon ponctuel en 2024 dans un scénario de choc le plus extrême. Dans tous les cas de figure, le taux d'endettement public (VA/PIB) resterait nettement en dessous de son point de référence de 56%, reflétant ainsi les effets positifs des opérations de rebasage d'une part et de la maîtrise de l'endettement d'autre part.

### 9.2.2. Viabilité de la dette publique du Bénin

Le Cadre de viabilité de la Dette (CVD) analyse à la fois la dette extérieure et la dette totale du secteur public. Un taux de 5 % est utilisé pour calculer la valeur actualisée de la dette extérieure. Pour mesurer la viabilité de la dette, les indicateurs d'endettement sont comparés aux seuils indicatifs sur une période de projection.

Dans l'analyse de la soutenabilité de la dette du Bénin, la dette publique comprend la dette de l'administration centrale ainsi que les garanties délivrées par l'administration centrale. L'AVD classe la dette extérieure et intérieure en fonction du critère de la monnaie, permettant de au mieux la structure de la dette publique .

L'analyse de la viabilité de la dette conduite conjointement par le Bénin et les services du FMI en marge de la 6<sup>ème</sup> revue du Programme FEC en Avril 2020 indique que le Bénin affiche un risque modéré de surendettement. Cette appréciation est inchangée par rapport aux AVD de décembre et mai 2019.

Par rapport à l'AVD de 2018, les déterminants de la dynamique de la dette montrent une trajectoire de la dette extérieure plus élevée, contrebalancée par une dette intérieure en replis. Cette évolution est en phase avec le rythme de progression des différents projets financés par ces financements.

Les indicateurs clés de la dette extérieure restent en dessous des seuils applicables dans le scénario de référence.. La VA de la dette extérieure totale rapportée au PIB devrait se stabiliser à environ 17,5 % en moyenne sur la période 2020-2024, pour atteindre 7,5% en 2039. Ainsi, le ratio resterait en dessous du seuil correspondant de 40 % du PIB tout au long de la période de projection.

**Tableau 58. Seuils et repères d'endettement au titre du CVD**

Scenario de reprofilage de la dette					
	VA de la dette extérieure (%)		Service de la dette extérieure (%)		VA de la dette publique totale (%)
	PIB	Exportations	Exportations	Recettes	PIB
<b>Politique moyenne *</b>	<b>40</b>	<b>180</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>55</b>
2019	19,4	115,5	5,4	6,8	36,8
2020	19,1	111,4	7,8	9,9	36,0
2021	18,1	102,0	8,2	10,8	33,0
2022	17,4	96,1	7,7	10,3	31,7
2023	16,4	91,2	7,5	10,0	30,9
2024	17,2	96,0	11,7	15,6	30,0
2029	13,0	49,6	6,0	10,9	26,6
2039	5,4	20,8	2,0	3,4	21,7

Source : Country report FMI décembre 2019 \*Applicable

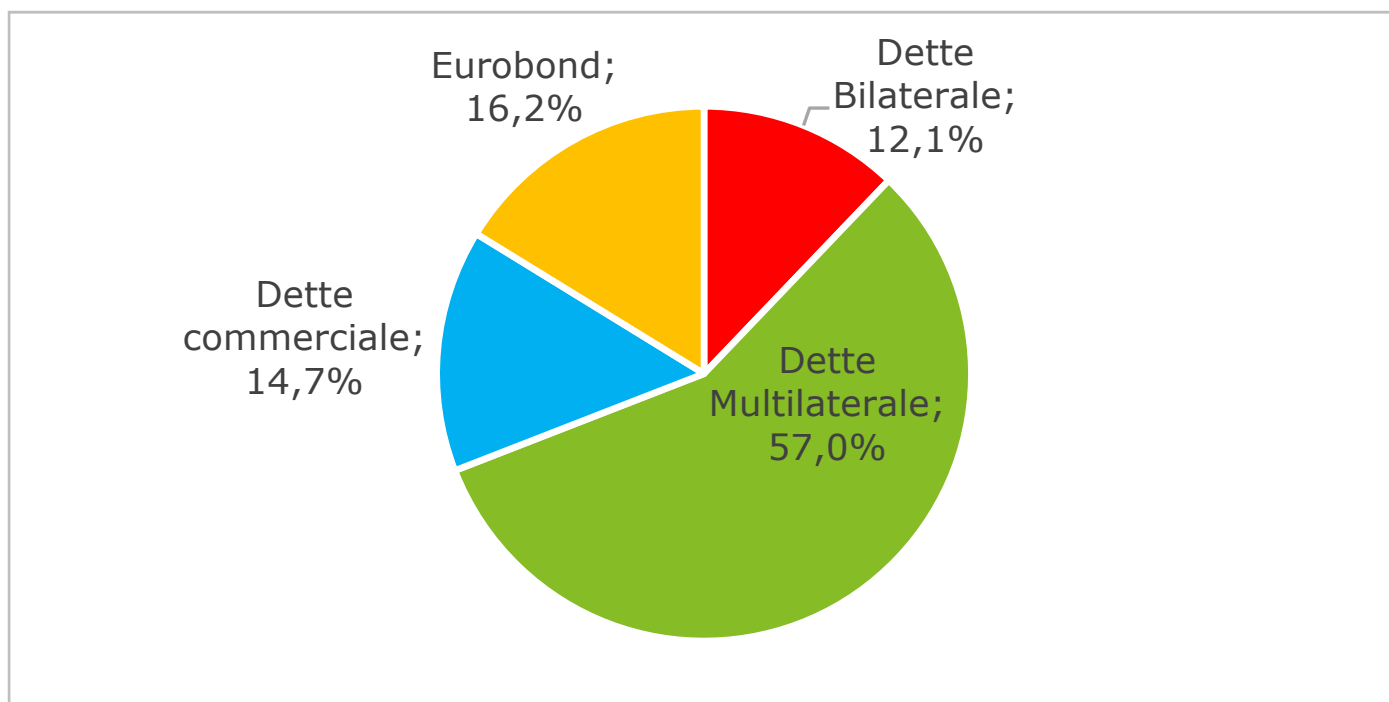
### 9.3. Dette extérieure

#### 9.3.1. Les détenteurs

La dette publique extérieure du Bénin est composée de dettes multilatérale, bilatérale, commerciale et libellé en eurobonds. Fin 2018, la dette extérieure du Bénin est subdivisée en 66,6 % de la dette multi-

latérale, 17,6 % de dette commerciale et 15,8 % de dette bilatérale. En 2019, la part de la dette multilatérale a diminué après l'émission de l'euro-obligation pour s'établir à 57 % contre respectivement 16,2 % pour les eurobonds, 14,7 % pour la dette commerciale et 12,1 % au titre de la dette bilatérale.

**Figure 22. Répartition du stock de la dette extérieure par détenteurs en 2019**



Source : CAA

La répartition de la dette multilatérale par bailleurs montre que le groupe de la Banque Mondiale, notamment l'Association Internationale de Développement (IDA) détient la plus grande part, soit 28,4 % de la dette totale extérieure. L'IDA est suivie par le Fonds africain de développement (FAD) avec 13 % de la dette totale extérieure. Du côté de la dette bilatérale, la Chine constitue le principal créancier avec une part de 8,5 % de la dette extérieure totale.

**Tableau 59. de la dette extérieure par détenteur au 31 décembre 2019**

	Dette totale (milliards de FCFA)	Exprimée en % de la dette extérieure totale	Exprimée en % du PIB nominal
<b>Dette extérieure totale</b>	2020,68	100	24,0
<b>Bilatérale</b>	245,33	12,14	2,9
Dont Chine	174,1*	8,47	2,1
Dont autres	87,1*	3,67	1,0
<b>Multilatérale</b>	1150,9	57,9	13,6
Dont Banque mondiale - IDA	574,1*	28,41	6,8
Dont BAD (FAD)	261,9*	12,96	3,1
Dont autres	315,0*	15,59	3,7
<b>Commerciale</b>	<b>296,47</b>	<b>14,67</b>	<b>3,5</b>
<b>Eurobonds</b>	<b>327,98</b>	<b>16,23</b>	<b>3,9</b>

Source : CAA Bulletin Statistique de la dette au 31 décembre 2019. \*Calculs effectués sur la base de la distribution et du total de la dette extérieure

### 9.3.2. Situation des paiements de la dette extérieure

Le service de la dette extérieure comprend le principal et les intérêts plus les commissions. Il a évolué de façon erratique au cours de la période sous revue. Le service de la dette est ressorti à fin 2019 à 74,3 milliards de FCFA contre 45,9 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 62 % induite aussi bien par le principal de la dette que les intérêts et commissions. Le principal en 2019 a enregistré une hausse de 45 % en ressortant à 41,7 milliards de FCFA contre 28,8 milliards de FCFA en 2018. Les intérêts plus commissions ont quant à eux enregistré une hausse de 91 % en s'affichant à 32,6 milliards de FCFA contre 17,1 milliards FCFA un an plus tôt.

**Tableau 60. Vue détaillée du paiement de la dette extérieure**

Créanciers	2015			2016			2017			2018			2019		
	P	IC	Total	P	IC	Total	P	IC	Total	P	IC	Total	P	IC	Total
bilatéraux officiels	10,9	2,7	13,6	11,3	2,9	14,2	7,2	5	12,2	7,5	5,6	13,2	10,7	12,7	23,4
Créanciers multilatéraux	12,4	7,6	20	13	9	22	44,6	13	57,6	21,2	11,5	32,7	31,0	19,9	50,9
TOTAL	23,3	10,3	33,6	24,3	11,9	36,2	51,8	18	69,8	28,8	17,1	45,9	41,7	32,6	74,3

Source : CAA. Bulletin statistique



### 9.3.3. Devises de la dette

La dette extérieure est émise dans plusieurs devises avec une proportion plus importante pour l'Euro (53 %), le dollar US (23,4 %), et le Yuan (14 %) au 31 décembre 2019. En lien avec l'arrimage du Franc

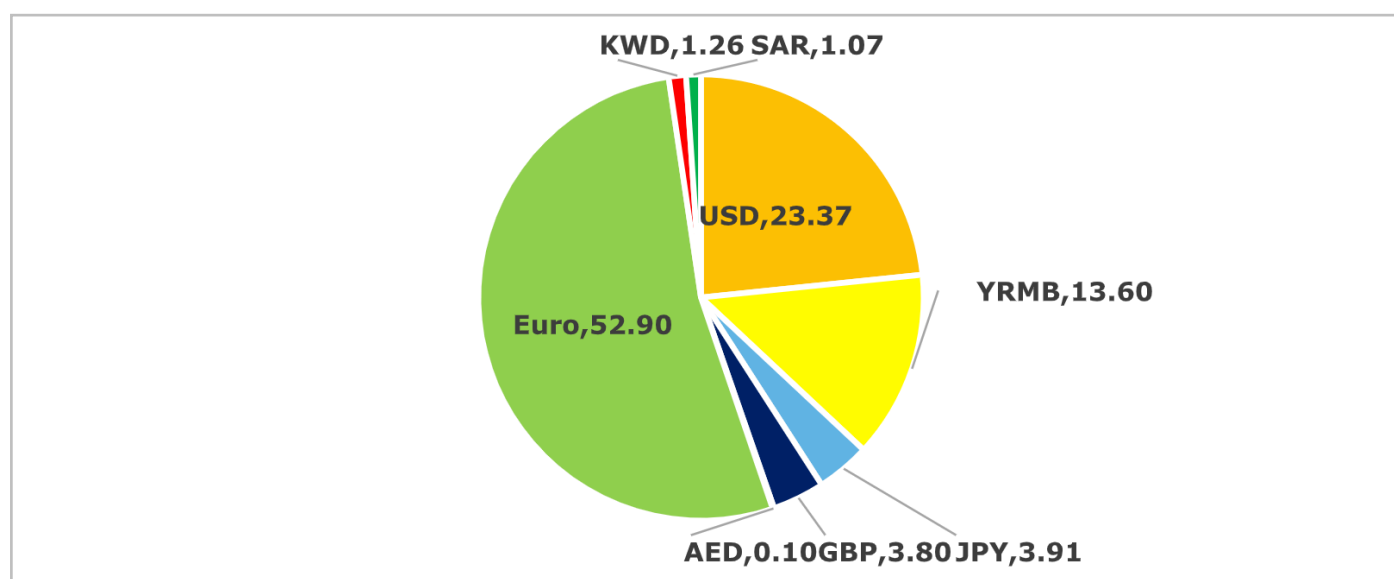
CFA à l'Euro, la dette libellée en Euro n'est pas exposée à des fluctuations de cours. Avec le dollar, le portefeuille de la dette extérieure reste fortement exposé au risque de taux de change.

**Tableau 61. Vue détaillée de la dette en devise au 31 décembre 2019<sup>47</sup>**

Devise	Dette totale libellée originellement dans cette devise**	Taux de change FCFA au 31 décembre 2019*	Dette totale exprimée en milliards de FCFA	Taux de change en EUR au 31 décembre 2019*	Dette totale exprimée en EUR	Distribution de la dette selon les devises
EUR	1 629 588 098	655,9570	1068,94	1,00	1 629 588 098	52,90
USD	808 751 882	583,9033	472,23	0,89	719 914 531	23,37
CNY	3 273 980 972	83,8766	274,61	0,13	418 640 673	13,6
JPY	14 687 407 493	5,3793	79,01	0,01	120 451 429	3,91
GBP	99 594 017	770,9885	76,79	1,18	117 059 222	3,80
AED	12 709 205	158,9934	2,02	0,24	3 080 508	0,10
KWD	13 205 197	1928,0717	25,46	2,94	38 814 380	1,26
SAR	138 858 234	155,7076	21,62	0,24	32 961 473	1,07

Source : CAA \*fxtop.com/fr/historique-taux-change.php \*\* calculs des auteurs sur la base de la distribution et du total de la dette extérieure

**Figure 23. Répartition de la dette extérieure par devise au 31 décembre 2019**



Source : CAA

<sup>47</sup> Le DTS étant composé du dollar US (41,73 %), de l'Euro (30,93 %), du Yuan renminbi (10,92 %), du Yen (8,33 %) et de la Livre sterling (8,09 %), il a été décomposé suivant ses différentes monnaies. Ce qui explique l'évolution des taux au niveau de ces devises.

## 9.4. Dette intérieure

### 9.4.1. Présentation de la situation au 31 décembre 2019

La dette intérieure est dominée par les titres publics (bons et obligations du Trésor) qui représentent 83,2 % de l'encours suivis des financements bancaires (16,8 %). Les bons et obligations du Trésor sont ressortis à 1212,04 en 2019 et représentaient 17,3 % du PIB. Les prêts bancaires se sont affichés à 243,87 milliards FCFA, soit 2,9 % du PIB.

Tableau 62. Vue détaillée de la dette en monnaie locale au 31 décembre 2019

	Dette domestique exprimée en valeur (milliards de FCFA)	Dette intérieure exprimée en % de la dette domestique totale	Dette intérieure exprimée en % du PIB nominal 2019
<b>Dette intérieure totale</b>	1455,91	100,0	17,3
<b>Titres publics</b>	1212,04	83,2	14,4
Bons du Trésor	21,95	1,5	0,3
OAT	1190,10	81,7	14,1
<b>Prêt bancaire</b>	<b>243,87</b>	<b>16,8</b>	<b>2,9</b>
Banque commerciale locales et BOAD	243,87	16,8	2,9

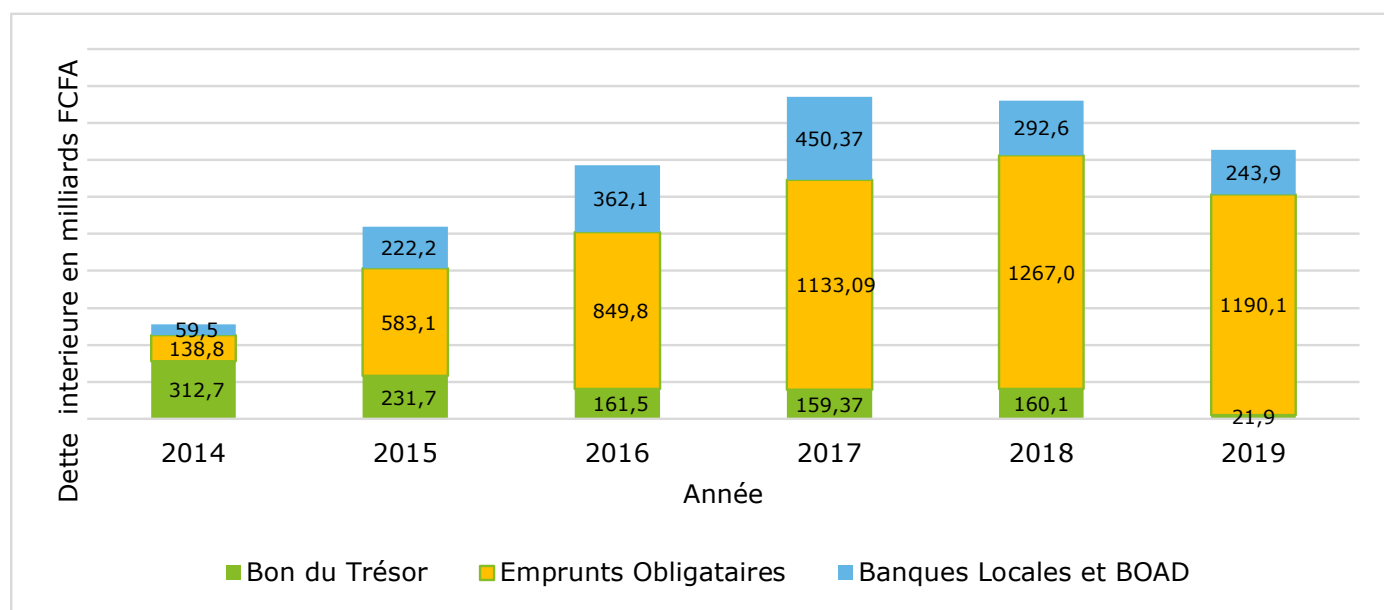
Source : CAA

### 9.4.2. Evolution de la composition de la dette intérieure

La dette publique intérieure du Bénin a considérablement augmenté entre 2014 et 2017, principalement en raison de la dépendance croissante à l'égard du marché obligataire régional pour lever des fonds. Elle s'est inscrite en repli en 2018 et 2019 à la suite de

l'opération de reprofilage de la dette en 2018 et de l'émission d'eurobonds en 2019. En fin 2019, 81,7 % des engagements intérieurs étaient constitués de titres d'État émis sur le marché financier régional (Obligations du Trésor), soit 1 190,10 milliards FCFA.

Figure 24. Encours de la dette intérieure par nature d'instruments



Source : CAA, Bulletin statistique de la dette

Les prêts bancaires constituent la deuxième composante de la dette intérieure. A l'instar des obligations du Trésor, les prêts bancaires avaient progressé plus rapidement entre 2014 et 2017 avant de connaître un repli à partir de 2018. Lesdits prêts sont ressortis à 243,9 milliards FCFA en 2019 contre 292,6 milliards FCFA en 2018, soit un repli de 16,6 %. A la suite des prêts bancaires, il y a les bons de trésor qui ont enregistré une baisse considérable de 86,3 % pour s'établir à 21,9 milliards FCFA en 2019.

### 9.4.3. Situation des paiements de la dette intérieure

Le service de la dette intérieure est ressorti en 2019 à 572,7 milliards FCFA contre 672,1 milliards FCFA en 2018, soit un repli de 14,8 %. Ce niveau du service de la dette est induit par le principal qui s'est établi à 465,9 milliards FCFA en 2019 contre 560,7 milliards FCFA en 2018, soit une baisse de 16,9 %. Le service de la dette a aussi enregistré un léger repli de 0,4 % pour s'établir à 106,8 milliards FCFA en 2019 contre 111,4 milliards FCFA.

**Tableau 63. Vue détaillée des paiements de la dette intérieure**

Créanciers	2015			2016			2017			2018			2019		
	P	IC	Total	P	IC	Total	P	IC	Total	P	IC	Total	P	IC	Total
Secteur Bancaire	10,7	7,1	17,8	12,2	12,9	25,1	22,8	23	45,8	216,8	29,0	245,8	59,4	22,3	81,7
Secteurs non Bancaires	252,3	23,3	275,6	188,3	51,9	240,2	270,2	65,3	335,5	344,0	82,3	426,3	406,5	84,5	491,0
<b>TOTAL</b>	<b>263,0</b>	<b>30,4</b>	<b>293,4</b>	<b>200,5</b>	<b>64,8</b>	<b>265,3</b>	<b>293,0</b>	<b>88,3</b>	<b>381,3</b>	<b>560,7</b>	<b>111,4</b>	<b>672,1</b>	<b>465,9</b>	<b>106,8</b>	<b>572,7</b>

Source : CAA

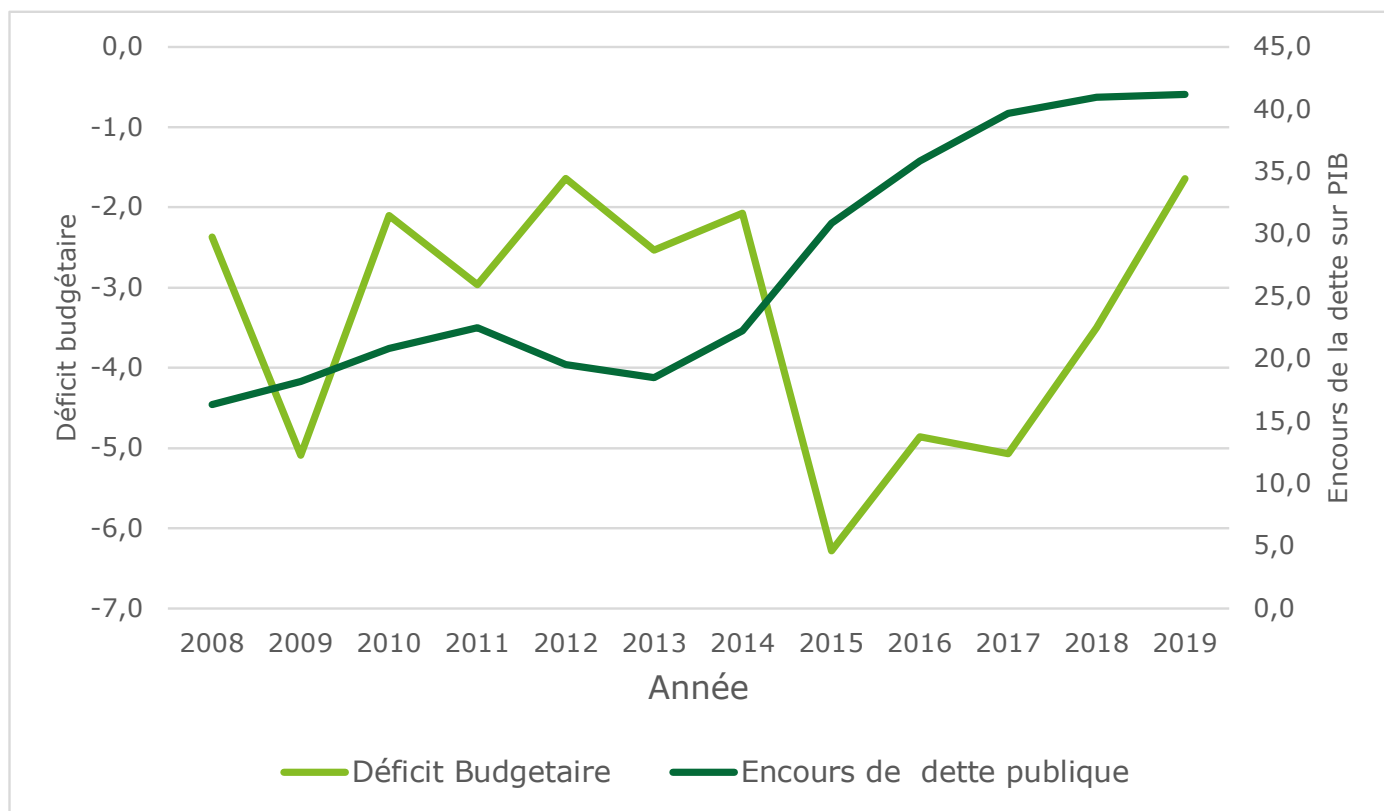
En termes de créancier, le service de la dette payé aux secteurs non bancaires a représenté, en 2019, 85,7 % du service de la dette intérieure contre 63,4 % en 2018. En termes de variation, le service payé aux secteurs non bancaires est en hausse de 15,2 % en 2019 par rapport à son niveau de 2018.

Quant au service payé au secteur bancaire, il a représenté 14,3 % en 2019 contre 36,6 % en 2018. En termes de variation, il a enregistré un repli de 66,8 % en 2019 par rapport à son niveau de 2018.

## 9.5. Viabilité et soutenabilité

Le déficit budgétaire, hors dons, s'est accru en 2015 en ressortant à 5,9 % du PIB contre 1,4 % en 2014. A partir de 2016, il est noté une amélioration progressive du déficit budgétaire qui est ressorti à 1,6 % en 2019. Au cours de la période 2014 - 2019, l'encours de la dette sur le PIB comme décrit ci-dessus a connu une hausse en lien avec les options de mobilisation de ressources et de la progression satisfaisante des projets financés. Sur la période 2020 - 2024 le taux d'endettement devrait s'inscrire dans une tendance baissière pour atteindre 37,6% en 2024 largement en deçà du seuil communautaire de 70%.

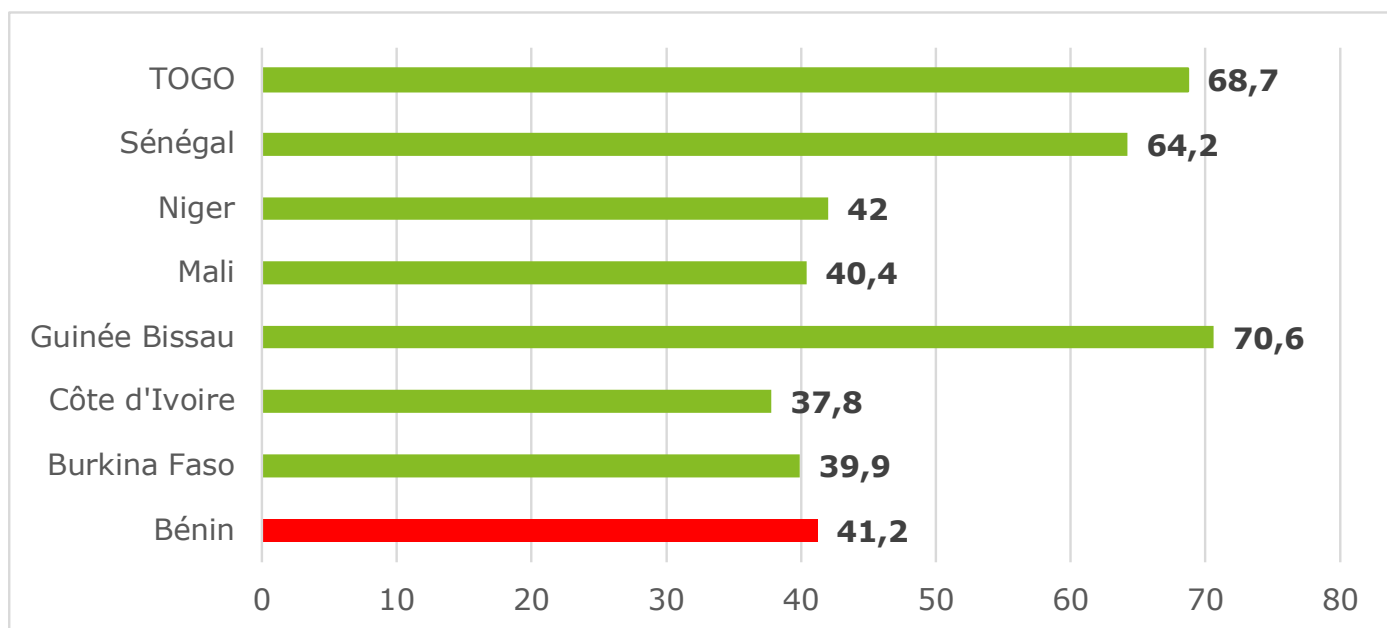
**Figure 25. Evolution du déficit budgétaire hors dons et de l'encours de la dette sur PIB**



Source : DGAE

En 2019, le Bénin est le quatrième pays de l'UEMOA le moins endetté après la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali.

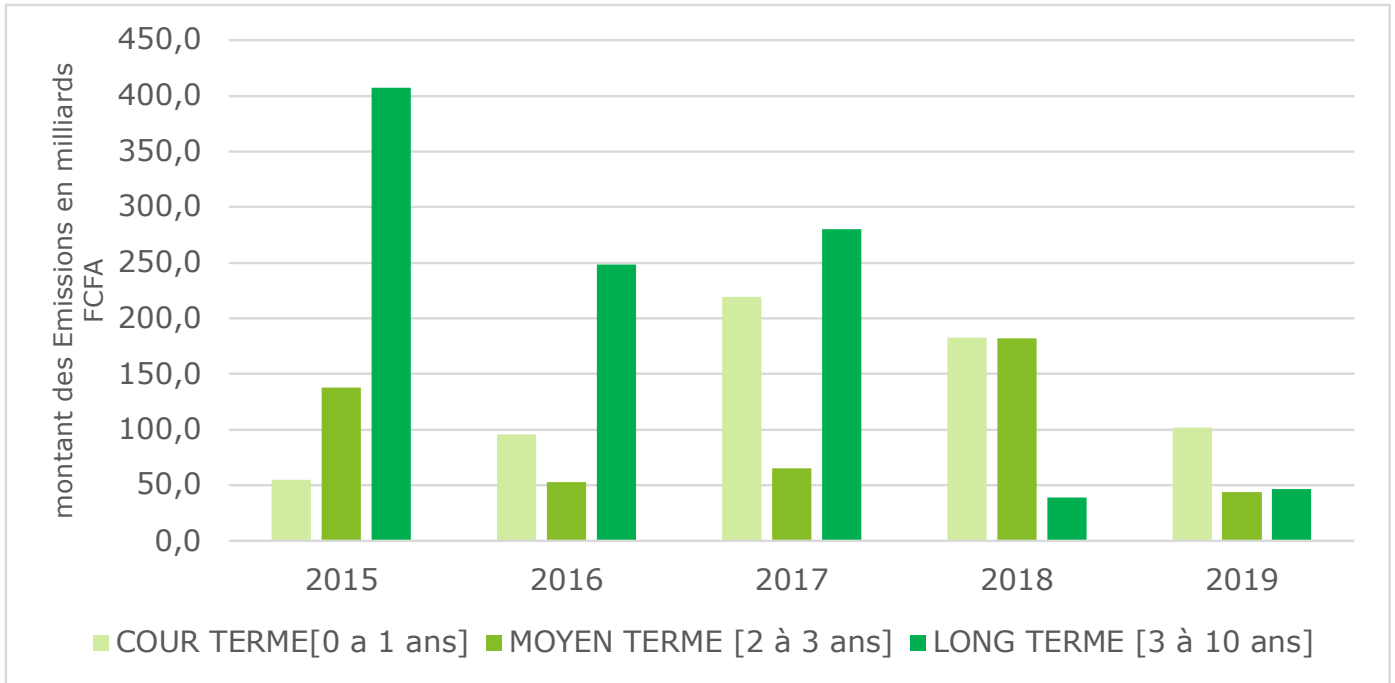
**Figure 26. Niveau de dette des administrations publiques des 8 pays de l'UEMOA en 2019 (en % du PIB)**



Source : FMI, Avril 2020

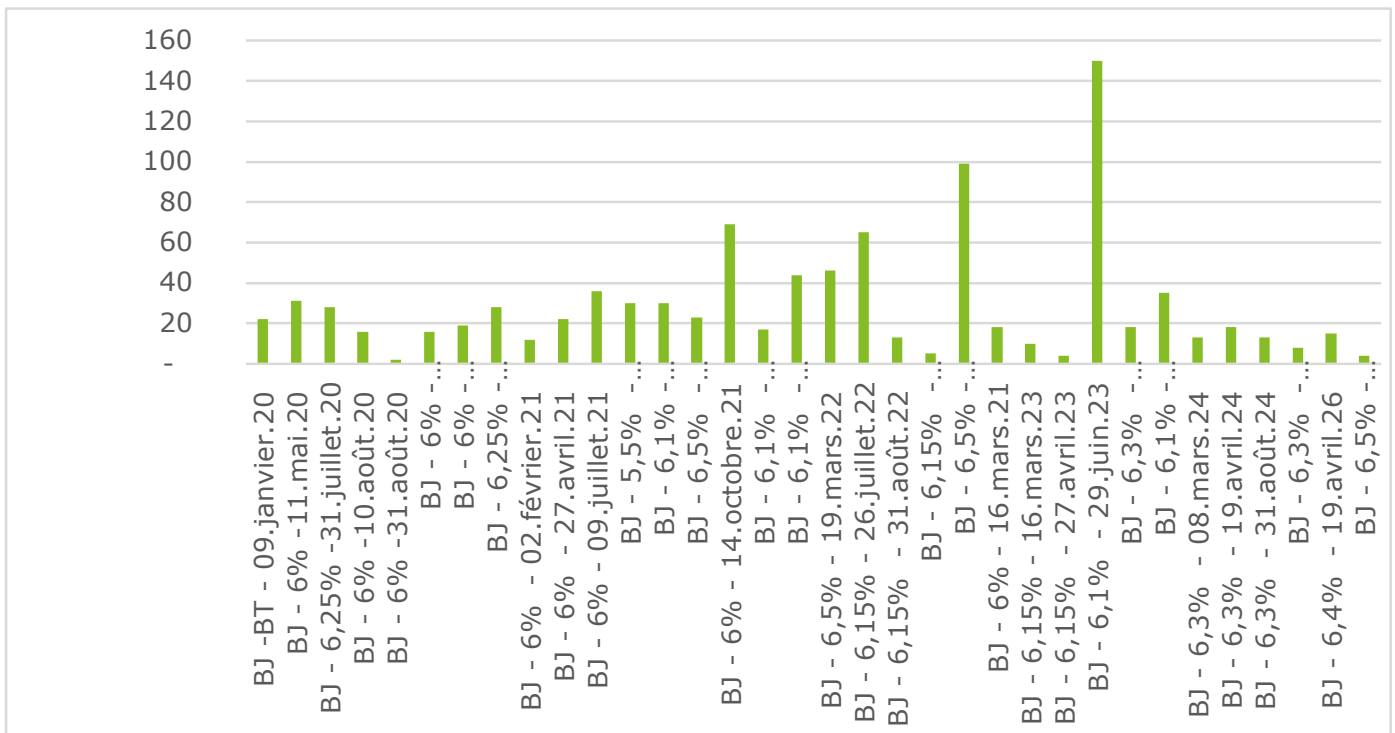
## 10.1. Détail des émissions du pays de 2015 à 2019

Figure 27. Situation des émissions obligataires de court, moyen et long terme



Source : Agence UMOA-Titres

Figure 28. Situation de l'encours des titres selon la maturité au 31 décembre 2019 (milliards de FCFA)



Source : Agence UMOA-Titres

**Tableau 64. Détail des émissions du Bénin de 2015 à 2019**

ÉMETTEUR	INSTRUMENT	DATE DE L'OPÉRATION	DATE DE VALEUR	ÉCHÉANCE	MATURITÉ (MOIS)	DIFFÉRÉ (ANNÉE)	MONTANT (MILLIONS DE FCFA)	MONTANT SOUMIS (MILLIONS DE FCFA)	MONTANT RETENU (MILLIONS DE FCFA)	ISIN
Bénin	BAT	13/06/2019	14/06/2019	12/09/2019	3	--	25 000	26 646,00	26 646,00	BJ0000001251
Bénin	BAT	16/05/2019	17/05/2019	14/11/2019	6	--	25 000	50 911,00	27 500,00	BJ0000001244
Bénin	OAT	18/04/2019	19/04/2019	17/04/2024	60	--	30 000	58 104,51	18 447,44	BJ0000001228
Bénin	OAT	18/04/2019	19/04/2019	17/04/2026	84	5	30 000	16 502,56	14 552,56	BJ0000001236
Bénin	OAT	07/03/2019	08/03/2019	08/03/2024	60	--	15 000	20 319,99	13 319,99	BJ0000001210
Bénin	BAT	21/02/2019	22/02/2019	22/08/2019	6	--	25 000	26 890,00	25 000,00	BJ0000001202
Bénin	OAT	07/02/2019	08/02/2019	25/01/2022	36	--	20 000	40 082,57	22 000,00	BJ0000001194
Bénin	OAT	24/01/2019	25/01/2019	25/01/2022	36	--	20 000	47 425,11	22 000,00	BJ0000001194
Bénin	BAT	09/01/2019	11/01/2019	09/01/2020	12	--	20 000	36 211,00	21 947,00	BJ0000001186
Bénin	OAT	14/12/2018	17/12/2018	11/05/2020	36	--	25 000	29 391,05	18 991,05	BJ0000000790
Bénin	OAT	29/11/2018	30/11/2018	30/11/2021	36	--	15 000	24 036,25	16 500,00	BJ0000001178
Bénin	OAT	25/10/2018	26/10/2018	17/09/2021	36	--	15 000	23 462,29	13 322,29	BJ0000001160
Bénin	OAT	18/09/2018	19/09/2018	19/09/2021	36	--	15 000	25 718,92	16 500,00	BJ0000001160
Bénin	OAT	06/09/2018	07/09/2018	07/09/2021	36	--	50 000	37 021,11	35 221,00	BJ0000001152
Bénin	OAT	06/09/2018	07/09/2018	07/09/2023	60	3	50 000	18 019,17	18 019,00	BJ0000001145
Bénin	BAT	09/08/2018	10/08/2018	07/02/2019	6	--	25 000	65 668,00	27 500,00	BJ0000001111
Bénin	BAT	10/07/2018	11/07/2018	09/07/2019	12	--	25 000	28 624,00	27 500,00	BJ0000001103
Bénin	BAT	05/07/2018	09/07/2018	07/07/2019	12	--	70 000	62 833,00	41 114,00	BJ0000001087
Bénin	OAT	05/07/2018	09/07/2018	09/07/2021	36	--	70 000	35 932,34	35 885,00	BJ0000001095
Bénin	BAT	21/06/2018	13/09/2018	13/09/2018	12	--	20 000	24 579,00	22 000,00	BJ0000001079
Bénin	OAT	24/05/2018	13/09/2018	16/03/2021	36	--	20 000	9 638,70	9 638,70	BJ0000001004
Bénin	OAT	26/04/2018	27/04/2018	27/04/2021	36	--	25 000	21 916,73	21 916,73	BJ0000001046
Bénin	OAT	26/04/2018	27/04/2018	27/04/2023	60	--	25 000	3 934,47	3 934,47	BJ0000001053
Bénin	BAT	13/04/2018	16/04/2018	15/04/2019	12	--	20 000	50 381,00	22 000,00	BJ0000001038
Bénin	BAT	29/03/2018	30/03/2018	28/06/2018	3	--	20 000	24 369,00	22 000,00	BJ0000001020
Bénin	OAT	15/03/2018	16/03/2018	16/03/2021	36	--	35 000	10 228,00	10 228,00	BJ0000001004
Bénin	OAT	15/03/2018	16/03/2018	16/03/2023	60	--	35 000	8 109,84	8 109,84	BJ0000001012
Bénin	OAT	15/02/2018	16/02/2018	02/02/2021	36	--	15 000	10 006,32	6 838,32	BJ0000000998
Bénin	OAT	01/02/2018	02/02/2018	02/02/2021	36	--	15 000	6 421,99	5 003,57	BJ0000000998
Bénin	BAT	11/01/2018	12/01/2018	10/01/2019	12	--	20 000	19 998,00	19 998,00	BJ0000000980
Bénin	BAT	07/12/2017	08/12/2017	07/06/2018	6	--	35 000	9 855,00	9 855,00	--
Bénin	OAT	07/12/2017	08/12/2017	08/12/2020	36	--	35 000	19 152,76	19 152,76	--
Bénin	BAT	09/11/2017	10/11/2017	08/11/2018	12	--	25 000	18 644,00	15 644,00	BJ0000000923
Bénin	BAT	09/11/2017	10/11/2017	08/11/2018	12	--	25 000	18 644,00	15 644,00	BJ0000000923
Bénin	OAT	18/10/2017	19/10/2017	22/09/2020	36	--	25 000	20 165,00	14 060,00	BJ0000000881
Bénin	BAT	09/10/2017	10/10/2017	20/09/2018	12	--	15 000	35 835,00	16 500,00	BJ0000000873
Bénin	BAT	21/09/2017	30/09/2018	30/09/2018	12	--	55 000	8 877,00	8 847,00	--
Bénin	OAT	21/09/2017	30/09/2018	30/09/2018	120	--	55 000	5 915,50	4 415,50	BJ0000000907
Bénin	OAT	21/09/2017	30/09/2018	30/09/2018	60	--	55 000	10 238,50	5 238,50	BJ0000000899
Bénin	OAT	21/09/2017	30/09/2018	30/09/2018	36	--	55 000	4 201,90	2 330,04	BJ0000000881
Bénin	OAT	21/09/2017	30/09/2018	30/09/2018	84	--	55 000	11 635,00	8 349,00	--
Bénin	OAT	30/08/2017	31/08/2017	31/08/2020	36	--	25 000	15 257,00	2 404,44	--
Bénin	OAT	30/08/2017	31/08/2017	31/08/2024	84	--	25 000	12 746,56	12 520,56	--
Bénin	OAT	30/08/2017	31/08/2017	31/08/2022	60	--	25 000	13 575,00	12 575,00	--
Bénin	OAT	09/08/2017	10/08/2017	10/08/2020	36	--	25 000	20 134,00	15 634,00	BJ0000000832
Bénin	OAT	25/07/2017	26/07/2017	26/07/2022	60	--	60 000	65 430,77	65 430,77	BJ0000000824
Bénin	BAT	05/07/2017	06/07/2017	04/10/2017	3	--	25 000	43 197,00	27 500,00	BJ0000000816
Bénin	BAT	10/05/2017	11/05/2017	09/05/2018	12	--	35 000	21 365,00	21 365,00	BJ0000000782
Bénin	BAT	10/05/2017	11/05/2017	08/11/2017	6	--	35 000	8 100,00	5 155,00	BJ0000000774
Bénin	OAT	10/05/2017	11/05/2017	11/05/2020	36	--	35 000	15 071,00	11 980,00	BJ0000000790

Bénin	OAT	10/05/2017	11/05/2017	11/05/2020	36	--	35 000	15 071,00	11 980,00	BJ0000000790
Bénin	BAT	13/04/2017	14/04/2017	12/04/2018	12	--	35 000	43 142,00	35 000,00	BJ0000000766
Bénin	BAT	21/03/2017	22/03/2017	19/09/2017	6	--	25 000	27 472,00	12 750,00	--
Bénin	BAT	21/03/2017	22/03/2017	20/06/2017	3	--	25 000	14 884,00	14 750,00	--
Bénin	BAT	02/02/2017	03/02/2017	01/02/2018	12	--	35 000	24 962,00	22 462,00	BJ0000000733
Bénin	BAT	18/01/2017	19/01/2017	17/01/2018	12	--	27 000	37 398,00	29 700,00	BJ0000000725
Bénin	OAT	03/11/2016	04/11/2016	14/10/2021	60	--	25 000	31 062,50	25 000,00	BJ0000000717
Bénin	OAT	13/10/2016	14/10/2016	14/10/2021	60	--	40 000	80 068,00	44 000,00	BJ0000000717
Bénin	OAT	02/09/2016	05/09/2016	05/09/2021	60	--	35 000	30 547,20	29 547,20	BJ0000000709
Bénin	BAT	19/07/2016	20/07/2016	18/07/2017	12	--	35 000	40 995,00	35 000,00	BJ0000000691
Bénin	OAT	28/06/2016	29/06/2016	29/06/2023	84	--	150 000	202 281,00	150 000,00	BJ0000000683
Bénin	BAT	13/04/2016	14/04/2016	12/04/2017	12	--	30 000	55 930,00	33 000,00	BJ0000000675
Bénin	OAT	15/03/2016	16/03/2016	16/03/2019	36	--	25 000	28 350,00	27 500,00	BJ0000000667
Bénin	BAT	17/02/2016	18/02/2016	15/02/2017	12	--	25 000	32 465,00	27 500,00	BJ0000000659
Bénin	OAT	12/01/2016	13/01/2016	13/01/2019	36	--	25 000	43 250,00	25 000,00	BJ0000000642
Bénin	OAT	17/12/2015	18/12/2015	18/12/2020	60	--	100 000	124 082,00	55 000,00	--
Bénin	OAT	02/12/2015	03/12/2015	03/12/2022	84	--	150 000	234 025,90	165 000,00	BJ0000000626
Bénin	OAT	27/10/2015	28/10/2015	31/07/2020	60	--	30 000	63 210,04	33 000,00	--
Bénin	OAT	30/09/2015	09/07/2015	09/07/2018	36	--	35 000	36 580,00	36 580,00	--
Bénin	OAT	27/08/2015	28/08/2015	31/07/2020	60	--	40 000	64 936,00	44 000,00	--
Bénin	OAT	30/07/2015	31/07/2015	31/07/2020	60	--	30 000	78 807,74	33 000,00	BJ0000000618
Bénin	OAT	08/07/2015	09/07/2015	09/07/2018	36	--	35 000	44 240,00	35 000,00	BJ0000000600
Bénin	OAT	17/06/2015	18/06/2015	19/03/2022	84	--	30 000	94 072,35	33 000,00	--
Bénin	BAT	13/05/2015	15/05/2015	11/05/2017	24	--	30 000	58 341,00	33 000,00	--
Bénin	BAT	17/04/2015	20/04/2015	16/04/2017	24	--	30 000	67 635,00	33 000,00	BJ0000000584
Bénin	OAT	18/03/2015	19/03/2015	19/03/2022	84	--	40 000	111 834,36	44 000,00	--
Bénin	BAT	18/02/2015	19/02/2015	17/02/2016	12	--	25 000	49 830,00	25 000,00	--
Bénin	BAT	13/01/2015	14/01/2015	12/01/2016	12	--	30 000	50 704,00	30 000,00	--

Source : Agence UMOA-Titres

## 10.2. Détail des titres en vie en fin 2019

Tableau 65. Détail des titres en vie en fin 2019

Emetteur	Libellé	ISIN	Maturité (années)	Date d'émission	TMP	Coupon	Encours en fin année N (millions FCFA)
BÉNIN	BJ-BT-12mois- 10/01/19	BJ0000000980	12 mois	11/01/2018	6,34%		20 000
BÉNIN	BJ-5,5%-3ans -13/01/19	BJ0000000642	3ans	12/01/2016	5,63%		25 000
BÉNIN	BJ-BT-6mois 07/02/19	BJ0000001111	6mois	09/08/2018	5,86%		28 000
BÉNIN	BJ-5,5%-3ans-16/03/19	BJ0000000667	3ans	15/03/2016	6,06%		28 000
BÉNIN	BJ-BT-12 mois-15/04/19	BJ0000001038	12 mois	13/04/2018	6,26%		22 000
BÉNIN	BJ-BT-12mois-20/06/19	BJ0000001079	12 mois	21/06/2018	6,08%		22 000
BÉNIN	BJ-BT-12mois- 07/07/19	BJ0000001087	12 mois	05/07/2018	6,19%		41 000
BÉNIN	BJ-BT-12mois-09/07/19	BJ0000001103	12 mois	10/07/2018	6,29%		28 000
BÉNIN	BJ-6%-3ans-11/05/20	BJ0000000790	3ans	10/05/2017			31 000
BÉNIN	BJ-6,25%- 5ans-31/07/20	BJ0000000618	5ans	30/07/2015	-		55 000
BÉNIN	BJ-6%-3ans-10/08/20	BJ0000000832	3ans	09/08/2017			16 000
BÉNIN	BJ-6%-3ans-31/08/20	BJ0000000840	3ans	30/08/2017			2 000
BÉNIN	BJ-6%-3ans-22/09/20	BJ0000000881	3ans	21/09/2017			16 000
BÉNIN	BJ-6%-3ans-08/12/20	BJ0000000972	3ans	07/12/2017			19 000
BÉNIN	BJ-6,25%- 5 ans-18/12/20	BJ0000000634	5ans	17/12/2015	6,48%		55 000
BÉNIN	BJ-6%-3ans-02/02/21	BJ0000000998	3ans	01/02/2018	6,89%		5 000
BÉNIN	BJ-6%-3ans-02/02/21	BJ0000000998	3ans	15/02/2018	7,24%		7 000
BÉNIN	BJ-6%-3ans-16/03/21	BJ0000001004	3ans	15/03/2018	7,68%		8 000
BÉNIN	BJ-6%-3ans-27/04/21	BJ0000001046	3ans	26/04/2018	7,37%		22 000
BÉNIN	BJ-6%-3 ans-09/07/21	BJ0000001095	3ans	05/07/2018	7,49%		36 000
BÉNIN	BJ-5,5%-5ans-05/09/21	BJ0000000709	5ans	02/09/2016	6,35%		30 000
BÉNIN	BJ-6,1%-3ans-07/09/21	BJ0000001152	3ans	06/09/2018	7,46%		35 000
BÉNIN	BJ-6,1%-3 ans-19/09/21	BJ0000001160	3ans	18/09/2018	7,20%		17000
BÉNIN	BJ-6,5%-7ans-10/10/21	BJ0000000535	7ans	09/10/2014	6,92%		34 000
BÉNIN	BJ-6%- 5 ans-14/10/21	BJ0000000717	5ans	13/10/2016	6,58%		44 000
BÉNIN	BJ-6%- 5 ans-14/10/21	BJ0000000717	5ans	03/11/2016	6,97%		25 000
BÉNIN	BJ-6,1%-3ans-30/11/21	BJ0000001178	3ans	29/11/2018	7,33%		17 000
BÉNIN	BJ-6,5%-7ans-19/03/22	BJ0000000576	7ans	18/03/2015	6,57%		62 000
BÉNIN	BJ-6,15%-5 ans-26/07/22	BJ0000000824	5ans	25/07/2017			65 000
BÉNIN	BJ-6,15%- 5ans-31/08/22	BJ0000000865	5ans	30/08/2017			13 000
BÉNIN	BJ-6,15%- 5ans- 22/09/22	BJ0000000899	5ans	21/09/2017			5 000
BÉNIN	BJ-6,5%-7ans- 03/12/22	BJ0000000626	7ans	02/12/2015	6,48%		132 000
BÉNIN	BJ-6,15%- 5ans-16/03/23	BJ0000001012	5ans	15/03/2018	7,12%		10 000
BÉNIN	BJ-6,15%-5ans-27/04/23	BJ0000001053	5ans	26/04/2018	7,06%		4 000
BÉNIN	BJ-6,1%-7ans- 29/06/23	BJ0000000683	7ans	28/06/2016	7,22%		150 000
BÉNIN	BJ-6,3%-5 ans-07/09/23	BJ0000001145	5ans	06/09/2018	7,22%		18 000
BÉNIN	BJ-6,3%- 7ans-31/08/24	BJ0000000857	7ans	30/08/2017			13 000
BÉNIN	BJ-6,3%-7ans- 22/09/24	BJ0000000907	7ans	21/09/2017			8 000
BÉNIN	BJ-6,5%-10 ans- 22/09/27	BJ0000000915	10 ans	21/09/2017			4 000

Source : UMOA-Titres, Statistiques du marché des titres publics



**Adjudication** (pour les titres publics) : vente aux enchères des titres émis par le gouvernement central, Dans la zone UEMOA, elle est organisée par la BCEAO et seules les banques et autres institutions financières régionales qui ont des comptes à la BCEAO peuvent y participer, Les autres entités ne peuvent souscrire aux adjudications que par l'intermédiaire des banques de l'UEMOA,

**Amortissement ou échéance** : période entre le décaissement d'un prêt et son dernier remboursement, composée du délai de grâce et de la période de remboursement,

**Appel public à l'épargne** : appel à concurrence sur le marché financier de titres publics par l'intermédiaire d'une SGI, Il est ouvert à tout épargnant,

**Avoirs extérieurs nets (AEN)** : créances ou engagements nets des institutions monétaires (Banque Centrale et banques) sur l'extérieur, Ce poste correspond à l'ensemble des rubriques des situations de la Banque Centrale et des banques relatives à leurs opérations avec l'extérieur, Il s'obtient en déduisant des avoirs extérieurs bruts, l'ensemble des engagements extérieurs, y compris les engagements à moyen et long terme,

**Besoin de financement de l'Etat** : montant global nécessaire pour couvrir le déficit budgétaire primaire et les charges d'intérêt et d'amortissement liées à la dette,

**Bons du Trésor** : titres publics à court terme d'une durée comprise entre 7 jours et 2 ans, émis par un Etat membre de l'UEMOA,

**Club de Paris** : groupe informel de pays créanciers (généralement des pays de l'OCDE), qui se réunissent à Paris pour négocier des accords de restructuration de la dette avec des pays débiteurs connaissant des problèmes de service de la dette, Créanciers bilatéraux : gouvernements, banques centrales, agences et agences de crédit à l'exportation, qui prêtent à un gouvernement débiteur sur une base intergouvernementale,

**Créanciers multilatéraux** : institutions internationales qui prêtent des fonds à des termes concessionnels et/ou non-concessionnels, comme le FMI, la Banque mondiale et les banques régionales de développement,

**Crédits à l'économie (CE)** : ensemble des concours consentis à l'économie par les banques (refinancés ou non), les établissements financiers (partie refinancée par la Banque Centrale) et par le Trésor (à travers l'acceptation de traites douanières),

**Crédit intérieur** : Crédit à l'économie + Position nette du Gouvernement (voir PNG),

**Décaissement** : versement de tout ou partie du montant contracté aux termes d'un prêt,

**Déficit budgétaire** : différence entre recettes totales et dépenses totales et prêts nets,

**Déficit du compte courant** : solde déficitaire des transactions courantes de la balance des paiements, Déficit primaire : différence négative entre recettes et dépenses, hors paiements d'intérêt,

**Dettes publiques extérieures** : emprunts de l'administration centrale à l'égard des non-résidents,

**Dettes publiques intérieures** : emprunts de l'administration centrale à l'égard des résidents,

**Dettes non-concessionnelles** : dette contractée aux conditions du marché,

**Dettes publiques** : somme de toutes les dettes de l'administration centrale (extérieure et intérieure)

**Réalisations** : données économiques pour les années passées, calculées sur la base des informations économiques exhaustives recueillies sur l'activité économique par les administrations nationales, Elles devraient correspondre plus ou moins aux données des comptes définitifs pour l'année N-3 ;

**Estimations** : correspondent aux comptes semi-définitifs ou provisoires, arrêtés sur la base des informations économiques d'une année donnée, Elles sont généralement non exhaustives et/ou non entièrement validées ;

**Projections ou prévisions économiques** : correspondent aux données économiques calculées sur la base des hypothèses formulées sur l'évolution future de l'activité économique, Ces projections peuvent couvrir partiellement certains comptes pour lesquels il n'existe que des données provisoires et/ou partielles,

**Élément don** : différence entre la valeur nominale (VN) et la valeur actualisée (VA) du service de la dette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt  $((VN-VA)/VN)$ ,

**Emprunt concessionnel** : prêts et crédits qui sont assortis d'une période d'amortissement de longue durée et/ou de taux d'intérêt inférieurs au marché, tels qu'ils comportent un élément don d'au moins 35 %,

**Euro-bond (ou Euro-obligation)** : obligation en dollar au niveau du marché financier de Londres,

**Inflation** : hausse généralisée des prix à la consommation, Il en résulte une perte du pouvoir d'achat de la monnaie,

**Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)** : initiative lancée en juin 2005 pour accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

**Initiative PPTE** : cadre adopté par la Banque mondiale et le FMI en 1996 pour régler les problèmes de dette extérieure des pays pauvres très endettés, qui a pour objectif d'apporter un allègement global de la dette suffisant pour parvenir à la viabilité de la dette,

**Masse monétaire (MO)** : ensemble des créances détenues par le reste de l'économie sur les institutions monétaires,

Elle recouvre les disponibilités monétaires (circulation fiduciaire + dépôts à vue) et quasi monétaires (comptes d'épargne et dépôts à terme),

**Obligations du Trésor** : titres publics à moyen ou long terme émis à travers des adjudications ou des appels publics à l'épargne,

**Passif conditionnel** : dettes contractées par les autres entités publiques à l'exception de l'administration centrale (collectivités locales et secteur parapublic),

**Position Nette du Gouvernement (PNG)** : créances nettes ou engagements nets du Trésor vis-à-vis du reste de l'économie,

La position nette du Gouvernement est constituée par la différence entre les dettes du Trésor et ses créances sur la Banque Centrale, les banques et les particuliers et entreprises,

Par convention, une PNG créditrice est précédée du signe (-) tandis qu'une PNG débitrice est précédée du signe (+),

**Pression fiscale** : le ratio recettes fiscales rapportées au PIB.

**Risque de refinancement** : risque lié au renouvellement de la dette arrivée à échéance, Il peut porter sur le coût du refinancement ou l'impossibilité d'obtenir les montants souhaités,

**Risque de taux d'intérêt** : le risque de taux d'intérêt fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette du gouvernement à des taux d'intérêt élevés du marché, au point où la dette à taux fixe et la dette à taux variable qui arrivent à maturation sont réévaluées,

**Risques de change** : risques liés aux fluctuations des taux de change,

**Service de la dette** : tout paiement à effectuer au titre du principal, des intérêts et des commissions d'un prêt,

**Solde primaire** : (voir déficit primaire),

**Solde primaire de base** : recettes totales hors dons  
- dépenses courantes + intérêt sur dette publique -  
dépenses en capital sur ressources propres,

**Stock de la dette publique** : montant à une date donnée des décaissements de dettes non encore remboursées,

**Taux de change** : Prix d'une devise en termes d'une autre

**Taux d'endettement** : ratio du stock de la dette publique rapporté au PIB,

**Taux d'investissement de l'économie d'un pays** : un ratio qui indique la formation brute de capital fixe de tous les agents économiques (gouvernement, entreprises, ménages) exprimée en pourcentage du PIB, Pour un pays, la FBCF est la somme des investissements matériels et logiciels réalisés pendant un an dans ce pays,

**Les termes de l'échange** : expriment pour un pays le rapport entre le prix des exportations et le prix des importations, Ils sont généralement calculés à partir d'indices de prix et indiquent une évolution par rapport à une année de référence ( $T = [\text{indice des prix des exportations} / \text{indice des prix des importations}] \times 100$ ), Les termes de l'échange s'améliorent dans le temps ( $T > 100$ ) si une économie exporte une quantité moindre de marchandises pour se procurer la même quantité de biens importés (en d'autres termes, les mêmes quantités exportées permettent d'acheter une quantité accrue de marchandises importées): les recettes d'exportation s'améliorent dans ce cas, Dans le cas inverse, les termes de l'échange se dégradent ( $T$ ),

Ce rapport de prix traduit ainsi l'évolution du pouvoir d'achat des exportations en importations, à volume d'échanges donné (la structure des échanges est fixée) : il reflète la compétitivité-prix d'un pays (indépendamment de l'effet quantité),



Marché des Titres Publics

Assisté par l'Agence UMOA-Titres

9	0	7	2	4	5	6	4	8
3	6	9	6	9	5	6	0	2
3	5	7	9	9	7	2	9	7

# BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES



## Retrouvez chaque trimestre les statistiques du MTP

Pour en savoir plus, RDV sur  
[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

Suivez nous sur



**UMOA-Titres**

Bâtir un Marché Intégré des Titres Publics

# BÂTIR ET DYNAMISER UN MARCHÉ REGIONAL DES TITRES PUBLICS DE REFERENCE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'UEMOA

9 0 7 2 4 5 6 4 8  
3 6 9 6 9 5 6 0 2  
3 5 7 9 9 7 2 9 9

Bénin | Burkina | Côte d'Ivoire | Guinée-Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo



**Ensemble,  
construisons l'UMOA de demain.**



**UMOA-Titres**  
Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

Direction Nationale de la BCEAO - Boulevard Général De Gaulle  
BP 4709 Dakar - Sénégal / Tél : (+221) 33 849 28 28

[www.umoatitres.org](http://www.umoatitres.org)

